TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 007 — 36 PAGES — SAMEDI 2 AVRIL 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

AU TCHAD

Une mutinerie aurait fait plusieurs morts à N'Djamena

LIRE PAGE 36

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'interminable « légalisation » du P.C. espagnol

Rumeurs, promesses, démentis, ajournements : la légalisation du parti communiste espagnol, qui, quarante ans après la guerre civile, doit consacrer symboliquement la restauration de la démocratie dans la Péninsule, n'est toujours pas acquise. En renvoyant, mercredi 30 mars, ce délicat dossier au gouvernement, qui le lui avait confié, la quatrième chambre du tribunal suprême place ce dernier dans l'embarras.

M. Adolfo Suarez et le souverain, lui-même, avaient laissé entendre à plusieurs reprises qu'ils ne s'opposaient pas au principe de cette légalisation. Une légalisation formelle qui, au demeurant, a beaucoup perdu du caractère « dramatique » qu'on lui attribuait au lendemain de la mort du Caudillo. Le P.C.E. est désormais reconnu « de facto » en Espagne et exerce ses activités au grand jour. La réunion « eurocommuniste » autorisée le 2 mars à Madrid, l'attribution récente d'un passeport à M. Carrillo, le retour attendu, ces jours-ci, de Mme Ibarruri (la Pasionaria la première apparition, le 31 mars, à la télévision espagnole, d'un dirigeant communiste, tout cela prouve que l'opinion et l'armée sont d'ores et déjà acquises (ou résignées) à l'existence sur l'échiquier politique d'un parti communiste reconnu. Le quotidien catholique « Ya », lui-même, écrivait jeudi : « Le communisme existe ici. On ne peut l'ignorer, et le rejeter dans l'illégalité serait catastrophique. »

En outre, les multiples sondages réalisés à Madrid à l'approche des élections ramènent à leur juste proportion les « menaces » que ferait peser sur l'Espagne un P.C.E. légalisé. Bien qu'il dispose dans le pays, et dans la classe ouvrière, d'organisations solidement structurées et de nombreux militants, le P.C.E. ne peut guère espérer recueillir plus de 10 % des suffrages. Beaucoup moins même, si l'on en croit des sondages confidentiels réalisés pour le compte du gouvernement.

Dans ces conditions, on peut comprendre que le gouvernement, malgré l'ambiguïté de certaines de ses déclarations, ne tienne nullement à prolonger indéfiniment une situation paradoxale qui favorise le scepticisme des capitales étrangères quant aux intentions libérales du régime. Il a choisi pourtant, dans un pays porté vers le juridisme, de laisser aux magistrats le travail ingrat qui consiste à mettre en accord le droit et les faits. Pour le P.C.E. — comme pour tous les autres partis politiques qui sollicitent leur légalisation, — il s'agit de décider, en vertu de la nouvelle loi sur les associations politiques, si le parti de M. Carrillo peut être assimilé à un groupe « terroriste », et s'il est ou non inféodé à une puissance étrangère. Sur ces deux points les communistes espagnols estiment avoir donné suffisamment de gages idéologiques.

La nouvelle décision dilatoire du tribunal suprême paraît donc difficilement justifiable. Elle s'explique pourtant. Le corps des magistrats comme l'ensemble de l'administration sont encore largement dominés par les franquistes. Les juges de Madrid ont d'ailleurs témoigné leur volonté de résistance en refusant cette semaine la nomination à la présidence du tribunal suprême d'une personnalité réputée libérale. Plusieurs magistrats de cette juridiction se sont ensuite fait porter manquants — pour cause de « maladie » — lorsqu'il s'est agi d'examiner le dossier du P.C.E.

Face à cette petite « fronde », qui introduit un climat de confusion dans la classe politique madrilène, le gouvernement n'a que trois solutions : forcer la main des magistrats, légaliser lui-même le P.C.E., ou laisser les choses en l'état, obligeant ainsi les candidats communistes à se présenter à titre « indépendant » devant les électeurs.

(Lire nos informations page 2.)

Un entretien avec M. Ygal Allon

« La France aura avec Israël des contacts plus nombreux plus faciles, plus naturels »

M. de Guiringaud quitte Israël ce vendredi 1er avril, après deux jours d'entretiens qui ont consacré, selon les deux parties, la « normalisation » des relations entre Paris et Jérusalem.

Comme nous l'a indiqué M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, dans les déclarations qu'on lira ci-dessous, la France et Israël auront désormais des contacts « plus nombreux, plus faciles, plus naturels ».

M. Giscard d'Estaing a notamment invité le professeur Katzir, chef de l'Etat d'Israël, à faire en France une visite dont la date sera fixée ultérieurement. On sait que M. Rabin, chef du gouvernement de Jérusalem, doit venir en France à l'invitation de M. Barre, comme l'a précisé M. de Guiringaud.

De notre correspondant

Jérusalem. — M. de Guiringaud a laissé dans son sillage à Jérusalem un climat d'optimisme. Après un entretien avec le ministre français, M. Shimon Peres, ministre israélien de la défense, a cru pouvoir affirmer que « *la France a dépassé le stade des élans passionnés vers le monde arabe* ». Le mot « *normalisation* », employé en premier par M. de Guiringaud, est repris par tous les porte-parole israéliens non plus comme un souhait, mais comme un fait accompli... ou presque.

Principal interlocuteur de l'hôte français, M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, ne cache pas son optimisme dans l'entretien qu'il nous a accordé au terme d'une journée de travail avec son collègue français.

« Peut-on, monsieur le ministre, penser qu'après la visite de M. de Guiringaud les rapports franco-israéliens s'engagent dans une ère nouvelle ?

— La visite du ministre français était destinée à marquer une époque nouvelle dans les relations entre la France et Israël, et je crois qu'il convient de citer les propos de notre visiteur, qui a dit qu'il voyait dans cette visite le signe d'une normalisation renouvelée de nos rapports, et il est parfaitement admis que la France peut avoir d'excellents rapports tant avec nous qu'avec le monde arabe. Cela ne signifie pas pour autant que nous soyons désormais parvenus à un accord total entre Jérusalem et Paris sur toutes les questions, et notamment sur le sujet brûlant du conflit du Proche-Orient. J'espère que la France sera mieux disposée, dans un souci d'équilibre, à prêter une oreille plus attentive aux arguments israéliens, contrairement à ce qui a caractérisé son attitude ces dix dernières années.

— C'est seulement un espoir ?

— L'expression d'un espoir par un ministre des affaires étrangères appelle des actes concrets, qui pourraient s'accomplir dans les prochains jours.

— Qu'entendez-vous par normalisation ?

— Au cours de nombreuses années, nous avons vécu avec la sensation désagréable que les gouvernements français resseraient leurs relations avec les Etats arabes aux dépens des intérêts d'Israël, et en manifestant un relâchement dans leurs relations avec Israël. Cela s'est vu par des votes hostiles dans les organisations internationales, par des attitudes anti-israéliennes et pro-arabes, en interprétant d'une manière erronée des décisions des Nations unies, comme par exemple la résolution 242 du Conseil de sécurité. Nous avons rencontré, du fait de la France, des obstacles au sein de la Communauté européenne.

Propos recueillis par
ANDRÉ SCEMAMA.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Le lièvre et la tortue

Le programme commun de la droite se lançant dans la course à onze mois seulement de la ligne des élections, alors que celui de la gauche fait son petit bonhomme de chemin depuis plusieurs années, voilà qui rappelle singulièrement la fable du lièvre et de la tortue.

Le fait qu'en l'occurrence la ligne d'arrivée soit aussi une ligne de départ fausse quelque peu la course et gêne le lièvre majoritaire, dans la mesure où son cerveau giscardien songe à l'étape en cours alors que ses pattes chiraquiennes courent déjà vers la suivante.

Mais la tortue de l'opposition doit prendre garde que, si sa persévérance lui a valu un sérieux avantage, il serait catastrophique, pour ceux qui ont parié sur elle, que, faute de rechercher un second souffle dans un bon examen médical, elle ne meure de vieillesse avant l'arrivée, et surtout avant le nouveau départ.

ROBERT ESCARPIT.

Les socialistes souhaitent limiter à une « actualisation » les discussions sur le programme commun

Après avoir rendu publique, vendredi 1er avril, à 18 heures, la liste de ses secrétaires d'Etat, M. Raymond Barre devait commenter et expliquer, à 20 heures, sur la première chaîne de télévision, le rôle et la composition de son nouveau gouvernement.

M. Mitterrand estime, pour sa part, au vu des changements opérés, que la philosophie politique du chef de l'Etat aurait besoin d'être précisée.

A gauche, la proposition de rencontre « au sommet » des signataires du programme commun, formulée jeudi 31 mars par M. Georges Marchais, sera examinée, mercredi 6 avril, par les directions nationales du P.S. et du Mouvement des radicaux de gauche.

Si les socialistes et les radicaux de gauche ne soulèvent aucune objection quant au principe d'une rencontre « au sommet », les dirigeants du P.S. estiment que le comité de liaison qui existe entre les partis de gauche devrait avoir siégé auparavant. Ils insistent également sur le fait que les discussions doivent se limiter à une « actualisation » du programme commun.

Exception faite de leur commune participation à un meeting à Paris le 18 mars, MM. Fabre, Marchais et Mitterrand ne se sont pas rencontrés depuis le 28 juin 1976, date à laquelle ils avaient arrêté le principe de candidatures communes lors des élections municipales. La proposition de rencontre « au sommet » des dirigeants de l'union de la gauche, avancée jeudi 31 mars devant le comité central de son parti par M. Georges Marchais, a été immédiatement approuvée par les radicaux de gauche. M. Robert Fabre, président du M.R.G., rappelle que, dès avant les élections municipales, il avait présenté une suggestion analogue. « *Les radicaux de gauche,* ajoute-t-il, *sont donc très favorables au principe d'une telle réunion.* » Selon M. Robert Fabre, les conversations pourraient porter « *sur l'ensemble des sujets d'ordre économique, social et politique* ». Cette opinion n'est pas partagée par l'ensemble des dirigeants du M.R.G. Certains d'entre eux se montrent plus réservés sur l'opportunité d'une telle rencontre.

Du côté socialiste, on préfère insister sur le fait que les propositions de M. Marchais ne visent qu'à « réactualiser » le programme commun. Depuis des mois, en effet, le P.S. a choisi d'avancer ses propres propositions, notamment dans le domaine économique. Il s'est, en particulier, tourné vers les milieux patronaux pour tenter de les convaincre de la capacité du P.S. à gérer le pays. De même, il a cherché à les rassurer aussi bien en précisant les modalités d'indemnisation des actionnaires des sociétés qui doivent être nationalisées qu'en réaffirmant, par l'intermédiaire de M. Michel Rocard, le rôle régulateur du marché. Sur ce dernier point, toutefois, des opinions contraires se sont exprimées au sein du P.S.

Ces initiatives prises par le parti socialiste correspondent à une tactique qui avait été mise au point en avril 1976 lors d'un « séminaire de réflexion » du secrétariat national du P.S. M. François Mitterrand en avait résumé l'esprit en déclarant à l'époque qu'il convenait de « rassurer sans édulcorer ». Pratiquement, les socialistes ont cherché à faire apparaître leur originalité car ils sont profondément convaincus que ce sont les progrès du P.S. en tant que tel qui désormais permettent la progression de l'ensemble de l'union de la gauche.

C'est sans doute avec le souci de rééquilibrer cette union, et d'éviter que le P.S. ne continue à faire cavalier seul, que M. Georges Marchais a demandé que l'on revienne à une démarche commune. Le secrétaire général du P.C.F., fort du résultat des élections municipales, qui ont notamment fait apparaître qu'une tête de liste communiste ne compromettait pas le plus souvent les progrès de la gauche, cherche à présent à apparaître à la fois comme le plus fidèle artisan de l'union de cette gauche et le plus ferme soutien des revendications des salariés. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard qu'il propose d'associer aux discussions « les organisations sociales et politiques qui le souhaitent ».

Sur le plan politique, le P.C.F. s'est en effet clairement prononcé en faveur de la création d'une quatrième composante — gaulliste — de l'union de la gauche. Or les gaullistes d'opposition ne veulent pas prendre leur place au sein de l'union sans avoir pu au préalable discuter du programme commun.

Sur le plan social, le P.C.F. sait pouvoir trouver auprès de la C.G.T. un allié de poids, notamment quand il revendiquera de nouvelles nationalisations. Les communistes souhaitent, en effet, que la gauche prévoie une telle mesure pour le pétrole, la sidérurgie et l'industrie automobile. Les socialistes restent réservés. Leur bureau exécutif a, par exemple, rappelé, mercredi 30 mars, que, comme le prévoit le programme commun, la puissance publique renforce son contrôle sur les holdings et les sociétés d'exploitation de la sidérurgie.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 6.)

Pour une concertation partis-syndicats

par ANDRÉ JEANSON (*)

Il est vraisemblable que le nouveau gouvernement Barre ne réussira pas mieux que ses prédécesseurs à stopper la marche de la gauche vers le pouvoir et qu'au prochain printemps la gauche fera tomber les dernières défenses de la cité interdite.

Mais, les portes franchies, les palais ministériels ayant accueilli leurs nouveaux locataires, que va-t-il se passer ? Les vainqueurs auront-ils le loisir, sans être paralysés ni par les contre-attaques des vaincus ni par les impatiences ou les désillusions de leurs propres troupes, de mettre en chantier l'application du programme commun et d'en poursuivre la réalisation jusqu'aux derniers prolongements de celui-ci ?

La question est de taille ! Certes, les experts des partis de gauche travaillent fébrilement sur leurs dossiers pour affûter les armes que, le moment venu, ils mettront entre les mains de leurs chefs.

Cela est-il suffisant pour parer à toute éventualité ? Je ne le pense pas. Quel sera le problème, en effet ?

D'une part, il est clair que le gouvernement de gauche prendra le pouvoir dans un contexte économique tellement dégradé qu'il sera contraint d'étaler la réalisation des objectifs du programme commun et d'avancer avec circonspection dans la voie des transformations fondamentales qu'il se sera engagé à faire.

(*) Ancien président de la C.F.D.T., membre du P.S.

(Lire la suite page 6.)

La débandade ?

par
PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Cette fois, le doute n'est plus permis : sauf un ultime sursaut, c'est la débandade.

Elle a commencé en fait le jour de novembre où M. Jacques Chirac a lancé son mouvement baptisé par antinomie « Rassemblement ». On a attendu une réaction de M. Giscard d'Estaing : elle n'est pas venue, ou plutôt ce fut la désignation de M. d'Ornano pour barrer aux gaullistes la route de Paris, et on a vu ce qu'il en est advenu. Ensuite, on a attendu les élections municipales : elles ont confirmé les pires prédictions des Cassandre et comblé les espoirs de la gauche. On a attendu encore une tentative de reprise en main qui restituât la coalition au pouvoir, avec l'apparence au moins de l'unité, la volonté de vaincre : le remaniement consacre l'abandon de la stratégie suivie depuis deux ans, sans dessiner aucune perspective.

Alors, on n'attend plus rien. Peu importe que demain le plan d'un an, durée à laquelle le pouvoir lui-même borne son horizon, doive plus aux vues du président, aux idées de son premier ministre qu'aux pressions du chef du Rassemblement, ou bien qu'il mélange ces trois analyses divergentes. Peu importe que le Parlement accueille ce plan avec mauvaise humeur ou avec résignation. Il est clair désormais que l'autorité fait défaut. De toute façon, la cause est entendue, la réponse est là : de quelque côté qu'on regarde, on ne voit que querelles, désarroi, peur et déjà trahisons. La débandade.

M. Jacques Chirac joue, dans une étonnante partie de poker, la dernière carte du néo-gaullisme. Ses relances et ses surenchères ont un sens bien clair : chasser M. Giscard d'Estaing de l'Elysée pour briguer sa place et, s'il réussit, restaurer l'Etat U.D.R. Le plus vite possible. Tout le reste, pour lui, est littérature. Bien qu'il se présente comme l'adversaire le plus déterminé et le plus redoutable de la gauche, M. Chirac est en fait, du moins pour l'instant, son allié objectif. Ils ont le même diagnostic sur la capacité du président de la République à remonter son handicap et à surmonter la fatalité, la même assurance de qui se croit ou se voit porté par le vent de l'Histoire, la même ambition immédiate qui est de faire place nette devant eux.

(Lire la suite page 10.)

AU MUSÉE GUIMET

Retour du sourire des dieux d'ailleurs

Bien que les travaux ne soient pas tout à fait finis — il manque une dernière « tranche », celle qui comprendra le reste des collections Paul Pelliat (Asie centrale) et Grandidier (céramique chinoise), — c'est une vraie réouverture. Avec la présentation des trois cinquièmes de ses collections dans des salles permanentes nouvelles ou rénovées, le musée Guimet retrouve, cette fois, avec tout son pouvoir, sa grande voix. Il faut bien avouer que depuis 1966, date du début de la rénovation, et même depuis plus longtemps encore puisque cette rénovation s'imposait, rien ne se passait plus d'important en ce lieu qui, précisément, a été et redevient pleinement, profondément — on devait dire « magiquement » aujourd'hui, — un lieu de révélation et d'enchantement.

Guimet est un musée exceptionnel et redevient donc tel. Sa richesse, qui sur plusieurs points le classe, on le sait, parmi les quelques meilleurs du monde, n'y fait rien. Ou, du moins, ne fait pas tout. Il se trouve que sous cette rotonde assez laide de la place d'Iéna, les dieux de la sculpture parlent. Ceux de l'Est, ceux qui confusément ou non, depuis toujours, suscitent plus que la curiosité historique, plus que l'intérêt savant et, bien entendu, plus que l'exotisme futile : une attente. Evidemment cette attente-là n'était pas comblée par les présentations éparpillées de superbes vitrines de porcelaines. Elle l'est maintenant que sont sortis des réserves les sourires de pierre, les monstres de bronze, les éléphants et les danseuses, les jades et les ivoires dont, par une sorte de miracle du dosage ou de l'acclimatation qui tient peut-être à une grâce du lieu mais en tout cas s'éprouve comme telle, Guimet est le port d'accès privilégié et le rendez-vous révélateur.

PAULE-MARIE GRAND.

(Lire la suite page 23.)

PROCHE-ORIENT

Israël

Un entretien avec M. Ygal Allon

(Suite de la première page.)

Il y a eu le refus pendant une très longue période des dirigeants officiels français de venir en Israël, et cela alors que des visites d'Etats entre la France et les pays arabes étaient courantes. Sur ce plan précis des échanges de visites, je crois qu'une amélioration sera ressentie dans un proche avenir, et que nous aurons, la France et nous, des contacts plus nombreux, plus faciles, plus naturels.

Il me semble que la France a appris par expérience que donner des droits excessifs à l'un des camps non seulement nuit à sa position dans le camp opposé mais aussi ne lui apporte pas d'avantages particuliers dans le camp qu'elle a favorisé. Pour les autres pays européens et aussi les Etats-Unis, qui ont su conserver de bons rapports tant avec le monde arabe qu'avec Israël, leur situation n'est certainement pas moins bonne que celle de la France dans les pays arabes.

L'interprétation ferme du « homeland »

— *Est-ce que la normalisation des rapports franco-israéliens pourrait entraîner un rapprochement des thèses des deux pays sur un règlement du conflit et sur le problème palestinien ?*

— Il m'est difficile de prévoir ce que sera l'attitude de la France dans cette délicate question. Mais j'apprends, à la lecture de la presse française, que des milieux français estiment que les déclarations du président Carter marquent un rapprochement des Etats-Unis vers le point de vue français, et cela parce que le président américain a utilisé l'expression « homeland », qui pourrait se traduire en français par le mot « patrie ».

Or il n'y a rien de plus inexact que l'interprétation donnée en France au mot « homeland ». A la lecture du texte des déclarations du président Carter, et aussi en prenant connaissance des explications que lui-même en a donné à des journalistes, il apparaît que M. Carter n'a pas parlé d'une patrie pour le peuple palestinien, mais d'une patrie pour les réfugiés palestiniens. Et il a ajouté que le problème palestinien doit être avant tout présenté aux Etats arabes eux-mêmes *« et ensuite* — là je cite — *les pays arabes doivent négocier avec Israël »*. Le président Carter a de la sorte indiqué, primo que le problème palestinien est avant tout un problème de réfugiés palestiniens dans l'esprit de la résolution 242 du Conseil de sécurité ; secundo, il estime que ce problème est essentiellement un problème arabe, qui doit être résolu par les Arabes eux-mêmes ; tertio, il affirme que la négociation doit se faire entre les Etats arabes et Israël, et non entre des organisations et Israël. Et enfin, en répondant à une question, il a clairement indiqué qu'il concevait le « homeland » dans le cadre de la nation jordanienne.

— *N'a-t-il pas ajouté : « ...ou ailleurs » ?*

— Non, il a dit textuellement : « *some other means* », par d'autres moyens. Personnellement, j'aurais préféré qu'il évite l'emploi du mot « homeland », qui donne lieu à toutes sortes d'interprétations.

— *Quelle est votre interprétation de ce mot ?*

— C'est très simple. Même un individu isolé a une patrie. Tout individu qui s'installe dans un pays en fait sa patrie. Et lorsque M. Carter exprime le souhait que les réfugiés palestiniens aient une patrie dans la nation jordanienne, je trouve en cela une définition qui est très proche de la nôtre ; mais, en revanche, extrêmement éloignée de la définition française. Je dois encore ajouter que, tant le président Carter que M. Cyrus Vance, ont une attitude franchement réservée envers l'O.L.P. A Jérusalem, au Caire et à Washington, le secrétaire d'Etat a déclaré qu'il ne saurait y avoir de contacts avec l'O.L.P. tant qu'elle n'aura pas reconnu l'existence d'Israël, accepté les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, et modifié la charte nationale palestinienne. Et M. Carter, dans sa conférence de presse de Clinton, a déclaré qu'il ne saurait être question d'accepter les thèses de l'O.L.P., qui veut détruire l'Etat d'Israël.

» Ce qui distingue l'attitude de la France de celle des Etats-Unis, c'est qu'à Paris, en revanche, il y a un bureau officiel de l'O.L.P., et des dirigeants officiels français rencontrent des représentants de cette organisation. Je suis persuadé que la France n'avait jamais eu l'intention d'encourager le terrorisme, mais qu'il me soit permis, comme homme du Proche-Orient connaissant bien la réalité de cette région, de dire que ce comportement des Français ne les met pas à labri des atteintes du terrorisme. Et aussi en tant que juif, je crois être en droit d'espérer que les nations européennes, qui ont senti dans leur chair les erreurs de la guerre mondiale et ont été témoins de l'holocauste, ne permettront à aucune organisation qui proclame son intention de se livrer au génocide de l'Etat juif de s'installer parmi elles.

— *Il me semble que le gouvernement israélien n'accepterait pas de reconnaître l'O.L.P., même si cette organisation modifiait la charte palestinienne ?*

— Je ne me sens pas obligé de dire ce qu'il adviendra lorsque l'O.L.P. cessera d'être l'O.L.P. Il est évident que si cette organisation modifie son programme et cesse dêtre ce qu'elle est, ses membres ne seront plus que des Palestiniens comme tous les autres Palestiniens.

» Et c'est alors qu'une solution devra être recherchée, comme pour l'ensemble des Palestiniens, dans le cadre d'une solution de paix, avec le territoire qui est déjà en possession des Palestiniens sur la rive orientale du Jourdain, et qui est appelé Jordanie. La rive est du Jourdain représente en fait les trois quarts du territoire de la Palestine historique, cette Palestine visée par la déclaration Balfour, et sur laquelle s'est établi le mandat britannique.

» Tout ce territoire est entièrement la propriété du peuple palestinien. Il est bien évident que, lorsque sera envisagé un règlement entre Israël et sa voisine de l'Est, et qu'il faudra tracer une frontière permanente, on devra tenir compte des intérêts politiques et humanitaires des populations palestiniennes vivant à l'ouest du Jourdain. J'insiste sur la nécessité de faire preuve de la plus grande prudence lorsque l'on parle des Palestiniens comme interlocuteurs. Car les Palestiniens qui ne proclament pas leur intention de détruire Israël ne sont pas récusés *a priori*.

« Il n'y a pas lieu d'être pessimiste »

— *Il se dégage, monsieur le ministre, des propos que vous avez tenus une impression d'optimisme.*

— Telle que je vois la situation, il n'y a pas lieu d'éprouver du pessimisme. Croyez bien que je ne suis pas sans inquiétude devant les efforts que certains pays arabes déploient afin de contrecarrer les tentatives de paix, ainsi que devant l'attitude de l'Union soviétique. Les décisions extrémistes adoptées au Caire par le Conseil national palestinien sont, elles aussi, l'indication d'un durcissement du côté arabe. Et pourtant, j'ai la profonde sensation que d'ici à la fin de cette décennie — et ce n'est pas loin — nous serons les témoins de certains actes politiques qui donneront, peut-être même avant la fin de cette année, une chance à la paix. Si je devais définir la politique d'Israël entre les deux options, celle de la paix et celle de la guerre, qui, ne l'oublions pas, reste toujours ouverte, je dirais qu'Israël tend à la paix, comme si elle était à portée de la main, et se prépare en même temps à l'éventualité d'un conflit militaire, comme s'il était inévitable. Je ne vois pas de contradiction dans la préparation à ces deux éventualités ; bien au contraire, elles se complètent. »

Propos recueillis par
ANDRÉ SCEMAMA.

L'avenir d'Israël appelle l'édification d'un ensemble régional

déclare M. de Guiringaud à Jérusalem

Prenant la parole jeudi 31 mars, à Jérusalem, lors du dîner offert en son honneur à la Knesset par M. Ygal Allon, M. de Guiringaud a dit notamment :

« *Que disons-nous, que pensons-nous fondamentalement, sinon que la meilleure garantie de l'existence d'Israël réside dans une coexistence harmonieuse avec ses voisins arabes ? Après tant d'affrontements, cette coexistence ne peut résulter que d'une négociation réunissant toutes les parties concernées et débouchant sur un règlement d'ensemble du conflit.* »

Rappelant les trois principes qui, selon la France, doivent servir de base à ce règlement *(« évacuation des territoires occupés en juin 1967, sous réserve de rectifications mineures mutuellement consenties ; droit du peuple palestinien à une patrie ; droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties »)*, M. de Guiringaud a poursuivi : « *Il est clair que l'avenir d'Israël recommande d'abord qu'un terme soit mis à la situation actuelle, et ensuite que s'édifie progressivement une coopération avec cet ensemble régional où il a ses racines profondes, où ses qualités naturelles peuvent le mieux se manifester, et où son apport à la grande entreprise de développement pourra être un facteur décisif de son succès.* »

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi soir, le ministre français a déclaré d'autre part à propos de l'affaire Abou Daoud qu'elle avait été réglée à Bruxelles, lors des entretiens qu'il a eus avec son collègue israélien, M. Ygal Allon, le 8 février dernier. Le ministre a ajouté : « *Un groupe d'experts de l'ambassade d'Israël à Paris et du service des conventions administratives du Quai d'Orsay ont examiné les conditions dans lesquelles le traité d'extradition peut être appliqué. L'accord mis au point entre les experts n'est pas encore finalisé, mais il n'est pas loin de l'être.* »

● *Des entretiens entre le président Assad et M. Arafat* ont commencé jeudi 31 mars à Damas. — *(A.F.P.)*

● *Un agent syrien a été pendu à Bagdad*, le mardi 29 mars, après avoir été condamné pour tentative de sabotage dans la capitale irakienne. Arrêté l'an dernier, alors qu'il détenait des explosifs, il avait déclaré à la télévision, en août, qu'il avait reçu pour mission des services secrets syriens de commettre un certain nombre d'attentats. — *(Reuter.)*

● NOUVEL ACCORD COMMERCIAL EGYPTO-SOVIETIQUE. — Malgré la tension qui prévaut dans leurs relations, l'Egypte et l'U.R.S.S. ont signé un protocole prévoyant pour 1977 des échanges commerciaux d'une valeur de 5 milliards de francs, représentant une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Selon l'agence égyptienne de presse, la balance commerciale se soldera, en 1977, par un excédent de 1 milliard de francs en faveur de l'Egypte. — *(U.P.I.)*

EUROPE

Grèce

Le peuple veut une modification des structures du régime pour garantir l'indépendance du pays

nous déclare M. Andréas Papandréou, dirigeant du parti socialiste

M. Andréas Papandréou, dirigeant du mouvement socialiste panhellénique (parti socialiste grec, PASOK), est à Paris depuis lundi 28 mars. Il rend à M. Mitterrand la visite que celui-ci lui avait faite en janvier en Grèce.

Nous avons rencontré M. Papandréou au siège du P.S. Il nous a d'abord dit sa satisfaction d'être accueilli par « *un parti socialiste français puissant et dont la ligne de conduite est bien connue. Son exemple est pour le socialisme grec un renfort et un encouragement. Il peut donner un élan vital à la gauche grecque. En France, le socialisme est une idée qui fait son chemin. Elle fait aussi son chemin en Grèce.* »

— Etes-vous membre de l'Internationale socialiste, comme le parti socialiste français ?

— *Non, nous avons refusé car nous ne voulons pas être soupçonnés de social-démocratie et d'atlantisme. Le parti français occupe une position stratégique entre les partis socialistes du nord de l'Europe qui sont sous l'influence de la S.P.D. allemande et ceux du sud de l'Europe. Quant à nous, notre place pour le moment est parmi les partis socialistes du sud de l'Europe. Je dis bien socialistes et non sociaux-démocrates.*

Les rapports avec les communistes

— Comptez-vous, comme le parti socialiste français, faire alliance avec les communistes dans une union de la gauche ?

— *Non. Pour le moment du moins, nous ne sommes pas en mesure de suivre le P.S. français sur ce terrain, car les partis communistes en Grèce sont au nombre de deux. Il y a le parti communiste grec, fidèle à Moscou, et l'autre celui que nous appelons le parti communiste de l'intérieur. Leur division est profonde. Nous ne sommes pas en mesure et nous ne voulons pas faire un choix entre ces deux partis communistes ni faire alliance avec l'un contre l'autre.*

» *Nous préférons tenter de réaliser ce que nous appelons une coalition des forces démocratiques en vue des prochaines élections qui devraient avoir lieu en Grèce à l'automne de 1978, au plus tard. Cette alliance des forces démocratiques sera plus large que votre union de la gauche ; elle aura pour objectif de s'opposer à la droite par une collaboration électorale. C'est un concept spécial à la Grèce et qui n'a pas de rapport avec le programme commun de la gauche en France. Il s'agit de faire pièce au rapprochement éventuel des partis de l'union démocratique du centre de M. Mavros et de la Nouvelle Démocratie, qui est le grand parti de droite dirigé par le premier ministre M. Caramanlis. Le parti de l'union du centre peut, en effet, faire alliance avec une majorité des membres du parti de M. Caramanlis, à l'exclusion de l'extrême droite que j'évalue à un tiers des membres de la Nouvelle Démocratie. Car les amis de M. Mavros ne sauraient accepter que les structures de l'Etat, la justice, les services de sécurité, la gendarmerie, la police et même en partie l'armée restent, comme c'est encore le cas deux ans et demi après la chute de la dictature, inchangés et imprégnés de personnels hérités de la junte. Là se trouve une divergence fondamentale entre ces deux partis, divergence que nous avons intérêt à souligner.*

— Qu'attendez-vous de ces prochaines élections ?

— *A droite, le parti de M. Caramanlis a des chances de réunir plus de 45 % des suffrages. Si l'extrême-droite constitue un groupe particulier elle peut avoir une audience correspondant à 10 % des voix.*

» *Notre parti, le PASOK, peut recueillir 25 % à 30 % des suffrages. Ajoutez-y 6 % pour le parti communiste grec et 3 % pour le parti communiste de l'intérieur. Le rapport des forces entre la droite et la gauche est proche de l'équilibre. Pour augmenter ses chances sur le plan parlementaire, M. Caramanlis s'efforcera sans doute de promulguer par surprise une loi électorale nouvelle avec un système proportionnel très « renforcé ». Deux cent vingt députés sur trois cents à la Chambre n'appartiennent-ils pas au parti de M. Caramanlis alors que ce dernier n'a recueilli aux dernières élections que 54 % des voix ?*

— Vous dites souvent que le régime n'a pas fondamentalement changé depuis la chute des colonels. Regrettez-vous d'être revenu en Grèce le 16 août 1974 ?

— *Non, car, à l'époque, le peuple grec croyait en M. Caramanlis et il nous aurait traités de Don Quichotte. Aujourd'hui, c'est différent. Le peuple éprouve une grande désillusion. Il constate que nous avions raison quand nous disions que le régime était profondément inchangé dans ses structures par rapport à la période de la dictature et qu'il obéissait toujours aux Américains. Dans ces conditions, les chances de l'opposition aux prochaines élections augmentent de jour en jour. Le peuple a vu qu'il n'y a pas eu d'épuration véritable. Il attend toujours et souhaite un changement, le remplacement des hommes qui étaient au service de la dictature et qui sont toujours là. Il veut une modification des structures de façon à garantir une véritable indépendance de la Grèce vis-à-vis des Etats-Unis. Notre parti est jeune. Il a été fondé en septembre 1974. Mais il a l'avenir devant lui et il est tout prêt à suivre l'exemple du parti socialiste français.* »

Propos recueillis par
ROLAND DELCOUR.

Portugal

Le commandant de Carvalho et quarante-six officiers « révolutionnaires » ont été officiellement inculpés

De notre correspondant

Lisbonne. — Les quarante-sept officiers des forces armées portugaises (cinq de la marine, dix de l'armée de l'air et trente-deux de l'armée de terre), dont le commandant Otelo de Carvalho, qui doivent passer devant le conseil de discipline militaire ont reçu, jeudi 31 mars, notification de leur inculpation.

Dans un document de quatre pages, l'ancien chef du COPCON (Commandement opérationnel du continent) est accusé d'avoir distribué des armes et des uniformes à des civils, d'avoir contribué à la politisation des militaires en vue de la conquête du pouvoir, d'avoir signé des mandats d'arrêt en blanc et d'avoir couvert des sévices exercés sur les civils arrêtés après la première tentative du coup d'Etat de la droite le 28 septembre 1974.

Selon les avocats du commandant Otelo de Carvalho, les accusations formulées contre lui ne tiennent pas compte du contexte révolutionnaire de l'époque. Ils considèrent, en outre, que la traduction des officiers devant le conseil de discipline vise à empêcher un procès public sur les événements du 25 novembre 1975. En effet, les réunions du conseil de discipline militaire auront lieu à huis clos.

Certaines personnalités militaires ont déjà pris position contre la procédure utilisée. « *Nous sommes embarrassés par le fait que des camarades militaires du 25 avril soient traduits devant un organisme non révolutionnaire, comme le conseil de discipline, vestige d'une hiérarchie classique et d'une époque que l'on pensait révolue* », a déclaré à la revue espagnole *Cahiers pour le dialogue* le commandant Melo Antunes. Le Conseil de la révolution se dépêche, il est vrai, de mettre au point le nouveau code de discipline militaire qui devrait entrer en vigueur le 10 avril et s'appliquera aux procès déjà en cours. Ce code rénové en fonction des principes inscrits dans la Constitution portugaise permet le recours devant le tribunal suprême des décisions prises par les chefs d'état-major. Il prévoit pourtant des condamnations allant jusqu'à l'expulsion des forces armées. — J. R.

TENSION DANS L'ALENTEJO

(De notre correspondant.)

Lisbonne. — Une certaine tension est enregistrée depuis quelques jours dans l'Alentejo. La garde nationale républicaine a pris position dans plusieurs secteurs de la province où des manifestations sont prévues à la fin de cette semaine.

A l'origine de ces tensions, il y a la décision du gouvernement d'accorder à six fermiers indépendants du département d'Evora de petites parcelles de terrain incluses dans des unités collectives de production (U.C.P.). Les travailleurs agricoles de ces unités ont protesté contre la décision prise par le ministre de l'agriculture, M. Barreto, et ont occupé ces parcelles.

Selon le ministre de l'agriculture, l'action des ouvriers agricoles est politisée et vise à sauvegarder les positions du parti communiste dans l'Alentejo. Les responsables syndicaux, de leur côté, déclarent que le ministre de l'agriculture cherche à détruire les unités collectives de production en les privant de leurs meilleures terres, de leur matériel et de leur bétail pour les remettre à d'anciens intendants ou gardiens de latifundia et à des négociants que l'on fait, disent-ils, passer pour des petits agriculteurs. Une nouvelle loi sur la réforme agraire doit être discutée en conseil des ministres le 10 avril. — J. R.

Espagne

Dans un télégramme à M. Suarez M. GEORGES MARCHAIS DEMANDE QUE LE P.C.E. SOIT LÉGALISÉ SANS RETARD

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a adressé, le 31 mars, au premier ministre espagnol, M. Suarez, un télégramme de protestation après l'ajournement de la légalisation du P.C.E.

« *L'opinion française a appris avec une profonde préoccupation que la décision de légalisation du parti communiste d'Espagne vient d'être à nouveau ajournée*, écrit notamment M. Marchais.

» *J'étais — vous ne l'ignorez pas — à Madrid il y a quelques semaines et j'ai pu me rendre compte, notamment dans les contacts que j'ai eus avec des personnalités espagnoles représentant des courants politiques très divers, que l'absence de légalisation du parti communiste d'Espagne est un obstacle sur la voie qui mène notre pays vers la démocratie. (...)*

» *Vous comprendrez, monsieur le premier ministre, que cet état de choses soulève la protestation des travailleurs, des démocrates français. C'est avec la conviction d'exprimer leurs sentiments que je souligne devant vous l'urgence de mettre fin sans retard à cette situation anormale. (...)*

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE S'INQUIÈTE DE LA SURVIVANCE POSSIBLE DE « PRATIQUES AUTOCRATIQUES » EN ESPAGNE

De notre correspondant

Londres. — Au cours de sa première réunion depuis le congrès de Genève, en novembre, le bureau de l'Internationale socialiste, présidé par l'ancien chancelier d'Allemagne fédérale, M. Brandt, a consacré une partie de ses travaux à Londres, mercredi 30 et jeudi 31 mars, à la situation politique en Espagne. M. Felipe Gonzalez, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier espagnol, a parlé du caractère de « *laboratoire politique* » de son pays, à deux mois des premières élections libres depuis la guerre civile. L'Internationale a réaffirmé son soutien aux efforts du P.S.O.E. pour rétablir un régime démocratique. La même résolution souligne, d'autre part, l'inquiétude de l'Internationale socialiste devant l'incidence que pourrait avoir « *la survivance de pratiques autocratiques sur l'impartialité de la prochaine consultation électorale* ».

Une seconde résolution a été adoptée sur la Tchécoslovaquie. L'Internationale socialiste souhaite que les citoyens de ce pays qui essaient d'exercer leurs droits fondamentaux au prix de lourds sacrifices, puissent, eux aussi, bénéficier des engagements pris à Helsinki.

Le bureau a aussi discuté de plusieurs autres projets : l'envoi d'une mission internationale en Afrique australe en juin, une conférence sur le Chili, à Rotterdam, en août ; une conférence sur les politiques énergétiques, en France, en septembre. Une conférence des dirigeants des partis socialistes est prévue à Amsterdam les 16 et 17 avril prochain, avec pour thème les relations Est-Ouest après Helsinki. Le prochain congrès de l'Internationale aura lieu du 3 au 5 novembre 1978 à Vancouver (Canada).

(Intérim.)

EUROPE

De préférence au projet Awacs de l'alliance atlantique

La Grande-Bretagne développera son propre avion d'alerte avancée

La Grande-Bretagne a décidé de construire son propre système d'avions d'alerte avancée Nimrod, et elle a rejeté l'achat, en coopération avec ses partenaires de l'OTAN, d'appareils Boeing-707 (Airborne Warning and Control System) de conception américaine. C'est ce qu'a annoncé, jeudi 31 mars, à la Chambre des communes, le ministre britannique de la défense, M. Fred Mulley. Le porte-parole de l'opposition conservatrice a précisé qu'il apportait le soutien de son parti au gouvernement.

Au Pentagone et dans les milieux atlantiques, à Bruxelles, on estime que le choix britannique créera *« une faille dans la solidarité occidentale »*, et on se déclare *« très déçu »* par la décision travailliste.

Sans atteindre la complexité technologique de l'avion américain, qui est un quadriréacteur Boeing-707 spécial sur le fuselage duquel est monté un radar tournant relié à un système informatisé de transmissions, le Nimrod britannique est un ancien quadriréacteur Comet de lutte anti-sous-marine porteur de radars capables de détecter à quelques centaines de kilomètres de distance le départ de missiles ou le vol d'avions à basse altitude. Dans un premier stade, onze exemplaires du Nimrod seront ainsi transformés par l'industrie britannique en avions d'alerte avancée.

M. Mulley a notamment expliqué qu'après la décision de l'OTAN, le 25 mars dernier, de reporter au 1er juillet son choix en faveur du projet Awacs américain, le gouvernement britannique s'était prononcé pour une option nationale qui lui permettait d'assurer l'emploi de 7 000 personnes au total pendant cinq ans, alors que la participation de l'industrie britannique à la conception du Boeing-707 se serait limitée à 400 personnes environ.

Au moment où la Grande-Bretagne vient de nationaliser son industrie aéronautique et où le cabinet travailliste s'apprête à négocier avec les syndicats une nouvelle étape du contrat social, le gouvernement de Londres a, par son choix en faveur du Nimrod, tenu à montrer sa volonté de sauver l'emploi et une relative indépendance technologique. Du point de vue financier, l'option nationale est tout aussi coûteuse — environ 2 200 millions de francs pour la construction de onze Nimrod — que ne l'aurait été en fin de compte une participation britannique à l'Awacs américain.

En décidant de faire cavalier seul, les Britanniques n'ont pas craint de résister aux pressions des Etats-Unis. D'aucuns, à Londres, ont émis l'hypothèse que le gouvernement *fédéral* pourrait, à titre de rétorsion, retarder ou suspendre l'achat par les Etats-Unis de matériels militaires britanniques, comme des missiles ou l'avion Harrier à décollage vertical.

M. Mulley a, toutefois, laissé entendre que les équipements du Nimrod pourraient être rendus compatibles avec ceux de l'Awacs, de façon à coordonner l'emploi des deux systèmes dans le cadre d'une stratégie commune.

La décision de Londres est, cependant, un échec — au nom de la sauvegarde de l'emploi et du maintien de capacités militaires nationales — pour les partisans, au sein de l'OTAN, de la standardisation des armements.

On peut en effet considérer que le gouvernement britannique a préféré à la standardisation, souvent considérée comme l'achat pur *et simple de matériels américains* par les alliés des Etats-Unis, la *thèse européenne*, et particulièrement française, de l'inter-opérabilité. La standardisation consiste dans l'adoption d'un même matériel par les partenaires d'une alliance, au risque de créer des spécialisations dans les industries concernées et de simplifier les problèmes de contremesures à un même adversaire. En revanche, l'interopérabilité, qui garantit par le respect de normes communes et la définition des interfaces de compatibilité, aux armées alliées de pouvoir manœuvrer ensemble, soutient l'emploi dans chaque pays et maintient les compétences techniques.

A Bruxelles, la décision britannique pourrait avoir pour effet de retarder, à nouveau, le choix de l'Awacs par les autres partenaires européens des Etats-Unis. Ce programme d'acquisition de vingt-sept Boeing-707 spécialement équipés représente une dépense globale de 12 à 13 milliards de francs.

JACQUES ISNARD.

Les travaillistes perdent un nouveau siège aux Communes

De notre correspondant

Londres. — Le parti travailliste est maintenant en minorité de 2 voix à la Chambre des communes ; il a perdu jeudi 31 mars, au profit des conservateurs, un de ses « bastions » dans l'élection partielle de Stechford, au nord-est de Birmingham. Par une large majorité (43,4 % des voix contre 38 % aux travaillistes), le candidat conservateur, M. Andrew Mackay, a enlevé le siège occupé depuis 1950 par les travaillistes et laissé vacant par M. Roy Jenkins, devenu président de la Commission européenne.

Cette bataille électorale était considérée comme un test majeur pour les travaillistes. Elle s'est en effet déroulée au moment où le Labour venait de conclure, pour la *première fois* depuis la guerre, un accord avec le parti libéral qui lui a permis de rester au pouvoir malgré la motion de censure déposée par l'opposition conservatrice. Les libéraux n'obtiennent que 8 % des voix — moins que le parti d'extrême droite, le Front national.

Les travaillistes détiennent désormais 310 sièges aux Communes (323 avec leurs alliés libéraux) et les conservateurs 279 (307 avec les autres formations que se déclarent hostiles au gouvernement). Une autre élection partielle doit avoir lieu prochainement à Grimsby, siège de M. Crosland, le secrétaire au Foreign Office, récemment décédé.

La consultation de Strechford, tenue deux jours après la présentation du budget annuel, constitue aussi une première réaction aux mesures annoncées par le chancelier de l'Echiquier. L'augmentation du prix de l'essence et de la vignette automobile a été notamment très mal reçue par un électorat composé en majeure partie d'ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés dans une région qui vit surtout de l'industrie automobile. Les habitants de Stechford ont aussi protesté de cette façon contre la baisse du niveau de vie, et ils jugent insuffisants les efforts du gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi. — *(Intérim)*

LE GROENLAND S'OPPOSE A L'UTILISATION DE SES EAUX PAR LES PÊCHEURS DE LA C.E.E.

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le conseil consultatif du Groenland (le Landsraad), réuni pour sa session de printemps, vient de voter à l'unanimité une motion réclamant que la grande île arctique soit tenue à l'écart des négociations qui ont lieu entre les Neuf au sujet de l'utilisation de leurs zones de pêche. Le Landsraad demande qu'à l'avenir une zone maritime de 100 milles soit réservée à la population groenlandaise, qui tire l'essentiel de ses ressources de la pêche et ne pratique celle-ci qu'avec des moyens artisanaux, ce qui n'est pas le cas des autres pays européens.

Cette décision ne peut être que théorique. Pour le moment, le Groenland est une province du royaume de Danemark et seul le gouvernement de Copenhague est habilité à administrer le territoire. Mais d'ici à deux ans, les Groenlandais *s'apprêtent* à passer à un statut d'autonomie interne qui sera *sans doute semblable* à celui des îles Féroé. Or cet archipel a réussi à *demeurer* hors *du* Marché commun. S'inspirant de ce modèle, *les Groenlandais ont* déjà laissé entendre que, si leurs revendications *n'étaient pas* satisfaites, ils organiseraient un référendum qui *pourrait* leur permettre de quitter la C.E.E. Au référendum du 2 *octobre* 1972, les « non » l'avaient emporté au Groenland alors que les « *oui* » triomphaient dans tout le reste du royaume. — C.O.

Allemagne fédérale

LE CORPS PRÉSUMÉ DE JOACHIM PEIPER EST TRANSFÉRÉ DE VESOUL A MUNICH

(De notre correspondant.)

Les restes de ce que l'on suppose avoir été le corps de l'ancien colonel S.S. Joachim Peiper ont quitté, jeudi 31 mars, à 8 heures, la morgue de l'hôpital de Vesoul, où ils se trouvaient depuis le 14 juillet 1976, date de l'incendie de la villa du Renfort, à Traves (Haute-Saône) [*le Monde* des 15 et 16 juillet 1976].

Le corps n'a cependant pas voyagé sous l'identité de *Joachim* Peiper. Pour la justice française, il y a seulement de fortes présomptions pour qu'il s'agisse de l'ancien officier S.S. Les experts et les enquêteurs ne sont parvenus à aucune certitude, en raison notamment du degré de calcination du corps. Le juge d'instruction de Vesoul a délivré le permis d'inhumer, mais il faudra un jugement ultérieur pour enregistrer officiellement le décès de Joachim Peiper.

DIPLOMATIE

APRÈS L'ÉCHEC DE LA MISSION DE M. VANCE A MOSCOU

M. Gromyko reproche aux dirigeants américains de ne pas tenir compte des intérêts soviétiques

Le communiqué conjoint publié jeudi 31 mars après le départ de M. Vance de Moscou ne parle pas de l'échec des pourparlers qu'a eus le secrétaire d'État américain *sur la limitation des armements* stratégiques. Il se borne à indiquer que cette question a été « au centre des entretiens » et que « les parties ont décidé de poursuivre l'examen de ces problèmes ». Le texte précise d'autre part que MM. Vance et Gromyko se rencontreront à nouveau à Genève durant la première quinzaine de mai « *pour un échange de vues approfondi sur le problème* du Proche-Orient, notamment sur la question de la reprise de la conférence de Genève ». Toutefois, « certains des autres sujets abordés durant les entretiens de Moscou seront passés en revue à ce *moment-là* ».

Pour sa part, M. Powell, porte-parole de la Maison Blanche, a déclaré, jeudi après la conférence de presse tenue à Moscou par M. Gromyko et que relate ci-dessous notre correspondant, que M. Carter n'avait pas l'intention de modifier ses propositions sur la limitation des armements stratégiques d'ici à la rencontre du mois de mai entre MM. Gromyko et Vance. Il a maintenu que ces propositions étaient « extrêmement justes et équitables ».

A Bonn, où le secrétaire d'Etat américain a séjourné jeudi, le chancelier Schmidt a estimé qu'il était trop tôt pour parler d'un échec des négociations SALT 2 et qu' « on ne pouvait attendre des résultats d'une seule rencontre ». Selon notre correspondant en R.F.A., toutefois, l'impasse *actuelle* pourrait empêcher le gouvernement de Bonn d'avancer les propositions qu'il préparait pour débloquer les négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale.

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a fait jeudi 31 mars un effort exceptionnel pour expliquer à l'opinion pourquoi M. Brejnev avait rejeté les propositions présentées par M. Vance afin de débloquer les négociations sur la limitation des armements stratégiques. Cette tâche peu commune a été confiée à M. Gromyko, qui, pour la première fois de mémoire de correspondant, a tenu une conférence de presse à Moscou. Parlant pratiquement sans notes, maniant tour à tour la gravité et l'ironie pesante ou agressive comme pour mieux masquer ce qu'il y avait de défensif dans sa performance, il a plaidé pendant plus d'une heure et demie en faveur du point de vue soviétique sur la question des armements.

La forme choisie pour donner plus de retentissement à ces explications (la conférence de presse de M. Gromyko a été retransmise intégralement par la *télévision* et est publiée ce vendredi par tous les journaux) traduit la volonté du Kremlin de répondre « coup par coup » aux *initiatives américaines*.

Mais l'intervention du ministre *des affaires étrangères* rehausse qu'on avait peut-être un peu trop l'habitude de présenter comme un fidèle mais obscur exécutant. *Membre du bureau politique* depuis 1973 seulement, mais ministre *des affaires étrangères depuis* plus de vingt ans, M. Gromyko est apparu jeudi, à soixante-sept ans, comme un homme en pleine forme intellectuelle et physique (en dépit de la maladie qui l'a immobilisé pendant plus d'un mois au début de l'année), résolu et sûr de soi. *Ce fait n'est* sans doute pas insignifiant alors aussi le prestige d'un homme qu'on parle toujours à Moscou d'une inévitable « relève » de la vieille génération.

Faisant clairement allusion aux conférences de presse tenues la veille par M. Vance, à Moscou, et par M. Carter, à Washington, M. Gromyko a justifié son apparition en public par la nécessité de mettre fin « *aux bruits et aux versions de toutes sortes* » qui « *dénaturent et falsifient* les *positions soviétiques* ». Cela posé, il a critiqué tout d'abord ce que M. Vance a présenté comme une proposition d' « attente » : la signature d'un accord SALT 2 reprenant le « plafond » de deux mille quatre cents engins stratégiques fixé à Vladivostok, mais laissant de côté le problème des missiles de croisière et du bombardier soviétique Backfire. « *Nous avons bel et bien rejeté cette proposition*, a expliqué M. Gromyko, *car tout en barrant la route aux fusées balistiques, elle en ouvre un plus large à la production des Cruise qui, je tiens à le souligner, sont des porteurs d'armes nucléaires.* »

Le ministre a ensuite réaffirmé la version soviétique des accords de Vladivostok signés en 1974 par MM. Brejnev et Ford. Selon lui, ces accords ne couvrent pas seulement les missiles balistiques, mais aussi les Cruise. « *Il n'est pas question de feu vert pour les Cruise dans l'accord de Vladivostok*, a-t-il dit, *nous nous sommes vivement inscrits en faux contre les tentatives américaines de nous prouver qu'il n'était pas question des Cruise dans le consensus de Vladivostock. (...) Ces tentatives, qui ont commencé au lendemain de la réunion, constituent une révision des engagements contractés.* »

Tout en confirmant ainsi la grande inquiétude que soulèvent les Cruise américains en U.R.S.S., M. Gromyko a ensuite défendu la thèse selon laquelle le nouveau bombardier soviétique Backfire n'a pas une valeur stratégique. Utilisant le terme anglais forgé par les experts américains, M. Gromyko a affirmé : « *Nous avons catégoriquement rejeté et continuons à rejeter les tentatives faites pour inclure obligatoirement le Backfire dans un accord. (...) Leonid Brejnev a plus d'une fois expliqué personnellement au président Ford, notamment lors de la rencontre d'Helsinki, et ensuite au président Carter, qu'il s'agit là d'un bombardier à moyen rayon d'action, et non pas d'un bombardier stratégique. La partie américaine revient pourtant sur ce problème. Apparemment, certains ont besoin d'élever artificiellement cet obstacle supplémentaire.* »

M. Gromyko s'est ensuite inscrit en faux contre « *la version que l'on répand actuellement aux Etats-Unis, selon laquelle Washington aurait proposé, durant les pourparlers de Moscou, un vaste programme de désarmement, que la direction soviétique n'aurait pas accepté. Je tiens à déclarer que cette version ne correspond pas à la réalité : c'est une totale falsification. Personne ne nous a présenté un tel programme* »

Après ce démenti, M. Gromyko a cependant précisé que M. Vance avait proposé d'abaisser le « plafond » de Vladivostok à « *2 000, voire à 1 800, et le nombre de missiles à ogives multiples à 1 200 (contre 1 320), voire 1 100* ». « *Parallèlement*, a-t-il ajouté, *on nous a proposé de liquider la moitié de nos fusées, qui ne plaisent pas à certains aux Etats-Unis, sous prétexte qu'elles sont « trop grosses ou trop efficaces ». (...) Une telle approche unilatérale peut-elle conduire à un accord ? Non, car elle est contraire au consensus de Vladivostok, elle compromet l'équilibre des limitations sur lesquelles les deux parties se sont déjà entendues.* »

M. Gromyko a ensuite dénoncé la proposition de M. Vance concernant l'interdiction de modifier les fusées existantes. « *Ce droit allait de soi et il n'y avait aucun problème au moment de Vladivostok*, a dit M. Gromyko. *Eh bien ! non, maintenant il est proposé de rompre le consensus même sur cette question, et d'avantager ainsi les Etats-Unis au détriment de l'Union soviétique. Il est clair que nous n'accepterons pas d'abandonner le principe d'égalité. Formuler de pareilles exigences constitue un procédé douteux qui ne vaut pas cher.* » M. Gromyko, de la même manière, a repoussé la proposition américaine visant à interdire la mise au point de nouveaux types d'armes. Si les Etats-Unis sont intéressés par cette question, a-t-il dit, ils n'ont qu'à soutenir le projet de traité déposé à ce sujet par l'Union soviétique aux Nations unies.

Après avoir demandé à Washington de faire preuve « *de plus de réalisme et d'honnêteté* », M. Gromyko a critiqué indirectement M. Carter pour avoir mis en cause « *la bonne foi* » de l'Union soviétique dans les négociations. « *Je tiens à dire que ce n'est pas la bonne foi qui nous manque, nous en avons suffisamment. Elle est à la base de toute notre politique. Mais nous souhaiterions que tout le monde fonde sa politique sur la même base, de façon que les actes ne soient plus en contradiction avec les paroles. (...) J'espère que les Etats-Unis adopteront une attitude plus réaliste et tiendront compte dans une plus grande mesure des intérêts de la sécurité de l'Union soviétique et de ses alliés et ne chercheront pas à s'assurer des avantages unilatéraux. (...) Quant à nous, jamais nous ne sacrifierons nos intérêts ni notre sécurité. Nous ne pouvons discuter que sur une base d'égalité.* »

Avant d'en terminer avec la question des SALT, M. Gromyko a encore évoqué deux autres problèmes : celui de la dissémination des armes stratégiques et celui des bases américaines où sont stockées des armes stratégiques, en Europe et dans le monde. « *C'est une question qui touche notre sécurité et la sécurité de nos alliés*, a-t-il dit ; *nous avons le droit de soulever le problème de la suppression des points d'appui avancés américains. Cela concerne les sous-marins atomiques, les bombardiers porteurs d'armes nucléaires, les porte-avions dans une région déterminée de l'Europe (vous savez bien de quelle région il s'agit). Appelez cela comme vous voulez : durcissement ou changement de position. Mais cette question se pose actuellement à nous après les récentes propositions américaines.* »

A la fin de sa déclaration, M. Gromyko a accepté de répondre à quelques questions posées par écrit. L'un d'elles concernait le problème de la défense des droits de l'homme. Se levant pour y répondre, M. Gromyko a nié l'existence d'un lien direct entre ce problème et la question des armements stratégiques. Il a cependant ajouté : « *Il va de soi que cette campagne envenime l'atmosphère, détériore le climat politique, ne concourt pas à régler les questions relatives aux armes stratégiques. C'est tout le contraire. (...) Nous n'admettrons pas que les autres se prennent pour des précepteurs et nous enseignent la façon de gérer nos affaires intérieures. Nous ne renoncerons pas au principe de la non-ingérence. Aucun tollé, aucun cri, aucune piaillerie ne nous fera abandonner cette voie.* »

JACQUES AMALRIC.

A travers le monde

Chine

● M. CHANG CHUN-CHIAO, l'un des membres de la « bande des quatre », est désormais *considéré* par le P.C. chinois comme un « *traître à la solde du Kuomintang* » et serait passible de la peine de mort, a annoncé, jeudi 31 mars, le quotidien de Hongkong *Ming Pao*. — *(A.P.)*

Danemark

● LE PARLEMENT a adopté le projet de budget pour la période du 1er avril 1977 au 31 mars 1978 par 125 voix contre 38 (celles de l'extrême gauche, des communistes orthodoxes et du Parti du progrès). Les socialistes du peuple (communistes dissidents) se sont abstenus. La nouvelle loi de finances prévoit une impasse de 20 milliards de couronnes environ (17 milliards de francs) sur 87 milliards de couronnes de dépenses (72 milliards de francs).

États-Unis

● HAMMAS ABDUL KHAALIS, LE CHEF DE LA SECTE MUSULMANE DES HANAFIS, qui avait organisé la triple prise d'otages de Washington le 11 mars, a été incarcéré jeudi 31 mars. Un juge a, en effet, révoqué sa liberté provisoire sur la foi d'écoutes prouvant que Khaalis avait émis des menaces de mort par téléphone ces derniers jours et qu'il était donc un danger public. — *(A.P.)*

Ethiopie

● DEUX NOIRS AMERICAINS, MM. Richard Hammond et Carl Edwin Hamilton ont été arrêtés le 23 mars, ayant été pris en flagrant délit d'espionnage dans la province de Begemdir pour le compte de l'Union démocratique éthiopienne (UDE), dont le siège est à Londres, a indiqué jeudi 31 mars l'*Ethiopian Herald*.

Finlande

● LES PREMIERS MINISTRES DANOIS, FINLANDAIS, ISLANDAIS, NORVEGIEN ET SUEDOIS se sont réunis, jeudi 31 mars, à Helsinki, pour la session annuelle du conseil nordique, à laquelle assistent également les ministres des affaires étrangères. Le premier ministre norvégien, M. Odvar Nordli, a fait savoir qu'il soulèverait le différend, qui oppose son pays à la Finlande, au sujet de la participation de troupes ouest-allemandes aux manœuvres de l'OTAN organisées en Norvège. — *(Reuter.)*

Mexique

● UNE MISSION DIPLOMATIQUE DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL est arrivée mercredi 30 mars à Mexico pour installer l'ambassade d'Espagne. L'arrivée de cette délégation fait suite au rétablissement, le 28 mars, des relations diplomatiques entre les deux pays. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● *M. Godfrey Lule*, ministre ougandais de la justice, a décidé de ne pas retourner en Ouganda. M. Lule représentait son pays aux travaux de la commission des Nations unies sur les droits de l'homme, qui se sont terminés la semaine dernière à Genève. Il est le second ministre du président Amin Dada à faire défection à l'issue d'un voyage officiel, après le ministre de l'industrie légère, M. Semei Nyanzi, qui avait décidé en janvier de rester aux Etats-Unis. — *(A.F.P.)*

Pakistan

● DEUX CENTS PERSONNES *ont été blessées au cours d'affrontements* entre la police et des manifestants, le jeudi *31 mars, à Lahore, affirment* des porte-parole de l'Alliance nationale pakistanaise, coalition des partis d'opposition. — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● *HUIT ARRESTATIONS* ont eu lieu cette semaine après la tentative de coup d'Etat du 19 mars. Parmi les personnes appréhendées figurent quatre journalistes, dont le responsable de l'émetteur de radio que les conjurés avaient utilisé.

ASIE

Chine

UN « DISSIDENT » DE CHANGHAÏ AURAIT ÉCRIT A M. CARTER

Hongkong *(A.F.P.)*. — La *Far Eastern Economic Review* de Hongkong, a publié jeudi 31 mars une lettre envoyée par « *un intellectuel de Changhaï* » au président Carter pour attirer son attention sur la situation des droits de l'homme en Chine. La revue précise que ce message a été examiné par des experts, qui ont conclu à sa probable authenticité. « *Si c'est le cas*, ajoute la revue, *il s'agit de la première manifestation de défense des droits de l'homme en Chine connue à l'extérieur, et de la première tentative de prise de contact d'un dissident chinois avec un dirigeant occidental.* »

La lettre décrit la société chinoise comme une société « *réduite à l'esclavage* », et implore M. Carter de ne pas « *oublier les souffrances d'un peuple de 800 millions de personnes, et de lui apporter le même secours qu'aux dissidents soviétiques* ». (La lettre a été envoyée deux semaines après l'entrevue accordée par M. Carter à M. Vladimir Boukovsky).

La lettre fait mention de plus de vingt prisons ou centres de détention à Changhaï même, et déplore la politique chinoise consistant à envoyer les jeunes intellectuels aux champs.

[Le correspondant à Hongkong du « New York Times » note que certaines expressions employées par l'auteur de la lettre sont utilisées à Taïwan, mais rarement en Chine. Il rappelle que les agents de Taïwan ont déjà fabriqué des faux avec des timbres et des oblitérations chinoises (la lettre dont la « Far Eastern Economic Review » a reçu le double a apparemment été postée à Changhaï le 14 mars). Toutefois, ajoute le correspondant du « New York Times », l'auteur de la lettre a incontestablement une connaissance parfaite de la situation locale.]

AFRIQUE

La fin du voyage officiel du chef de l'État soviétique

Les pays visités par M. Podgorny ont insisté sur leur volonté d'indépendance

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — *Après avoir conclu un traité d'amitié et de coopération avec le président Machel, M. Podgorny devait quitter le Mozambique, vendredi 1er avril, pour une visite privée dans le nord de la Tanzanie. Le chef de l'État soviétique devait en principe s'envoler le lendemain pour son pays, après treize jours de voyage en Afrique noire. De son côté, M. Fidel Castro a quitté, jeudi, Luanda pour Alger, puis vraisemblablement La Havane, à l'issue d'une longue tournée à travers huit États africains alliés de Cuba.*

La première visite d'un chef d'État soviétique dans une Afrique noire en pleine gestation avait sans doute pour objet de faire le point de l'influence, de fraîche date mais indéniable, de la grande puissance socialiste. S'il s'agissait seulement de consolider un acquis, la satisfaction l'emporter à Moscou. Cependant, le voyage de M. Podgorny a été marqué non par des fausses notes, mais par quelques réticences calculées de la part de ses hôtes. D'un autre côté, n'a-t-il pas contribué à élargir le fossé, déjà creusé par la guerre d'Angola, entre l'Afrique dite « *modérée* » et l'Afrique « *militante* » ?

Ce qui est vrai des mouvements de libération, l'est également de deux des États visités par M. Podgorny, le Mozambique et la Zambie, dont les économies demeurent dépendantes de la République Sud-Africaine et dont les frontières avec la Rhodésie sont vulnérables. De ces deux pays, surtout le premier a besoin d'une aide économique et militaire, que l'Union soviétique semble la mieux placée, dans les circonstances actuelles, pour lui fournir.

M. Podgorny ne pouvait faire que l'unanimité en proposant, à Maputo, que l'Afrique soit proclamée « *zone libre d'armes nucléaires* » et en jugeant « *absolument inadmissible* » toute forme de collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud. Le principe d'un renforcement de l'aide soviétique — comme celui, d'ailleurs, de tout autre appui — aux insurrections d'Afrique australe devrait également recueillir l'approbation générale face à l'arrogance du « *pouvoir pâle* » et à la tolérance manifestée, à l'égard de ce dernier, par les puissances occidentales.

En revanche, M. Podgorny a peut-être moins convaincu en plaidant de nouveau, à Zanzibar, pour la démilitarisation de l'océan Indien. Fait symptomatique, il a démenti à plusieurs reprises que l'Union soviétique ait, en Afrique, les ambitions stratégiques que lui prêtent non seulement la Chine, mais aussi plusieurs États membres de l'Organisation de l'unité africaine.

Si les contacts pris par le chef de l'État soviétique avec plusieurs dirigeants de mouvements de libération n'ont pas eu de quoi surprendre, l'appui exclusif qu'il a offert, à Lusaka, au Front patriotique de MM. Mugabe et Nkomo a davantage fait sourciller. M. Podgorny n'a fait qu'entériner le choix des cinq États africains dits de la ligne de front, dont trois ont été ses hôtes, en faveur de la guérilla africaine de Rhodésie. Cependant, on ne peut manquer de relever qu'il s'est prononcé alors que l'O.U.A. hésite encore à le faire.

En dépit d'un accueil de plus en plus chaleureux au fil de ses déplacements, M. Podgorny s'est fait rappeler, à chacune de ses escales, le souci d'indépendance de ses hôtes. A Maputo, dernière étape officielle de sa tournée, le dirigeant soviétique a eu droit à trois bains de foule en quatre jours. Le *Daily Noticias*, un quotidien gouvernemental, n'en a pas moins cité, le jour de son arrivée, une déclaration antérieure du président Machel sur « *les principes d'égalité et de non-ingérence dans les affaires internes de chaque partenaire* » qui doivent, à ses yeux, présider à la coopération entre les deux pays.

Autre fait révélateur, cette offensive diplomatique soviétique a été dominée par des événements qui se sont produits un peu en marge. Ni les entretiens de Dar-Es-Salaam avec le président Nyerere, porte-parole des États de la ligne de front, ni le détour par Livingstone, sur la frontière rhodésienne, ni la chaleur de la réception réservée par Maputo, à 30 kilomètres seulement de la République Sud-Africaine, n'ont effacé l'impact du conflit du Shaba.

S'appuyant sur la frontière de l'Angola, où stationne encore un important contingent de troupes cubaines, la rébellion de l'ancien Katanga suscite un malaise sensible même chez certains adversaires du président Mobutu.

Cette semaine, pendant que se développait le conflit dans l'ancien Katanga, M. Fidel Castro parcourait l'Angola non seulement pour y réaffirmer sa solidarité avec le régime de Luanda, mais aussi pour y remonter le moral des troupes cubaines qui se trouvent sur place depuis maintenant dix-huit mois. Il devait également y rencontrer, à son tour, des dirigeants de mouvements de libération d'Afrique australe, notamment M. Nkomo, le nationaliste africain de Rhodésie, visiblement le plus apprécié par La Havane et Moscou.

La tournée de M. Podgorny n'a donc pas seulement illustré les gains récents d'une diplomatie soviétique qui avait connu, dans les années 60, quelques difficultés en Afrique noire. L'Afrique est un terrain meuble, où les acquis sont parfois sans lendemains. A vouloir trop infléchir le cours de l'histoire, on risque de s'y perdre. Sans parler des déconvenues passées avec l'Égypte, les Soviétiques en font en ce moment l'expérience dans la corne du continent, où le rapprochement avec l'Éthiopie menace de se faire au détriment de relations privilégiées avec la Somalie. En Afrique australe, un précédent devrait faire réfléchir : que reste-t-il, six mois plus tard, du succès diplomatique emporté, dans le conflit rhodésien, par M. Kissinger ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Éthiopie

Les neuf dixièmes de l'Érythrée échappent au contrôle d'Addis-Abeba

affirme le représentant en France de l'un des trois fronts de libération

M. Nafi Kurdi, représentant en France du Front populaire de libération de l'Érythrée (F.P.L.E.), a tenu, jeudi 31 mars, à Paris, une conférence de presse au cours de laquelle il a pris à partie M. Ousmane Sabbeh Saleh, dirigeant du Front de libération de l'Érythrée — Forces populaires de libération (F.L.E.-F.P.L.) : « *Contrairement à ce que Ousmane Sabbeh tente de faire croire à l'extérieur, il ne représente plus, depuis sa rupture avec nous, au printemps 1976 (1), qu'un infime groupe, hétérogène et confessionnel. Quant à nos divergences avec lui, elles ne résident nullement dans une imaginaire volonté du F.P.L.E. de réaliser l'unité d'abord sur une base idéologique, mais bien au contraire dans les manœuvres répétées d'Ousmane Sabbeh pour, sous couvert de l'unité, s'imposer antidémocratiquement comme seul dirigeant du peuple érythréen.* »

Interrogé à propos de l'épithète « *confessionnel* », M. Nafi Kurdi a indiqué : « *Ousmane Sabbeh divise le peuple érythréen de libération nationale sur une base religieuse et incarne une ligne à la fois réactionnaire et antidémocratique. Le mouvement qu'il dirige est presque exclusivement composé de musulmans et ne compte que quelques chrétiens qui lui servent de paravents.* »

M. Nafi Kurdi a donné des précisions sur l'organisation du F.P.L.E., indiquant qu'à l'issue du dernier congrès de son mouvement, qui s'était tenu en janvier 1977 en territoire érythréen, un comité central de quarante-trois membres et un bureau politique de treize membres — six musulmans et sept chrétiens — avaient été élus. D'autre part, il a ajouté que M. Ramadan Mohammed Nour avait été élu secrétaire général du Comité central et M. Issayas Afwarki, vice-secrétaire général.

Après avoir revendiqué pour le F.P.L.E. la prise de la ville de Nakfa (*le Monde* du 25 mars), M. Nafi Kurdi a affirmé que les nationalistes avaient « *libéré* » 90 % du territoire érythréen.

A propos d'une présence cubaine en Éthiopie, évoquée à plusieurs reprises par la presse internationale (*le Monde* du 16 mars), le représentant en France du F.P.L.E. a déclaré : « *Nous ne croyons pas du tout à une intervention militaire cubaine aux côtés de la junte éthiopienne. Le vaillant peuple cubain, protagoniste d'une révolution exemplaire, demeure, nous le savons, fidèle à ses principes internationalistes. En Amérique latine, comme en Angola, il le prouve quotidiennement. Le peuple cubain sait, comme le peuple érythréen, que le socialisme et la guerre d'agression sont incompatibles.* » — Ph. D.

(1) Depuis cette scission intervenue en mars 1976 au sein de ce qui était jusqu'à présent le F.L.E.-P.L.P., les maquisards érythréens sont divisés en trois fronts antagonistes : le F.L.E., installé sur les basses terres proches du Soudan et dominé par les musulmans ; le F.L.E.-P.L.P. de M. Ousmane Sabbeh Saleh et le Front populaire de libération de l'Érythrée, composé en majorité de chrétiens bien qu'il rejette toute discrimination confessionnelle. — (N.D.L.R.)

Zaïre

Jamais je ne vivrai un seul jour en exil

déclare le président Mobutu

« *Chef d'État ou simple citoyen, ma place est en République du Zaïre, et je ne vivrai jamais un seul jour en exil à l'étranger* », a déclaré, jeudi 31 mars, à l'Agence zaïroise de presse, le général Mobutu, président de la République du Zaïre, démentant catégoriquement les informations selon lesquelles il pourrait se démettre de ses fonctions et se rendre à l'étranger (*le Monde* du 31 mars).

D'autre part, un porte-parole du gouvernement a indiqué jeudi aux correspondants étrangers au Zaïre que leurs dépêches seraient désormais soumises à la censure, ajoutant : « *Nous comprenons qu'il est de votre droit d'écrire ce qui vous plaît, mais nous ne pouvons admettre que vous intoxiquiez l'opinion avec des mensonges.* »

Le gouvernement a, par ailleurs, présenté à la presse le colonel Eluki Monga Aundu, chef des opérations de l'armée zaïroise dans la province du Shaba, dont certaines informations avaient signalé la disparition. Le colonel Eluki a cependant été relevé de son commandement et remplacé par le général Singa Boyenge, chef de la gendarmerie zaïroise, et membre du bureau politique du parti unique, le Mouvement révolutionnaire populaire (M.P.R.)

Le colonel a estimé à cinq bataillons (environ cinq mille hommes), les forces de l'ennemi, qui, a-t-il dit, disposent d'un armement (mortiers, orgues de Staline, fusées sol-sol, etc.) de fabrication soviétique.

La publication de ces informations, après plusieurs jours de mutisme officiel, est, semble-t-il, la conséquence des difficultés rencontrées sur le terrain par les forces armées zaïroises. Celles-ci, qui tentent d'enrayer l'avance des anciens gendarmes katangais sur Kolwezi, seraient cependant parvenues à stabiliser le front à environ 80 kilomètres de cette ville. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

PAS DE SOLDATS FRANÇAIS AU ZAÏRE

Au ministère de la défense à Paris, un porte-parole a déclaré jeudi 31 mars que les déclarations d'une personne se présentant comme le délégué du Front national de libération congolais en France, selon lesquelles « deux compagnies françaises » *participaient aux combats en cours au Zaïre sous l'uniforme de l'armée zaïroise*, sont « absolument dénuées de tout fondement ».

Algérie

« IL FAUT GAGNER LA BATAILLE DE LA GESTION »

déclare le président Boumediène dans son « message à la nation »

Alger. — C'est en présence de M. Fidel Castro, « notre ami et notre compagnon de militantisme », qui vient de terminer sa tournée en Afrique, que le président Boumediène a pris la parole, jeudi 31 mars, devant l'Assemblée populaire nationale, pour adresser « un message à la nation », comme le prévoit la Constitution.

Dans le passé, le chef de l'État a maintes fois dénoncé certaines situations, critiqué le comportement de divers responsables, mais il le faisait en termes généraux. Cette fois, il a évoqué d'une façon précise les maux dont souffre le pays et fixé les objectifs à atteindre grâce « au travail et à la vertu ».

De notre correspondant

« *La gestion est désormais une bataille à gagner, comme nous avons gagné celle de l'investissement* », a-t-il dit. « *Le problème des hommes, c'est-à-dire de leur intégrité, de leur compétence, de leur engagement, reste le problème-clé. Les qualités morales, techniques et politiques des responsables à tous les degrés de la hiérarchie sont la condition première de toute œuvre durable.* »

Lors du débat sur la charte et de la mise en place des institutions, les Algériens ont réclamé un « *coup de balai* ». Le chef de l'État a promis de le donner. « *Les sanctions les plus sévères seront prises contre le gaspillage, le laisser-aller, la paresse, la tendance au parasitisme, afin que tout travailleur, ouvrier ou cadre, fournisse le travail que le pays attend de lui.* » En Algérie, on n'a pas l'habitude de faire « *tomber les têtes* » ; on mute, ou on met sur une voie de garage les hommes qui n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités. Cette opération a été engagée au niveau des sociétés nationales et de l'administration, et elle ne fait, semble-t-il, que commencer.

Parmi les mesures annoncées figurent : la guerre sans merci contre les hausses des prix ; la lutte contre la bureaucratie ; la nécessité de « *lier le revenu au travail fourni* » ; l'adoption de dispositions « *tendant à simplifier le fonctionnement des services publics* » ; l'amélioration qualitative de l'enseignement. Le président a également demandé que les organismes publics cessent « *de se rejeter les responsabilités* », que les « *défaillances inadmissibles* » soient sanctionnées, que des efforts « *très sérieux* » soient entrepris dans les domaines de l'approvisionnement et de la distribution, qu'une plus grande rigueur soit apportée dans les programmes d'investissement et le choix des nouveaux projets. En somme, « *travailler davantage et rentabiliser notre travail* », en n'oubliant pas que les ressources minières de l'Algérie ne sont pas inépuisables.

Dans la première partie de son message, le chef de l'État avait brossé une vaste fresque des réalisations de l'Algérie depuis son accession au pouvoir, en 1965, tant en ce qui concerne l'édification de l'État que la récupération des richesses nationales, le décollage économique et la lutte contre le sous-développement. Il a souligné que la croissance économique a été en moyenne de 7 % et a atteint 9 % ces dernières années. La production intérieure a augmenté de 85 % entre 1965 et 1975, tandis que les investissements, qui étaient d'un demi-milliard de dinars il y a dix ans (1 dinar vaut 1,20 F), se sont élevés à 30 milliards en 1976. Ces investissements, a ajouté M. Boumediène, atteignent 40 % de la P.I.B., ce qui « *constitue un taux d'accumulation record à l'échelle mondiale* ». Enfin, le revenu moyen par tête est passé de 1 000 dinars en 1965 à 3 100 dinars en 1976.

PAUL BALTA.

Le conflit du Sahara occidental

UN JOURNAL MAROCAIN FAIT ÉTAT D'UN GRAVE REVERS MILITAIRE DU FRONT POLISARIO

Le quotidien marocain *l'Opinion*, organe de l'Istiqlal, a affirmé le jeudi 31 mars que « *des conseillers et mercenaires non-africains, cubains en particulier, forment et encadrent les agresseurs venus d'Algérie pour s'en prendre aux territoires sahariens du Maroc et de la Mauritanie* ».

Selon le journal, « *toutes les informations recoupées ont confirmé l'arrivée dans le triangle Nouadhibou - Dakhla - Tichla de plusieurs colonnes motorisées parties de Tindouf. Cette attaque de grande envergure était préparée depuis plusieurs semaines... Une action combinée des forces armées royales et de l'armée mauritanienne, les 23 et 24 mars, a permis de détruire le gros des colonnes venues d'Algérie, et de pourchasser les rescapés* ».

Dans un communiqué publié le 30 mars à Alger, le Front Polisario a annoncé, de son côté, que les combattants sahraouis avaient intercepté le 24 mars dans la région de Smara un convoi militaire marocain et qu'ils avaient tendu une embuscade à des troupes envoyées pour renforcer le convoi attaqué. Selon le Front, vingt-neuf soldats marocains auraient été mis hors de combat. — *(A.F.P.)*

[Catégoriquement démentie par les responsables du Front Polisario, la participation de volontaires cubains aux combats livrés par les guérilleros sahraouis n'a jamais été confirmée par les observateurs qui se sont rendus sur le terrain. Les autorités marocaines, qui gardent depuis des mois un mutisme total sur les opérations au Sahara occidental, n'ont pas fourni de preuves à cet égard.]

Territoire français des Afars et des Issas

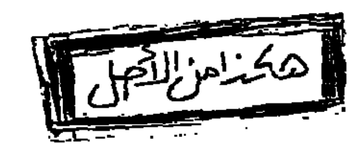
La Chambre des députés a été dissoute en prévision des élections du 8 mai

Le *Journal officiel* du 1er avril publie deux décrets en date du 28 mars relatifs à la consultation des populations du Territoire français des Afars et des Issas, prévue par la loi du 28 décembre 1976. L'un de ces textes précise que les électeurs auront à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante : « *Souhaitez-vous que le Territoire français des Afars et des Issas devienne indépendant ?* » L'autre décret fixe au dimanche 8 mai la date de ce référendum.

Jeudi matin, 31 mars, le conseil des ministres avait adopté un décret portant dissolution de la Chambre des députés du Territoire, et une ordonnance créant une circonscription électorale unique pour soixante-cinq députés. Les élections législatives auront lieu le même jour que le référendum sur l'indépendance.

Le gouvernement français a informé l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) qu'il avait décidé de limiter à six le nombre des observateurs autorisés à assister aux consultations organisées le 8 mai.

● A ACCRA, les personnalités et les chefs de partis ou d'organisations représentant la population du T.F.A.I. réunis en « table ronde » sur l'initiative de l'O.U.A. n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une proposition de cette organisation visant à créer « *un front uni du peuple de Djibouti* » et une « *commission politique nationale* ».



AFRIQUE

LA RHODÉSIE DES DERNIÈRES CARTES

II. — Trop peu, trop tard ?

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

La communauté européenne de Rhodésie, réduite par l'émigration et éprouvée par le coût croissant de la guérilla, a de plus en plus de peine à contrôler un pays peuplé de 6 millions d'Africains et aussi étendu que les trois quarts de la France. Les pertes subies par l'armée, le rappel des réservistes et la désorganisation qu'il provoque dans l'économie commencent à poser de sérieux problèmes au gouvernement de M. Smith (« le Monde » du 1er avril).

Salisbury. — « *Too little, too late.* » (Trop peu et trop tard.) M. Pat Bashford, président du parti du centre, n'a pas été le seul à commenter de la sorte les premières mesures annoncées le 23 février par M. Ian Smith contre la discrimination. Le premier ministre rhodésien avait déjà déclaré, le 24 septembre dernier, qu'il se ralliait à l'accession de la majorité au pouvoir dans un délai de deux ans. Les principes, sur lesquels les colons rebelles à la majorité ont fondé l'indépendance unilatérale de la Rhodésie ont donc volé en éclats. Pourtant, les décisions prises semblent tardives et timides.

Ces dernières semaines, M. Smith a multiplié les déclarations d'intention. A la suite de l'échec de la conférence de Genève, il compte procéder à un référendum auquel tous les dirigeants africains pourront, en principe, participer. Son projet de « *règlement interne* » s'adresse également, a-t-il assuré le 17 février, aux leaders du Front patriotique, MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo. Il a cependant ajouté qu'il était inutile de discuter avec « *ceux qui s'associent au terrorisme* ». Il s'engage toujours à s'en tenir au « *plan Kissinger* », qui prévoit le transfert du pouvoir à la majorité dans deux ans.

Quelques gestes de portée très inégale ont, d'ores et déjà, été consentis. La peine de dix ans de travaux forcés, infligée à Mgr Lamont, évêque catholique d'Umtali, accusé de n'avoir pas rapporté la présence de « *terroristes* », a été réduite, en appel, à quatre ans de prison, dont trois avec sursis. Le Dr Gordon Chavunduka, proche collaborateur de l'évêque Muzorewa, a participé à un débat télévisé. Une première promotion d'officiers africains est prévue pour juin 1977. Le gouvernement a invité le conseil municipal de Salisbury à mettre fin à la ségrégation raciale dans les toilettes publiques. Enfin et surtout, le Parlement a été invité à amender le « *Land Tenure Act* », la loi sur la ségrégation foncière, votée le 4 mars, d'extrême justesse, par le Parlement de Salisbury.

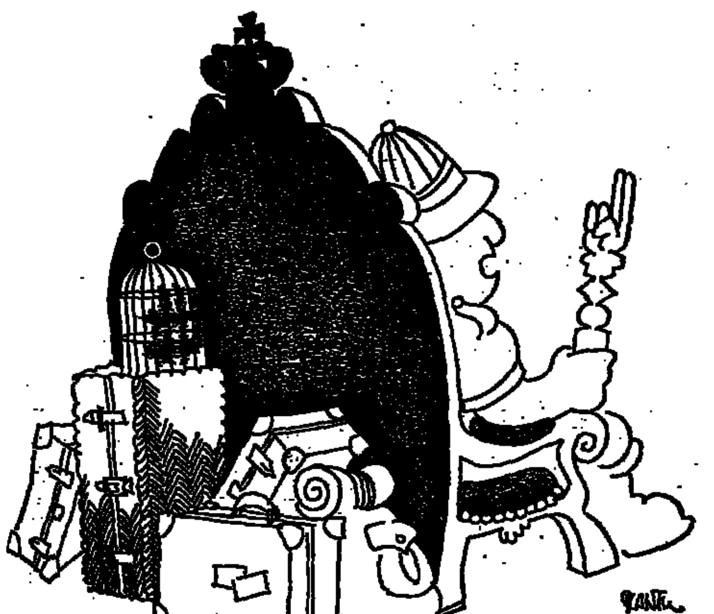
Cet amendement ouvre les terres agricoles « *européennes* » à la propriété africaine. L'Union nationale des fermiers et l'Association des producteurs de tabac ont fait savoir qu'elles relevaient ce « *défi* ». Il a suscité une sérieuse crise dans les rangs du parti au pouvoir, le Front rhodésien, neuf députés ayant quitté son comité politique et refusé de voter le texte que trois députés africains ont fait adopter de justesse (*le Monde* daté 6-7 mars).

M. Smith a dû renvoyer l'intégration raciale des écoles et hôpitaux publics ainsi que celle des quartiers résidentiels urbains.

Une marge de manœuvre

Le premier ministre s'est vu offrir une certaine marge de manœuvre *par la rupture entre* le Front patriotique, qui représente la guérilla, et le Conseil national africain unifié (UANC) de l'évêque Muzorewa. L'UANC se sent assez fort pour réclamer une consultation populaire. L'évêque et ses amis sont persuadés qu'ils l'emporteraient, dans les circonstances actuelles, sur le Front patriotique de MM. Mugabe et Nkomo. Mais ils n'accepteront pas un référendum dont l'objet serait seulement de désigner le futur interlocuteur africain de M. Smith et veulent que la consultation désigne le futur chef de gouvernement. Le premier ministre rhodésien n'a pas encore pris position sur ce point crucial.

L'UANC est prêt à coiffer l'administration actuelle, à condition que le gouvernement compte une majorité d'Africains, que l'africanisation du pouvoir subisse un processus accéléré et irréversible.



(Dessin de PLANTU.)

M. Smith serait-il prêt, en 1977, à rentrer dans ce jeu ? *Le renforcement de la guérilla*, les difficultés économiques et, surtout, le découragement sensible des Européens l'ont-ils convaincu que s'effacer devant le chef de l'UANC serait désormais un moindre mal ?

Dans les milieux officiels, on justifie la lenteur des changements envisagés par l'inquiétude des Européens. « *Si l'on ouvrait sur-le-champ écoles et quartiers résidentiels aux Noirs, les départs des Blancs passeraient de mille cinq cents par mois à cinq mille* », dit-on dans les milieux proches du gouvernement. En outre, M. Smith souhaite rallier Américains et Britanniques à son projet de « *règlement interne* », avant de s'engager plus avant. Les effets de cette temporisation sont déjà sensibles.

« Militaires » et « politiques »

L'évêque Muzorewa ne s'appuie sur aucun guérillero et aura besoin, assez rapidement, d'un succès politique, faute de quoi le *crédit qu'on lui* prête sera battu en brèche. La confiance de la *population* africaine ira de plus en plus, si l'immobilisme prévaut, aux « combattants de la liberté ». Le renforcement progressif de la *guérilla le montre* déjà, et le processus est peut-être plus avancé *qu'on ne* le pense à Salisbury. L'évêque Muzorewa a besoin d'un succès *politique* sur M. Smith pour pouvoir prendre de vitesse, s'il en est encore temps, ceux qui mènent la lutte armée.

La ZIPA (Armée du peuple du Zimbabwe), qui s'appuie sur la frontière du Mozambique, et dont *M. Mugabe fait figure de porte-parole*, demeure — et de loin — *l'armée de libération la plus forte*, avec près de deux mille partisans *engagés en Rhodésie* et sans doute de dix mille à quinze mille *hommes dans ses camps de Tanzanie* et du Mozambique. Mais *M. Nkomo, le leader de la ZAPU* (Union africaine du peuple du Zimbabwe), a *compris que* l'alliance passée l'automne dernier avec M. Mugabe au sein du Front patriotique n'est pas une garantie suffisante sur l'avenir.

Ces derniers mois, les cadres *militaires de la ZAPU ont* recommencé à se manifester dans *l'ouest et le sud-ouest* du pays. Ils recrutent surtout au sein de l'ethnie kalanga, *de part et d'autre* de la frontière du Botswana. C'est à cette ethnie, assimilée aux Matabele, qu'appartient M. Nkomo. Les jeunes recrues transitent par le Botswana avant d'être transférées en Zambie, où les camps d'entraînement de la ZAPU ont rouvert. En bref, M. Nkomo est en train de bâtir sa propre armée qui a ouvert un nouveau « front » dans le Matabeleland, Sud-Ouest rhodésien, où le vieux dirigeant nationaliste conserve une base politique solide.

Faute d'un règlement politique, l'alliance entre ces deux forces, la ZIPA et la ZAPU, finirait sans doute par l'emporter. Les Etats africains indépendants frontaliers de la Rhodésie leur offrent l'hospitalité. Des instructeurs, le plus souvent cubains ou soviétiques, forment leurs recrues.

Toutefois, si le pouvoir était confié à l'UANC de l'évêque Muzorewa, le problème changerait de données. *L'africanisation* du régime, même menée avec ménagement, provoquerait sans doute le départ d'une bonne partie de la communauté européenne, soit par défiance, soit parce que de nombreux Européens occupent des emplois qui pourraient être rapidement transférés à des Africains.

Mais on peut estimer que, de toute façon, si la guerre continuait, ces Européens s'en iraient vraisemblablement. Par ailleurs, un transfert du pouvoir à la majorité — sans la participation de la guérilla — pourrait obtenir l'appui des puissances occidentales et même d'un certain nombre de pays de l'O.U.A. Il n'en faudrait pas davantage pour aboutir à une levée de fait des sanctions économiques internationales, même si les Nations unies se refusaient à la voter.



Le « règlement interne »

Surtout, une solution de ce type favoriserait la naissance d'une armée africaine qui s'ébauche actuellement au sein des forces rhodésiennes. Dans quelques mois, les premiers officiers africains seront promus. Ils pourraient se retrouver rapidement à la tête d'une armée et d'une police qui *comptent déjà près de dix mille* Noirs et jouer leur propre jeu.

Est-ce là le type de « *règlement interne* » auquel songe M. Smith ? Est-il encore temps d'envisager une négociation en l'absence et même au détriment du Front patriotique et de la guérilla.

Tout en réduisant nettement la *peine infligée* à Mgr Lamont, le président de la cour d'appel de Salisbury a *fait récemment* l'éloge sans réserves de la Rhodésie blanche. *Reprochant à l'évêque* d'Umtali d'avoir eu la « *malhonnêteté* » *d'évoquer* un régime d'oppression, le juge lui a répondu : « *La simple vérité est que les changements qui sont intervenus, — transformant la Rhodésie de société primitive, ravagée par les divisions et conflits tribaux et minée par les pratiques barbares de la sorcellerie, en un pays doté d'une économie très élaborée et d'un niveau de vie plus élevé, pour les Africains comme pour les Européens, que celui de presque tous les autres pays d'Afrique, — ces changements n'auraient pas pu se produire sans que chacune des communautés prenne appui sur l'autre.* » N'était-ce qu'un baroud d'honneur ?

En renonçant à la séparation des races — ne serait-ce que dans le principe, — le Front rhodésien conteste sa raison d'être, et le congrès qu'il doit *tenir* en avril promet d'être houleux. Au même moment, le gouvernement ne décourage pas les efforts d'un parti de chefs coutumiers, la ZUPO (Organisation du peuple uni du Zimbabwe), *formé pour* soutenir un « *règlement interne* », et *qui ne contribue guère* à sa crédibilité en milieu africain.

M. Smith peut bloquer, pour quelque temps encore, toute négociation. Mais cela le conduirait à la catastrophe. Il peut tenter de contrôler une négociation de façon à favoriser l'un de ses adversaires africains au détriment de l'autre. Mais la partie est serrée et, même dans cette hypothèse, le temps joue désormais contre lui. « *Une fois que les Africains sentiront notre autorité battue en brèche*, nous dit un avocat européen de Salisbury, *la situation risque de se retourner comme une crêpe. Je crois seulement qu'il y faudra encore du temps.* »

FIN

POLITIQUE

APRÈS LA FORMATION DU SECOND GOUVERNEMENT BARRE

M. Giscard d'Estaing a reçu les trois anciens ministres d'État

M. Valéry Giscard d'Estaing a successivement reçu jeudi après-midi 31 mars, à l'Elysée, les trois ministres d'Etat du premier gouvernement Barre. M. Olivier Guichard, ancien garde des sceaux, est demeuré trente minutes dans le bureau présidentiel et s'est refusé à toute déclaration. L'entretien avec M. Poniatowski qui a eu lieu ensuite a duré dix minutes. L'ancien ministre de l'intérieur a lancé aux journalistes un « au revoir » souriant. Enfin, M. Jean Lecanuet, ancien ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, est apparu le visage crispé après un entretien de vingt minutes avec le chef de l'Etat. Ce dernier a ensuite reçu M. Raymond Barre ainsi qu'il le fait chaque jeudi.

M. Alain Peyrefitte, nouveau ministre de la justice, a déclaré jeudi, à TF 1 :

« Le président de la République a un rôle qui surplombe les partis et qui surplombe les pouvoirs — l'exécutif, le législatif, le judiciaire et, à plus forte raison, l'administratif. C'est un homme qui doit être au-dessus de la mêlée, mais il faut qu'il s'engage pour ce qui concerne le destin national. Or il est évident que les élections législatives engagent le destin national.

» En réalité, la situation n'est pas aussi tragique que certains veulent le dire. Je pense que le gouvernement va faire face à une tâche très concrète. Elle peut être parfaitement accomplie si les efforts sont convergents, si l'on fait taire les polémiques stériles qui ont fait beaucoup de mal ces derniers temps. »

M. Christian Bonnet, nouveau ministre de l'intérieur, transmettant jeudi ses pouvoirs de ministre de l'agriculture à M. Pierre Méhaignerie, a notamment déclaré :

« Nous avons en commun l'héritage d'une famille politique et spirituelle où la politique représente le sursaut de la volonté contre la fatalité. »

M. Christian Bonnet a souligné qu'au cours de son mandat il avait essayé de faire de son mieux *« pour amortir, en faveur d'un corps social aussi attachant que le monde agricole, les difficultés de la conjoncture qui n'ont pas manqué ».*

Son successeur a, d'autre part, mis l'accent sur l'autorité que M. Bonnet avait acquise à Bruxelles.

Avant de remettre à M. Bonnet la cravate de commandeur du Mérite agricole, M. Méhaignerie a déclaré : *« C'est une lourde tâche qui m'incombe maintenant, mais j'ai la chance de partir d'une base solide. »*

M. MITTERRAND : la philosophie politique du chef de l'État a besoin d'être précisée.

M. Mitterrand note dans l'hebdomadaire socialiste *l'Unité* daté 1er-7 avril, à propos de l'allocution télévisée de M. Giscard d'Estaing le 28 mars :

« J'apprécie cet art subtil qui s'émerveille de soi-même et croit avoir agi quand il s'est expliqué. J'exprimerai plus de réserves sur le fond. Valéry Giscard d'Estaing a sans doute annoncé, plus clairement qu'à Ploërmel, qu'il respecterait l'an prochain la volonté du peuple. C'était le moins qu'il pouvait faire sans se mettre au-dessus des lois, c'est-à-dire hors la loi. Je ne lui ai jamais prêté cette intention. Mais j'économiserai mes éloges : le képi de Mac-Mahon, pardon !

» La philosophie politique du chef de l'Etat a besoin d'être précisée. Il se veut à la fois arbitre et capitaine. Il refuse l'idée de la France en deux camps et prétend assurer la victoire du sien. Il considère que les opposants sont des Français comme les autres, mais les assigne à résidence dans leur propre pays, hors de l'Etat et le plus loin possible des affaires publiques. Il chante la paix et fourbit ses armes. J'admets que la contradiction relève des institutions de la Ve République et non de la volonté de l'homme qui la préside. La malchance de Valéry Giscard d'Estaing est de ne pouvoir la dominer, faute d'être majoritaire dans sa majorité, souci que ne connurent ni de Gaulle ni Pompidou. Il en résulte une sorte de gêne qui ôte à son propos la force de convaincre.

» L'argument d'hier soir frôlait souvent Joseph Prudhomme. Qu'est-ce qu'un mauvais gouvernement ? Celui qui compte dix-sept ministres. Qu'est-ce qu'un bon gouvernement ? Celui qui n'en compte que quinze. Dans un mauvais gouvernement siègent trois ministres d'Etat. Dans un bon, ils s'en vont. Un mauvais gouvernement s'occupe de politique. Un bon prépare les élections. Et caetera. J'aurais préféré Tocqueville. »

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a reçu à déjeuner, jeudi 31 mars, au palais de l'Elysée, dix dirigeants de la presse de province. Il s'agissait du deuxième des déjeuners de travail (le premier avait eu lieu le 4 mars) que le président de la République entend avoir avec les responsables de la presse française.

● *M. Jacques Chirac* estime que le gouvernement ne cherche pas à réduire les pouvoirs du maire de Paris, à la faveur de la publication des décrets d'application du nouveau statut (*le Monde* du 31 mars). Au cours d'une réunion de presse, jeudi 31 mars aux Baux-de-Provence, le premier magistrat de la capitale a déclaré: *« Quelques erreurs matérielles se sont glissées dans les décrets d'application, mais elles vont être corrigées prochainement. Il n'y a donc pas de contentieux entre le gouvernement et la municipalité de Paris. »*

● *Mme Monique Cazaux,* qui fut responsable de la commission nationale « environnement » du parti socialiste, a annoncé, jeudi 31 mars, son adhésion à la Fédération des socialistes démocrates dont le secrétaire général est M. Eric Hintermann, lui-même ancien membre du parti socialiste.

● *M. Louis Mexandeau,* député socialiste de la première circonscription du Calvados, estime que la nomination de M. d'Ornano au ministère de la culture et de l'environnement *« ne manque pas de saveur ».* Il faut observer :

« M. d'Ornano, ce sont les « marinas » de Deauville, qui ont défiguré l'un des plus beaux sites de la Côte de Nacre ; c'est le refus persistant de lutter contre la pollution en Basse-Seine et dans la Manche.

» C'est M. d'Ornano qui a fait rejeter, par son ami, M. Baudoin, député de Granville (1), les deux demandes de création de commissions d'enquête parlementaire sur la pollution en Basse-Seine que j'avais déposées avec mes collègues socialistes. Il paraît que ces commissions n'étaient pas opportunes, car le gouvernement allait lutter activement contre la pollution dans la Manche.

» Aujourd'hui, les marins-pêcheurs, menacés dans leur emploi, bloquent le port du Havre. Le nouveau ministre de l'environnement va-t-il poursuivre l'ancien ministre de l'industrie pour complicité avec les pollueurs ?

(1) N.D.L.R. — M. Henri Baudoin est député R.I. de la 3e circonscription de la Manche.

● *Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges* (SNI-P.E.G.C.) estime que « le président de la République n'a pas compris » le message des élections, et déclare : *« Le changement voulu par les citoyens se traduit par l'immobilisme : M. Barre succède à M. Barre, M. Haby à M. Haby, etc.*

» Pour ce qui concerne les problèmes d'éducation, M. Giscard d'Estaing et son nouveau gouvernement ne paraissent toujours pas avoir compris à quel point la France entière rejette les réformes de M. Haby.

» Plus que jamais le SNI-P.E.G.C. considère que les dispositions de ces réformes vont à l'encontre des intérêts de la jeunesse. »

FORTE RECHUTE A LA BOURSE DE PARIS

Une forte rechute s'est produite jeudi à la Bourse de Paris après la désignation du nouveau gouvernement : la baisse des cours a atteint 3 %, portant sur les valeurs les plus en vue. Le marché est retombé dans le pessimisme et les achats se sont raréfiés face à des ventes de lassitude... ou de précaution. Nombreux sont les opérateurs à anticiper une défaite de la majorité dans un an.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Tous les participants ont manifesté leur volonté d'action concrète

M. Jean-Philippe Lecat a rendu compte des délibérations du conseil, auxquelles il venait pour la première fois d'assister. Après la déclaration du président de la République, M. Barre a souligné ce qu'il attendait du nouveau gouvernement. L'action gouvernementale sera axée sur trois points principaux :

1) Comment répondre aux *orientations générales* fixées par le président de la République. Comment, en particulier, faire sortir la France de la crise. M. Barre a beaucoup insisté sur le rôle important que joueront dans ce domaine les ministres économiques et sociaux ;

2) Fixer les conditions dans lesquelles un plan cohérent d'action *sociale* pourra être mis sur pied à l'intérieur du plan de douze mois fixé par le président de la République

M. Raymond Barre a insisté sur le soin, le sérieux et la minutie qui devront accompagner ce plan d'action et sur la nécessité d'exécuter rapidement les décisions *prises ;*

3) La nécessité d'expliquer au pays la politique du gouvernement. Dans ce domaine, le premier ministre a indiqué que les ministres devront s'engager personnellement dans cette campagne d'explications, et devront se déplacer en province. En un mot agir et expliquer leur action.

M. Jean-Philippe Lecat a précisé que le président de la République avait donné la parole à tous les ministres et en premier lieu aux deux nouveaux, MM. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, et René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et à l'artisanat.

M. Giscard d'Estaing a noté que M. Peyrefitte « *pourra peut-être contribuer à remédier au mal français* » M. Peyrefitte, quant à lui, s'est interrogé sur la place des jeunes dans la société française, notamment sur les problèmes de formation et de participation de la jeunesse à la vie nationale.

M. Giscard d'Estaing a présenté M. Monory à ses collègues, en soulignant l'importance des fonctions qu'il occupait au Sénat comme rapporteur de la commission des finances. M. Monory a souligné la nécessité particulière d'une volonté politique concernant le développement du commerce et de l'artisanat.

D'une manière générale, a indiqué M. Lecat, les commentaires, au cours de ce conseil, ont été marqués par un grand souci d'action concrète. Les membres du gouvernement, a-t-il dit, ont mis l'accent sur certains problèmes particuliers.

Enfin, le président de la République a noté que le nouveau gouvernement était, avec quinze membres, le plus restreint de l'histoire de la Ve République.

« De votre action dépendra largement le choix que fera la France l'an prochain »

déclare le président de la République

M. Giscard d'Estaing a fait au conseil des ministres la déclaration suivante :

« Voici un gouvernement qui doit être uni, dégagé des partis politiques et animé par la seule passion de résoudre les problèmes concrets de la France et des Français.

» Vous êtes chargés par le président de la République de conduire la politique de la France. Vous avez deux tâches essentielles à accomplir :

» La première est de faire sortir l'économie française de la crise, tout en maintenant son équilibre.

» La seconde est d'élaborer un programme cohérent et équilibré d'amélioration sociale.

» 1) Le gouvernement précédent a donné un coup d'arrêt à l'inflation qui menaçait de tout balayer. Il a obtenu des résultats importants : la stabilisation du franc, le ralentissement de la hausse des prix, la diminution du déficit extérieur.

» Il faut maintenant faire sortir la France de la crise économique. Cette crise, d'origine internationale, a pesé lourdement sur elle et explique, sans nul doute, certaines de ses orientations politiques.

» Après la phase du redressement en cours, le gouvernement va pouvoir faire sortir la France de la crise. Il y faut deux conditions : l'absence de nouvelles difficultés extérieures et le maintien de l'équilibre de la monnaie et des prix.

» Alors la sortie de la crise retentira concrètement sur la production et sur l'emploi. »

» 2) La France a besoin d'évolution. Chacun le ressent, et en particulier son ardente jeunesse. En même temps nos structures économiques et sociales ont été rendues plus sensibles et plus fragiles par la crise. Il faut en tenir compte.

» Dans ces conditions, le gouvernement doit proposer un ensemble cohérent d'améliorations, allant toutes dans le sens de la justice sociale et intéressant notamment les familles, les personnes âgées et le premier emploi des jeunes.

» L'acheminement vers la sortie de la crise et ce programme d'amélioration sociale seront rassemblés dans un plan de douze mois que le premier ministre a mission de préparer.

» Et maintenant, l'aspect politique.

» J'ai voulu que la séparation entre le gouvernement et les partis politiques soit nettement tranchée. C'est ce qui explique qu'on n'ait pas reconduit, malgré l'excellence des hommes, l'expérience des ministres d'Etat.

» Ceci vaut pour chacun de vous. Certes, vous appartenez à des formations politiques. Mais vous n'avez pas à parler en leur nom. Vous parlez au nom du gouvernement. Dans cette période, les partis politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, vont évidemment déployer leur activité.

» L'essentiel est que l'activité des partis ne se confonde pas avec l'action gouvernementale et ne pèse pas sur elle. D'un côté, le gouvernement et son action. De l'autre, les partis politiques et leurs débats.

» Vous êtes une équipe, la plus restreinte qui ait été à la tête de la France. De votre action dépendra largement le choix que fera la France, l'an prochain. A vous de démontrer la capacité de notre société de libertés à résoudre les problèmes de la France.

» C'est par la supériorité de votre action que vous devez convaincre les Français de la supériorité de votre choix politique. Monsieur le premier ministre, Madame et Messieurs les ministres, c'est votre action qui déterminera le choix de la France.

» Je vous invite à y consacrer toutes vos forces. »

DEUX DÉCRETS SUR LA POLYNÉSIE ET LE T.F.A.I.

Après le conseil des ministres, le communiqué suivant a été publié :

De récentes conversations avec les représentants des principales tendances politiques de la Polynésie française ont permis de dégager un large accord sur un nouveau projet de statut portant organisation de ce territoire. Le conseil a décidé de procéder au renouvellement anticipé de l'Assemblée territoriale avant qu'elle ne soit consultée pour avis, ainsi que le prévoit l'article 74 de la Constitution sur ce projet de statut.

Conformément à la politique précédemment définie pour préparer le Territoire français des Afars et des Issas à l'indépendance et qui comporte le renouvellement de la Chambre des députés, le conseil des ministres a adopté, d'une part, à la demande du conseil de gouvernement du Territoire, un décret portant dissolution de la Chambre en exercice, d'autre part, une ordonnance créant une circonscription électorale unique pour soixante-cinq députés. Le renouvellement de la Chambre des députés aura lieu le même jour que la consultation sur l'indépendance le 8 mai prochain.

Pour une concertation partis-syndicats

(Suite de la première page.)

Il est non moins clair, d'autre part, que les masses populaires, dans l'euphorie de leur victoire, manifesteront une légitime impatience à voir enfin, et très vite, quelque chose de profondément changé dans leurs conditions de vie, impatience qu'elles seront tentées de montrer par des actions qui pourront connaître une grande envergure, et par des expérimentations de toute nature tendant à créer dans l'entreprise, le quartier, les services publics, etc., de nouvelles formes de pouvoir.

Et cette pression populaire est naturelle, mieux, nécessaire, ainsi que l'écrit le parti socialiste, en conclusion de ses *Quinze thèses pour l'autogestion : « C'est l'articulation constante entre le mouvement populaire et l'action gouvernementale qui sera le moteur de la transformation sociale. »*

Une telle « articulation » se fera-t-elle d'elle-même ? Evidemment non. *« Pourquoi s'inquiéter à l'avance ?* diront les optimistes. *Occupons-nous d'abord d'assurer la victoire électorale. Il est évident que, ensuite, le gouvernement engagera avec ses partenaires sociaux une négociation qui permettra d'ajuster les deux démarches, celle du pouvoir politique et celle des masses populaires. »* Cette négociation devra avoir lieu, en effet, et il ne fait pas de doute que les centrales syndicales s'y prêteront.

Mais pourquoi attendre la prise du pouvoir pour ouvrir cette concertation ? Pourquoi ne pas l'engager dès maintenant, dès aujourd'hui ?

Bien sûr, les centrales syndicales ont parfaitement raison de se montrer chatouilleuses pour tout ce qui touche à leur autonomie, et il est effectivement capital qu'elles conservent leur liberté de détermination et leur capacité de contestation, quelle que soit la couleur de leur partenaire politique Mais, si elles sont prêtes demain, après la victoire électorale, à rencontrer un gouvernement de gauche, pourquoi refuseraient-elles, aujourd'hui, si la proposition leur était faite, de rencontrer ceux qui sont appelés à constituer ce gouvernement ?

* * *

Les sujets ne manqueraient pas à mettre à l'ordre du jour de cette rencontre. J'en citerai quelques-uns seulement.

Il y aura fatalement, je l'ai dit, un étalement dans l'application du programme commun. Pourquoi le calendrier des mesures législatives et réglementaires qu'impose cette application ne serait-il pas un calendrier concerté à l'avance entre ceux qui les prendront et ceux qui les vivront sur le terrain ?

Pourquoi le contenu de certaines de ces mesures, les nationalisations, par exemple, ne serait-il pas précisé dès maintenant entre les formations politiques et les centrales syndicales ?

Par ailleurs, elle est longue la liste des innovations sans incidence économique ou financière qui pourraient être très vite réalisées dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, qui seraient significatives d'une volonté dynamique d'un changement profond de société et apporteraient des transformations tangibles dans les rapports sociaux, dans la vie quotidienne de chacun. Cela va d'une nouvelle organisation des moyens publics d'information à l'extension des droits syndicaux, à la promotion de la vie locale... Pourquoi cette liste-là ne serait-elle pas arrêtée par une discussion entre partenaires politiques et partenaires sociaux, en comprenant dans ces partenaires sociaux les mouvements qui militent sur le cadre de vie : syndicalisme familial, écologistes, etc.

Les conclusions de cette concertation préalable étant portées à la connaissance de l'opinion publique, les choses seraient claires pour tout le monde. Chacun saurait à quoi il joue et pourquoi il joue, chacun saurait ce qui l'attend demain et ce qu'il a à faire sur son terrain d'action, pour que cela se réalise. Les tentatives désespérées de la classe dominante pour sauver son pouvoir aujourd'hui ou le reconquérir demain seraient inéluctablement vouées à l'échec.

S'il en était ainsi, je ne dis pas l'« union de la gauche », mais toute la gauche, dans toutes ses composantes — politique, syndicale, associative, — se verrait grandement renforcée dans sa résolution de vaincre et ensuite de consolider sa victoire.

Le temps des atermoiements, des hésitations, des précautions de « boutique » n'est plus de mise. Au-delà de la victoire électorale possible, la construction d'une société socialiste dans notre pays exige, j'en suis convaincu, le rassemblement permanent de toutes les forces populaires quelle qu'en soit la nature. Or cette mobilisation exige à son tour qu'il existe un « lieu » où, sur un pied d'égalité, dans le respect de l'autonomie et de l'originalité de chacune, sans leadership des unes sur les autres, ces forces populaires, politiques, syndicales, associatives, prennent l'habitude de se rencontrer pour ajuster leurs stratégies.

Pourquoi ne pas créer ce « lieu »-là dès aujourd'hui ?

ANDRÉ JEANSON.

Les discussions sur le programme commun

(Suite de la première page.)

Il suggère que la dette de ces sociétés envers l'Etat soit consolidée en capital et gérée par un organisme d'Etat regroupant les holdings Denain Nord-Est Longwy ; Compagnie lorraine industrielle et financière, Marine Wendel et Schneider S.A.

En fait, le P.S. veut éviter deux écueils. En premier lieu, il ne veut pas apparaître comme en retrait sur les propositions de son partenaire et se trouver accusé de traîner les pieds devant la « *rupture avec le capitalisme* » qu'il a inscrite dans son propre programme. En second lieu, il ne veut pas se laisser *entraîner dans une rediscussion* générale du programme commun. Il est vrai que dans ce domaine, les propositions de M. Georges Marchais sont conformes au processus que les partis de gauche ont mis au point en commun. Les trois *thèmes* que propose *le* secrétaire *général* du P.C.F. (économie, politique étrangère et libertés) correspondent *aux trois* groupes de travail mis en place entre communistes, socialistes et radicaux de gauche au lendemain de l'élection présidentielle de 1974. Ces trois groupes ont déjà élaboré des documents qui *n'ont pas* encore été soumis aux organismes dirigeants des partis de gauche. Il n'empêche que ce cadre reste suffisamment lâche pour que les débats de fond resurgissent. D'autant, par exemple, qu'au sein même du parti socialiste des voix se font entendre pour que la gauche ne se limite pas à une simple « actualisation » de son programme commun mais l'approfondisse. Le CERES demande, en effet, que soit réglé le problème toujours en suspens de l'Europe.

Comme l'a souligné vendredi *1er avril M. Guy Gennesseaux,* membre du secrétariat national du M.R.G., un risque existe qu'à travers le processus d'« actualisation » l'équilibre actuellement réalisé entre les trois composantes de la gauche « *soit rompu au profit de l'un ou l'autre des partenaires* ». « *C'est un risque,* ajoute-t-il cependant, *qu'il faut affronter sous peine de faire perdre une partie de sa crédibilité à la gauche qui ne peut se présenter devant les électeurs avec un programme dont on fêtera au mois de juin les cinq ans, et aussi, théoriquement, la fin de la législature pour laquelle il avait été élaboré.* »

La suggestion de M. Georges Marchais de préciser « *les modalités et le calendrier d'application du programme commun* » est également de nature à entraîner les négociateurs au-delà d'une simple « actualisation ». Toutefois, les dirigeants du P.S. ne sont pas hostiles à cette notion de calendrier. Eux-mêmes avaient jeté les bases d'une telle *répartition* dans le temps lors de leur « séminaire de réflexion » du mois *d'avril 1976 en prévoyant une* application du programme commun en *trois étapes.* Ils souhaitent cependant là encore savoir vers quoi s'orientent leurs partenaires communistes.

C'est pourquoi, plutôt que d'inaugurer le travail proposé par une rencontre « au sommet », les dirigeants du P.S. penchent pour une réunion du comité de liaison de la gauche. Cette instance, où siègent MM. Fiterman (P.C.F.), Bérégovoy (P.S.) et Loncle (M.R.G.), définirait de manière précise le cadre des discussions. Les textes déjà élaborés par les groupes de travail seraient examinés par les responsables politiques des trois partis. Dans l'esprit des dirigeants du P.S., la rencontre « au sommet » viendrait en quelque sorte clore la négociation plutôt que l'ouvrir.

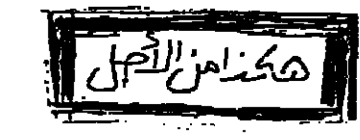
Les communistes, pour leur part, *n'attendent* pas passivement l'élaboration du programme commun rénové. Déjà ils annoncent une véritable campagne de propagande. Deux thèmes vont être mis en avant : la politique de l'emploi et la valeur du programme commun pour surmonter les difficultés actuelles. Une série de débats nationaux vont être organisés dans une trentaine de villes. En juin, ce sont les élus communistes qui se rassembleront pour une rencontre nationale. Enfin, le bureau politique a proposé de convoquer pour le mois d'octobre une « conférence nationale » du parti.

THIERRY PFISTER.

M. CHEVÈNEMENT : un fossé au sein du P.S. modifierait le rapport des forces au sein de la gauche.

M. Jean-Pierre Chevènement, député socialiste de Belfort, animateur du CERES (minorité du P.S.), évoque dans *Paris-Match* daté 8 avril, la préparation du congrès de sa formation.

« Nous avons soutenu François Mitterrand pendant quatre ans, puis nous avons été rejetés dans la minorité au congrès de Pau [février 1975]. *Sans débat politique. Ce n'est pas parce que la minorité s'exprime qu'elle est un parti dans le parti. L'intérêt du parti socialiste est incontestablement d'être soudé face au pouvoir et face au parti communiste, mais son originalité est la volonté de participer aux décisions : liberté de discussion et discipline dans l'action. Si cette liberté n'était pas respectée, je ne vois pas pourquoi les militants préféreraient venir chez nous plutôt qu'au parti communiste. Si au prochain congrès le fossé entre nous et la tendance majoritaire du parti devait s'élargir encore, ce que je ne souhaite pas du tout, je pense que cela finirait par modifier profondément le rapport des forces au sein de la gauche, au profit du parti communiste. »*



POLITIQUE

AUX JOURNÉES R.P.R. DES BAUX-DE-PROVENCE

M. Jacques Chirac : chacun dans la majorité doit s'exprimer librement

Avant de quitter, jeudi 31 mars, Les Baux-de-Provence, où venaient de prendre fin les journées d'études des parlementaires R.P.R., M. Jacques Chirac a condamné, dans une interview accordée à France-Inter, « les sinistres effets d'une stratégie qui consiste à plaquer sur la majorité des structures qui ne sont pas faites pour elle ». Il a ajouté : « Nous sommes prêts à toutes les concertations, mais nous devons sortir de l'erreur qui consistait jusqu'à présent à vouloir fondre ensemble des états-majors représentant des courants politiques différents.

» Il y a dans ce pays un courant centriste, un courant radical, un courant indépendant et un courant gaulliste. Si l'on veut conserver l'ensemble des voix de chacun d'entre eux, il est important de leur permettre de s'exprimer librement et de manière indépendante. »

A propos des déclarations qui venaient d'accompagner la composition du gouvernement, M. Chirac a estimé :

« Ce n'est pas simplement avec une action d'ordre technique que l'on gagnera des élections politiques. Vous vous souvenez que M. Pinay, lorsqu'il a engagé le redressement nécessaire en son temps, sur le plan économique et financier, avait l'habitude de dire : « Dans un plan de redressement il y a 10 % de technique et 90 % de politique. » *Eh bien ! nous sommes encore plus dans cette situation aujourd'hui. »*

Avant de se séparer, les parlementaires R.P.R. avaient été reçus à l'hôtel de ville des Baux, dont le maire R.P.R., M. Raymond Thuillier, propriétaire d'un restaurant renommé, a été réélu au premier tour par 80 % des suffrages. Avec M. Chirac, il a convenu de jumeler Paris et Les Baux. Le président du R.P.R., à cette occasion, se tournant vers l'ancien garde des sceaux présent, a « *salué le retour d'Olivier Guichard, notre compagnon* », précisant que ce dernier « *allait reprendre dans les instances du mouvement la place éminente qui doit être la sienne* ».

Les élus gaullistes se sont retrouvés enfin sous le vaste hangar d'une « manade » des environs de Fontvieille en compagnie de plusieurs centaines de militants R.P.R. de la région.

Après M. Chirac, qui a prononcé quelques mots à l'issue du repas, M. Michel Debré a fait un vibrant dicours et il a été passionnément applaudi lorsqu'il a notamment lancé : « *Nous n'avons plus le droit de nous confondre avec un pouvoir qui ne bénéficie plus de la confiance populaire.* »

Debout, ses auditeurs ont longuement scandé le nom de l'ancien premier ministre, crié « *Debré-de Gaulle* », « *Chirac-Chirac* », avant d'entonner *la Marseillaise* selon la plus pure tradition des manifestations gaullistes.

Avant de regagner Paris jeudi dans la soirée, M. Jacques Chirac s'est rendu à Francfort, où il a pris la parole devant une réunion de chefs d'entreprise allemands. A propos de l'Europe, il a déclaré :

« *Les Européens craignent que la volonté ne fasse défaut et que l'élan de la construction européenne ne soit aujourd'hui définitivement brisé. Mais ce pessimisme me paraît excessif. Si le doute aujourd'hui atteint la construction politique de l'Europe, ce sont les difficultés économiques actuelles qui font, à mon avis, peser la menace la plus grave sur son devenir.*

» En fait, pour l'Europe, les voies du progrès existent encore. Pour cet effort, quelques voies apparaissent dont je citerai les principales : maintenir l'acquis communautaire actuel, réorienter certaines activités de la Communauté, assurer une gestion rigoureuse de nos économies et définir la place de l'Europe dans le monde. »

Au cours d'une conférence de presse, l'ancien premier ministre a estimé que *le glissement de l'électorat vers la gauche lors de la consultation municipale* devait être notamment imputé à « *l'augmentation du chômage ainsi qu'au manque de détermination du gouvernement dans la lutte contre l'inflation* ».

M. Jacques Chirac a ajouté qu' « *un Parlement européen muni de compétences législatives signifierait la mort de l'Europe* ».

« *L'Europe,* a expliqué M. Chirac, qui a assisté à une réunion du Conseil économique du parti chrétien démocrate *(C.D.U.), éclaterait si le Parlement européen prenait des décisions que les différents gouvernements nationaux n'accepteraient pas.* »

M. Chirac a estimé, d'autre part, qu'en cas de victoire de la gauche aux prochaines élections législatives, la France « *se retirerait* » de l'Europe. « *Les réformes que les socialistes et les communistes ont annoncées en cas de victoire, ne seraient pas acceptables pour l'Europe et la France devrait alors s'en retirer* », a-t-il dit.

● PRECISION. — Dans le discours qu'il a prononcé jeudi 31 mars aux journées parlementaires du R.P.R., M. Jacques Chirac, président du mouvement, a estimé « *tout à fait inacceptable* » non pas « *de faire croire aux Français qu'il y aurait dans la majorité des formations politiques ouvertes au changement* », ainsi qu'il était indiqué par erreur dans nos premières éditions datées 1er avril, mais « *de faire croire aux Français qu'il y aurait dans la majorité des formations politiques ouvertes au changement et d'autres qui ne le sont pas* ».

Les communistes et l'État

A l'occasion de la sortie aux Editions sociales de l'ouvrage « les Communistes et l'Etat », de MM. Fabre, Hincker et Sève (« le Monde » du 31 mars), l'Union des étudiants communistes a organisé, mercredi 30 mars à la Mutualité, un débat avec les auteurs. M. Louis Althusser a saisi cette occasion pour réclamer plus que jamais la réforme des règles de fonctionnement du « centralisme démocratique » au sein du P.C.F. Le philosophe communiste, qui s'était opposé à l'abandon par son parti du concept de « dictature du prolétariat », infléchit sa pression.

Il prépare ainsi les prochaines échéances de l'évolution du P.C.F. M. Lucien Sève, membre du comité central, directeur des Editions sociales, a, en effet, indiqué, en réponse à M. Althusser, que la question des statuts est « ouverte » et sera à l'ordre du jour du prochain congrès.

La direction du P.C.F. se montre très attachée à prouver son respect du pluralisme à l'extérieur du parti en acceptant de plus en plus les discussions à l'intérieur. Le comportement personnel des dirigeants s'en trouve même modifié. C'est ainsi, par exemple, qu'on a pu voir M. Marchais échanger quelques mots, le 19 mars lors d'un concert, avec M. Roger Garaudy qui, en février 1970, a été éliminé des organismes de direction du P.C.F. et qui a ensuite quitté cette formation. L'heure des excommunications paraît révolue.

Le débat sur *les Communistes et l'Etat*, organisé par l'Union des étudiants communistes, salle de la Mutualité, a été précédé par une conférence de presse au cours de laquelle M. Lucien Sève a insisté sur le fait que l'ouvrage dont il est l'un des signataires « *constitue un essai* », qu'il « *n'est pas un texte officiel de la direction du P.C.F.* », qu'il n'a pas reçu d'imprimatur.

Abordant le problème de la dictature du prolétariat, M. Lucien Sève note : « *Le XXIIe congrès a abandonné la stratégie de la dictature du prolétariat. Le concept en revanche continue et continuera à vivre sa vie de concept, en revanche, continue et il ne correspondra plus à rien.* »

Le premier intervenant, un jeune homme, s'tonne de la sortie jeune homme, s'étonne de la sortie tardive du livre et estime qu'il aurait dû paraître six mois avant le congrès du P.C.F. Les militants communistes, explique-t-il, n'ont pas pu décider en connaissance de cause de l'abandon de la référence à la dictature du prolétariat. En outre, il reproche à l'ouvrage des Editions sociales de ne répondre qu' « *au travestissement stalinien de la dictature du prolétariat* » et conteste le fait que le P.C.F. prétende ne lutter que contre une petite minorité d'agents des monopoles. « *Le pouvoir d'une classe ne s'exerce pas seulement à travers une caste* », note-t-il.

M. Sève répond à deux niveaux. En premier lieu, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre un concept et une stratégie, une modification de la stratégie ne pouvant relever que d'une décision politique du parti et non de la théorie. En second lieu, il souligne que, sans se limiter à la période stalinienne, il ne faut pas vider la notion de dictature du prolétariat « *du fait qu'elle reste une dictature* », c'est-à-dire « *une limitation des libertés de l'adversaire de classe* ».

Moment très attendu de la soirée, M. Louis Althusser prend la parole. Le philosophe répond tout d'abord à M. Sève qui avait affirmé, en s'appuyant sur une bibliographie, que l'abandon de la dictature du prolétariat a été discuté avant le XXIIe congrès du P.C.F. M. Althusser souligne : « *On ne peut pas confondre préparation bibliograpique et organisationnelle. Ce thème n'était pas à l'ordre du jour du congrès. M. Marchais a rappelé que les communistes ont intérêt à dire la vérité. Eh bien, je mets au défi de prouver qu'il y a eu préparation à la décision du XXIIe congrès concernant l'abandon de la dictature du prolétariat.*

» Peut-être saurons-nous un jour pourquoi cela c'est fait. On a bien fini par apprendre que la délégation du P.C.F. au XXe congrès du P.C. d'Union soviétique avait effectivement lu le rapport secret de Khrouchtchev. »

Le philosophe reconnaît ensuite que du Front populaire au XXIIe congrès, en passant par l'expérience gouvernementale du P.C.F. à la Libération, le parti communiste a suivi une démarche démocratique. Mais il ajoute : « *Le P.C.F. fut aussi profondément stalinien. Il en a même rajouté sur les idéologues soviétiques. Le P.C.F. a lui aussi connu ses procès staliniens. Marty a été exclu pour des raisons politiques, et c'était peut-être juste, mais le parti l'a dénoncé comme policier, il l'a déshonoré* (1). *Le stalinisme n'a pas été le propre de l'Union soviétique, mais il a IIIe Internationale. Ses efforts touché tous les partis de la sont durables et portent encore sur la manière dont est interprétée la théorie marxiste et sur certaines pratiques internes.*

» Le centralisme démocratique est une réalité très souple, mais il semble aujourd'hui en dehors de toute histoire. Lénine a appartenu à des tendances, il a vécu dans un parti qui connaissait des luttes de fractions. Les formules de l'ouvrage les Communistes et l'Etat *consacrées au centralisme démocratique apparaissent trop simples, de pure rhétorique. Dieu merci, il existe des contradictions dans le parti. Elles font sa vie.*

» La démocratisation du centralisme démocratique est une question réelle qui se pose actuellement. Il n'est plus possible que, quand le secrétaire général du parti souhaite un congrès vivant, les formes d'organisation aboutissent à un XXIIe congrès sans aucune discussion. Il est utile de s'interroger sur la démocratisation du parti. »

Dans sa réponse, M. François Hincker, coauteur du livre, rédacteur en chef de la revue *la Nouvelle Critique*, souligne que dès 1953 le P.C.F. avait effectué son autocritique sur les divisions entre art bourgeois et art prolétaire, science bourgeoise et science prolétaire, qu'il avait auparavant développées. « *La période était contradictoire* », note-t-il.

M. Lucien Sève s'étonne, quant à lui, de la tendance qui semble se dégager et qui consiste à ne retenir du livre que les six pages qui, à la fin, traitent du centralisme démocratique. Il témoigne, lui qui est entré en 1961 au comité central du P.C.F., que les discussions sont aujourd'hui dans cette instance « *le jour et la nuit* » par rapport à ce qui se passait au début des années 60. Répondant plus précisément à M. Althusser, le directeur des Editions sociales estime qu'on ne peut exclure qu'une question nouvelle surgisse dans le cours de la préparation d'un congrès, et il y voit le signe de la réalité de la discussion préliminaire. Il ajoute :

« *La démocratie dans le parti s'approfondit, mais, dans le même esprit, le centralisme doit suivre le même mouvement dialectique. Les tendances sont la mort de la démocratie, la mort de la discussion réelle. Il n'y a qu'à se référer aux textes de Rocard quand il était secrétaire national du P.S.U., d'Edmond Maire l'an dernier, voire de Mitterrand, qui a tiré comme conclusion des élections municipales qu'il convient de resserrer les écrous dans son parti.*

» La question des statuts du parti est posée pour notre prochain congrès. C'est une question ouverte, oui, c'est un sujet de réflexion. »

Le débat s'est prolongé notamment par une mise en cause de la direction de l'Union des étudiants communistes, accusée d'avoir tenté d'empêcher un débat sur les communistes et l'Etat organisé par le secteur « philosophie » de la Sorbonne, avec la participation de M. Althusser (*le Monde* du 23 février). Le congrès de l'U.E.C. a, en outre, été présenté comme « *une grande messe sans réel débat* ».

(1) Ancien mutin de la mer Noire en avril 1919, André Marty avait été accusé, en septembre 1952, de « fractionnisme », de « duplicité » et d'activités « policières ». Immédiatement écarté du secrétariat du P.C.F. où il siégeait depuis 1931, il avait été *exclu du P.C.F.* en janvier 1953. André Marty est mort en novembre 1956.

POLITIQUE

TROIS POINTS DE VUE

Les « chocs en retour » de la croissance

par PHILIPPE BRAUD (*)

LA poussée de l'union de la gauche, continue depuis six ans, s'est encore confirmée de manière éclatante aux « municipales », manifestement télescopées par les préoccupations nationales. Ce qui est moins clair, comme toujours, c'est la réponse à la question du *pourquoi*.

Ici, l'on invoque la crise économique, l'inflation et la montée du chômage. Mais des villes ou des régions très inégalement touchées ont basculé ensemble à gauche. Là, on met en avant les dissensions de la majorité. Or celle-ci résiste somme toute assez bien à Paris et cède du terrain dans des villes où elle était unie, voire là où la gauche était désunie (Saint-Brieuc, Villeurbanne). Ailleurs, on lie cette poussée de la gauche, notamment socialiste, au développement des nouvelles couches techniciennes et aux nouveaux résidents dans les agglomérations à forte croissance. Mais la percée des socialistes et des communiste affecte aussi des zones rurales ou des petites villes.

A dire vrai, toutes ces hypothèses peuvent être valables à condition d'être intégrées dans une explication structurée qui fasse leur part aux mécanismes psychologiques de formation des choix de l'électeur.

***

Tous les votants, quels qu'ils soient, sont mus à la fois par la recherche de la sécurité et par des raisons d'espérer. Ces deux aspirations, très puissantes mais très diffuses, revêtent un contenu pluridimensionnel variable selon la conjoncture économique ou politique, mais variable aussi selon les catégories sociales, leur situation matérielle, leur statut sociologique, leurs traditions culturelles (religion notamment), leur vulnérabilité à tel ou tel circuit d'informations.

La recherche de sécurité est stimulée aussi bien par le déploiement du désordre dans la rue, le déferlement de la crise économique qui menace emploi ou pouvoir d'achat, que par la peur du communisme, du fascisme, voire plus simplement par l'impression de ne plus être suffisamment gouverné, dirigé, protégé. Des préoccupations d'ordre matériel interfèrent constamment, plus ou moins, avec des préoccupations d'ordre idéologique et psychologique.

A l'inverse, les électeurs recherchent *des raisons d'espérer* lorsqu'ils sont à la fois insatisfaits et convaincus, peu ou prou, qu'un changement profitable est possible. Là encore alternent chez eux des investissements sur le plan concret : désir d'améliorer leur revenu, leur situation sociale (éléments matériels et psychologiques confondus), désir de conditions concrètes d'existence dans un cadre de vie mieux aménagé ou mieux protégé des agressions de la société industrielle. Il faut aussi mentionner cette tendance à ériger le suffrage universel, de façon très éphémère mais parfois intense, en lieu d'investissement de désirs irréalisables et inavoués : quête de rapports sociaux plus chaleureux, plus festifs, plus fraternels, ou au contraire phantasmes de violence et de revanche. S'il n'y avait cette corde toujours prête à vibrer, comment expliquer l'inexplicable résonance de thèmes de propagande aussi efficaces que : « Sortez les sortants » (poujadistes 1956), « Attention ils reviennent » (gaullistes 1962), « Changeons la vie ensemble » (P.S. 1973-1977).

Le succès d'une formation politique repose sur son aptitude à capitaliser au maximum ces aspirations. En général, les formations de droite, surtout lorsqu'elles sont au pouvoir, jouent surtout sur le registre de la sécurité. Or, depuis sept ans, elles démontrent, même sur ce terrain, une f a i b l e s s e croissante. Tout d'abord, avec le temps, s'estompe le souvenir des désordres de mai 1968 qui avaient joué un si grand rôle dans l'effondrement de la gauche institutionnelle. La crise économique larvée et l'inflation qui ampute le pouvoir d'achat démontrent l'impuissance déjà ancienne de la majorité : d'où perplexités et incertitudes dans ses bastions traditionnels. A cela s'ajoutent le spectacle de dissensions et un doute croissant sur l'aptitude du chef de l'Etat à tenir énergiquement la barre.

Faute de sécuriser, la majorité peut-elle au moins répondre aux *aspirations nouvelles ? Cela lui est* difficile, malgré les efforts du giscardisme pour se démarquer quelque peu du gaullisme. En effet, les multiples insatisfactions matérielles et psychologiques qui traversent le pays trouvent en grande partie leur origine dans une sorte de « choc en retour » de la croissance économique des années 1960 à 1975, conduite sous le double signe du libéralisme et de l'interventionnisme bureaucratique. L'urbanisation accélérée, la modification de la structure socio-professionnelle des agglomérations, l'agression du tissu rural, ont multiplié les problèmes d'adaptation et les sources de frustrations et de mécontentements : ceux des « victimes de la croissance » (petits commerçants et entrepreneurs éliminés par la « restructuration » de la distribution et de la production, ou, si l'on veut utiliser un langage plus rigoureux, destruction d'un mode de production traditionnel par le mode de production monopoliste) ; ceux aussi de nombreux « bénéficiaires de cette croissance » (les nouvelles couches moyennes — ingénieurs, cadres, techniciens — sont sensibles aux nuisances qui affectent leur cadre de vie, aux restrictions qui affectent leur pouvoir dans l'entreprise).

Tout naturellement, les retombées négatives de la grande mutation sociale et économique des vingt dernières années sont imputées à ceux qui s'identifient (ou sont identifiées) à la « modernisation » de l'appareil économique : c'est-à-dire à la majorité accrochée au pouvoir, de façon continue, pendant cette période.

Au contraire, la gauche unie dispose des atouts inverses.

Elle fait moins peur, notamment dans sa composante communiste : le P.C.F. a réussi à modifier l'image qui était la sienne, et il a pris ses distances à l'égard de l'U.R.S.S. De toute façon, c'est le gauchisme qui est investi aujourd'hui, malgré sa discrétion actuelle, du rôle de « gros méchant loup » sur la scène politique. La gauche unie *sécurise davantage* également parce qu'elle paraît devoir accéder au pouvoir par étapes à un rythme qui permet une certaine accoutumance aux nouvelles données politiques de la part des électeurs les plus timorés.

Mais, surtout, l'union de la gauche paraît porteuse des plus vastes espérances, et ceci pour trois raisons au moins.

Elle est unie. Or la puissance magique d'attraction de l'union ne doit pas être sous-estimée, car l'union connote des thèmes comme la cohésion pacificatrice, la force, la fraternité.

Elle est non compromise. Après une aussi longue marche dans le désert, écartée du pouvoir, la gauche est perçue comme une force neuve — et cela d'autant plus qu'à tous les échelons, tant au P.S. qu'au P.C., il y a eu un profond renouvellement de sa base militante et de ses élus. C'est à la lumière de cette observation que doit s'apprécier le fait que la poussée de la gauche est plus forte là où elle était traditionnellement moins bien implantée : l'Ouest par rapport au reste de la France, et, dans l'Ouest, Brest, Rennes ou Vannes plutôt que Lorient, Le Trégor, ou même Saint-Brieuc.

Elle est perçue comme fiable. En effet, le programme commun, aux yeux des électeurs, a moins d'importance pour son contenu (qui l'a lu ?) que pour son existence intrinsèque. La gauche *sait* ce qu'elle veut, *sait* ce qu'elle fera. A la logique du programme s'ajoutent la mise en valeur de ses experts, notamment économistes, celle de ses diagnostics sur la crise, et la tranquille assurance de ses leaders. Justifiée ou non, une « aura » est créée.

***

On peut donc s'attendre, en 1978, à la confirmation de cette tendance fondamentale qui rapproche la gauche unie du pouvoir et au franchissement d'une première étape décisive. Cela d'autant plus que les électeurs hésitants pourront toujours se rassurer en pensant que l'Elysée demeure hors d'atteinte, pendant un temps. Mais il est clair aussi que le rassemblement des mécontentements, ceux des « victimes » et ceux des « insatisfaits » de la croissance, appartenant les premiers aux secteurs traditionnels, les autres aux secteurs modernes de la société, est un rassemblement hétéroclite. Les dirigeants de la gauche ne sont pas des objecteurs de croissance : le spectre du chômage les en dissuaderait, de toute manière. Pourront-ils alors réussir à donner à celle-ci un autre contenu qui réduise ses coûts en préservant ses avantages ? L'enjeu est majeur et, disons-le, risqué. Car plus les espérances sont fortes, plus il est dangereux de les décevoir.

(*) Professeur de sciences politique à l'université de Rennes, auteur du *Comportement électoral en France* (PUF, coll. « SUP - la Politique », 1974).

Des électeurs conscients

par JACQUES ELLUL (*)

LES réflexions concernant le triomphe de l'union de la gauche aux élections municipales ne sont pas épuisées malgré tout ce qui a été déjà écrit à ce sujet. Il convient de les poursuivre. Par tradition personnelle, je serais plutôt satisfait de cette orientation à gauche, mais je reste perplexe devant tant de malentendus ! Et l'un de mes étonnements a été provoqué par les nombreux articles soulignant la clairvoyance, l'indépendance, la maturité des électeurs, qui ne se sont pas laissé mener comme un troupeau par la propagande gouvernementale. C'est ce point que je voudrais reprendre ici.

Il était de tradition de dire que les élections municipales ne sont pas des élections politiques, et ne sont pas significatives à ce sujet. Or celles-ci, tout le monde en est d'accord, sont, au contraire, des élections politiques.

Autrement dit, les électeurs n'ont pas choisi celui qui pourrait être le meilleur gestionnaire municipal ni celui qui présentait le programme municipal le plus sérieux (d'ailleurs tous ces programmes, j'en ai vu un certain nombre ! étaient identiques : s'occuper des jeunes, des vieux, améliorer le sort des travailleurs immigrés, faciliter la circulation, alléger les impôts et la pesanteur administrative ; tout le monde, à droite et à gauche, promettait la même chose). Ils ont choisi entre une liste de droite et une liste de gauche en votant de ce fait même dans le brouillard et dans une parfaite innocence ! Ils ont exprimé qu'ils en avaient assez de l'orientation actuelle, de l'incapacité à résoudre les problèmes de cette société, et qu'ils voulaient changer le personnel politique, ce que je comprends fort bien !

Mais cela dit, il faut voir de plus près : je n'insisterai pas sur le caractère fallacieux de la division presque bicentenaire entre droite et gauche ni sur le postiche qui représente une gauche et une droite parfaitement désunies à l'intérieur. Je voudrais par contre insister sur deux points. Tout d'abord la gauche est-elle susceptible de résoudre les deux problèmes qui sont devenus le cheval de bataille (mais qui, certes, sont aussi bien réels !) : l'inflation et le chômage ? C'est là-dessus que les électeurs ont rejeté la « droite ». Or strictement rien dans le programme commun ne se présente comme un ensemble de solutions effectives. Nous nous trouvons sur ces questions en présence d'affirmations non démontrées et d'incantations pas beaucoup plus. J'ai relevé dans des déclarations de candidats de gauche des affirmations comme : *« Nous ne nous laisserons pas enfermer dans le dilemme : augmenter les impôts locaux pour satisfaire les besoins de la commune, ou bien limiter la pression fiscale en réduisant les réalisations d'intérêt collectif... »* C'est très bien. Mais on ne dit pas comment on va faire.

Il en est de même pour la plupart des déclarations du programme concernant l'inflation et le chômage. Bien plus, en admettant que ce programme puisse d'un point de vue théorique répondre à ces deux grandes difficultés, il ne pourrait le faire qu'en étant appliqué parfaitement et sans obstacle : je dirais qu'il n'est satisfaisant qu'en laboratoire, dans un vide parfait. Mais dans ce vide, la droite serait aussi capable de trouver une issue à ces deux situations, qui, il ne *faut pas* l'oublier, sont catastrophiques pour les ouvriers, mais également pour le régime capitaliste !

La droite est empêchée d'appliquer son programme par les blocages *de la gauche, l'action syndicale,* etc. Mais il ne faut pas s'imaginer que la gauche au pouvoir gouvernera plus facilement : elle sera aussi empêchée d'appliquer son programme par les moyens de blocage que possède la bourgeoisie. Chacun des deux groupes a une arme, et est *évidemment* décidé à *empêcher* l'autre de gouverner : c'est comme cela que depuis cinq ou six ans se pose la situation concrète. Il ne faut pas espérer que la gauche, dans ces conditions, puisse résoudre ni l'inflation ni le chômage. Croire le contraire, ce que les électeurs ont fait, c'est céder à une parfaite illusion, et vivre dans le rêve.

Or il est un second point qui me paraît remarquable. L'opposition droite-gauche reste figée sur une analyse de la société parfaitement dépassée. Ni les uns ni les autres (si j'excepte les mouvements écologiques) ne voient quels sont les nouveaux problèmes de fond de ce monde « développé ». Droite et gauche, sans hésiter, envisagent un maintien de la croissance économique accélérée avec la consommation d'énergie et le développement de l'énergie atomique qui en sont les corollaire, la poursuite de la technicisation de la société, une conception culturelle aussi bien qu'une politique de l'aménagement du territoire identiques, et, malgré les protestations (semblables) favorables à la décentralisation, le maintien d'un centralisme jacobin (voir les prises de position communistes à l'égard des mouvements autonomistes.

Enfin, personne ne s'intéresse vraiment à la création de l'Europe : les communistes y voient une perte de la souveraineté française ! Le seul problème de la gauche, c'est d'arriver à ce que les classes pauvres accèdent au même genre de vie que la bourgeoisie actuelle, même si celui-ci s'est révélé désastreux au point de vue collectif aussi bien qu'individuel. Le programme identique c'est finalement la bagnole et les vacances à la mer pour tout le monde. La gauche est alors parfaitement décevante dans son ignorance des questions de fond actuelles, elle est incapable de répondre, par exemple, au rejet de ce modèle de société par une partie importante de la jeunesse. Car si on a parlé d'un phénomène de rejet de la droite par les électeurs, il ne représente rien à côté du rejet de cette société (la même pour la gauche et la droite) par bien des jeunes.

Si bien que les électeurs ont voté d'une part en se trompant sur les possibilités de la gauche de résoudre l'inflation et le chômage, d'autre part en choisissant les candidats en dehors des vrais problèmes de fond *actuels.* Il ne me semble pas que ce soit une preuve éminente du caractère adulte de cette consultation. Les électeurs ont été maintenus dans leur situation de tutelle et *d'illusion par tous les partis. Je* veux bien dès lors qu'il ne soit pas mauvais de changer le personnel politique, mais il ne faut rien en espérer de réel.

(*) Professeur de droit à la faculté de Bordeaux.

De l'illégalité de M. Chirac...

par HERVÉ LAMARRE (*)

AINSI donc, M. Jacques Chirac, « *dans un assourdissant tohu-bohu* », ne cesserait d'affirmer sa légitimité, et oserait même affirmer que, pour lui, la légitimité dépasse la légalité !

Il paraîtrait aussi (écrit M. Gilbert Comte dans *le Monde* daté 27-28 mars) qu'un élu ne saurait tenir un « *surcroît de force* » de sa consécration répétée par les suffrages du peuple.

M. Comte affirme enfin que, « *selon la tradition gaulliste elle-même, nul ne détient plus vraiment, depuis la mort du général de Gaulle, cette légitimité dont l'ancien premier ministre parle de façon si primesautière. Songerait-il par hasard à l'incarner ? Au nom de quoi, juste ciel ?* »

Il paraît intéressant de savoir, en effet, ce qu'est vraiment la légitimité, et de connaître qui, aujourd'hui, l'incarne. D'après M. Comte, ce ne saurait être M. Jacques Chirac. D'autres lui répondraient que c'est sûrement M. Mitterrand. D'autres encore que la légitimité ne saurait exister hors de la magistrature suprême. Mais M. Léon Noël me rappelle que, pour le général de Gaulle, la légitimité, c'était « *l'accord profond entre l'instinct national et l'homme que l'on pouvait dès lors considérer, ou non, comme légitime* ».

M. Léon Noël (qui fut président du Conseil constitutionnel) précisait naguère les conditions dans lesquelles le pouvoir était, ou non, légitime :

1) Il doit être légalement constitué ;

2) Il doit recevoir constamment l'assentiment populaire ;

3) Il doit agir dans le sens rigoureux et unique de l'intérêt national.

Qui détient donc la légitimité ?

Laissons répondre celui qui, en son temps, fut l'incarnation même de cette légitimité, le général de Gaulle (1) :

« ... Il ne peut y avoir de gouvernement français légitime qui ait cessé d'être indépendant... Un appel venu du fond de l'histoire, ensuite l'instinct du pays, m'ont amené à prendre en compte le trésor en déshérence, à assumer la souveraineté française. C'est moi qui détiens la légitimité. C'est en son nom que je puis appeler la nation à l'unité, imposer l'ordre, la loi, la justice, exiger au-dehors le respect des droits de la France. Dans ce domaine, je ne saurais le moins du monde renoncer, ni même transiger. »

« Peuple averti de tout, depuis deux mille ans que se déroule son histoire, le p e u p l e français a décidé, par instinct et par raison, de satisfaire aux deux conditions sans lesquelles on ne fait rien de grand et qui sont l'ordre et l'ardeur. L'ordre républicain, sous la seule autorité valable, celle de l'Etat ; l'ardeur concentrée, qui permet de bâtir légalement et fraternellement l'édifice du renouveau. »

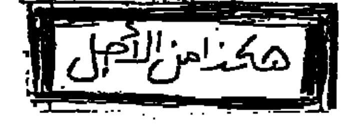
« Qu'il s'agisse là d'une faillite de l'élite, cela n'est pas contestable. Dans son esprit, le peuple français en a, d'ailleurs, déjà tiré la conclusion. Quoi qu'il en soit, j'étais seul. Fallait-il me taire ? C'est pourquoi j'ai entrepris l'action qui me semblait nécessaire pour que la France n'abandonnât pas la lutte et pour appeler, en France et hors de France, tous les Français à continuer le combat. Est-ce à dire que mes compagnons et moi *nous nous soyons* posés à aucun moment comme le gouvernement de la France ? En aucune manière... Nous avons vu se créer en France une sorte de mystique dont nous sommes le centre et qui unit, peu à peu, tous les éléments de résistance... Les intérêts de la France, qui donc, sauf nous-mêmes, pourrait les représenter ? Faut-il que la France soit muette pour ce qui la concerne ? Ou bien faut-il que ses affaires soient traitées avec les Nations unies par les gens de Vichy ? »

Tout rapprochement entre la philosophie de l'action du général de Gaulle et la situation politique présente ne serait évidemment qu'accidentel...

Il semblerait pourtant qu'on puisse en 1977 être, comme naguère, « revêtu de l'appareil de la légitimité » sans pour autant la détenir, et que, comme naguère, la légalité s'effacera devant la *légitimité de l'homme d o n t le* peuple décidera que sa force incarne profondément l'instinct national.

(1) Extraits des *Mémoires et documents de guerre.*

(*) Historien, ancien directeur de la rédaction de *Réalités*, militant R.P.R.



APRÈS LE SCRUTIN MUNICIPAL DU 20 MARS

Les nouveaux maires des villes de plus de trente mille habitants

Nous publions ci-dessous le tableau *des nouveaux maires des villes de* plus de trente mille habitants, qui fait apparaître — plus particulièrement en ce qui concerne le P.S. — le rajeunissement des élus. Les villes concernées *sont*, d'une part, celles qui sont passées de la majorité à l'opposition, ou vice-versa, les 13 et 20 mars, et, d'autre part, celles qui n'ont pas changé d'orientation politique mais dont les maires *sortants n'ont pas demandé le renou*vellement de leur mandat. Ces dernières villes sont signalées par un astérisque.

VILLE	MAIRE	PROFESSION	AGE
PARTI COMMUNISTE			
Antony (Hauts-de-Seine)	M. André AUBRY, sén.	Ajusteur	45 ans
* Argenteuil (Val-d'Oise)	M. ROBERT MONTDARGENT, dép.	Journaliste	43 ans
Athis-Mons (Essonne)	Mme Paulette CHEMIER	Employée	49 ans
Béziers (Hérault)	M. Paul BALMIGERE, dép.	Ouvrier agricole	68 ans
Bourges (Cher)	M. Jacques RIMBAULT	Ouvrier ajusteur	47 ans
Châlons-sur-Marne (Marne)	M. Jean REYFFIER	Employé S.N.C.F.	51 ans
Chelles (Seine-et-Marne)	M. Gérard BORDU, dép.	Electricien	48 ans
Evreux (Eure)	M. Roland PLAISANCE	Inspecteur à la Séc. soc.	51 ans
Gagny (Seine-Saint-Denis)	M. Claude FAVRETTO	Instituteur	35 ans
Grasse (Alpes-Maritimes)	M. Georges VASSALO	Professeur de C.E.S.	40 ans
Houilles (Yvelines)	M. Eugène SELESKOVITCH	Interprète	56 ans
La Ciotat (Bouches-du-Rhône)	M. Georges ROMAND	Cadre retraité	70 ans
Le Mans (Sarthe)	M. Robert JARRY	Ouvrier du bâtiment	52 ans
Montluçon (Allier)	M. Pierre GOLDBERG	Chef de secteur P.T.T.	38 ans
Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)	Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, sén.	Enseignante	43 ans
Poissy (Yvelines)	M. Jean TRICART	Ancien agriculteur	61 ans
Reims (Marne)	M. Claude LAMBLIN	Instituteur	39 ans
Saint-Etienne (Loire)	M. Joseph SANGUEDOLCE	Ouvrier mineur	57 ans
Saint-Quentin (Aisne)	M. Daniel LE MEUR, dép.	Ouvrier métallurgiste	37 ans
Sevran (Seine-Saint-Denis)	M. André VERGNIAUD	Mécanographe	45 ans
Tarbes (Hautes-Pyrénées)	M. Paul CHASTELLAIN	Ouvrier ajusteur	55 ans
Thionville (Moselle)	M. Paul SOUFFRIN	Médecin	44 ans
* Vaulx-en-Velin (Rhône)	M. Jean CAPIEVIC	Ouvrier ajusteur	43 ans
* Vierzon (Cher)	M. Fernand MICOURAUD	Ouvrier technicien	53 ans
Villeneuve-St-Georges (Val-de-Marne)	M. Roger GAUDON, sén.	Ouvrier pelletier	54 ans
PARTI SOCIALISTE			
Albi (Tarn)	M. Michel CASTEL	Professeur d'école normale	38 ans
Alençon (Orne)	M. Pierre MAUGER	Conseiller pédagogique	51 ans
Angers (Maine-et-Loire)	M. Jean MONNIER	Directeur d'un foyer de travailleurs	46 ans
Angoulême (Charente)	M. Jean-Michel BOUCHERON	Enseignant	31 ans
Aurillac (Cantal)	M. René SOUCHON	Directeur d'orientation	34 ans
Beauvais (Oise)	M. Walter AMSALEM	Pharmacien	46 ans
Belfort (Territoire de Belfort)	M. Emile GEHANT	Avocat	59 ans
* Besançon (Doubs)	M. Robert SCHWINT, sén.	Directeur de collège	46 ans
* Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	M. Guy LENGAGNE	Professeur	43 ans
Bourg-en-Bresse (Ain)	M. Louis ROBIN	Assureur	54 ans
Brest (Finistère)	M. Francis LE BLÉ	Chef de travaux à l'arsenal	47 ans
Castres (Tarn)	M. Jean-Pierre GABARROU	Médecin pédiatre	32 ans
Chambéry (Savoie)	M. Francis AMPE	Directeur	33 ans
* Charleville-Mézières (Ardennes)	M. Jean DELAUTRE	Censeur de lycée	54 ans
Chartres (Eure-et-Loir)	M. Georges LEMOINE	Maitre-assistantà à la Sorbonne	42 ans
Cherbourg (Manche)	M. Louis DARINOT, dép.	Pharmacien	52 ans
* Clichy (Hauts-de-Seine)	M. Gaston ROCHE	Chef de section des P.T.T.	54 ans
Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)	M. Michel ROCARD	Inspecteur des finances	46 ans
Créteil (Val-de-Marne)	M. Laurent CATHALA	Surveillant des services médicaux	31 ans
Dreux (Eure-et-Loir)	Mlle Françoise GASPARD	Professeur	31 ans
Epinal (Vosges)	M. Pierre BLANCK	Retraité des P.T.T.	63 ans
Hyères (Var)	M. Jean-Jacques PERRON	Médecin	41 ans
La Roche-sur-Yon (Vendée)	M. Jacques AUXIETTE	Censeur de lycée	36 ans
Le Creusot (Saône-et-Loire)	M. Camille DUFOUR	Ouvrier tourneur	51 ans
Mâcon (Saône-et-Loire)	M. Michel-Antoine ROGNARD	Avocat	37 ans
Mantes-la-Jolie (Yvelines)	M. Paul PICARD	Instituteur	33 ans
Meaux (Seine-et-Marne)	M. Jean LION	Professeur de C.E.G.	35 ans
Montpellier (Hérault)	M. Georges FRÊCHE, dép.	Universitaire	38 ans
Nantes (Loire-Atlantique)	M. Alain CHENARD	Ingénieur	40 ans
Pessac (Gironde)	M. André PUJOL	Cadre S.N.C.F.	55 ans
Poitiers (Vienne)	M. Jacques SANTROT	Maître-assistant	39 ans
Rennes (Ille-et-Vilaine)	M. Edmond HERVÉ	Professeur à la faculté de droit	34 ans
Roanne (Loire)	M. Jean AUROUX	Professeur de C.E.T.	35 ans
Romans-sur-Isère (Isère)	M. Georges FILLIOUD, dép.	Journaliste	48 ans
Saint-Chamond (Loire)	M. Jacques BADET	Professeur	34 ans
Saint-Herblain (Loire-Atlantique)	M. Jean-Marc AYRAULT	Professeur	27 ans
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)	M. Louis CHOPIER	Agriculteur	45 ans
Saint-Priest (Rhône)	M. Louis GIREAU	Cadre	34 ans
Schiltigheim (Bas-Rhin)	M. Alfred MULLER	Instituteur spécialisé	36 ans
* Roubaix (Nord)	M. Pierre PROUVOST	Directeur de société	44 ans
Tourcoing (Nord)	M. Guy CHATILIEZ	Journaliste	55 ans
Valence (Drôme)	M. Rodolphe PESCE	Professeur	42 ans
Villefranche-sur-Saône (Rhône)	M. André POUTISSOU, dép.	Sous-directeur de C.E.S.	55 ans
Villeneuve-d'Ascq (Nord)	M. Gérard CAUDRON	Professeur de lycée	32 ans
Villeurbanne (Rhône)	M. Charles HERNU	Cadre publiciste	54 ans
MAJORITÉ			
* Cambrai (Nord)	M. Jacques LEGENDRE, dép. (R.P.R.)	Professeur	35 ans
Nancy (Meurthe-et-Moselle)	M. Claude COULAIS, secr. Et. (R.I.)	Directeur de société	53 ans
Quimper (Finistère)	M. Marc BECAM, dép. (R.P.R.)	Ingénieur	45 ans
Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)	M. Michel PERICARD (R.P.R.)	Journaliste	47 ans
Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne)	M. Jean-Louis BEAUMONT	Professeur de médecine	51 ans
* Vannes (Morbihan)	M. Paul CHAPEL (R.I.)	Enseignant	60 ans
Versailles (Yvelines)	M. André DAMIEN (C.D.S.)	Avocat	47 ans

RÉÉLU MAIRE DE MARSEILLE

M. Defferre laisse cinq postes d'adjoints à la disposition des communistes

De notre correspondant régional

Marseille. — Pour la cinquième fois consécutive, M. Defferre a été élu maire de Marseille, jeudi 31 mars, par cinquante-six voix. Les sept élus (six P.C. et un gaulliste de progrès) du groupe de la gauche et des démocrates se sont volontairement abstenus de participer au scrutin ainsi qu'au vote pour la désignation des treize adjoints réglementaires et des neuf adjoints d'arrondissement (*le Monde* du 30 mars).

Cependant, M. Defferre a *demandé à ses colistiers de laisser* vacants cinq postes d'adjoints réservés aux candidats éventuels du parti communiste. « *Nous n'attendrons pas six ans, mais nous serons patients et nous sommes prêts à discuter en ce qui concerne les délégations puisqu'elles sont attribuées et retirées par arrêté du maire* », a-t-il déclaré.

En refusant de participer à la municipalité, a conclu le maire, les communistes et gaullistes de progrès « *renoncent à représenter leurs électeurs dans l'exécutif municipal, renoncent à participer au travail au service de la cité, renoncent à être associés au bilan des réalisations au terme du mandat municipal et refusent de créer pour l'avenir les conditions les plus favorables à une liste commune* ».

Il paraît peu probable que les *communistes reviennent* sur leur décision, du moins pas avant l'échéance des élections législatives de mars 1978. Leur souci est, dans l'immédiat, d'expliquer la position qu'ils ont adoptée « *pour une union de la gauche claire et loyale à Marseille* ». La lettre ouverte *adressée* par M. Lazzarino à M. Gaston Defferre va être, à cet effet, largement diffusée par les militants du parti. Les dirigeants communistes semblent vouloir également exploiter, dans la foulée, les bons résultats qu'ils ont obtenus aux municipales, puisque les listes d'union de la gauche et des démocrates ont progressé, en pourcentage, dans tous les secteurs de Marseille, sauf dans le 4e et le 8e, et ont recueilli vingt mille suffrages de plus qu'en 1971.

Mlle Irma Rapuzzi a été élue au poste de premier adjoint, occupé *dans la municipalité précé*dente par M. Jacques Rastoin, ancien sénateur indépendant des Bouches-du-Rhône.

Aucun changement important n'est intervenu dans la répartition des autres postes d'adjoints. Le troisième adjoint est M. Adolphe Palidoni (GAM) directeur de l'ASSEDIC des Bouches-du-Rhône, qui était dix-huitième adjoint dans la municipalité précédente. Les postes de quatrième, *cinquième* et *sixième* adjoints sont ocupés respectivement par MM. Jean Masse, député (P.S.), Antoine Andrieux, sénateur (P.S.) et René Olméta, président du GAM de Marseille, et ancien président de la confédération des comités d'intérêts de quartier. M. Charles-Emile Loo, député (P.S.), premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, et ancien vice-président de l'Assemblée nationale, est septième adjoint. Les socialistes ont dix adjoints, le GAM trois, le Groupe d'action économique et sociale (GAES) deux le M.R.G. un, le dernier poste revenant à M. Charles Trédé, directeur de la S.N.C.F. pour la région Sud-Est, élu au titre de personnalité.

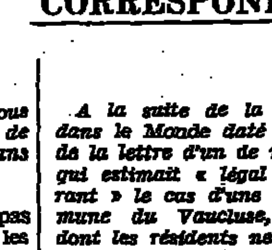
G. P.

A Paris

LE GROUPE COMMUNISTE PROTESTE A SON TOUR CONTRE L'INTERDICTION DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AUX ÉLUS DE LA GAUCHE.

Après les conseillers socialistes (*le Monde* du 1er avril), le groupe communiste du Conseil de Paris proteste contre « *la décision de M. Jacques Chirac d'interdire aux élus des secteurs où la gauche est majoritaire de recevoir les personnalités et les organisations dans les salons des mairies d'arrondissement* ». Selon M. Henri Meillat, secrétaire du groupe, le maire, pour prendre cette décision, s'appuie sur un arrêté préfectoral « *datant de 1950, selon lequel les salles des mairies, à Paris, sont accessibles aux seules associations charitables ou culturelles* ». C'est ainsi quaprès les mairies du onzième et du treizième arrondissement (*le Monde* du 1er avril) les conseillers de l'union de la gauche n'ont pu recevoir les personnalités qu'ils avaient invitées, jeudi 31 mars, dans les salons des mairies du dix-huitième et du vingtième arrondissement. MM. Fizbin pour le P.C. Guidoni pour le P.S. et *Mattei* pour les radicaux de gauche, ont ensuite pris la parole pour critiquer cette interdiction. Dans ces conditions, les élus communistes estiment que Paris vit aujourd'hui « *comme au temps des préfets : les mairies resteront des enceintes interdites à la vie sociale et démocratique* ». Ils s'élèvent également contre la désignation d'officiers municipaux « *sans consultation des élus d'arrondissement* » et contre « *la nomination, dans les secteurs où les listes d'union de la gauche sont majoritaires, de délégués du maire de Paris choisis parmi les membres de la majorité* ».





CORRESPONDANCE

Le cas Millerand

Le docteur Faupré-Vatel nous écrit au sujet d'une lettre de M. Raymond Offroy publiée dans le Monde du 30 mars :

Le président Millerand n'a pas seulement essayé d'influencer les électeurs. Il a défié la nouvelle Chambre en investissant comme président du conseil un homme de droite, François Marsal. Les députés lui ayant refusé leur vote de confiance, qui dans la Constitution d'alors était nécessaire pour que le choix présidentiel fût définitif, Alexandre Millerand n'avait plus le choix qu'entre sortir de la légalité ou partir.

LÉGAL ET LÉGITIME

A la suite de la publication, dans le Monde daté 20-21 mars, de la lettre d'un de nos lecteurs, qui estimait « légal mais aberrant » le cas d'une petite commune du Vaucluse, Vénasque, dont les résidents ne constituent qu'une minorité des électeurs inscrits, le maire de cette commune, M. Rapetti, nous écrit:

Votre correspondant de Vénasque, M. Berrier, n'ignore pas que les membres de la communauté de Notre-Dame-de-Vie participent activement, depuis un demi-siècle, au développement et à la prospérité de notre commune. Le droit de vote est accordé, me semble-t-il, à tout citoyen. Alors pourquoi vouloir exclure une catégorie, ce qui d'ailleurs ne changerait rien au résultat des élections, la liste opposée accusant une baisse régulière de ses suffrages à chaque scrutin. Dans notre liste, élue, se trouvent trois femmes, dont une mère de famille. Où sont donc les quatre religieuses, sinon dans l'imagination de votre correspondant ? Peut-être pensait-il devenir le maire de notre village, mais hélas ! il lui manquait quelques centaines de voix et beaucoup d'expérience.

POLITIQUE

LA DÉBANDADE ?

(Suite de la première page.)

Ils font penser à deux boxeurs qui signent un contrat, acceptent les règles du combat, promettent d'obéir à l'arbitre, avant de monter sur le ring pour se casser mutuellement la figure.

Pourtant, on en vient parfois à se demander si le meilleur allié objectif de la gauche ne serait pas M. Giscard d'Estaing lui-même. C'est lui qui, en échange du service rendu, a fait de M. Chirac ce qu'il est ; lui qui a vécu ensuite dans l'illusion que son associé d'un jour l'aiderait à



(Dessin de KONK.)

liquider le mouvement gaulliste, c'est-à-dire accepterait de se suicider politiquement ; lui qui a refusé de voir que son premier ministre était en train de devenir son rival ; lui enfin qui, s'étant tardivement décidé à lui donner un successeur, d'ailleurs heureusement choisi, a finalement compromis ce nouveau chef du gouvernement et quelques-uns de ses ministres dans des tentatives subalternes et perdues d'avance et dans la politique des faux-semblants. Il ne lui reste plus qu'une erreur à commettre : croire que les Français ont encore plus peur du communisme que de l'inflation et du chômage. Il s'apprête allègrement à sauter ce dernier pas et même, pour faire bonne mesure, à promettre qu'il restera à l'Elysée en cas de victoire de la gauche. Un vœu pieux, mais quelle prime formidable donnée à l'opposition dans un pays qui oscille traditionnellement entre la dévotion pour l'homme providentiel et le rêve de l'union nationale !

Quant à M. Raymond Barre, il vient de perdre en quelques jours une part du crédit qu'il avait su acquérir. Il remplissait en effet sur la scène politique un rôle qui n'était plus occupé depuis la disparition de Georges Pompidou et qui pourtant fait traditionnellement partie de la distribution : celui du gestionnaire prudent et avisé, étranger aux querelles des politiciens et qui sait à l'occasion se montrer ferme dans la rondeur. A côté des grands félins souples que sont, en des styles différents — l'un plutôt dans le genre caressant, l'autre toujours prêt à bondir et à griffer, — le président de la République et le maire de Paris, il rassurait. Et voilà qu'il endosse la paternité du choix de M. d'Ornano, qu'il descend dans l'arène pour le soutenir en pure perte l'avant-veille de l'échec, qu'il accepte maintenant, revendique même, la responsabilité d'un remaniement qui fait sourire, d'un plan qui, avant même d'être arrêté, fait ricaner.

Oh ! il n'a pas la tâche facile, c'est vrai ! Chacun peut juger jour après jour, au marché ou à la Bourse, à travers les chiffres de l'emploi ou les statistiques du commerce extérieur, des résultats de son action. Personne, en revanche, n'est en mesure de prédire avec certitude quels seraient les fruits ou les vicissitudes de la politique de la gauche. Dès lors, tous les réquisitoires apparaissent comme autant de procès d'intention. A quoi bon, dans ces conditions, vouloir contraindre la gauche à chiffrer ses projets ? Croit-on convaincre ainsi les électeurs qui subissent de plein fouet les effets de la crise dans sa réalité vécue que les vierges lendemains seraient plus sombres encore que ce médiocre aujourd'hui ?

Ainsi M. Chirac entraîne ou inquiète, mais il ne convainc pas, et ce n'est d'ailleurs pas son propos ; M. Giscard d'Estaing ne surprend plus que par la délectation morose avec laquelle, non content d'accepter les coups du sort, il semble les attendre, voire les solliciter et même les préparer ; M. Barre use son crédit en pure perte. Et surtout leur illusionnisme et leur isolement annoncent en lettres de feu la dislocation de la classe ou plutôt de la caste dirigeante, préparent le renversement qu'ils prétendent vouloir empêcher et que leurs divisions et leurs palinodies organisent de toute évidence. Parlant un langage étonnant que personne ne comprend plus aujourd'hui en France, ils vivent dans un univers aussi éloigné de la vie des Français que la planète Mars de notre globe.

On a déjà connu ce climat dans notre histoire récente : c'est celui qui sévissait il y a vingt ans, dans les mois qui précédèrent l'effondrement de la IVe République et l'irrésistible ascension du général de Gaulle.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

M. MESSMER : un retour à la proportionnelle serait une erreur.

M. Pierre Messmer, député R.P.R. de la Moselle, estime jeudi 31 mars dans *Présence lorraine*, organe d'information du R.P.R. dans cette région, que le retour au scrutin proportionnel serait « *une erreur* ». L'ancien premier ministre craint qu'une modification de la loi électorale ne soit perçue par les électeurs comme « *un truquage* » ou « *une combine* ». Attaché au scrutin majoritaire « *pour des raisons de principe* », M. Messmer reconnaît toutefois que « *les thèses proportionnalistes sont défendables* ».

● *L'élection de M. Ibéné, député communiste, à la mairie de Sainte-Anne en Guadeloupe a été annulée* par le tribunal administratif de Basse-Terre. Cette décision, qui a été prise à la suite de la disparition de documents électoraux, a suscité mercredi 30 mars une réunion de protestation à Pointe-à-Pitre. Le tribunal administratif de Basse-Terre a demandé l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la disparition des documents ; une commission sera chargée de gérer la commune et de préparer une nouvelle consultation le 17 avril.

ÉDUCATION

AU TERME DE SON CONGRÈS DE GRENOBLE

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. lance un ordre de grève pour le troisième trimestre

Grenoble. — Le congrès du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) s'est achevé le jeudi 31 mars. Le SGEN a décidé de mobiliser ses adhérents dès la rentrée des vacances de Pâques pour obtenir l'arrêt du recrutement des auxiliaires et la titularisation de ceux déjà en poste, ainsi que pour protester contre la réforme de l'enseignement : des grèves pourront être lancées, voire répétées, sur le plan local ou académique. Une grève nationale est envisagée au cours de la première quinzaine de mai, éventuellement renouvelée dans les jours qui suivront. Si le SGEN a recherché un accord avec le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), qui a, lui, décidé de lancer une grève de vingt-quatre heures contre la réforme Haby, il souhaite ne pas s'en tenir là.

Ces décisions sont le premier signe du désir du syndicat de ne pas rester l'arme au pied en attendant 1978. Le congrès a maintenu l'orientation donnée au syndicat depuis 1972 et renouvelé en partie son équipe dirigeante. M. Roger Lépiney, professeur agrégé de lettres classiques, âgé de quarante-neuf ans, qui était secrétaire général adjoint, a été élu secrétaire général, en remplacement de M. François Garrigue : c'est la première fois que le SGEN ne sera pas dirigé par un universitaire.

De notre envoyé spécial

La décision de lancer des grèves à répétition, pour parvenir à ses fins, peut paraître « *ambitieuse* », comme l'a indiqué le nouveau secrétaire général. Elle réclame une grande détermination de la part des adhérents du SGEN, et l'on a, avec un certain réalisme, prévu des étapes destinées à « mesurer les forces » du syndicat.

L'initiative répond au désir de relancer l'action sur un objectif jugé déjà prioritaire au congrès de Clermont-Ferrand en 1974 : « *Depuis cinq ans*, soulignait un délégué, *le problème des auxiliaires n'est toujours pas réglé. Certains, rescapés des purges annuelles, désespèrent encore d'obtenir un jour leur titularisation.* » Il a été peu question des décisions ou des projets de M. Haby, ministre de l'éducation, comme si les congressistes considéraient qu'ils ne pouvaient, par définition, attendre rien de bon du gouvernement actuel : s'ils ont le souci de ne pas apparaître comme adoptant une attitude de refus systématique, ils jugent que les réformes perpétuent, voire aggravent, des maux majeurs du système : chômage des jeunes, sélection, « encadrement » des enseignants et des élèves.

Dans la ligne du congrès précédent, le syndicat a décidé aussi de continuer l'action engagée pour accroître son recrutement, notamment chez les instituteurs et les non-enseignants où il a déjà beaucoup gagné, puisque, dans l'enseignement primaire, il a des adhérents presque dans toute la France, alors qu'il n'en avait autrefois que sur une moitié du territoire.

Cette attitude combative traduit aussi une certaine évolution du syndicat vers la gauche. On a constaté un durcissement général des positions, notamment dans la résolution générale adoptée par le congrès, sorte de charte syndicale, pour les trois années à venir. Elle précise à la fois la situation sociale des enseignants (et notamment leur place dans la hiérarchie et leurs pouvoir dans le système), les objectifs du SGEN (ouverture de la formation, la hiérarchie et leur pouvoir collectif et initiative des enseignants, réalisation d'un corps unique...) et ses méthodes d'action.

Les positions maximalistes

Les congressistes ont décidé, à plus de 60 %, de ne pas se contenter de demander des garanties d'emploi pour les auxiliaires, leur titularisation, mais d'exiger « *une titularisation immédiate avec formation pour tous sans déclassement ni perte de salaire* ». C'est seulement par une faible majorité, d'autre part, qu'a été repoussée une proposition « maximaliste » qui non seulement acceptait que les syndicats collaborent avec des « comités de lutte » ou des comités de grève, mais laissait même à ceux-ci des pouvoirs de négociation. D'autres ont souhaité réduire le rôle des instances syndicales à une coordination des initiatives locales.

On a retrouvé aussi des attitudes comparables dans le débat à propos du projet « d'école de base », présenté par le SGEN. Celui-ci, pour briser le moule de l'école actuelle, appelle à respecter les droits et la créativité des enfants à partir de leurs expériences, à rompre avec un enseignement uniquement intellectuel, à ouvrir l'école sur la société. Il oppose au système actuel une « *pédagogie de la diversité* » et propose aux instituteurs de s'organiser en équipes pour prendre en charge les enfants, en fixant eux-mêmes la répartition des tâches. Certains délégués ont dénoncé dans ce projet un « *alibi pédagogique* » ou exprimé la crainte que ces propositions ne soient « *récupérées par le pouvoir* ».

Au total, la contestation est venue de la gauche, alors que les dirigeants du SGEN s'étaient heurtés au cours du congrès précédent, à une opposition défendant les conceptions plus traditionnelles de l'école et de l'action syndicale. Le changement s'explique notamment par l'évolution du recrutement du syndicat : dans l'enseignement technique par exemple, où les dirigeants ont été mis en minorité, plus de la moitié des adhérents du SGEN sont des auxiliaires. De nombreux adhérents de fraîche date, d'autre part, nouveaux venus dans le syndicalisme ou transfuges de l'extrême gauche de la Fédération de l'éducation nationale, ont tendance à adopter des positions extrêmes.

Un social-démocrate le matin un stalinien l'après-midi

Mais les débats recouvrent aussi des divergences sur la stratégie actuelle du SGEN et de la C.F.D.T., en particulier à l'égard des partis de gauche, dont la victoire semble possible aux prochaines élections législatives. Reprenant la démarche de M. Edmond Maire, les dirigeants du SGEN ont indiqué qu'ils entendaient maintenir l'autonomie syndicale, continuer à « *contester sur le terrain les structures hiérarchiques de l'enseignement* », et défendre les revendications valables « *en cas de succès comme en cas d'échec de la gauche* » : ils espèrent que ces combats sur le terrain pourront amener les partis de gauche, en particulier le parti socialiste, à modifier, au moins partiellement, leurs positions sur la crise de l'école.

Une fraction des militants du SGEN, notamment ceux qui appartiennent à des groupes politiques d'extrême gauche, jugent cette stratégie illusoire et propre seulement à entraîner une récupération de l'action syndicale par les partis de gauche et surtout le P.S. « *Ils souhaiteraient*, ironisait M. Edmond Maire devant le congrès, mercredi 30 mars, *qu'on fusille en paroles un social-démocrate tous les matins et un stalinien tous les après-midi* ».

D'autres voudraient plutôt retrouver les formes d'action syndicale inspirées de mai 1968 ou des grandes grèves comme celles de Lip ou du Joint français. Or, après avoir évolué très rapidement vers la gauche, la C.F.D.T. paraît, ces dernières années, préoccupée de vaincre les maladies infantiles de l'autogestion et s'est engagée, aux côtés du parti socialiste, d'une façon qui a paru imprudente. Cette attitude, sur laquelle le SGEN a manifesté une prudente réserve, a laissé un peu perplexe certains adhérents du syndicat. Cette perplexité n'a pas été réduite par la promesse des nouveaux dirigeants syndicaux d'éviter de « *privilégier la recherche d'une alliance exclusive avec les forces politiques de l'union de la gauche* ». Elle s'est traduite, lors du vote du rapport d'orientation et de l'élection des dirigeants : ceux-ci ont obtenu 56 % des voix mais il y a eu 24,5 % d'abstentions.

GUY HERZLICH.

LES DATES DE VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 1977-1978

Suppression des journées « mobiles »

Un arrêté publié au « Journal officiel » du 1er avril fixe les dates des vacances scolaires pour l'année 1977-1978. Il n'y aura pas de modification par rapport au calendrier de cette année.

● **RENTRÉE DE SEPTEMBRE 1977**

Pré-rentrée : mercredi 14 septembre au matin pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que pour les enseignants des lycées et collèges.

Rentrée des élèves : jeudi 15 septembre au matin.

● **TOUSSAINT.**

Du samedi 29 octobre après la classe au jeudi 3 novembre au matin. Il n'y aura pas classe le samedi 12 novembre.

● **NOEL.**

Du jeudi 22 décembre inclus au jeudi 5 janvier au matin.

● **FÉVRIER.**

Zone A (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Toulouse) : du samedi 11 février après la classe au lundi 20 février au matin.

Zone B (académies de Besançon, Dijon, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nantes, Poitiers, Reims, Strasbourg) : du samedi 18 février après la classe au lundi 27 février au matin.

Zone C (académies des Antilles-Guyane, Créteil, Paris, Versailles) : du samedi 25 février après la classe au lundi 6 mars au matin.

● **PRINTEMPS.**

Zones A et B : du samedi 1er avril après la classe au lundi 17 avril au matin.

Zone C : du samedi 8 avril après la classe au lundi 24 avril au matin.

● **GRANDES VACANCES.**

Du samedi 1er juillet inclus au vendredi 15 septembre au matin. La rentrée des enseignants aura lieu le jeudi 14 septembre 1978 au matin.

Les quatre demi-journées de vacances mobiles instituées depuis l'année scolaire 1971-1972 sont supprimées. En revanche, une journée supplémentaire de vacances sera accordée par l'inspecteur d'académie « afin de répondre à des nécessités locales et sur demande motivée du maire ».

● *L'Agence de coopération culturelle et technique* et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ont signé, jeudi 31 mars, à Québec, une convention en vue de développer la collaboration entre les deux organismes. — *(A.F.P.)*

DÉFENSE

« Le Service militaire »

Un livre-débat entre MM. Messmer et Chevènement

La place et le rôle de l'armée de terre dans un dispositif militaire fondé sur la stratégie de la dissuasion nucléaire : deux hommes politiques, MM. Pierre Messmer, ancien ministre des armées du général de Gaulle, et Jean-Pierre Chevènement, député socialiste de Belfort, débattent de ce thème dans un livre qui vient de paraître sous le titre *le Service militaire*, présenté par Thierry Pfister. Un thème qui sera la principale préoccupation des états-majors si rien n'est fait pour améliorer la situation actuelle dans les corps de troupe.

A l'heure où, même les Etats-Unis, après quatre années de pratique de l'armée de métier, envisagent de revenir à la conscription parce qu'ils ne recrutent pas suffisamment de professionnels de qualité, les points de vue de MM. Messmer et Chevènement ont leur importance, même si leurs réflexions ne sont pas nouvelles. Prenant prétexte de l'inefficacité avérée du service militaire dans son organisation présente, les deux protagonistes en arrivent à s'interroger sur les missions des forces classiques, dès lors que la France a choisi de confier l'essentiel de sa protection à un dispositif nucléaire diversifié et constamment mis à jour. C'est là, à n'en pas douter, le fond du débat et, paradoxalement, le seul point d'accord entre le gaulliste et l'animateur de l'aile gauche du P.S.

Pour le reste, le divorce est quasi total entre M. Messmer, partisan d'une armée de volontariat, qui tolérerait l'existence d'un service militaire de dix-huit mois non obligatoire, et M. Chevènement, qui milite pour un service universel, fractionné et d'une durée de six mois, avec un recrutement local des appelés. Deux conceptions, dont leurs auteurs dissimulent mal les ambiguïtés. L'armée de volontariat se différencie peu de l'armée de métier, quoi que puisse en penser M. Messmer. La mobilisation populaire préconisée par le député socialiste suppose, au préalable, une cohésion nationale qui ne paraît pas être la caractéristique principale de la société française, et elle exige de grands sacrifices des plus jeunes citoyens.

On regrettera, cependant, que les deux auteurs de ce livre-débat n'aient pas songé à présenter une évaluation financière de leur projet de réorganisation du service militaire. Le coût d'une armée dicte, tout autant que la technique des matériels ou le contexte international, les choix de défense d'un gouvernement. Un Etat a souvent la stratégie de ses moyens... Malgré cet oubli, le livre est, pour un large public, une bonne introduction à un débat d'actualité qui ne doit pas être réservé aux seuls spécialistes.

J. I.

★ Jean-Pierre Chevènement - Pierre Messmer, *le Service militaire*, collection « Face à face », Balland éditeur, 180 pages, 35 F.

Sur l'atoll de Mururoa

LE TIR NUCLÉAIRE SOUTERRAIN LE PLUS PUISSANT DEPUIS LA FIN DES ESSAIS AÉRIENS

Le dernier tir nucléaire de la France sur l'atoll de Mururoa, en Polynésie, a été le plus puissant essai souterrain qui ait jamais été effectué par les techniciens du Commissariat à l'énergie atomique depuis la décision de M. Valéry Giscard d'Estaing d'organiser des expériences souterraines.

Selon des informations de bonne source à Paris, cette explosion souterraine, qui a eu lieu le 19 mars à Mururoa, a dégagé une énergie supérieure à 100 kilotonnes. Les indices recueillis tendent à montrer que la France s'est livrée à une expérience portant sur la mise au point de charges miniaturisées qui sont destinées à armer les missiles à têtes multiples de la prochaine génération des engins nucléaires.

De source officielle, toutefois, le mutisme demeure complet sur la nature des expérimentations en cours, ainsi que sur leur finalité. Le ministère de la défense n'a ni confirmé ni démenti l'essai du 19 mars et pas davantage celui du mois précédent. On sait seulement que la France a décidé de concevoir une nouveau missile, baptisé M-4, pour les sous-marins stratégiques. Ce missile devrait transporter jusqu'à sept têtes nucléaires d'une puissance de 150 kilotonnes.

DANS LE LIMOUSIN

Cinq cents élèves des établissements techniques participent à des manœuvres militaires

De notre correspondant

Limoges. — Du samedi 2 au mercredi 6 avril, la 15e division militaire, commandée par le général Verguet, effectue des manœuvres en Limousin, auxquelles participent le 57e régiment d'infanterie de Souges, le 126e régiment d'infanterie de Brive, le 22e régiment d'infanterie de marine, le 5e régiment de chasseurs de Périgueux, le 20e régiment d'artillerie de Limoges, la 1re compagnie du 31e régiment du génie de Castelsarrasin. La manœuvre a lieu entre Eymoutiers (Haute-Vienne) et Treignac (Corrèze), en passant par Gentioux (Creuse) dans la « montagne » limousine, région de moyenne altitude, mais assez fortement accidentée et très boisée. Des hélicoptères de Bordeaux et de Pau, ainsi que des avions d'observation y participent.

L'état-major de la division a eu le souci d'établir, à cette occasion, des contacts entre l'armée et la population.

C'est ainsi qu'un cross groupant des militaires et des membres des sociétés sportives civiles de la région a été disputé sur 9 kilomètres, à travers bois ; il a réuni un millier de concurrents. D'autre part, cinq cents élèves des établissements techniques des trois départements du Limousin ont passé, sur l'invitation de l'état-major, une journée avec une unité en manœuvre, et au cours de laquelle ils ont partagé le repas des jeunes appelés. D'autres scolaires ont assisté à des tirs de missiles antichars Milan, et certains d'entre eux, au camp de La Courtine (Creuse), ont pu expérimenter avec un simulateur le tir de ces engins.

La C.G.T. redoute des suppressions d'emplois dans les arsenaux

« *Le budget de la défense pour 1977 est un véritable budget de sabotage de la défense nationale* », est-il écrit dans une brochure de la fédération nationale C.G.T. des travailleurs de l'Etat, que M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a présentée jeudi 31 mars à Paris.

« *Les commandes de matériels pour nos établissements sont très faibles* », estime la C.G.T., qui ajoute : « *L'essentiel des commandes de matériels neufs va à Creusot-Loire, ou bien à Dassault pour l'aéronautique. Quant à la marine, c'est la chute libre.* »

« *De plus*, affirme la C.G.T., *les crédits d'études et de recherche connaissent une baisse considérable qui, globalement, se traduit par une perte de 14 % sur les autorisations de programme et, par exemple pour la marine, ils diminuent de 32 % pour les études et prototypes.* »

La fédération C.G.T. des travailleurs de l'Etat estime que le gouvernement « *prépare une liquidation totale des arsenaux et des établissements d'Etat* » et qu'avec la réduction des crédits d'études « *c'est l'emploi qui est gravement menacé* ». La C.G.T. redoute que la politique du gouvernement se traduise par « *plus de vingt mille licenciements d'ici à 1982* ».

Une mise au point difficile

En réponse à la C.G.T., le ministère de la défense a tenu à préciser que les sociétés Dassault et Thomson ne fabriquent pas les mêmes matériels que les arsenaux et qu'il n'est pas correct de dire que ces sociétés prennent en charge les fabrications des arsenaux. On ajoute qu'il n'est pas question de licencier vingt mille personnes d'ici à 1982, et on rappelle que le budget des armées est en augmentation.

On précise, enfin, dans les milieux autorisés, qu'il n'a jamais été question, contrairement à ce qu'affirme la C.G.T. dans sa brochure, de faire acheter à la Gendarmerie nationale des fusils et des pistolets en Allemagne fédérale. Comme dans les autres unités françaises, les armes de la Gendarmerie viennent et continueront à venir de la manufacture de Saint-Etienne.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : nº 57437.



Les gauchistes et les communistes à l'université de Vincennes

Nous avons reçu la lettre suivante de MM. Jean Borreil et Jacques Rancière, maîtres-assistants en département de philosophie de l'université de Paris-VIII-Vincennes, et membres du « collectif de rédaction » de la revue Révoltes logiques :

Le Monde du 26 mars 1977 rend compte, en rubrique « Education », de la cérémonie d'allégeance de l'intelligentsia gauchiste au programme commun organisé rue de Rennes sous couvert de défense de l'université de Vincennes.

Nous voulons indiquer que l'unanimité n'y a quand même pas été absolue et qu'en particulier nous avons refusé de nous y rendre et d'y présenter la revue dans laquelle nous publions nos travaux. Nous savons que la plus large union est nécessaire entre tous ceux qui veulent préserver l'expérience vincennoise, mais nous refusons absolument d'inscrire la défense des libertés acquises à Vincennes — parfois contre le P.C.F., qui anticipa, par exemple, sur le pouvoir dans la représentation contre le département philosophie — dans le cadre de la nouvelle alliance de l'intelligentsia gauchiste avec les partis du programme commun. Dans l'amalgame soigneusement entretenu entre la défense de Vincennes et les intérêts électoraux du P.C.F., nous pressentions que ceux-ci ne manqueraient pas de l'emporter. Nous savons que certains de nos collègues qui partageaient ces appréhensions ont cru devoir les sacrifier à l'efficacité et qu'ils se sont fiés aux promesses de M. Frioux d'éviter l'exploitation politicienne de son initiative. Mais aussi nous sommes bien forcés de nous interroger sur le sérieux des convictions de tant d'intellectuels si appliqués dans leurs écrits, pour les uns à défendre la pureté marxiste contre le « révisionnisme » ou le « réformisme ».

CORRESPONDANCE

L'absentéisme des instituteurs

En janvier dernier, de nombreuses manifestations ont eu lieu dans la région parisienne pour protester contre l'absence d'enseignants dans des classes primaires ou maternelles. Y a-t-il un accroissement de l'absentéisme des enseignants, comme nous l'avions noté dans « le Monde » du 10 mars ? Plusieurs responsables syndicaux de départements de la couronne parisienne contestent cette analyse.

M. Lucien Atencia, secrétaire de la section de Seine-Saint-Denis du Syndicat national des instituteurs (SNI) écrit :

L'inspection académique de la Seine-Saint-Denis ne dispose que de douze mille journées de remplacement par mois, ce qui correspond à quatre cents emplois. D'après les propres déclarations de l'inspecteur d'académie, dix-huit mille journée, soit deux cents emplois supplémentaires, étaient indispensables pour l'année scolaire 1975-1976. Comme huit mille enseignants exercent dans le premier degré dans notre département, c'est dire que l'absentéisme parmi les institutrices et instituteurs est de l'ordre de 7,5 %, dont environ 4 % pour les seuls congés de maternité.

Or selon une enquête de l'administration départementlae, la Seine-Saint-Denis disposait en 1972 de six cents emplois pour assurer les remplacements. L'absentéisme atteignait alors jusqu'à 12 % en mai 1972 et 10 % en juin 1972.

De ces données officielles, de leur comparaison avec les études de l'INSEE, nous tirons trois conclusions : l'absentéisme est inférieur en 1976 à celui constaté, à la même période, en 1972 ; l'absentéisme moyen dans notre profession est de loin inférieur à celui constaté par l'INSEE dans les entreprises industrielles (11,5 % chez les employés, 34 % pour les ouvriers) ; le nombre d'emplois destinés aux remplacements des maîtres a diminué d'un tiers de 1972 à 1976.

Nous touchons là au fond du problème : l'inssuffisance des crédits accordés pour le remplacement des maîtres, crédits qu'il conviendrait au minimum de doubler pour satisfaire les besoins.

Pour M. Albert Beaudont aussi, secrétaire du SNI dans les Yvelines, les moyens consacrés au remplacement des maîtres ont été réduits.

Ignorez-vous :

1) Que le volume des crédits de remplacement actuellement, égal à 5 %, avait été fixé à 6 % par la loi du 8 mai 1951 qui n'est donc plus appliquée depuis longtemps ?

2) Que dans une circulaire du 27 juin 1974 préparant les évaluations de personnels à recruter pour la période 1975-1980, M. Deygout, directeur des écoles, notait : « *L'analyse des moyens utilisés pour couvrir ces besoins repose tout d'abord sur l'idée — conforme à la réalité actuelle — qu'un nombre déterminé de titulaires entraîne* ipso facto *un besoin en remplaçants qu'il est plus réaliste — dans une étude — de situer à 10 % des postes qu'au plancher de 6 % fixé par les textes.* » Ce qui correspondait d'ailleurs aux estimations des inspecteurs d'académie de la région parisienne.

Qu'en conclure ? Tout simplement qu'il y a, en fait, volonté de refuser les moyens nécessaires au fonctionnement normal du service public d'enseignement.

Mme Yolande Magois, secrétaire générale de la section du Val-d'Oise du Syndicat national des instituteurs, écrit notamment :

Les institutrices et les instituteurs savent que s'ils prennent un congé de maladie, ils ont très peu de chance d'être remplacés. Ils savent aussi que leurs élèves seront répartis, que leurs collègues devront les accueillir dans leur classe. Ils savent par expérience combien cette pratique pèse sur le travail des classes.

Alors, ils hésitent. Bien souvent, ils viennent quand même en classe au prix d'une fatigue accrue, donc au détriment de leur santé. Dans ces conditions, il arrive que les rechutes soient plus brutales que la maladie d'origine elle-même et nécessitent cette fois un arrêt prolongé. En réalité, pour les institutrices et les instituteurs, c'est à chaque fois un cas de conscience. En vous demandant de bien vouloir m'excuser de prendre mon cas personnel, je vous indique que toujours pour moi c'était un crève-cœur d'avoir à choisir entre soigner mes bébés malades ou faire classe à mes petits du cours préparatoire, car je savais que je ne serais pas remplacée. C'est ainsi que les jeunes institutrices, majoritaires dans notre profession, vivent ce problème. C'est grâce à la haute conscience professionnelle des enseignants que les dégâts sont limités.

● *L'Association presse-information-jeunesse (APIJ)*, qui groupe des journalistes spécialisés dans les problèmes de la jeunesse, a renouvelé son bureau national. Celui-ci est ainsi constitué : président : Philippe Boggio (*le Monde*) ; secrétaire général : Antoine Silber (*le Point*) ; trésorier : Edmond Vandermeersch (pigiste) ; vice-présidents : Marie-Christine Jeanniot (Bayard-Presse), Patrick Banqué (*Antirouille*), Nicolas Domenach (*le Matin de Paris*), Laurent Félix (*Record-Dossier*), Joseph Krasny (*Rouge*), Michel Laurent (*Avant-Garde*), Christian-Marie Monnot (FR 3 Alsace), responsable des associations régionales, Jean-Pierre Spirlet (*Sud-Ouest*).

— Libres opinions —

La morale et le civisme de grand-papa

par LOUIS FRANÇOIS (*)

QUAND il parle de « *l'éducation morale et civique de grand-papa* » (1), le ministre de l'éducation ne se souvient guère qu'il fut un professeur d'histoire et de géographie, soucieux de la réalité des faits.

Car l'éducation morale en tant qu'enseignement fut supprimée *en 1948. Elle devait cependant, à l'occasion, inspirer les réflexions* des professeurs et des élèves lors de l'étude des textes littéraires, l'explication des faits historiques, les incidents éventuels de la vie scolaire. Notre ministre ne dit rien d'autre.

Car, depuis 1945, il est recommandé que l'éducation civique soit incluse dans une organisation démocratique de la classe et de l'établissement scolaire, dans la pratique des responsabilités matérielles et morales qu'impose toute collectivité gérée démocratiquement, dans des activités de clubs et des *entreprises gérées* par *les élèves eux-mêmes.* Elle était moins discours qu'action. Notre ministre ne dit rien d'autre.

Depuis 1945, l'éducation civique était aussi conçue comme une prise de conscience coordonnée et progressive des réalités économiques et sociales et, à partir de celles-ci, comme une réflexion sur les institutions administratives et politiques nécessaires à leur gestion démocratique. En sixième et en cinquième, les élèves étudiaient comment, sur un certain territoire (la commune, le département, la région), étudié préalablement de façon géographique et historique, vivent un certain nombre d'habitants qui ont des intérêts *communs (logement, ravitaillement, hygiène, transports, écoles,* espaces verts, etc.) ; seulement après on pouvait passer aux formes de gestion de ces intérêts communs.

En quatrième, des équipes se rendaient compte, à partir d'études concrètes sur l'eau, le lait, le pain, la viande, le gaz et l'électricité, la radio et la télévision, le chemin de fer, etc., de la solidarité économique et sociale imposée par la science et la technique modernes. En troisième enfin, les institutions administra*tives et politiques étaient étudiées dans le cadre national en rapport* étroit avec les programmes de géographie (la France) et l'histoire (l'époque contemporaine).

Voilà ce que le ministre vient de supprimer, ou de diluer dans divers enseignements, pour un gain horaire.

Certes, celui qui a conçu cette instruction civique est maintenant un grand-père. Mais elle devançait tellement son temps qu'elle est devenue parfaitement adaptée à la période actuelle. Si, souvent, elle fut malmenée, c'était que les professeurs ne recevaient aucune *formation professionnelle, qu'ils s'y engageaient souvent en appren*tis malhabiles et échouaient. Lorsqu'elle était conduite par des professeurs dynamiques, qui s'y intéressaient, elle donnait d'excellents résultats et passionnait les jeunes.

Je pense que cette éducation civique, qui fut conçue par des hommes forgés par la Résistance, répond mieux aux objectifs, par ailleurs très louables, du ministre.

(*) Doyen honoraire de l'inspection générale d'histoire, de géographie et d'instruction civique.

(1) *Le Monde* du 18 mars.

ÉQUIPEMENT

CORRESPONDANCE — La poste à l'heure de la vérité

La poste française n'est plus le service public modèle qui permettait, jadis, aux usagers d'échanger ponctuellement et sûrement des correspondances. Les nombreuses réactions suscitées par l'article consacré à « La poste à l'heure de la vérité » (« le Monde » daté 20-21 février) confirment la dégradation du service postal.

En revanche, l'unanimité est loin d'être réalisée sur les causes de cette décadence.

Certains de nos lecteurs, postiers eux-mêmes, incriminent le manque de conscience professionnelle. D'autres accusent les syndicats d'encourager cette évolution dans un but politique Enfin, les militants syndicaux et politiques estiment que la privatisation du service public, voulue par le gouvernement, explique le malaise des P.T.T.

Alors, à qui la faute ? Aux syndicats ou aux ministres ? Aux bas salaires ou à la dévalorisation du travail manuel ? A l'accroissement du volume du courrier ou à la recherche de la rentabilité ? Les responsables, dira-t-on, doivent d'abord être cherchés parmi le gouvernement et la haute administration. Toutefois, on peut légitimement penser que, au lieu de s'exclure, les diagnostics posés par nos lecteurs se complètent, pour décrire les cercles vicieux où la poste se débat.

La poste n'est plus ce qu'elle était. M. G. Grimal, de Montmorency (Val-d'Oise), en porte témoignage : *« Il y a quarante ans, au cours de l'année 1938, je crois, mon père, qui habitait Perpignan, postait sa lettre le matin. Transportée par les Simouns d'Air Bleu, cette lettre était distribuée le jour même, au courrier du soir, à Paris ! »*, écrit-il avec nostalgie.

Aujourd'hui, les usagers accumulent les sujets de mécontentement. M. P. Sellier, de Massy (Essonne), cite deux exemples de lenteur de courrier : *« Une lettre timbrée à 1,70 F et portant la mention lettre obligatoire, postée le 17 novembre 1976 à 19 heures à Fresnes (Val-de-Marne), m'a été distribuée à Massy le 22 novembre 1976. Cinq jours de Fresnes à Massy !*, raconte-t-il. *Une lettre postée à Paris, rue des Ecoles, le 25 novembre 1976 et timbrée à 3,90 F, m'est parvenue le 4 décembre 1976 : neuf jours ! »*

M. J. Petrel, directeur de l'Institut des hautes synthèses, témoigne de la désorganisation du centre de tri postal de Nice : *« On a parlé un temps des « pillages » du tri postal de Nice, ce qui fut assez près de la vérité. L'Institut des hautes synthèses a subi, durant dix ans, une série grave de préjudices en raison du fonctionnement irrégulier des P.T.T. Durant certaines périodes, nos activités, qui dépendent essentiellement de la correspondance échangée avec diverses universités, ont été totalement perturbées. Des conséquences graves, irrémédiables, ont porté très largement atteinte à notre crédit. Si certains fonctionnaires des P.T.T. consciencieux sont intervenus, dans la majorité des cas, il s'est agi d'étouffer l'affaire et surtout de ne pas enquêter de crainte des réactions syndicales. »*

Mlle Rouzée, de Cannes, a vu disparaître un colis recommandé contenant dix-huit boîtes de diapositives. *« Pour moi, cela a été un vrai drame*, raconte-t-elle, *ce ne sont pas les 200 F que m'alloua généreusement l'administration qui couvriront la perte matérielle et moins encore le préjudice moral, qui fut et reste pour moi énorme. »*

En effet, les vols se multiplient comme en témoignent les cinq réclamations quotidiennes d'un fabricant de réveils.

Le courrier parasite

Pourquoi ces défaillances ? M. M. Excoffier, de Paris, incrimine la règle d'or du J + 1 : *« Les P.T.T. me paraissent absurdement prisonniers de cette obligation, qu'ils se sont forgée eux-mêmes, de la distribution dans les vingt-quatre heures. (...) Que la majorité des plis bénéficient d'un tarif léger (disons entre 50 et 60 centimes) et d'une garantie d'arrivée dans les six jours, voilà qui satisferait amplement les usagers et diminuerait sérieusement les coûts du tri et du transport de nuit, qui n'auraient plus de raison d'être. Que par ailleurs, l'usager ait aussi accès à un véritable service « urgent » tarifié deux fois plus cher que le tarif normal mais avec une véritable garantie de distribution dans les vingt-quatre heures, voilà qui répondrait sans doute mieux aux véritables besoins de la clientèle. »*

M. B. Lejeune, d'Echirolles (Isère), constate une multiplication *« du courrier parasite qui*, chez moi, représente plus de 50 % du courrier que je reçois. Cela est dû probablement au fait que mon adresse figure dans l'annuaire du téléphone. Ce courrier, qui surcharge les facteurs, peut difficilement être rentable pour l'administration des P.T.T. (39, 42 et 45 centimes). Si celle-ci faisait payer normalement le prix de ce service, elle accroîtrait ses recettes et diminuerait l'encombrement des centres de tri, sans parler de l'économie de papier... »

> **L'EXPRÈS N'EXISTE PAS**
>
> *Plusieurs lecteurs ont relevé l'erreur commise par un de nos correspondants, qui parlait d'une « lettre express » arrivée cinq jours après avoir été postée.*
>
> *La lettre « exprès » — et non « express » — n'existe plus dans le régime postal intérieur. Elle a été remplacée par la lettre distribuée « par porteur spécial », qui suppose le paiement d'une surtaxe de 7,50 francs.*
>
> *La correspondance expédiée sous ce régime est acheminée comme les autres objets, mais, à son arrivée dans le bureau distributeur, elle est confiée à l'agent chargé de la remise des télégrammes pour être immédiatement portée à son destinataire.*

L'automatisation des centres de tri postaux a-t-elle sa part de responsabilité, comme le pense M. J.-P. Longeagne, de Paris ? Celui-ci note : *« Le mal qui sévit depuis 1974 chez les postiers, c'est — peut-être — l'introduction de la machine. Un cadre supérieur de l'administration notait en effet : « Que vient faire la machine dans ce travail qu'ils connaissaient si bien ? Les postiers ont, encore, le culte du service, le goût du travail bien fait, et il se peut que les tâtonnements inévitables dont s'accompagne la mutation électronique aient été de nature à éveiller chez eux un certain scepticisme... »*

M. G. Maillard, d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), insiste sur la disparition de l'esprit « postier » : *« Maintenant, la mystification est totale. Le trieur est invité à un rendement de 500 unités au quart d'heure. Il en produit 250. Aucun fonctionnaire responsable ne dira qu'en 1935, avec un matériel mal adapté, sans protection sanitaire, sans service social, pour un horaire hebdomadaire de quarante-huit heures, un trieur professionnellement qualifié aurait rougi de ne pas enlever 850 lettres et même 1 000 lettres aux périodes de pointe !*

» Il faut ajouter que ces trieurs de naguère venus à la poste par concours, titulaires d'un brevet supérieur, brevet élémentaire, voire d'un baccalauréat, faisaient preuve d'un allant extraordinaire, d'une solidarité d'équipe merveilleuse. On côtoyait tous les violons d'Ingres, des poètes, des férus d'histoire, des matheux et tous de bons vivants. Aujourd'hui, les centres de tri sont, paraît-il, des asiles de déprimés, déprimés qui, d'ailleurs, grâce aux accommodements du service et à l'insignifiance de la tâche, font un travail supplémentaire dans le privé. »

D'autres lecteurs accusent en bloc les grèves, les syndicats et la politique de désorganiser le service postal. Ainsi M. C. Foirest, de Marjevols (Lozère), raconte : *« Les grèves ne sont guère favorables à la sécurité des acheminements, l'administration réquisitionne alors certains agents d'autres services, peu familiers avec les sacs postaux. Des chariots se renversent sur les voies. La rame refoule et écrase le tout, puis des mécontents dispersent ça à coups de pied. »*

M. L. Deille, de Dijon (Côte-d'Or), est d'un avis identique : *« La C.G.T. toute-puissante règne sur les centres de tri de l'Hexagone. Il suffit seulement de dix mille à quinze mille grévistes parisiens pour paralyser la vie économique du pays. Or la C.G.T. n'est-elle pas la division de choc d'un parti politique structuré et discipliné ? Il n'existe pas d'arme plus efficace et plus pacifique. »*

Des postiers pas fainéants

Le diagnostic des groupes socialistes des P.T.T. prend le contrepied de ces points de vue : *« La vérité est tout simplement que les plus hauts responsables ont choisi de transformer un service public en un service commercial avec comme conséquence inéluctable l'entrée de méthode de gestion privée et, par extension, dans un premier temps, la recherche de l'équilibre puis de la rentabilité et bientôt du profit.*

» Cette politique commerciale contraire à l'intérêt public oblige à rentabiliser le personnel, c'est-à-dire augmenter sa productivité tout en la réduisant en nombre. En réduisant volontairement les effectifs, l'administration fait le choix délibéré de sacrifier le service et, ipso facto, d'avoir un acheminement sélectif du courrier. (...) On commence par le courrier à deux vitesses, ce qui justifie tout à la fois la sélectivité du courrier, l'institution du retard dans l'acheminement et les augmentations de tarifs. Puis on affine la sélection de services privilégiés, tel le cédex, qui, à cause du manque d'effectifs, deviennent de plus en plus prioritaires, au détriment du reste du courrier. On désorganise délibérément et scientifiquement, pour arriver à l'étape d'aujourd'hui : l'organisation d'une campagne de presse, qui constate le mal sans en chercher les causes. Et sans doute, demain, nous proposera-t-on comme thérapeutique de casser le thermomètre et de changer de médecin pour passer du public au privé. Avec la complicité active du gouvernement et des principaux responsables de l'administration, les P.T.T. d'aujourd'hui, après l'O.R.T.F., sont mis à l'encan. »

Le cri du cœur de M. A. Hautmann, postier C.F.D.T. à Paris, est représentatif d'un fort mécontentement qui ne demande qu'à s'exprimer par la grève, comme on l'a constaté en 1974 : *« Si vous voulez parler de conscience professionnelle, ce n'est pas les postiers qu'il faut frapper. Frappez plutôt l'administration qui ne nous fournit pas les effectifs nécessaires pour faire face au trafic de plus en plus intense*, écrit M. Hautmann. *Et je vous épargnerai de parler des salaires. Ces messieurs qui nous gouvernent se moquent pas mal du service public et ne pensent qu'à une seule chose : le mettre au service des grosses entreprises qui nous inondent de publicité. Un service qui ne leur coûte pas cher. Et nous, postiers, nous en avons marre. Nous ne sommes pas des fainéants. Nous voulons un véritable service public au service des travailleurs. Et ras-le-bol de tout ce gaspillage de papier ! »*

TRANSPORTS

UNE EXPOSITION AUX ARCHIVES NATIONALES

« Le ch'min de fer, c'est un éclair »

Une exposition consacrée à l'histoire des chemins de fer se tient actuellement aux Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois à Paris, dans le 3e arrondissement.

Le premier wagon a circulé dans une mine, poussé par un homme. La gravure sur bois qui le représente date de... 1555. Au milieu du dix-huitième siècle, un industriel américain, M. Beaumont en reprendra l'idée, toujours pour extraire du charbon de terre. Les rails ou rainures sont en bois. L'idée va voyager au-delà des océans. En 1825, l'Angleterre, patrie de l'ingénieur Stephenson, inaugure ce mode de transport pour les personnes. Le continent suit. Bientôt les chemins de fer vont démarrer en France, et leurs débuts, de 1831 à 1870, sont retracés dans une exposition qui vient de s'ouvrir aux Archives nationales.

1831 : Marc Seguin, un Lyonnais, a inventé la locomotive à chaudière tubulaire et le premier train de voyageurs circule, sur la ligne Saint-Etienne-Lyon. En 1835, Paris - Saint - Germain et Paris-Versailles sont desservis. En 1843, les deux premières grandes liaisons, Paris-Orléans et Paris-Rouen, sont inaugurées, à grands renforts de fanfares, de cloches et de bénédictions, par les ducs de Nemours et de Montpensier.

Au départ, les usagers ne sont pas mieux transportés que des pommes de terre ou du charbon. Ils voyagent debout, au grand air, dans des caisses montées sur des roues, les pupilles exposées aux escarbilles. Les gares anglaises, prévoyantes, vendent des lunettes de protection. On fait du 8 à 10 lieues à l'heure (32 à 40 km), et, pour un trajet de 5 lieues, on paie communément 1,50 franc en première classe dans un wagon garni (de banquettes) et 1 franc dans un wagon non garni. Une image d'Epinal, qui date de 1837, vante les mérites de ce qui va être la révolution du siècle et fait chanter en chœur : « Vive le ch'min de fer, c'est un éclair ! »

La mine crispée des passagers

L'éclair va se développer très vite. Et, pourtant, ce nouveau mode de transport n'a pas de terminologie à lui. Le « quai », le « train », la « gare », qui, dans un premier temps, sera baptisée « embarcadère », sont tous des termes empruntés à la batellerie. Peu importe. Le 11 juin 1842, Louis-Philippe décide de créer un vaste réseau en étoile, dont Paris sera le centre. Superstructures et exploitations seront à la charge de compagnies privées. Les concessionnaires s'appelleront Pereire, Rothschild et Fould, et le réseau va étendre en France ses « routes de fer ». Il aura 590 kilomètres en 1842 — à titre de comparaison, cinq ans plus tard, l'Angleterre compte 4 767 kilomètres de voies ferrées, l'Allemagne 4 012 kilomètres et la Belgique 609 kilomètres. En 1851, le réseau français atteindra 5 200 kilomètres et 22 000 kilomètres en 1870.

Très vite, il paraît indispensable de relier la France à la Belgique et à l'Angleterre. C'est chose faite en 1844. On se préoccupe ensuite de développer les relations avec la Suisse. On s'interroge enfin sur la valeur stratégique du train. Faut-il le faire passer par Belfort ou par Montbéliard ? Certains militaires s'y opposent farouchement. Le train risque d'amollir le fantassin.

A la vitesse à laquelle le réseau se développe, les financiers ne supportent pas longtemps le coût que les investissements impliquent. Le prix de revient au kilomètre atteint en moyenne 3 955 francs. Aussi des actions et des obligations sont-elles émises dans le public. Le 1er janvier 1843, la Bourse fait déjà état de 318 600 actions de chemins de fer. Napoléon III encouragea encore le financement en accordant diverses facilités aux compagnies. Sous son règne, plusieurs compagnies fusionneront. Enfin, en 1865, une loi importante mettra à la charge des collectivités la réalisation des lignes d'intérêt local.

Le chemin de fer, qui va permettre la circulation plus rapide des produits, des inventions, des découvertes... et des hommes, suscite des mouvements divers. On le prend d'assaut : 20 000 voyageurs en partie de plaisir s'embarquent dans les premières semaines pour Saint-Germain. Lille, Calais, Arpajon réclament le train. La corporation des boulangers demande que le tracé Paris-Orléans emprunte la vallée de la Juine, jalonnée de moulins, afin que la capitale soit approvisionnée en farine. On songe à une liaison ferrée directe pour les Halles.

Si on s'inquiète des accidents, si les passagers de Daumier ont la mine crispée, c'est sur le plan économique que la situation est la plus grave et la plus tendue. Les messageries, assurées par les diligences, les bateliers, toutes ces professions qui assuraient [illegible] le transport des marchandises, défendront leurs positions et n'abandonneront pas de sitôt le terrain.

Dans les régions de canaux, les commerçants qui ont établi leurs entrepôts sur leurs rives n'apportent pas spontanément leurs produits à la gare, [illegible] que, à ses débuts, le [illegible] fer est supérieur au tarif routier et par voie d'eau. Dans une lettre à Guizot, datée du 11 novembre 1844, Louis-Philippe lui-même écrit : « Je suis arrivé ici (Fontainebleau) au milieu des « ora pro nobis » des maîtres de poste, qui sont tous ruinés. » Dans la région du Nord, on raconte que rouliers et aubergistes viennent arracher les rails la nuit.

En 1861, le réseau couvre la quasi-totalité de la France. Seule, la Bretagne n'est pas irriguée et aucune transversale n'existe de Bordeaux à Marseille. Dans une vitrine, la maquette du train de l'avenir figure à côté de modèles anciens. Ce T.G.V., train à grande vitesse, qui emmènera 382 voyageurs assis de Paris à Lyon à 300 kilomètres-heure vers 1982. Cent cinquante et un ans après le premier train.

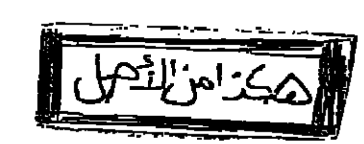
FLORENCE BRETON.

★ Jusqu'au 31 décembre, de 14 h à 17 h sauf mardi, Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Entrée : 2 francs.









EQUIPEMENT

TRANSPORTS

LES SUITES DE L'AFFAIRE DU « MONTEGO »

Les dockers veulent accentuer leur lutte contre les pavillons de complaisance

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée, mercredi 30 mars, à Port-Saint-Louis-du-Rhône, le syndicat C.G.T. des marins du quartier de Port-de-Bouc a révélé que des poursuites avaient été engagées devant le tribunaux de leur pays contre dix-neuf marins philippins du cargo Montego, *battant pavillon panaméen, qui avaient observé une grève de plus de trois mois à Port-Saint-Louis-du-Rhône, du 8 décembre 1976 au 14 février 1977. Ce mouvement, qui avait reçu le soutien actif de la C.G.T., s'était cependant terminé par un accord précisant notamment que l'équipage ne pourrait être l'objet d'aucune sanction.*

De notre correspondant régional

Marseille. — L'équipage du *Montego*, composé de marins et d'officiers des Philippines, d'Indonésie et de Hongkong, avait cessé le travail et interrompu le déchargement des grumes destinée à une société de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le 8 décembre 1976. Ils revendiquaient de meilleures conditions de vie à bord et des rémunérations correspondant au minimum international.

Un protocole d'accord avait pu être signé le 14 février 1977 entre le syndicat des marins C.G.T. de Port-de-Bouc, représentant la Fédération internationale des transports (I.T.F.), les armateurs et les affréteurs du navire, aux termes duquel ces derniers devaient notamment verser 155 000 dollars d'arriérés de salaires aux trente et un membres de l'équipage restant à bord et rembourser les syndicats C.G.T. des frais qu'ils avaient engagés durant le conflit.

Ce protocole précisait d'autre part *« qu'aucune sanction ni poursuite de quelque nature que ce soit ne sera prise ou engagée à l'égard des membres de l'équipage (...) »*. Or, le 7 mars dernier, en dépit de cette clause du protocole dûment ratifié par toutes les parties, les dix-neuf marins philippins ont été poursuivis devant les tribunaux de leur pays pour violation de leur contrat de *travail et de la législation* de l'Etat philippin, assimilant leur mouvement de grève à une action de sabotage économique.

Il leur est demandé de restituer aux propriétaires du navire les sommes qui leur ont été versées et de dédommager conjointement ceux-ci des dépenses qu'ils ont encourues, soit 139 000 dollars. Ils sont également passibles de sanctions disciplinaires, dont la moindre paraît être leur radiation des registres de l'inscription maritime des Philippines (N.C.B.).

Les poursuites ont été engagées par un tiers, M. Rodolfo C. Cabalquinto, agent d'embauche aux Philippines de la société d'affrètement (Great Eastern Maritime Co. de Hongkong), *qui se défend*, elle, de remettre en cause l'accord du 14 février.

En toute indépendance

L'affaire semble être devenue en fait une affaire d'Etat à laquelle le gouvernement philippin entend donner suite en toute indépendance, ainsi que l'ambassadeur des Philippines à Paris en a informé le député et maire communiste de Port-Saint-Louis-du-Rhône, M. Vincent Porelli. Sur le plan juridique, le syndicat C.G.T. des marins de Port-de-Bouc ne dispose que de faibles possibilités de recours.

Il n'hésite pas en revanche à envisager avec le syndicat C.G.T. des dockers des mesures de boycottage contre les bateaux appartenant au même armement que le *Montego* : le *Lavander*, l'*Hinarch*, le *Monterey*, le *Mercury*, le *Capricorne*, qui viennent toucher régulièrement à Port-Saint-Louis-du-Rhône. « *Ce boycottage*, ont même précisé les responsables des deux syndicats, *ne se limitera pas le cas échéant aux ports français.* »

Un autre navire battant pavillon libérien est actuellement immobilisé dans l'étang de Berre, après un conflit déclenché par son équipage, le 10 janvier dernier. Il s'agit d'un pétrolier de 33 000 tonnes, le *Stolt Aegen*, ayant à son bord vingt-trois marins représentant neuf nationalités différentes. N'ayant pas perçu leur salaire depuis le mois d'octobre 1976, ceux-ci ont décidé d'interrompre le déchargement de la cargaison de naphta que transportait le navire, et qui était destinée à la Compagnie française des pétroles (C.F.P.), à Lavera. Environ 3 700 tonnes, d'une valeur estimée à 1,8 million de francs, restent à transborder. Aucun accord n'a pu, jusqu'ici, être conclu, mais il semblerait que les compagnies d'assurance du bateau — dont on ne connaît *pas les propriétaires*, et qui était affrété par une société ayant son siège en Norvège — soient désormais désireuses d'arriver à une transaction.

Les responsables du syndicat C.G.T. des *marins de Port-de-Bouc* ont, d'autre part, réaffirmé leur volonté de lutter contre le développement des pavillons de complaisance. Pour ce qui concerne le cabotage national, ils ont notamment rappelé que vingt-huit navires seulement battaient pavillon français. A Port-Saint-Louis-du-Rhône et Lavera, dix caboteurs sur treize naviguent sous pavillons étrangers, dont trois sous pavillons de complaisance, et quatre pétroliers *sur cinq* touchant Fos arborent également un pavillon de complaisance. Un seul minéralier français dessert, d'autre part, l'usine sidérurgique Solmer.

G. P.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Corse

2 500 HECTARES EN BORDURE DE MER

Le domaine de La Testa-Ventilègne a sans doute été racheté par la filiale d'une société d'assurances

Une seule enchère à 10 F au-dessus de la mise à prix de 57 500 000 F a été proposée, le jeudi 31 mars, à l'audience des criées du Palais de Justice de Paris pour l'acquisition d'un ensemble de 2 545 hectares sur les communes de Bonifacio et de Figari, dans le sud de la Corse : le domaine de La Testa-Ventilègne (« le Monde » du 26 mars).

C'est Me René Touny qui s'est porté acquéreur du domaine, au nom d'un client dont il devra révéler le nom d'ici au 4 avril. Une enchère d'un dixième peut toutefois intervenir encore dans un délai de dix jours ; celle-ci entraînerait alors une nouvelle vente aux criées.

Au terme des enchères, un groupe de militants corses a exprimé la crainte que, ces terres bordées de 17 kilomètres de côtes passant entre les mains d'un groupe financier international, celui-ci n'hésite pas à défigurer le paysage et à « privatiser » les plages en faisant fi de l'inaliénabilité du domaine maritime. Ils sont suggéré l'acquisition de ce domaine par le département ou la région grâce, par exemple, à la levée d'un impôt local.

De notre correspondant

Ajaccio. — Le nom de la société acquéreur n'a donc pas été dévoilé. On croit savoir qu'il s'agit de la Financière 33, filiale du groupe d'assurances la Paternelle, déjà propriétaire de 332 hectares dans la même zone. Ce groupe aurait donc purement et simplement racheté le domaine. Il figurait, indique-t-on, au nombre des *créanciers pour une somme légèrement* supérieure à 60 millions, ayant été lui-même victime d'une vaste escroquerie, dont la vente de jeudi aura été l'épilogue, sauf évidemment cas de surenchère, toujours possible dans les dix jours.

Que vont maintenant devenir ces quelque 3 000 hectares pour lesquels des projets d'aménagement sont étudiés depuis une vingtaine d'années ? C'est en 1960 que les héritiers de la famille de l'ancien ministre François Pietri avaient cédé 1 000 hectares à une société immobilière, cession suivie en 1969 et en 1971 de deux autres : 1 250 hectares par M. Nicolaï et 685 par M. Giovannangeli.

Dans un premier temps, un plan d'occupation des sols (POS) sera établi, suivant la procédure de droit commun : enquête, discussions publiques, arrêté, après des réunions entre les trois par*tenaires, le propriétaire, les re*présentants des deux communes et ceux de l'administration. Il n'est absolument pas question d'y créer, sous quelque forme que ce soit, du tourisme industriel. Il est d'ores et déjà acquis que 2 000 des 3 000 hectares seront déclarés inconstructibles ; de même que sur la façade côtière on n'autorisera *l'urbanisation que* sur une longueur de 1 500 mètres sur les 17 kilomètres.

On envisage la *construction*, à plus *ou* moins long terme, de trois villages. Les permis de construire *seront obligatoirement délivrés* par les municipalités, qui vont devenir propriétaires par rétrocession gratuite d'au moins 2 000 hectares. Il n'est pas question enfin d'accorder de permis de construire qui irait au-delà de deux cents maisons à la fois.

Les deux municipalités, dirigées respectivement par M. Michel *Ferdani (P.S.) à Bonifacio*, et Antoine Finidori (R.P.R.) à Figari, ne dissimulent nullement leur intransigeance : il *ne devra* y avoir aucune privatisation de tout ou partie du domaine, aucune barrière, ni même simple chaînette ; des espaces verts devront être aménagés ou sauvegardés ; tous les chemins et voies classés dans la voirie communale ; la taxe d'équipement acquittée, les commerces réservés aux habitants de la région, etc.

L'aménagement du domaine sera conduit dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté *(ZAC). Les responsables locaux* sont bien décidé à faire en sorte qu'il soit dans la Corse d'aujourd'hui, et dans celle de demain, le bon exemple de ce qui peut être fait.

PAUL SILVANI.

[N.D.L.R. — Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à *Paris*. L'aménagement du domaine avait été lancé par le groupe Jacquesson, puis repris par le groupe Flatto. Au moment de la déconfiture de ce dernier, la filiale de La Paternelle — la société auxiliaire hypothécaire — exerça son droit de créancier hypothécaire et demanda la saisie des immeubles, saisie qui a abouti à l'adjudication du 31 mars.

***La Paternelle*, qui est déjà entrée en contact avec les collectivités locales et les autorités administratives, se déclare, selon ses responsables, « ouverte à toute formule qui associerait les Corses à la réalisation de ce projet d'aménagement.]**

HAUTE-NORMANDIE

● *L'activité du port du Havre* a repris le jeudi 31 mars, après la levée du barrage mis en place, depuis le début de la semaine par les marins-pêcheurs de la baie de Seine qui entendaient par leur action *« tout mettre en œuvre pour sauvegarder leurs emplois menacés par les rejets industriels »*. L'annonce, mercredi soir, de la création, par le premier ministre, d'une commission chargée *d'examiner les problèmes posés* par la pollution aura permis d'accélérer la fin du mouvement de protestation des marins.

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

A PROPOS DE...

MOINS DE GRANIT BRETON DANS LES RUES

Bataille de pavés

Paris perd ses pavés et les remplace par du bitume. Cela ne fait pas l'affaire de tous. Des Parisiens souvent, mais aussi, de façon plus inattendue, parfois des provinciaux.

M. Charles Josselin, député socialiste des Côtes-du-Nord, s'inquiétait, dans une question écrite, *« de la décision de la Ville de Paris de favoriser les produits noirs enrobés* (le bitume) *au détriment du granit pour sa voirie ». « En 1976,* précisait-il, *12 000 mètres de bordures de granit et 15 000 tonnes de pavés mosaïques ont été fournis à la Ville de Paris. En septembre 1976, les quantités proposées à l'appel d'offre pour l'année prochaine sont de 6 000 mètres de bordures et de 6 000 tonnes de pavés mosaïques. »*

Petit débat ? Pas du tout, déclarait le député des Côtes-du-Nord. Il faut voir plus loin : *« Une telle différence dans les marchés manifeste une nouvelle orientation de la Ville de Paris en faveur des produits pétroliers, et cette orientation démontre clairement les contradictions de la politique officielle en la matière. D'un côté on recommande les économies d'énergie, de l'autre on tolère une pratique qui accroît le déficit énergétique de la France. Certes, le coût du granit à l'achat est plus élevé, mais son entretien est nul comparé aux bitumes. »*

Dans le *Journal officiel* du 26 mars, le ministre de l'intérieur se déclare d'un avis contraire : *« Le tonnage annuel des pavés mosaïques dont l'administration a besoin,* commence-t-il par reconnaître, *a progressivement baissé au cours de ces dernières années en raison, d'une part, de l'achèvement des grandes opérations de voirie et, d'autre part, d'une tendance à un usage plus important des revêtements à liants hydrocarbonés. »*

« Ces matériaux, ajoute le ministre, *dont les prix de revient ont augmenté nettement moins vite que ceux du pavage mosaïque, présentent surtout l'avantage d'être moins sonores. »*

L'affaire est donc entendue ; ou presque. Le ministre fait toutefois cette concession : les commandes de pavés prévues en septembre 1976 seront maintenues *« malgré l'importance du stock actuel ».*

Aquitaine

DEUX CENTRES COMMERCIAUX « REFUSÉS » A PÉRIGUEUX

Après l'article publié dans le Monde *du 26 mars sur le refus par la commission d'urbanisme de la Dordogne de deux projets de centres commerciaux à Périgueux, MM. Jean Gaillard et Marc Brachet, respectivement président et premier vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Périgueux, nous ont adressé la lettre suivante :*

Effectivement, la commission a suivi, dans ses conclusions, la chambre de commerce et d'industrie pour refuser la création de deux grands centres commerciaux, motivées par les éléments ressortant de l'étude sur l'environnement socio-économique en milieux rural et urbain concernés :

1) Le marché potentiel n'est pas porteur, dans un département où la situation démographique continue de se dégrader, la population vieillit, les jeunes s'expatrient et les revenus demeurent relativement faibles ;

2) La réalisation de l'objectif des deux projets : un chiffre d'affaires annuel de 160 millions de francs, sur un marché évalué à 650 millions de francs, soit 25 %, entraînerait la disparition de nombreux commerces en zone urbaine, et surtout en zone rurale, alors qu'un des soucis essentiels des pouvoirs publics et de la chambre de commerce et d'industrie est justement de revitaliser les zones rurales ;

3) L'information concernant le rapport mètre carré d'hypermarché et nombre d'habitants n'est pas opposable vu la faiblesse de la densité d'habitants au kilomètre carré et le peu de centres très urbanisés de la Dordogne.

Il est bien plus exact de raisonner en terme de surface de vente globale, toutes activités confondues (hypermarchés, grandes surfaces, équipements maison, magasins en libre-service et traditionnels).

C'est ainsi que le nombre de mètres carrés de vente offert aux consommateurs de l'agglomération de Périgueux est actuellement de 81 000 m2, alors que la moyenne normale serait seulement de 53 000 m2. Les grandes surfaces y occupent déjà 30 %, ce qui représente un niveau d'équipement raisonnable.

[Les deux projets dont font état nos correspondants concernaient un centre Leclerc, déjà refusé à trois reprises par le préfet de la Dordogne, et un supermarché Auchan, et non Carrefour, comme nous l'avons indiqué par erreur. La commune de Marsac (Dordogne), à l'ouest de Périgueux, favorable à l'installation de ce supermarché, indique que ce dernier projet, éventuellement réduit de 6 000 à 4 000 mètres carrés de surface de vente, pourrait être prochainement présenté à la commission nationale, qui statue en appel après les commissions départementales d'urbanisme commercial. Celles-ci comprennent des représentants de l'administration, des commerçants, des consommateurs et des élus locaux.]



Ile-de-France

SAINT-JAMES AUX ENCHÈRES

A la fin de ce mois, MM. Alain Lemée et Hervé Chayette, commissaires-priseurs, mettront aux enchères la totalité du mobilier de l'Hôtel Saint-James et d'Albany, qui ferme définitivement ses portes. Quelque trois cents sièges, canapés, bergères et meubles rares — dont de remarquables commodes Louis XIV — seront, comme le linge, dispersés.

C'est en 1853 que l'ancien hôtel de Noailles, sis au 211 de la rue Saint-Honoré (8e), bâti en 1687 pour Henri Pussort, dernier survivant des juges qui condamnèrent Fouquet, devint un simple « hôtel de voyageurs ». Après avoir appartenu à Pierre-Vincent Bertin, seigneur d'Armenonville, il fut acquis par Adrien-Maurice de Noailles, maréchal de France, ambassadeur et ministre d'État, qui allait peu à peu en faire un véritable musée.

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques, l'hôtel, qui avait été racheté en 1973 par un groupe anglais, comptait deux cents chambres, modernisées au cours des dernières années, mais ne correspondant plus aux normes actuelles. Il sera probablement transformé en appartements de grand luxe vendus en co-propriété.

● *Contre les expulsions dans le Marais.* — Deux cents personnes environ ont défilé le jeudi 31 mars à Paris du métro Saint-Paul à l'Hôtel de Ville pour protester contre les expulsions dans le Marais (*le Monde* du 29 mars). Cette manifestation était organisée par les élus communistes et l'intercomité du Marais. Une délégation a été reçue par le secrétaire général de la mairie de Paris. Cette délégation a demandé l'arrêt de toutes les expulsions dans la capitale, l'ouverture des logements libres de la Régie immobilière de la Ville de Paris aux mal-logés, et enfin la révision du programme de rénovation de l'îlot Saint-Paul.

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Marie-Claude Schwartz,

fille de M. et de Mme Jean-Jacques Schwartz, avec

Jean-Philippe Raffard,

fils de Mme Denis Raffard, qui a été célébré le vendredi 25 mars 1977.

Décès

— Mme Ernest Girardot,
M. et Mme Jean Saget et leur fille,
M. et Mme Jean-Paul Girardot et leurs enfants, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest GIRARDOT,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
proviseur honoraire,

survenu le 29 mars 1977 en sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Versailles.

8, rue de l'Hermitage,
78000 Versailles.

— Bagneux, Lorient.
Mme André Le Boulch,
Béatrice et Dominique,
Les familles Le Boulch, Le Gouadec, Fischer, Evrard, Verstraete, Pompidor, Le Gloanec, Lourme, Trehour, Rémot, Le Bail, Martin, Kerguistant, Boulben, Bachelin, Ruchaud, Guillet, Ledain, Esvan et Poitral,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André LE BOULCH,
fondé de pouvoir à l'U.T.B.,

survenu à l'Institut de cardiologie d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), le 18 mars 1977, à l'âge de quarante-cinq ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 30 mars 1977, en l'église Sainte-Thérèse, suivie de l'inhumation au cimetière de Keryado, à Lorient.

30, avenue Henri-Barbusse,
92220 Bagneux.
2, rue Gabriel-Fauré (appart. 403),
56100 Lorient.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri MONTAGU,

survenu le 30 mars 1977, à la suite d'une longue maladie.

De la part de
Mme Henri Montagu, née Fauquet,
M. et Mme Olivier Rouher et leurs enfants,
Les docteurs Alain et Sylvie Lortat-Jacob et leurs enfants,
Mlle Martine Montagu.

Le service religieux sera célébré dans l'intimité en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris (16e), le lundi 4 avril, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu à Villequier (Seine-Maritime), à 11 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

127, avenue de Versailles,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort du

Père François de PRUNIÈRES.

Les obsèques ont été célébrées le vendredi 1er avril, en l'église de Saint-Gervais (Haute-Savoie).

Un service aura lieu ultérieurement à Paris.

De la part des
Pères de la Compagnie de Jésus,
De la famille,
Et du Foyer d'échanges et de rencontres administratifs mondiaux (FERAM).

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Albert ROUMY,

survenu le 28 mars 1977.

De la part de :
M. et Mme J. Halpern et leurs enfants,
M. et Mme J.-P. Roumy et leur fils.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

33 bis, rue de Moscou, 75008 Paris.
17, rue Emile-Dubois, 75014 Paris.

— La marquise de Roux,
Mme Dominique de Roux,
M. Pierre-Guillaume de Roux,
M. Max Brusset, ancien député de la Charente-Maritime et maire de Royan, et Mme Max Brusset,
Le marquis et la marquise Jean-Louis de Roux,
MM. Jacques, Xavier et Emmanuel de Roux,
M. et Mme Olivier Renault,
M. et Mme Gomazo,
M. et Mme Edouard Copper-Royer,
MM. Rémy, Thierry et Olivier Brusset,
M. et Mme Henri Dougier,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique de ROUX,
écrivain et éditeur,

survenu subitement à Paris dans sa quarante et unième année, le mardi 29 mars 1977.

Les obsèques auront lieu en l'église de Chaniers (Charente-Maritime) samedi 2 avril, à 11 heures.

La Boucauderie, 17610 Chaniers.
27, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
28, boulevard Raspail, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jehan VITTU DE KERRAOUL,
née Marie-Thérèse Lyautey,
présidente d'honneur
des Guides de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,

survenu à Nancy le 31 mars 1977 dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 2 avril, à 9 h. 45, en l'église Saint-Epvre de Nancy.

De la part de :
Mme Pierre Vittu de Kerraoul et ses enfants.
M. et Mme Pierre Toussaint et leurs enfants.

— L'association les Guides de France fait part, avec une grande peine, du décès de

Mme Jehan VITTU DE KERRAOUL,
née Marie-Thérèse Lyautey,
présidente d'honneur
des Guides de France,

ancienne présidente de l'Association mondiale des guides et éclaireuses, le jeudi 31 mars 1977, à Nancy.

Un service sera célébré ultérieurement à Paris.

Les Guides de France, 63, rue de la Glacière, 75013 Paris.

— Mme Fernand Woltner, son épouse,
M. et Mme Francis Dewavrin,
M. et Mme Pierre Woltner,
Mlle Frédérique Dewavrin, ses enfants et petite-fille,
Mme Pierre Le Gac et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand WOLTNER,
chevalier de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu le 30 mars 1977 dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

56, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Haïmé Siboni,
Mme veuve Fernando Calado-Crespo,
M. Fernando Siboni Calado-Crespo,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées au cours du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

M. Haïmé SIBONI,

prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Visites et conférences

SAMEDI 2 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully et exposition « Grandes demeures angevines du dix-neuvième siècle ».

10 h. 30, angle rue de l'Oratoire - rue de Rivoli : « Construction du Louvre et des Tuileries à travers les siècles ».

14 h. 30, métro Saint-Paul : « Le Marais inconnu » (Mme Rouch-Gain).

CONFÉRENCES : 18 h., Grand Palais, salle 404, Mme C. Massonaud : « Fêtes du couronnement au Bhutan » (Musées de France).

14 h. 15, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Gilbert Ganne : « Ceux qui ont tout quité Pourquoi et comment » ; Béatrice Beck : « L'épouvante, l'émerveillement. A l'écoute du premier âge » ; Claude-Henry Leconte : « Où va la France ? » (Club du Faubourg). — 18 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et le développement de l'intelligence créatrice » (Méditation transcendantale).

DIMANCHE 3 AVRIL

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30, 25, rue de Vaugirard, Mme Magnani : « Le Sénat, palais du Luxembourg ».

15 h., sortie R.E.R., face au château, Mme Bachelier : « Promenade à Saint-Germain-en-Laye ».

15 h., devant Saint-Sulpice, Mlle Lemarchand : « Dans les pas des trois mousquetaires ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine : « Hôtel de Sully et exposition Grandes demeures angevines du dix-neuvième siècle ».

15 h. 30, hall gauche, côté parc (train par gare Saint-Lazare), Mme Langlois : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

10 h., musée du Louvre : « Qu'est-ce qu'un tableau ? » (L'art pour tous).

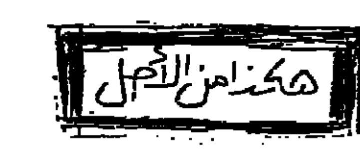
16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

CONFÉRENCES. — 15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La normalisation du système nerveux » (Méditation transcendantale).

15 h. 10, 15, rue de la Bûcherie, Mme Cabrini : « Une mystérieuse affaire au seizième siècle. Le Tasse et la cour de Ferrare » (Les artisans de l'esprit).

15 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Les enseignements essentiels de la théosophie » (Loge unie des théosophes).





Le Monde du tourisme et des loisirs

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

Les frontières ne se laissent pas oublier

L'Europe libre, pas pour demain

LE Marché commun du tourisme n'existe pas. Les gouvernements membres, en dépit des déclarations répétées sur la nécessité de bâtir une Communauté à la mesure de l'homme et de prendre des décisions concrètes directement perceptibles par le citoyen, n'ont pratiquement rien fait pour atteindre cet objectif. Pour une famille française, aller passer ses vacances dans un autre pays de la Communauté n'est, sur le plan pratique, pas plus commode que de se rendre en Espagne, en Grèce ou au Maroc. Les interminables palabres auxquels se livrent les Neuf à propos de la présentation du futur passeport européen, dont l'idée a été lancée en décembre 1974, à Paris, par les chefs d'Etat et de gouvernement, révèlent à quel point ces problèmes, qui touchent, fût-ce de manière dérisoire, à la souveraineté des nations, sont difficiles à trancher.

Le bilan des progrès réalisés en vingt ans dans le Marché commun est rapidement dressé. Il se résume pour l'essentiel en franchise de taxes, autrement dit à la possibilité pour les voyageurs de rentrer dans leur pays sans acquitter de droits ni taxes sur les achats effectués lors de séjours dans un autre Etat membre. Aux termes d'une directive communautaire entrée en vigueur en 1972, les achats exonérés ne peuvent représenter pour chaque adulte une valeur supérieure à 125 unités de compte, soit 750 francs. Les limites quantitatives sont précisées dans ce document pour les alcools, les vins, le tabac, le café, le thé et les parfums. En décembre 1976, la Commission a proposé aux gouvernements membres de porter la franchise de 125 unités de compte à 200 unités de compte (1 200 francs) et de décider que dorénavant ce montant serait automatiquement ajusté, afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Il y a peu de chances que les Neuf se prononcent sur cette proposition avant l'été.

Carte verte

Une amélioration pratique (de portée, à vrai dire, modeste) est entrée en vigueur en 1974 : depuis lors, la carte verte d'assurance n'est plus exigée aux frontières... ce qui ne dispense par le conducteur de devoir être en mesure de présenter des papiers d'assurance en règle et, bien sûr, sa carte d'identité ou son passeport. Sur un autre plan, n'intéressant qu'indirectement les vacanciers, on peut signaler l'octroi, en 1968, d'une directive permettant un libre établissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté des hôteliers, restaurants et propriétaires de terrains de camping. Une directive de même nature conçue pour permettre le libre établissement des agences de voyages est en discussion depuis 1965...

Pourtant, le besoin de rendre plus libres, plus faciles, les déplacements à l'intérieur de l'espace européen est impérieusement ressenti. Les offices de tourisme des neuf pays membres ont formé un groupe de liaison qui plaide dans ce sens. Les agences de voyages et surtout les Touring-Clubs (ceux-ci, dans les neuf pays, rassemblent environ treize millions d'adhérents) ont agi de même. Les Touring-Clubs des Neuf, récemment réunis à La Haye, ont adressé un télégramme à M. Jenkins, le président de la Commission de Bruxelles, l'invitant à accélérer les travaux destinés à rendre la vie plus facile aux touristes dans la Communauté.

A la suite d'une demande formulée par le groupe Inter service créé voici un an au sein de la Commission pour s'occuper des affaires de tourisme, les Touring-Clubs ont communiqué par la même occasion la liste des questions pratiques méritant, selon eux, d'être étudiées, afin de rechercher une solution communautaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

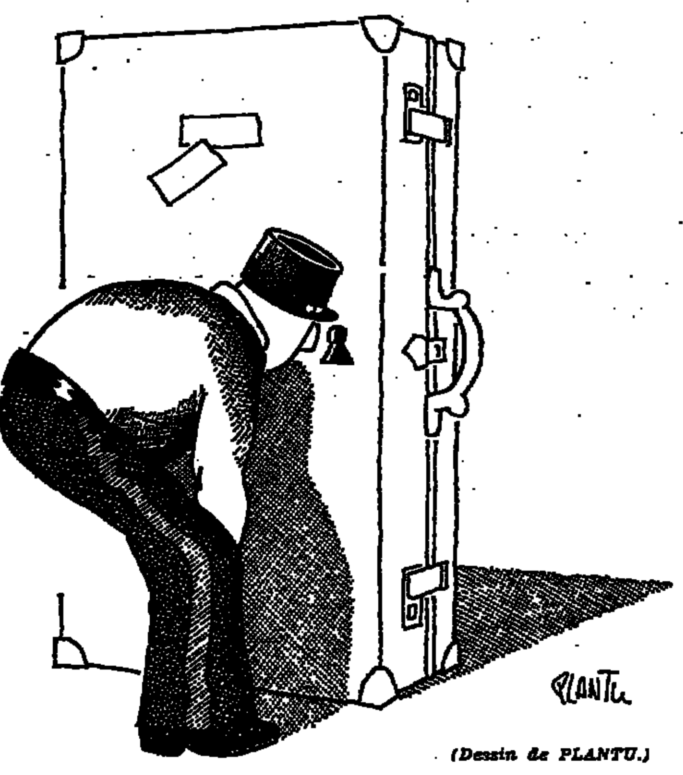
(Lire la suite page 17.)

LE DOUANIER ET SON « CLIENT »

ILS sont près de sept mille en France à se partager quatre cent vingt-trois postes-frontière, ces hommes au képi frappé d'une grenade posée sur un cor de chasse, au pantalon à bande rouge, descendants des gabelous de jadis, dont ils ne gardent guère du reste que le sobriquet. Les touristes les connaissent bien. Ce sont eux qui d'un petit signe du doigt font ouvrir les valises et les paquets, juste au moment où l'on se croyait enfin hors de leur atteinte. Ceux qui se passionnent brusquement pour votre caméra japonaise et tous ses accessoires, votre beau chronomètre suisse, ou les deux rangs de perles qui vont si bien au cou de votre compagne...

« Le public ne voit pour ainsi dire jamais en nous ce que nous sommes réellement, constate M. Guy Vidal, directeur général des douanes et droits indirects depuis 1975. *Nous sommes d'abord les protecteurs de l'espace économique français. Ensuite, une administration qui contribue à la bonne insertion de notre économie dans l'économie internationale. Et, enfin, des « percepteurs » de recettes dont le montant représente chaque année plus du cinquième du budget de l'Etat ! »*

Il est vrai qu'en 1975 la douane a fait entrer dans les caisses de l'Etat 59 milliards de francs (dont 37 milliards de T.V.A. à l'importation) et 30 milliards de fiscalité pétrolière Dans le même temps, elle a perçu 3 milliards pour le compte de la Communauté économique européenne (C.E.E.), et 3 autres milliards au titre de recettes diverses pour celui de certaines collectivités publiques.



(Dessin de PLANTU.)

Pour faire tourner cette machine impressionnante, qui au chapitre de ses devoirs n'inscrit pas moins de soixante-cinq « missions » différentes que lui ont confiées une quinzaine de départements ministériels, M. Vidal dispose actuellement de vingt mille personnes. Y compris les sept mille évoquées plus haut et affectées toutes à la surveillance proprement dite, et dont le seul regard met mal à l'aise, sitôt qu'il le croise, tout voyageur sachant qu'il a quelque peu enfreint le règlement en faisant l'acquisition, de l'autre côté de la frontière, de produits ou matériels tombant sous le coup des textes...

S'informer avant !

Une tâche qu'on peut qualifier de... difficile lorsqu'on sait, d'une part, qu'en 1975 deux cent trente millions d'individus ont franchi — dans les deux sens — nos frontières (terrestres, aériennes, maritimes), et, d'autre part, que la douane ne borne évidemment pas son champ d'activités aux seuls « touristes », mais se doit de contrôler, vérifier, surveiller tout ce qui entre et sort de France, convois ferroviaires, poids lourds, navires, avions-cargos, etc.

Ce voyageur français-moyen est-il, d'une façon générale, un peu, beaucoup ou passionnément « coquin » lorsqu'il s'agit de douanes ? *« Au bout du compte,* dit M. Vidal, *non. Et c'est souvent en toute innocence que certains ont acquis denrées, produits ou matériels soumis à contrôle... »*

Bien sûr, il y a les autres. Comme le propriétaire d'un coupé Peugeot interpellé en juin 1975 à la frontière franco-suisse. Une voiture assez diabolique : pour parvenir à déverrouiller la cachette adroitement aménagée sous le siège arrière, il fallait — tout simplement — déposer la montre de bord, débrancher le fil alimentant l'éclairage du cadran, actionner l'interrupteur des lumières extérieures, mettre le levier de vitesses sur la marche arrière, faire s'allumer les phares de recul, mettre le contact. Alors, et seulement alors, le miracle se produisait, et le couvercle s'ouvrait enfin. Il s'ouvrit, ce jour-là sur... 200 kilos d'or !

En attendant les inventions et les techniques nouvelles qui leur permettront de déceler à coups d'électronique fraudes et fraudeurs, les douaniers se contentent des vieilles méthodes de toujours. Des méthodes qui ont fait leurs preuves, et, où, outre la fouille pure et simple du suspect et de ses bagages, la psychologie, le « flair » si l'on préfère, joue un grand rôle. Du « client » trop sûr de lui au faux timide, en passant par le drille un peu trop joyeux pour être honnête, les hommes des frontières ont généralement le chic pour tomber juste.

Et comme le dit encore M. Vidal, *« avec un peu d'expérience, c'est facile pour nos agents de savoir très vite qui est vraiment innocent et qui ne l'est guère. Car bien des personnes sont simplement mal informées et agissent en toute bonne foi ».* Alors, mieux vaut savoir *avant* que risquer de payer *après* le prix de sa négligence.

Depuis plusieurs années maintenant, la douane a accompli un effort certain pour se rapprocher de l'usager, notamment en créant des bureaux à l'intérieur du pays et en améliorant l'accueil du public. Et il ne faut pas oublier qu'il existe au moins un bureau de douane par département, qui est le plus souvent un Centre régional de dédouanement (C.R.D.).

De même, le Centre de renseignements douaniers (1) répond à toutes questions orales sur la réglementation en vigueur, les demandes écrites étant transmises aux services compétents qui répondront directement. Si l'on a pris la peine de s'informer à la veille d'un voyage, on s'évitera très probablement des difficultés.

Et l'on ne frémira plus lorsqu'un képi inquisiteur s'avancera vers la valise, les jumelles, ou les cigares que l'on destine à ses collègues de bureau...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) 8, rue de la Tour-des-Dames, 75436 Paris Cedex 09. Tél. 280-13-26.

ENTRE VINTIMILLE ET MENTON

Changer de vélo et remplir sa musette...

OU sont les frissons d'autrefois quand on passait la frontière ? Les sourires, l'amabilité forcée, l'œil sévère du douanier, les petits « rien à déclarer » pas convaincants du tout, où sont-ils ? Avec le relâchement du contrôle des changes, la franchise qui permet aujourd'hui d'importer 690 F de marchandises en provenance du Marché commun, l'accroissement du nombre de voyageurs — plus de dix millions de personnes ont franchi la frontière à Menton en 1976 — passer la douane ne « formalise » plus, et l'image du douanier s'est sensiblement modifiée. *« Au moment des grandes migrations, c'est la masse des vacanciers qui règle l'activité des brigades touristiques aux frontières, et l'ampleur du phénomène suffit à décourager les esprits tatillons »,* explique un inspecteur.

Au fort de l'été, les préposés et les agents de constatation du poste touristique de Pont-Saint-Ludovic, à Menton, surveillent de dix à quinze mille véhicules par jour. *« Que voulez-vous que nous fassions ? Certains s'étonnent de ne pas être retenus plus longtemps à la douane, car on leur demande de circuler pour éviter les embouteillages, et on dirait qu'ils sont déçus. Mais quand la file est trop longue, il faut bien éviter que des voitures stationnent sous le tunnel qui se trouve du côté italien. »* A l'étranger. Car le responsable de la Guardia finanze, installé à quelques pas de là, a beau dire : *« Il nous arrive parfois de trinquer ensemble »,* Italiens et Français ne se connaissent pas. Les mesures prises en France ne suivent pas en Italie. *« Nous voudrions instaurer une file « verte » pour les voyageurs n'ayant rien à déclarer »,* confie l'inspecteur général chef de la division de Menton, M. Pierre Jeanlouis, *« mais les Italiens n'en veulent pas. D'un seul côté, cela ne sert à rien ! »*

Les tâches diffèrent de part et d'autre de la frontière. Actuellement, les Italiens organisent un contrôle des changes sévère et pourchassent les joueurs qui, loin des regards de leurs compatriotes, « flambent » leurs lires dans les casinos de la Côte d'Azur. *« Tout ce que je sais,* dit un préposé de Pont-Saint-Ludovic, *c'est que là-bas* (la frontière italienne est à 100 mètres à peine) *ils sont trois fois plus nombreux que nous. »*

« Pastis maison »

A Pont-Saint-Ludovic, deux préposés, un contrôleur et des cars entiers de touristes qui se rendent à Monaco. Là encore, on ne peut guère surveiller tout le monde. A bord, des gens du troisième âge, qui n'ont d'ailleurs pas l'air de dangereux trafiquants. *« Ce sont les personnes âgées qui sont les plus respectueuses envers nous »...* Si les vieillards qui, parfois, passent la frontière pour la première fois tremblent encore un peu, les autres touristes ne sont plus guère intimidés. Les douanes ont, il est vrai, fait un grand effort d'information du public. Les voyageurs connaissaient mieux leurs droits et, de ce fait, à leurs yeux les douaniers ont perdu de leur prestige. Aussi, ces derniers préfèrent-ils aujourd'hui contrôler les transporteurs. *« La fraude communautaire est plus intellectuelle, plus vicieuse. Avec les touristes ici, à longueur d'année ce sont toujours les mêmes prises. »*

Et d'abord la chasse au « tonin », l'anéthol, l'essence d'anis, en vente libre en Italie et qui sert à la fabrication du « pastis maison ». Tout le pays jusqu'à Marseille en achète. Les amateurs mettent leurs petites bouteilles mal bouchées dans les boîtes à gants et dans les sacs à main, sans s'apercevoir qu'elles sentent l'anis. Saisie, l'anéthol est détruite. Et les petites bouteilles cassées sur les rochers tout proches, dégagent certains jours de bonne prise des odeurs apéritives. Autre supercherie aisément déjouée par les gabelous : le vélo de course ; il est nettement moins cher en Italie. En survêtement, on enfourche le matin un vieux clou et l'on repasse le soir sur une rutilante machine. Ce trafic, on s'en doute, n'échappe à personne, mais *« il ne faut pas non plus décourager les sportifs »,* avouait non sans humour un contrôleur du poste.

Enfin, les réglementations du Marché commun et la T.V.A. facilitent tout un ensemble de combinaisons « juteuses » pas toujours faciles à déjouer. L'arrière-pays monégasque et niçois, très cosmopolite, permet à de nombreux fraudeurs de profiter de l'exonération consentie sur la T.V.A. aux étrangers au Marché commun pour passer des marchandises en Italie, obtenir la détaxe et les faire aussitôt rentrer en France où ils les revendent avec un bénéfice de 33 %. Un bijoutier du pays a même établi, à partir de cette fraude, un commerce fructueux qui compense largement la concurrence « déloyale » des Italiens.

Le soleil en fin de carrière

Car si les directives nationales recommandent un assouplissement, moins de tracasseries, le commerce local se plaint des franchises accordées aux touristes. La lire, qui valait il y a deux ans la moitié du franc, incitait de nombreux Français à faire leurs achats en Italie. Le vendredi, jour de marché à Vintimille, est pour les douaniers de Pont-Saint-Ludovic le jour le plus pénible de la semaine. Là-bas, tout se vend. En pleine place, une Italienne brade — et avec l'accent de Marseille, — l'anéthol prohibée, tandis que des vendeurs à la sauvette se sont spécialisés dans la fausse montre suisse. *« Quand les touristes passent avec ces montres-là au poignet sans les déclarer et qu'ils croient avoir fait une affaire, nous avons pitié d'eux et on n'ose pas le leur dire... »* Mais dans l'ensemble ce sont des gens modestes, qui n'atteignent presque jamais le montant de la franchise. *« Ils rapportent toujours leur bouteille de vermouth, leur whisky. C'est monotone. Ce n'est vraiment plus stimulant »,* confie un douanier à ce poste depuis dix-huit ans. *« La drogue ? » On n'en voit presque plus. »* Dans cette constatation, un regret certain.

Il y a sept ans à peine, ils avaient réussi quelques belles prises : cent trent-neuf kilos de morphine base en décembre 1970, et, quelques mois plus tard, trois cent quarante-trois plaques de chanvre indien. Sans parler de la participation au bénéfice de la revente des saisies — minime ; l'astuce, le flair, autrefois « cela payait ». Les douaniers vieillissants du poste de Pont-Saint-Ludovic — ils obtiennent Menton et le soleil de la Côte d'Azur en fin de carrière — se prennent alors à regretter cette époque et celle, plus lointaine encore, d'avant le Marché commun. *« C'était dur, il fallait sans arrêt lever et baisser la barrière, mais le métier c'était autre chose... »* Comme s'ils se souvenaient vaguement que les douanes ont gagné leur distinction de corps d'élite à l'époque du blocus continental.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Lire page 18 un résumé des réglementations douanières actuellement en vigueur

TOURISME

L'ILE-DE-FRANCE

« Recherchons villages de toile... »

LE comité économique et social (CES) de la région d'Ile-de-France a adopté le mardi 29 mars, un avis demandant que soient créées dans la périphérie de la capitale quelque seize mille places de camping. S'il était réalisé, ce vœu permettrait seulement de remédier à une faible partie de la pénurie constatée par les campeurs étrangers, qui ne savent pas où planter leur tente en région parisienne.

Le mémoire soumis au CES par M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, formule un diagnostic sans ambiguïté. « *La situation du camping dans la région est préoccupante,* note-t-il. *En quantité comme en qualité, les terrains de notre région ne correspondent pas à ce que recherchent les campeurs — français et étrangers — et beaucoup écourtent leurs séjours ou évitent la capitale.* »

Une enquête réalisée par la délégation régionale au tourisme pendant les mois de juillet et d'août 1976 confirme cette désaffection. Par exemple, le 28 juillet, deux terrains de camping très fréquentés annonçaient l'un, cent emplacements libres sur mille, l'aure six cents sur mille.

Pourtant, la région parisienne offre aux campeurs vingt-huit mille places (2 % du total des places de camping en France) réparties sur une centaine de terrains, dont seize sont municipaux et dont quatre appartiennent au Touring Club de France. Ces hébergements se répartissent à raison de 50 % en Seine-et-Marne; 20 % dans les Yvelines ; 11 % dans l'Essonne ; 8 % dans le Val-d'Oise ; 6 % à Paris ; 4 % dans le Val-de-Marne ; 1 % en Seine-Saint-Denis et... 0 % dans les Hauts-de-Seine. Sur le plan de la qualité du confort, 14 % des terrains obtiennent quatre étoiles: 18 %, trois étoiles ; 41 %, deux étoiles ; 14 %, une étoile ; 13 % des terrains sont en cours de classement.

A 25 kilomètres de Paris au maximum

En fait, une grande partie des emplacements sont occupés de façon permanente par des caravanes habitées à l'année par des travailleurs et des « maisons mobiles » qui deviennent de véritables résidences secondaires. Selon les spécialistes, les places effectivement mises à la disposition des visiteurs pendant l'été ne dépasseraient pas le nombre de huit mille.

Le mémoire du préfet propose donc de créer deux mille places de camping mobile de fin de semaine et quatre mille de caravaning sédentaire de fin de semaine. Dans les deux cas, les installations devraient être implantées en zones rurales.

En ce qui concerne le camping de tourisme, tous les organismes consultés ont évalué à dix mille le nombre de places supplémentaires qui devraient être créées d'ici cinq ans. Cet effort nécessiterait une superficie totale de 40 ou 50 hectares.

La plupart de ces nouveaux terrains de camping devront être situés à 25 kilomètres de Paris au maximum, et reliés à la capitale par une autoroute et un moyen de transport en commun rapide. Les douze bases régionales de plein air et de loisirs offrent, de ce point de vue, des possibilités intéressantes.

Parmi les localisations retenues ou à l'étude, le document préfectoral cite notamment, en Seine-et-Marne : Château-Landon, Melun-la-Rochette, Souppes-sur-Loing ; dans les Yvelines : Jouy-Velizy ; en Essonne : Dourdan, Etampes, Chamarande ; en Seine-Saint-Denis : Neuilly-sur-Marne ; dans le Val-de-Marne : Choisy-le-Roi ; dans le Val-d'Oise : Maffliers, Sannois et Viarmes. Et enfin, à Paris : l'amélioration des campings du bois de Boulogne et de Paris-Est - Le Tremblay.

ALAIN FAUJAS.

Vingt-cinq millions d'Américains hors leurs frontières

Selon les estimations de l'Office de recherches et de documentation d'U.S. Service Travel, le service des voyages des Etats-Unis, 25 millions d'Américains devraient voyager à l'étranger en 1977, soit environ 3 % de plus que l'an passé.

Dans l'ordre d'importance, les destinations choisies en 1976 par ces touristes avaient été le Canada, suivi par un ensemble où figurent « en vrac » Amérique centrale et du Sud, Océanie, Asie, Afrique, etc. Le Mexique venait en troisième position, suivi de peu par l'Europe — tous pays confondus.

Le Waldorf Astoria sous la bannière de Hilton

Aux termes d'une décision de justice rendue par un tribunal fédéral, le grand palace new-yorkais Waldorf Astoria deviendra incessamment la propriété de la chaîne Hilton. Cette dernière exploitait depuis plusieurs années déjà le célèbre hôtel, propriété de la société des chemins de fer Penn Central Transportation Co, déclarée en faillite en 1970.

CHIFFRES

Tunisie : année 1976 en baisse

En 1976, le tourisme a rapporté à la Tunisie près de 140 millions de dinars, soit environ 300 millions de dollars. Au cours de l'année passée, qui a été, selon le responsable du tourisme, « *l'année de la rationalisation et de l'exploitation* », 977 000 touristes ont séjourné en moyenne 9,1 jours dans le pays, alors qu'en 1975 le nombre de visiteurs s'était élevé à 1 013 000. La clientèle européenne représente 89 %, les touristes français étant les plus nombreux, avec 38 % du total.

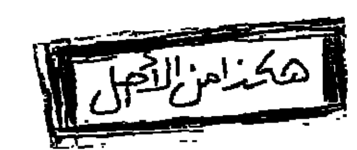
Une baisse importante a été enregistrée au cours des douze derniers mois sur le marché nord-africain, où le nombre des touristes venant des pays voisins est tombé de 89 % en 1975 à 37 % l'année suivante. Cette diminution est probablement due à la crise survenue entre Tunis et Tripoli empêchant les Libyens de venir chez leurs voisins en aussi grand nombre que les années précédentes.

Mais cette baisse semble toutefois compensée en partie par l'accroissement du nombre de touristes originaires d'autres pays arabes, et notamment de la région du Golfe.

La Yougoslavie reste optimiste

La Yougoslavie dispose actuellement de près d'un million de lits dans ses différents hébergements; il a été prévu, d'ici à 1980, la construction d'environ deux cent mille nouveaux lits, dont quatre-vingt-dix mille dans les hôtels homologués.

Pendant la période allant de 1977 à 1980, le trafic touristique devrait, selon les experts yougoslaves, augmenter d'un taux moyen annuel de 7 %, ce qui devrait se traduire par la réalisation, en 1980, de quarante-quatre millions de nuitées de touristes étrangers (cent millions avec les touristes domestiques) et porter à environ 7,5 milliards de francs les recettes en devises imputables au seul tourisme.



TOURISME

PRÉPARE SES VACANCES

LES PROMENADES DU FAUBOURG

SAINTE-MARGUERITE DES ÉBÉNISTES

LE faubourg Saint-Antoine prend sa source place de la Bastille pour se jeter place de la Nation, face au *Triomphe de la République de Dalou*. Au milieu du vieux faubourg, tout bruissant encore des souvenirs révolutionnaires et entièrement voué depuis plus de deux siècles à la fabrication du meuble, se trouve un carrefour formé par les rues Crozatier et d'Aligre, celle-ci donnant place d'Aligre, avec son marché, l'un des mieux fournis de Paris, mais maintenant défiguré par l'envahissement du béton, et, enfin, la rue Saint-Bernard.

Cette très ancienne voie, qui conduisait, au seizième siècle, de l'abbaye Saint-Antoine à la courtille du Temple, aboutit à une petite place villageoise, malheureusement écrasée par un immeuble de briques de dix étages, mais où un terrain de sport et un *square plantés d'arbres* encadrent l'église Sainte-Marguerite érigée en 1634 au milieu de cultures et de jardins dépendant du village de Charonne. En 1712, l'église Sainte-Marguerite, jusqu'alors « succursale » de l'église Saint-Antoine, était promue, devant l'afflux de la population du faubourg, à la dignité d'église paroissiale.

Actuellement, Sainte-Marguerite, *construite sur un plan* en forme de croix latine, possède plusieurs tableaux de valeur ; le *fond de son autel* est orné d'un immense crucifix accosté d'anges en bois doré provenant du tombeau de la femme du sculpteur Guardon, exécuté par Nourisson et Le Lorrain pour l'église Saint-Landry et remonté à cette place en 1917. Mais le joyau — le trésor — *de l'église Sainte-Marguerite* est sans conteste la chapelle dite des Ames du Purgatoire qui, construite en 1764 par le célèbre architecte Louis (à qui on doit le quadrilatère du Palais-Royal), a été décorée par Brunetti de remarquables grisailles, exemple probablement unique à Paris de ces décorations en trompe-l'œil qui firent la gloire de la peinture *classique italienne*.

La voûte en cintre ornée de caissons peints n'a qu'une ouverture et est flanquée de deux grands bas-reliefs occupant toute l'étendue de ses deux côtés. Dans les entre-colonnes ont été placées six statues en marbre blanc peintes. Des *sujets bibliques*, des figures symbolisant les différents âges de la vie, des vases antiques et des cassolettes décorent cette très précieuse chapelle, dont le mur du fond est coupé en son milieu par une arcade encadrée *de dix colonnes laissant* voir en retrait une très grande toile de Briard (1761) représentant des fidèles enlevés aux feux du purgatoire. Enfin, les vertus théologales et cardinales entourent un autel en forme de tombeau bordé par deux lampadaires de bronze de style *antique* très bien restaurés, qui, signalés en 1700, appartiennent au décor original de la chapelle.

Un enfant mort au Temple...

La chapelle des Ames, qui n'avait pas subi de modifications depuis la fin du dix-huitième siècle, était, voici quelques années, dans un état alarmant, le salpêtre et l'humidité ayant miné profondément les grisailles. Depuis lors, par les soins de la Ville de Paris, qui en a confié à M. Malesset la remise en état, l'ensemble a retrouvé toute sa beauté originelle, et ses peintures tout leur éclat.

Sainte-Marguerite possédait un cimetière qui, ouvert en 1637, était situé du côté de son chevet. Il reçut en 1794 les restes de soixante-treize suppliciés sur la très proche place de la Bastille, où la *guillotine était restée dressée* durant tous le mois de juin de cette année-là. Fermé en 1804, le cimetière Sainte-Marguerite fut définitivement désaffecté en 1806.

C'est actuellement un espace planté d'arbres, un petit cimetière de campagne orné en son milieu d'une croix de pierre érigée en 1777. On y accède par le 40 rue Saint-Bernard (1). Quelques tombeaux y subsistent encore, *comme celui de l'ébéniste* Georges Jacob, remis en état en 1955, et surtout celui qui, recouvert *d'une pierre tombale adossée* au mur de la chapelle, abrite les restes d'un enfant mort au donjon du Temple, enterré ici le 10 juin 1795 à 17 heures, et dont les exhumations pratiquées en 1846 et 1894 ont montré qu'il s'agissait d'un adolescent âgé de quinze à dix-huit ans. La *pierre* tombale est surmontée d'une croix de pierre portant « *L. XVII, 1785-1795* ». Mais rien ne permet de penser qu'il s'agit du fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, car le dauphin aurait eu dix ans en 1795, et les ossements sont ceux d'un adolescent. Il est pourtant loisible de rêver...

ANDRÉE JACOB.

(1) On visite le dimanche en s'adressant à l'église à partir de 16 heures.

clin-d'œil

Abus de bus

LE tourisme, tous les économistes l'affirment, est producteur de *devises étrangères et générateur d'emplois*. Il facilite aussi la compréhension mutuelle entre les citoyens de pays différents. Il joue un rôle culturel non négligeable et apparaît comme une forme *élaborée des loisirs de notre temps*.

A ces titres divers, le tourisme a donc droit à la considération que l'on doit avoir pour une activité économique et humaine d'importance.

Comme toute *médaille a son revers*, le tourisme est aussi un *agent de pollution des sites. Ne parlons pas des papiers gras et des* reliefs de pique-nique que les visiteurs étrangers abandonnent sur les marches du Sacré-Cœur de Montmartre, ou des bouteilles de jus de fruit que l'on retrouve sur les quais de Seine. Ce ne sont là que détritus sans importance, qui seraient mieux à leur place dans les corbeilles *ad hoc* disposées — peut-être en nombre insuffisant — par l'administration parisienne.

Les toutous autochtones souillent avec trop de désinvolture les *trottoirs*, plaçant ainsi sous nos pas des pièges... organiques, pour que l'on puisse s'offusquer de quelques négligences dues à des étrangers.

Plus gênant pour les touristes eux-mêmes est le stationnement intempestif des autocars et bus à impériale qui transportent d'un point à l'autre de la capitale ceux et celles qui se font sans doute une joie de la découvrir

Chaque jour, par *exemple*, la grande cour du Louvre, de si belles proportions, est transformée en garage d'autocars, ou, si l'on préfère voir les choses d'un point de vue optimiste, en salon permanent du transport routier en commun. *Derrière ce rempart de véhicules* énormes et astiqués comme des yachts disparaît la perspective des jardins des Tuileries que l'on se plaît à admirer à travers l'arc de triomphe du Carrousel, celle de la place de la Concorde avec l'obélisque et *l'avenue légèrement pentue des Champs-Elysées. L'Arc de triomphe* de l'Etoile lui-même n'apparaît plus, suivant l'angle que l'on choisit, que supporté à l'horizon par les toits des pullmans à air conditionné venus *de tous les pays* d'Europe.

J'en ai compté jusqu'à trente alignés entre les porches dits « *guichets du Louvre* ». *Pauvres touristes qui, voulant rapporter chez eux* une photo souvenir de ces lieux historiques, ne parviennent pas à tirer un cliché sans qu'y figure le véhicule qui les a conduits jusque-là !

Rue de Rivoli se répète le même spectacle. Les grilles des Tuileries restaurées sont invisibles de ceux qui flânent sous les arcades fameuses. De l'autre côté de la chaussée, le mur des autocars nez contre croupe s'étire de la statue de Jeanne d'Arc à la Concorde. Il en est de même à Pigalle, le soir venu. La façade de Notre-Dame échappe encore à *l'agression, mais le chevet, du côté de l'île Saint-*Louis, est déjà cerné

Si l'on ajoute à cela que les chauffeurs, même s'ils sont allemands et respectueux des règlements *outre-Rhin*, n'hésitent pas à stationner dans les couloirs *réservés* aux bus de la R.A.T.P. et aux taxis devant les restaurants *où* leurs clients reprennent des forces. On admettra que les transporteurs de tourisme se font parfois une curieuse idée de leur mission ! Hâtons-nous de dire que ces stationnements sont autorisés *— ou à tout le moins tolérés — au titre de la courtoisie que* l'on doit à ses visiteurs.

Le maire de Paris et son équipe qui ont dit leur volonté de défendre les sites parisiens et de faciliter la circulation devraient bien s'intéresser à l'affaire. Ne peut-on imaginer que les autocars ayant débarqué leurs passagers s'en aillent stationner en des lieux autres que le Louvre ou les abords de Notre-Dame une fois la visite terminée. C'est ce qui se fait ailleurs, en Allemagne et en Angleterre notamment.

Le Français, le Parisien surtout, ne passe pas pour particulièrement accueillant aux étrangers. C'est souvent d'un œil amusé, voire ironique, qu'il observe les cohortes curieuses de Japonais bardés de caméras, d'Américaines aux cheveux bleutés et aux lunettes constellées d'éclats de strass, ou de Suédoises qui n'ont pas toutes les grâces des *Blue Bell Girls*.

Les autocars à touristes, dont il est difficile de se passer, n'améliorent pas l'image de marque des visiteurs, qui à tous égards mériteraient d'être mieux traités... que les résidents.

MAURICE DENUZIÈRE.

SKI POUR RIRE A CHAMPLAN ?

LA butte de Champlan (Essonne) aura-t-elle ses « neiges éternelles » ? A une vingtaine de kilomètres de Paris, un étonnant et ambitieux projet de piste de ski artificielle pourrait voir le jour. Le dossier est pour l'heure *sur* le *bureau* de la commission chargée d'étudier cette réalisation conçue par un entrepreneur en travaux publics de la région. M. Henri Longuet, maire de Viry-Châtillon. Ce septuagénaire qui chausse encore les skis chaque hiver a trouvé son idée lors d'un voyage au Japon, en 1969.

A Sayama, à une trentaine de kilomètres de Tokyo, une *piste* artificielle de ski est, en effet, installée depuis une dizaine d'années et a rencontré un plein succès, à tel point qu'elle reste ouverte *huit mois sur douze*, et que ses exploitants la louent même de nuit à des clubs de ski ou à des comités d'entreprise.

Cette piste — longue de 350 mètres — a été construite à flanc de colline, sur un tapis de gazon plastifié du genre *de celui à partir duquel on avait* imaginé jadis les toutes premières pistes artificielles. Mais sur ce tapis d'« herbe » en plastique, les Japonais ont imaginé d'étendre une épaisse couche de glace finement concassée, offrant presque la consistance de la neige *de printemps ou d'été, une neige* granuleuse qui roule bien sous le ski.

A Champlan, *on* envisage donc d'installer une piste en tout point semblable à celle de Sayama. Seul frein à sa construction, si elle reçoit l'agrément de la commission d'étude, les travaux d'installation devront attendre, pour être entrepris, l'épuisement d'une carrière de sablon encore exploitée par la société Longuet, et l'entrepreneur estime qu'il faudra au moins trois ans avant de pouvoir livrer la colline aux engins qui devront refermer la large entaille pratiquée par les carriers.

Chiffrer l'addition

Mais à Viry-Châtillon, au siège de la société, tout est déjà prévu. Le fils du maire, M. Jean-Pierre *Longuet, qui préside aux destinées* de l'entreprise paternelle, est déjà à même de présenter la maquette de la future piste. Elle sera longue de 600 mètres, large de 35, offrira une pente d'environ 10 % et sera à l'abri d'un toit de plastique qui la protégera et du soleil *et des intempéries*.

Un projet ambitieux par ses dimensions et par sa nouveauté, et auquel son promoteur ne craint pas de prédire une brillante réussite, même si le devis n'a pas encore été chiffré. L'addition à prévoir est pourtant le seul véritable verdict qu'on attende maintenant, car, outre des difficultés techniques qui, selon les techniciens, devraient toutes être surmontées, c'est bien le montant de *la facture* qui décidera de la réalisation ou de l'avortement du projet.

Les membres de la SAMBO (la société d'aménagement de Bures et d'Orsay), ceux de la chambre de commerce de Corbeil, les fonctionnaires de l'équipement et les dirigeants de la société promotrice ainsi que la municipalité de *Champlan, qui siègent* ensemble à la commission d'études, doivent maintenant parler chiffres. Ils devront prouver que l'exploitation de la piste projetée est rentable, et que la mise en jambes des Parisiens vaut bien quelques arpents de neige.

JEAN-PAUL BURY.

L'EUROPE LIBRE PAS POUR DEMAIN

(Suite de la page 15.)

Figuraient dans cette liste les règles régissant, par exemple, l'importation temporaire de bateaux ; ou bien encore la conduite dans son pays d'une voiture immatriculée à l'étranger, *l'uniformisation des limitations* de vitesse ; l'harmonisation des dispositions concernant une franchise temporaire : comment faire, par exemple, pour qu'une famille puisse emporter en vacances à l'étranger un poste de *télévision* portatif sans avoir à remplir d'*innombrables formulaires* ni risquer pour autant une taxe ?

Cette série d'enquêtes formulées par des professionnels devrait, en principe, être examinée par le groupe Inter service évoqué plus haut. Le premier objectif de celui-ci après sa création a été d'identifier clairement les problèmes concrets à résoudre avec l'idée d'arrêter ensuite un programme de travail cohérent et complet. Cette approche pragmatique pourrait effectivement être réalisée. On notera cependant — pour le déplorer — que la Commission de Bruxelles, avec un sens de l'à-propos qui caractérise sa politique administrative, vient de remplacer le fonctionnaire qui animait ce groupe, ce qui ne pourra que retarder le déblocage de ce dossier si longtemps ignoré.

PHILIPPE LEMAITRE.

TOURISME

Les frontières ne se laissent pas oublier

CHAQUE année, la direction générale des douanes et droits indirects, service relevant directement du ministère de l'économie et des finances, édite à l'intention des touristes un ensemble de documents où figurent toutes les prescriptions auxquelles toute personne franchissant, dans un sens ou dans l'autre, nos frontières doit se soumettre sans restriction.

On lira ci-après un résumé des règlements actuellement en vigueur. Toutefois, des indications complémentaires pourront être obtenues aisément auprès de tous les bureaux des douanes. (Il en existe au moins un par département.)

Au départ de France

En règle générale, tous les objets peuvent être exportés ; toutefois, certaines restrictions subsistent dans plusieurs domaines.

LES MOYENS DE PAIEMENT CONCERNANT LES VOYAGES TOURISTIQUES :

Allocation par voyage (quel que soit le nombre des voyages) d'un montant de 5 000 francs ou de la contre-valeur de 5 000 francs (tout ou partie en devises ou en francs).

● *Argent français.* — 5 000 francs par voyage (en billets ou en chèques de voyage).

● *Devises étrangères.* — Sans justification : billets de banque étrangers ou pièces de monnaie étrangères de la contre-valeur maximum de 1 000 francs (reliquats de devises d'un précédent voyage). Sur justification d'identité à une banque : contre-valeur de 5 000 francs par voyage quel que soit le nombre de voyages effectués dans l'année. Cette allocation peut consister, au choix des voyageurs, en billets de banque étrangers ou autres moyens de paiement (chèques de voyage, lettres de crédit, etc.). Les demandes d'allocation en devises étrangères formulées à une banque plus d'un mois avant la date du départ en voyage ne sont pas recevables. Le voyageur ne pouvant se rendre à l'étranger dans un délai d'un mois doit céder les devises allouées à la banque qui les lui a délivrées.

LES EXPORTATIONS D'OR :

L'or et les matières d'or (à l'exception des bijoux personnels, dans la limite de 500 grammes) ne peuvent être exportés que sur présentation d'une autorisation délivrée par la Banque de France.

LES OBJETS D'ART :

Pour les objets d'art, d'antiquités et de collection, l'autorisation du ministère des affaires culturelles est nécessaire.

LES AVIONS ET LES EMBARCATIONS DE PLAISANCE :

Pour les avions privés, seul un certificat d'immatriculation est nécessaire, tandis que pour les embarcations de plaisance les documents de bord sont exigés ; toutefois, l'origine française de l'embarcation et, le cas échéant du moteur, doit pouvoir être prouvée.

MARCHANDISES DIVERSES :

Les objets emportés par les voyageurs doivent être rapportés en France à l'issue du séjour à l'étranger. Il est donc important que toutes les précautions nécessaires soient prises avant le départ pour être en mesure de justifier, lors du retour, que ces objets sont en situation régulière au regard de la réglementation douanière française.

● *Marchandises étrangères.* — C'est le cas, en particulier, des marchandises d'origine étrangère (par exemple : caméra, appareil photographique, etc.) pour lesquelles il est prudent de se munir soit d'une facture délivrée par un commerçant français, soit d'une quittance de paiement des droits de douane, soit encore d'une *carte de libre circulation* établie gratuitement par un bureau de douanes. Ce document, d'un format pratique (11,5 cm. sur 7,5 cm.), permet au voyageur de circuler sans avoir à se munir de factures, quittances et autres justifications.

● *Marchandises françaises.* — Mais c'est le cas aussi des marchandises d'origine française, dès lors qu'elles pourront être présumées achetées à l'étranger soit parce qu'elles sont d'un modèle réservé à l'exportation, soit parce que les quantités dépassent les « *besoins normaux du voyageur* ».

Par « *besoins normaux du voyageur* », on comprend, à titre d'exemple : les vêtements en cours d'usage ; les bijoux personnels (maximum 500 grammes) ; deux paires de skis ; deux raquettes de tennis ; un attirail de pêche ; deux fusils de chasse avec cent cartouches (par arme) qui n'ont pas à être réimportées ; une tente et les objets usuels de camping ; une paire de jumelles ; les voitures d'enfants ; certains appareils, s'ils sont portatifs notamment ; deux appareils photographiques avec vingt-quatre châssis ou dix rouleaux de pellicules par appareil ; un appareil cinématographique de prise de vues de format réduit avec dix bobines de film ; un instrument de musique ; un électrophone avec dix disques ; un récepteur de radio ; une machine à écrire ; un magnétophone avec deux bobines ou cassettes ; une machine à calculer de poche...

(Le voyageur a toujours la faculté de faire figurer ces marchandises avant son départ sur une carte de libre circulation établie par un bureau de douane.)

Au retour en France

LES PRODUITS OU MARCHANDISES DONT L'IMPORTATION EST REGLEMENTÉE :

● *Les moyens de paiement.* — Argent français : les importations de billets de banque français sont libres. Devises étrangères : les importations de devises étrangères (billets ou chèques) sont libres, mais ces devises doivent être cédées, contre francs, au bureau de douane de passage ou, au plus tard dans un délai d'un mois, à une banque agréée. A titre de tolérance, une dispense de cession de devises étrangères est accordée à concurrence d'une contre-valeur maximum de 1 000 francs.

● *L'or.* — L'importation d'or et de matière d'or est soumise à une autorisation délivrée par la Banque de France.

LES MARCHANDISES PROHIBÉES A L'IMPORTATION :

Sont prohibés à titre absolu : les contrefaçons en librairie, les stupéfiants, les livres, écrits et gravures désignés par les autorités compétentes, l'anéthol, les armes et munitions, etc.

Cependant, en ce qui concerne les armes et munitions, peuvent être importés : le reliquat éventuel de la tolérance de cent cartouches prévue pour les chasseurs et les armes pour lesquelles les détenteurs possèdent une autorisation spéciale.

LES FRANCHISES :

Les voyageurs peuvent bénéficier de certaines franchises ainsi que d'une taxation forfaitaire. La franchise générale se distingue des franchises spéciales applicables à des catégories particulières de produits. En outre, il y a lieu de distinguer les voyageurs en provenance d'un Etat membre de la C.E.E. (1) et ceux en provenance d'un pays tiers, ainsi que les voyageurs âgés de plus ou de moins de quinze ans.

La franchise est accordée pour les objets importés « *dans un but non commercial et dont l'importation présente un caractère occasionnel* ». La franchise est individuelle et ne peut faire l'objet de cumuls entre plusieurs personnes. La valeur des marchandises soumises à limitation quantitative (énumérées ci-après) n'est pas prise en considération pour la détermination de la franchise. La franchise « C.E.E. » s'applique également dans le cas de voyageurs venant d'un pays de la C.E.E. et traversant un pays non membre avant leur entrée en France.

Bien entendu, ces voyageurs, s'ils sollicitent le bénéfice de la franchise prévue pour les Etats membres, devront faire la preuve que les objets susceptibles d'être admis en franchise ont bien été achetés dans un de ces pays et y ont été acquis aux conditions du marché intérieur. Cette preuve est, dans la pratique, apportée par la présentation d'une facture d'achat. Des franchises réduites sont applicables à certaines catégories de personnes (personnel des transports internationaux, personnel des forces armées stationnées à l'étranger et travailleurs frontaliers).

LA FRANCHISE INDIVIDUELLE GÉNÉRALE :

Les marchandises contenues dans les bagages personnels des voyageurs bénéficient de la franchise des droits de douane et des autres droits et taxes exigibles à l'importation dans les limites suivantes :

— *Voyageurs âgés de quinze ans et plus :* 1) En provenance de la C.E.E. : cas général, 690 F ; franchises réduites, 70 F ; 2) En provenance de pays tiers : cas général, 140 F ; franchises réduites suivant dispositions locales.

— *Voyageurs de moins de quinze ans :* 1) En provenance de la C.E.E. : cas général : 165 F ; franchises réduites, 17 F ; 2) En provenance de pays tiers : cas général, 55 F ; franchises réduites suivant dispositions locales.

Les personnes qui reviennent de l'étranger avec des marchandises d'un montant supérieur aux limites ci-dessus doivent les déclarer en vue de l'acquittement des droits et taxes.

Dans le cas où ces objets ont une valeur inférieure à 2 500 F et lorsqu'ils ne sont pas destinés à un usage professionnel, ils peuvent être dédouanés sur simple déclaration verbale. La douane du bureau-frontière établit alors pour le compte du voyageur un document qui sert de déclaration en douane et de titre justificatif de l'importation.

Pour ce qui concerne les franchises dites « spéciales », autorisant les voyageurs à rapporter de l'étranger certaines marchandises (tabacs, boissons alcoolisées, parfums, cafés, thés, etc.), se reporter au dépliant rose *Bon voyage* diffusé par les douanes.

CAS DE DÉPASSEMENT DU MONTANT DES FRANCHISES :

Lorsque la valeur globale de plusieurs objets dépasse par personne le montant de 690 F ou 140 F (165 F et 55 F pour les jeunes âgés de moins de quinze ans), la franchise est accordée dans la limite de ce montant. La taxation ne porte dès lors que sur les objets importés en excédent de cette valeur. En outre, la valeur d'un objet ne peut, en aucun cas, être fractionnée.

● *La taxation forfaitaire* (régime des pays tiers). — Lorsque la valeur globale de plusieurs marchandises dépasse, par personne, le montant de la franchise individuelle, une taxation forfaitaire est accordée *jusqu'à concurrence d'une valeur globale de 500 F*, étant entendu que la valeur d'une marchandise ne peut être fractionnée. Il est précisé que cette valeur globale comprend éventuellement la valeur des produits bénéficiant de la franchise, compte non tenu de ceux soumis à limitation quantitative (tabacs, alcools, parfums et eaux de toilette, cafés, thés).

D'autre part, il n'y a pas lieu de déduire le montant de la franchise (140 F ou 55 F) de la valeur globale dans le cas d'une importation provenant de pays tiers et portant sur un seul objet dont la valeur est supérieure à 140 F ou 55 F. La taxation forfaitaire est alors appliquée si la valeur de l'objet n'excède pas 500 F ; dans le cas contraire, l'objet est soumis aux droits et taxes qui lui sont propres.

● *Taux de taxation.* — Droit de douane : 10 % *ad valorem* ; taxe sur la valeur ajoutée : 20 %, soit au total 30 % sur la valeur taxable forfaitairement.

● *Exceptions.* — Les tabacs sont exclus du bénéfice de la taxation forfaitaire et sont, dès lors, toujours taxables à leur droit propre lorsqu'ils sont importés en quantité supérieure à celle pouvant être admise en franchise. La taxation forfaitaire n'est pas applicable lorsque le voyageur a, préalablement à l'imposition des marchandises selon cette taxation, demandé qu'elles soient assujetties aux droits et taxes qui leur sont propres. Dans ce cas, toutes les marchandises constituant l'importation sont assujetties à ces droits et taxes, après soustraction de celles pouvant bénéficier de la franchise. Le taux de 10 % du droit de douane est réduit en proportion du pourcentage de désarmement tarifaire prévu dans les divers traités et accords conclus avec les pays ci-après : Israël, Espagne, Chypre, Autriche, Finlande, Islande, Portugal, Suède, Suisse, Norvège, Egypte, îles Féroé pour les marchandises répondant aux critères et conditions requis pour l'application des régimes préférentiels consentis en faveur de ces pays (2). Il est, toutefois, précisé que le taux réduit de 4,50 % prévu pour le Liban ne sera applicable qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord conclu entre la C.E.E. et ce pays.

---

(1) République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Luxembourg et Pays-Bas.

(2) Pour l'année 1976 les taux sont les suivants : Israël, 1 % ; Espagne, 4 % ; Chypre, 3 % ; Autriche, Finlande, Islande, Portugal, Suède, Suisse, Norvège, îles Féroé, 2 % ; Egypte, 4,50 %.

CHIFFRES

38 666 chambres au bout du fil

Cent quatre-vingt-seize hôtels répartis dans quatorze pays du monde (Suisse, Grande-Bretagne, Seychelles, Kenya, France, Danemark, Etats-Unis, Pays-Bas, Mexique, Caraïbes, Suède, Finlande, Italie, Allemagne fédérale) et totalisant ensemble trente-huit mille six cent soixante-six chambres sont désormais adhérents (par l'entremise des neuf chaînes auxquelles ils appartiennent) de l'association Supranational.

Cet organisme, créé en 1974, s'est donné pour but la mise en commun de la connaissance respective de chaque chaîne quant aux marchés internationaux, son expérience des ventes et du marketing et, enfin, d'assurer à la clientèle la réservation — gratuite — dans tous les établissements représentés.

Chacune des chaînes adhérentes finance, sur la base de 1 dollar par chambre, un « plan de marketing » commun et un certain nombre d'actions promotionnelles (campagne de presse et d'information, représentation dans les manifestations internationales, réunions de travail, etc.).

En 1976, Supranational a centralisé cent mille nuitées. Et ce chiffre devrait aller croissant, puisque de nouvelles inscriptions (chaînes autrichienne, espagnole et, peut-être, japonaise) sont attendues dans un proche avenir. C'est M. Jean-Paul Angrand, directeur du marketing et du développement de la chaîne française Concorde, qui occupera, pour les années 1977 et 1978, le siège de président de Supranational.

★ Téléphone : 758-12-25.

Frantel en Iran

Faisant suite au protocole d'accord passé l'an dernier entre un groupe de banques iraniennes et la société Frantel (la chaîne compte actuellement vingt-trois hôtels en France et outre-mer), en vue de la construction et de la gestion d'un millier de chambres en Iran, une société holding, la Pars Hotels Develepment Company, vient d'être créée.

Y participent, d'une part, Frantel, la Société générale et les Assurances générales de France ; d'autre part, l'Industrial Mining Development Bank of Iran (I.M.D.B.I.), la Compagnie d'investissement franco-iranienne (dont le capital est détenu à 40 % par la Société générale), l'Industrial Credit Bank (I.C.B.), la banque Pars, la Construction Consortium of Iranian Bank (C.C.I.B.), la compagnie d'assurance Bimeh-Iran et la banque Sanayé.

L'objet de cette société est de prendre des participations majoritaires dans les sociétés hôtelières appelées à devenir propriétaires chacune des hôtels projetés. L'ingénierie de l'opération sera assurée par Promotour, société sœur de Frantel. M. Claude Labille, directeur général de Frantel, a été choisi pour la vice-présidence de la Pars.

Baisse en Suisse

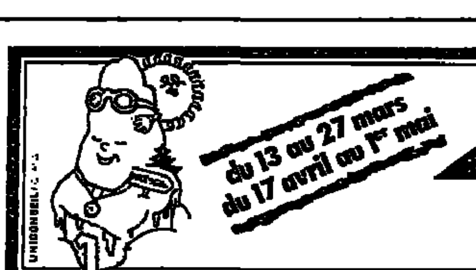
Les touristes étrangers ont totalisé 31,1 millions de nuitées en Suisse en 1976, soit 3,5 % de moins qu'en 1975. Selon les responsables du tourisme suisse, les grands absents de l'an dernier sont des voyageurs originaires de pays où la situation économique s'est dégradée, comme la Grande-Bretagne (— 22 %) et l'Italie (— 14 %).

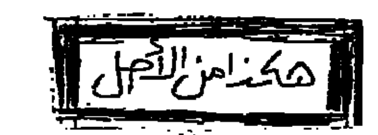
En revanche, les touristes américains ont fait s'augmenter de 14 % leur bilan-nuitées. Autrichiens et Scandinaves marquent + 1,5 %, tandis que les Allemands inscrivent dans la balance un « moins » de 2 %, les Français et les Néerlandais atteignant 3,5 % de baisse.

De toute évidence, le cours du franc suisse serait la seule cause de ce recul : son taux élevé rend désormais l'Helvétie chère pour les étrangers. — *(A.P.)*











TOURISME

Un imposteur nommé célérifère

INIMAGINABLE ! Impensable ! Les spécialistes du vélo n'en reviennent pas. Et pourtant il faut se rendre à l'évidence : le fameux célérifère du comte de Sivrac n'est pas l'ancêtre de la bicyclette. Cette colossale erreur historique va devoir obliger les chantres de la « petite reine » et les maîtres d'école des cinq continents à mettre leurs livres à jour.

En effet, grâce à des recherches menées à Paris par Jacques Seray, un *cycliste chevronné*, membre de l'Union des Audax Français (1), le célérifère et *le « vélocifère » n'auraient été* qu'une « voiture rapide », dont le brevet d'invention daté du 30 juin *1817 fut pris par un certain* Jean-Henri Sivrac. Du même coup, le « célérifère à deux roues » décrit par Baudry *de* Saunier pour la dernière fois en 1936, dans *l'Illustration*, n'est plus qu'une fable. Pourtant, les descriptions qu'en ont faites au siècle dernier, le *Journal officiel*, le *Vélo illustré*, le Littré, le Larousse et Baudry de Saunier lui-même, présentaient les *apparences de la vérité : le célérifère* aurait été conçu en 1791 par de Sivrac pour amuser les enfants ; *les Incroyables l'auraient mis à* la mode et il ne possédait pas de direction. Etranges précisions, en *vérité, pour* un engin *qui* n'a probablement jamais existé ! Alors, qui a inventé le vélo ?

Il est difficile d'accorder quelque importance aux hiéroglyphes de l'obélisque de la Concorde, ainsi qu'au vitrail de l'église anglaise de Saint-Gilles, à *Stockes-Poges, représentant* un engin à deux roues chevauché par un joueur de trompette : il s'agit sans doute d'une poulie destinée à monter les sacs de grain, mais sûrement pas de l'ancêtre du vélo. Plus sérieux est le dessin de Léonard de Vinci représentant un véhicule à deux roues : mais l'invention n'exista jamais que sur le papier...

Il faut donc attendre 1818 pour voir Karl Drais von Sauerbron, baron du Grand Duché de Bade, ingénieur et sylviculteur, imaginer ce qui sera le véritable ancêtre de la bicyclette : une sorte de timon de charrette (le dirigeoir), reposant sur deux roues, dont celle de l'avant était articulée. Von Drais ajouta aussi à son engin une selle à ressort, et affirma bientôt « avoir réussi à vaincre le cheval ». Mais le petit monstre affichait gaillardement *ses 34 kilos !*

Un brevet d'importation, dont la demande date du 19 janvier 1818, fut déposé à Paris par un certain Dineur pour l'invention de von Drais ; la décision d'acceptation par le comité consultatif des arts et métiers, le 17 février suivant, *porte, entre autres, la signature* de Gay-Lussac. Cette demande de brevet s'applique à une machine présentée comme entièrement nouvelle, appelée vélocipède, et non pas draisienne d'ailleurs.

Que les chauvins se rassurent : si l'ancêtre de la bicyclette n'est *plus* français, c'est probablement un Français, Ernest Michaux (ou peut-être un Allemand, Fischer) qui eut l'idée du système de pédalage, vers 1855.

Quant au célérifère, il semble que Jacques Seray l'ait fait mourir pour la seconde et dernière fois. Il est d'ailleurs symptomatique qu'au Musée privé du cycle de Maule (Yvelines) (2) on ne présente aucun engin remontant à la Révolution ou au Directoire. En 1966, le créateur du Musée, M. Buisset, cherchait vainement un célérifère pour ses vitrines. Aux dernières nouvelles, il cherche toujours...

MICHEL DELORE.

(1) UAF, 5, rue des Roses, 75018 Paris.
(2) Visites seulement sur demande.

Le botaniste du Nivernais

IL a fallu sept ans à Gilles de Brissac pour mener à bien ce projet que certains jugèrent longtemps peu sérieux : créer un jardin botanique dans un petit village du Nivernais. Certes, Apremont-sur-Allier n'est pas tout à fait un village comme les autres.

Dominées par la silhouette un peu sévère de ce qui fut une puissante forteresse anglo-bourguignonne, ses maisons restaurées dans les années 30 ont retrouvé leur traditionnel style médiéval berrichon. Fantaisie du maître des lieux, Eugène Schneider, qui aimait sans doute les toits de tuiles brunes, les tours carrées et les fenêtres étroites ? Peut-être, mais l'important est qu'il existe aujourd'hui en ce coin de campagne une extraordinaire unité architecturale à laquelle le nouveau parc floral apportera un éclairage différent. Tout le talent de son créateur — grand amateur de jardins, excellent botaniste et paysagiste — est d'avoir su mettre plantes et fleurs en harmonie avec le cadre existant.

Un travail considérable a été accompli pour faire de quelque 4 hectares de prairies, autrefois recouverts par les eaux, un jardin vallonné, ponctué d'étangs où s'épanouissent les collections de plantes aquatiques. Une carrière désaffectée est devenue cascade que bordent, au milieu des pierres, plantes de rocaille et conifères rampants. Rien n'a été laissé au hasard dans le choix judicieux et raffiné des espèces. Certains arbres et arbustes assez rares ou peu communs donneront idées et envies aux visiteurs. Des associations de plantes originales, des scènes rythmées par l'échelonnement des floraisons ou l'alternance des masses et des couleurs, tout concourt à faire du parc d'Apremont un ensemble où le souci d'une création artistique neuve et personnelle s'allie à une véritable recherche botanique.

Chacun pourra s'inspirer des exemples pour les adapter à son jardin. Depuis le « jardin blanc » qui s'étend au pied des maisons médiévales, en passant par les bordures de plantes vivaces, les parterres de bulbes, la collection de roses anciennes, et l'extraordinaire allée des tonnelles (laburnum vossii, acacia hispida rosea et wistaria multijuga) les fleurs d'Apremont seront présentes tout au long des saisons.

Apremont, un jardin encore jeune mais déjà établi, où les pelouses font comme en Grande-Bretagne office d'allées tout en servant de lien entre les différentes parties. Et c'est un bonheur de voir en ce printemps les premières floraisons confirmer des résultats fruits de sept années d'efforts et de ténacité. Vraiment, la patience est bien vertu jardinière...

MICHÈLE LAMONTAGNE.

★ Parc floral, 18 - Apremont-sur-Allier. Ouvert tous les jours du 26 mars au 15 novembre 1977, 18 km de Nevers sur la rive gauche de l'Allier. Visite des écuries du château et du Musée des calèches.

CARNET DE VOYAGES

Un dimanche à vélo

Les « pic-nic » du Bicy-Club de France, ce sont des sorties à vélo d'une journée en région parisienne. Histoire de se dégourdir les mollets, d'écouter le tic-tac de la roue libre (dans les descentes) et de jouer un peu les soufflets de forge (dans les montées). Mais, en tout cas, bol d'air et de lumière, joyeuse ambiance, guidon insouciant garantis !

Crépy-en-Valois et Dourdan sont les deux « bases » d'où s'élanceront, chaque samedi et chaque dimanche, les joyeux pédaleurs, qui choisiront leur groupe en fonction de la capacité de leurs muscles. On peut apporter sa machine, mais il y en a *toujours sur* place pour les malheureux qui n'en ont pas encore une à la maison.

★ Bicy-Club de France : 7, rue Ambroise-Thomas, 75009 Paris. Tél. 523-38-62 (de 9 h. 30 à 13 h. 30). Notice détaillée sur demande.

Cap à l'Est

Le Transsibérien, seize jours durant, de Moscou à Khabarovsk, via Novossibirsk, Akademgorodok, Irkoutsk et le lac Baïkal, qui n'en a pas rêvé, comme jadis Cendrars le Bourlingueur ? Et les noms de Samarcande, Tachkent, Boukhara, les souvenirs du terrible Timour-i-Lenk, devenu Tamerlan en français, qu'évoquent-ils, sinon — avec *une impétueuse envie* de boucler son sac — des paysages, des villes et des gens fascinants ?

La brochure *A la découverte de l'U.R.S.S.* des Wagons-lits invite à mettre le cap à l'Est. De quinze manières différentes.

★ Wagons-lits Cook : dans les agences arborant le « carré rouge », à Paris et en province.

L'Irlande à la carte

L'Irlande « en toute liberté » ? Oui, à partir de 1 100 francs (en basse saison) pour une semaine, au départ du Havre. Les fermes irlandaises ? Certes : à partir de 1 430 francs. Les châteaux-hôtels de la verte campagne ? Bien sûr, minimum 2 145 F. Et puis, l'Irlande, toujours elle, en roulotte, ou en bateau...

Le catalogue *Vacances 77 en Irlande* de République Tours est riche de propositions, qui vont du week-end à de longs séjours. A pied, à cheval, la canne à pêche à la main, en auto, toujours en flânant. Avec la garantie d'une agence spécialisée depuis longtemps déjà sur une île voisine, la Grande-Bretagne, mais qui peut vous parler aussi du Kenya, des Seychelles, de Maurice, des Caraïbes et d'autres destinations encore.

★ République Tours : 61, rue de Malte, 75541 Paris Cedex 11. Tél. 355-39-30.

Sept jours chez les McIntosh

Edimbourg qu'entourent ses collines toujours vertes, son château, ses vieux quartiers, Queen's Street, et l'ambiance inimitable de l'Ecosse. Et encore, des excursions aux alentours. Tout cela assorti d'un hébergement dans une famille écossaise pur sang.

Thé, scotch et sympathie...

★ Brittours : 4, rue de Surène, 75008 Paris. Tél. 266-52-14. (Cette agence propose également des séjours dans des familles anglaises, à Londres, à Oxford, à *Cambridge*, à *Torquay* et à Bornemouth.)

« Sauvagement » en selle...

Les randonnées sauvages de l'Habitarelle n'ont de « sauvage » que le nom. Que l'on trotte avec Louis Chardon, Geneviève Anquetil, Anne Mariage ou Dominique Chardon, que ce soit en Haute-Provence, en Ardèche, en Lozère, que l'on fasse avec eux la transhumance, ou qu'on choisisse enfin de voir la Colombie *ou l'Afghanistan* bien assis dans sa selle, l'enchantement sera toujours le même, celui — *sans égal* — de la randonnée équestre.

Difficile une fois lu leur catalogue de ne pas se sentir des impatiences dans les bottes...

★ Les randonnées sauvages de l'Habitarelle : 48170 Châteauneuf-de-Randon. Téléph. (66) 47-90-10.

Une bergerie-atelier près de Manosque

Tisser et filer après avoir bâti soi-même son *métier*, s'initier aux secrets de la vannerie, ou encore apprendre à construire une ruche et à soigner les abeilles : trois thèmes de stages qui débuteront à la mi-juin, dans un village de Haute-Provence. Pension et stage : 450 francs par personne et par semaine.

★ J.-C. Mangematin, Gîte rural, 52500 Poinson-les-Fayl. (Renseignements sur demande.)

Maison

HOTTES

DESCENDANTES des larges hottes qui coiffaient les anciennes cuisinières, les hottes filtrantes électriques font désormais partie de l'équipement de la cuisine. Si, dans une installation nouvelle, c'est le trio hotte-plaques de cuisson-four indépendant qui est le plus utilisé, une hotte filtrante peut surmonter n'importe quel appareil de cuisson existant. Fixée au mur, elle s'incorpore facilement aux éléments de rangement.

La fonction essentielle d'une hotte électrique est d'éliminer les vapeurs grasses qui s'échappent des casseroles et d'éviter ainsi qu'elles salissent les murs et le plafond de la cuisine. Toutefois, les odeurs ne sont réellement chassées que lorsque la hotte est raccordée à un conduit extérieur ; au cas où cette installation n'est pas possible, la hotte à recyclage aspire les fumées, les traite sur filtres et renvoie dans la pièce un air purifié, mais pas totalement exempt d'odeurs.

Les critères de choix portent sur deux points : la puissance de l'*aspiration* (réalisée par une turbine) et l'efficacité du *filtrage*. Même sur les hottes raccordées à un conduit extérieur, un filtre retient les graisses ; dans les hottes à recyclage, ce filtre (qui doit être facile à démonter pour un nettoyage périodique) est complété par deux autres filtres, dont l'un à charbon activé pour le traitement des odeurs.

La plupart des fabricants proposent les deux versions : à raccordement vers un conduit et à recyclage, cette dernière étant un peu plus onéreuse à cause des filtres supplémentaires. A titre indicatif, en 60 cm de large, une hotte, à raccordement vaut aux alentours de 700 F.

Alors qu'elle est habituellement dotée de deux vitesses d'aspiration, la hotte se perfectionne. Cette année apparaît sur plusieurs modèles une possibilité de réglage progressif de l'aspiration, selon l'importance des vapeurs grasses à traiter *(Airlux, A.E.G., Rosières)*. Outre ce variateur de vitesse électronique, les *Emailleries du Vendômois* équipent une nouvelle hotte d'un filtre à cartouche contenant un liquide désodorisant ; certifié non toxique, celui-ci est vaporisé, sous forme moléculaire, pendant la marche de la hotte.

L'installation d'un *four* encastré à hauteur de vue se généralise. Deux fabricants de hottes *(Matfort et Rosières)* ont conçu un système d'aspiration des vapeurs et odeurs qui s'avère utile pour les grillades effectuées porte du four entrouverte. Cette hotte spéciale s'encastre au-dessus du four et s'avance, comme un tiroir, lorsqu'on la met en marche. Au dernier Salon des arts ménagers, le fabricant suisse *Promotheus* présentait un four électrique à pyrolyse qui était équipé d'une hotte aspirante incorporée.

JANY AUJAME.

★ Les fabricants mentionnés ci-dessous indiquent leurs revendeurs : Airlux, 23, rue de la Mare, 75020 Paris ; A.E.G., 6, boulevard du Général-Leclerc, 92115 Clichy ; Rosières, 6, avenue de la Préfecture, 18001 Bourges ; Emailleries du Vendômois, 46, rue du Bac, 92600 Asnières ; Matfort, 2, avenue Jean-Moulin, 94120 Fontenay-sous-Bois ; Promotheus, distribué par Difem, 21, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Mode

A chaque heure son style

LES couturiers parisiens apparaissent dans leur prêt-à-porter d'hiver comme des caravaniers de légende, suggérant à leur clientèle mondiale plus qu'un style : une façon de vivre et de voyager avec le moins d'éléments possibles. Une mode où tout se superpose selon les climats et le fil des heures. Leur inspiration réussit la synthèse entre l'Orient et l'Occident, avec de merveilleux tissus éclatants de couleurs, des imprimés d'une grâce discrète et des accessoires flamboyants. Le Marchand de Venise qui rentrerait de Samarkand...

Les formes sont confortables, à grande carrure, emmanchures basses, taille blousante entre buste et hanches et ourlets en dents de scie du genou au mollet, avec quelques pointes dans un sens comme dans l'autre. Les pantalons s'apparentent plus aux serouals ou aux jodhpurs qu'aux formes classiques. La silhouette est emmaillotée : la tête disparaît sous une masse de bonnets, de châles et d'écharpes noués, torsadés, enturbannés. Et les jambes sont « gommées » par les collants opaques assortis aux vêtements et aux bottes à revers, à talons moyens ou haut perchés.

Chez *Balenciaga*, Fernando Martinez pose ses manteaux-capes à l'articulation de l'épaule, avec des effets de manches surbaissées en alpagas, cachemires, mohairs ou autres tissus moelleux. Sa silhouette est fluide, avec quelques tuniques sur pantalons et de belles robes-chemises à volants, terminées d'un grand carré assorti à nouer autour du cou ou de la taille.

Karl Lagerfeld, chez *Chloé*, manie ses ciseaux et crayons comme d'Artagnan son épée. C'est dire qu'il a décortiqué cape et manteau pour ne leur laisser que ce profil enlevé. En effet, un jeu d découpes subtiles et de manches mobiles autorise tous les mouvements sans que l'élégance en fasse les frais. De grandes jupes à poches et des bottes « mousquetaires » prolongent l'effet de panache. Enfin, un style original pour le jour !

Marc Bohan chez *Christian Dior* s'attaque aux problèmes pratiques, notamment à celui des retouches, par de nombreux effets coulissants et blousants, au cou de grandes houppelandes rayées, à la taille des robes et d'ensembles de jour. De larges bords-côtes s'étirent sur des jupettes découvrant le genou. Les modèles à parkas, aux manches surbaissées, sont plus gracieux, sur des pantalons ou de grandes jupes plissées soleil, ourlées de marabout, en lamés de couleurs pour le soir.

***

Encore des mouvements de ponchos chez *Givenchy*, qui les interprète en chandails de jersey jacquard, en dessins en diagonales et cols cheminées sur des pantalons classiques en flanelle et des jupes plissées. De belles blouses de mousseline écossaise lamées se porteront le soir, avec des jupes de faille à volants ornés de franges.

Michel Goma double de mouton ses ponchos en toile à bâche, portés sur des jupes-culottes de velours côtelé — l'un des tissus vedettes de la saison — et des chandails à grand col cheminée.

Hanae Mori recherche des coupes de manches raglan pour ses robes de fin de journée en crêpe de soie imprimée de papillons brillants sur fond sombre ; ses capes sont rondes, à col officier, sur des « trois pièces » comprenant blouse, gilet et jupe-culotte de fin velours côtelé, imprimés ou unis.

Yves Saint-Laurent orchestre toutes les variantes possibles de ses thèmes favoris. Sa silhouette la plus originale évoque Alice au pays des merveilles. Elle est en velours noir, à veste courte et jupe froncée au genou, collant de pensionnat et escarpins vernis plats à nœud. Autrement tout est étourdissant de couleurs vives et superpose gandhoura, jupe gitane à ampleur mesurée, dessous chauds aux tons brillants qui forment des collants s'arrêtant au-dessus de la cheville avec des jupettes ou des shorts. Des tuniques au-dessus du genou, froncées aux hanches et fendues sur le côté et des jupes au mollet représentent le tiercé des longueurs. Mais les ensembles à sérouals ou culottes de zouave, les Pierrots, les Colombines et les personnages à grandes houppelandes paraissent vouloir échapper à toute définition.

NATHALIE MONT-SERVAN.





(Croquis de MARCQ.)

De gauche à droite et de haut en bas :

CHLOE : Karl Lagerfeld donne de l'aisance au mouvement avec des coupes de manches mobiles sur ses mantes et ses vêtements longs. Ensemble en lainage uni et écossais marron et beige, porté avec une cagoule sur une calotte ; bottes mousquetaire.

CHANEL : *ensemble de fin de journée de Philippe Guibourgé* à cardigan de velours marine sur une robe de soie imprimée, à col Claudine et jupe à plis s'ouvrant sous les hanches.

DIOR : Marc Bohan taille ses houppelandes en poil de chameau à grands cols et manches surbaissées, avec un coulissage à la taille. Le feutre masculin est porté bas pour dégager la natte. Bottes à revers semelles crêpe.

SAINT-LAURENT : Alice au pays des merveilles, en deux-pièces de velours noir, calot pointu et grand châle de soie, sur des collants et des vernis plats à nœud de pensionnaire.

MORI : ensemble en velours côtelé imprimé à veste, gilet coulissé au-dessus de la taille et jupe à empiècement pour affiner les hanches.

Brocante

Les trouvailles de « La Trouvaille »

LES grands travaux des dernières années, qui ont notamment donné naissance au Palais des Congrès, ont profondément bouleversé l'aspect de la porte Maillot, à Paris. Sur l'avenue de Malakoff, longue de 410 mètres, on compte peu de boutiques, toutes essentiellement concentrées dans la partie proche de l'avenue de la Grande-Armée. A l'opposé, côté avenue Foch, se trouvait l'hôtel de Sagan, construit en 1895 par Sanson, pour le comte Boni de Castellane, et qu'il ne faut pas confondre avec le grand hôtel de Monaco, aussi appelé « de Sagan », au 57, rue Saint-Dominique, et érigé en 1774 par Brongniart pour Marie de Brignoles, épouse séparée du prince de Monaco Honoré de Grimaldi, qui devait se marier avec le prince de Condé, en Angleterre, pendant l'émigration.

Pour tous les Parisiens, la demeure de Boni de Castellane fut, des années durant, « le palais de marbre rose ». Son escalier de marbre rouge à rampe de marbre noir était la réplique exacte de l'escalier des Ambassadeurs à Versailles. Cela n'empêcha pas les démolisseurs d'abattre la demeure en 1970 — malgré tous les efforts d'André Malraux, — les héritiers n'ayant pas trouvé acquéreur.

C'est au 159 de l'avenue de Malakoff, tout près de ce palais, témoin des fastes de la Belle Epoque, que Virginie Muller s'est installée voilà bientôt six ans, à l'enseigne de La Trouvaille.

Elle propose une marchandise variée et de bonne qualité. A quatre-vingts ans, sa mère — qui fait encore tous les achats et fourbit allègrement dans le magasin, — a connu l'époque héroïque des foires, celle, notamment, du boulevard Richard-Lenoir et du Paillon de Nice.

Virginie Muller nous a montré beaucoup de boîtes de collection — à tabac, à fard, à mouches, à pilules, — en argent et diverses autres matières (300 à 400 F) ; un passe-thé en argent, en forme de poisson (400 F) ; beaucoup de tout petits sujets en porcelaine de Saxe (500 à 2 000 F) ; de grands plateaux en métal argenté en bon état, tous réargentés (1 200 à 3 000 F) ; de nombreux bougeoirs, chandeliers et flambeaux, en bronze et en métal argenté ; un service à thé et café, quatre pièces sur plateau Louis XVI — 3,250 kilos d'argent — (12 500 F) ; beaucoup d'opalines (la paire de beaux vases, de 1 800 à 4 200 F).

Toiles de petits maîtres

A noter encore pour les collectionneurs des boîtes en fixés sous verre (600 à 1 000 F) beaucoup de tasses vendues à la pièce (Bayeux, Vieux Paris, Charles X, de 250 à 320 F). Nous avons vu aussi des chenets, la paire de lions, l'époque Empire, 7 500 F, ou XIX[e], 1 200 à 2 500 F ; une petite glace Régence (2 700 F), une autre Louis XVI (1 800 F), plusieurs pendules, toutes en état de marche (Louis XVI, 7 500 F ; Directoire, 6 500 F). Les murs de cette boutique sont entièrement recouverts de multiples tableaux de petits maîtres du XIX[e] siècle, beaucoup de signatures figurant au « Bénézit » (2 000 à 4 000 F). Parmi les curiosités, deux groupes en biscuit montés en lampes, avec fleurs en Saxe en parfait état, 4 500 F la paire ; une paire de pots à feu Louis XVI, 3 500 F la paire, et une paire d'encoignures, 4 500 F.

L'hôtesse propose aussi beaucoup de petits meubles, tables de chevet, guéridons, coiffeuses, travailleuses, écritoires de 2 500 à 3 500 F. Elle nous a montré une table de trictrac dont le plateau est XVIII[e] d'époque et le pied XIX[e] à 6 000 F, un petit bureau à cylindre en acajou XIX[e] (5 000 F), une petite commode Régence d'époque (13 000 F), deux commodes Louis XVI, l'une en acajou blond (12 500 F), l'autre en noyer (8 500 F), une commode Empire d'époque (5 200 F). Et beaucoup de coffrets, boîtes à gants, à courrier, à bijoux, de 350 à 650 F. Signalons encore de la verrerie : une paire de flacons en cristal de Bohême (1 100 F), un huilier en argent et cristal gravé à 1 400 F, plusieurs petits vases de Gallé, de 750 à 2 600 F.

Un magasin où le choix est suffisamment grand et l'éventail des prix assez ouvert pour satisfaire des amateurs aux goûts divers et aux budgets différents

ELVIRE VALOIS.

★ Tous les jours, sauf dimanche, de 10 h. 30 à 12 h., et de 14 h. à 17 h. 30.

OPÉRATION-VÉRITÉ

AU moment où le Salon du prêt-à-porter féminin d'automne-hiver 1977-1978 bat son plein à la porte de Versailles sur 8 hectares, les responsables de la fédération poursuivent leur action en faveur de la « vérité d'origine » dans l'étiquetage des articles d'habillement vendus dans l'Hexagone.

En effet, M. William Lauriol, président général délégué, nous dit que les fabricants « *s'inquiètent de la concurrence sauvage des pays à bas salaires, notamment d'Europe de l'Est et du Sud-Est asiatique. Ces productions arrivent ici via l'Allemagne fédérale, liée par des relations commerciales privilégiées avec la République démocratique allemande. Ses importateurs, en outre, couvrent du manteau « Marché commun » toutes sortes d'articles de mode de pays avec lesquels nous n'avons pas d'accords de contingentement : Macao, Singapour, Taïwan et Corée. Un label d'origine permettrait l'identification des articles par la consommatrice française qui, ainsi renseignée, serait en même temps protégée contre les abus de marges bénéficiaires pratiqués par certains commerçants sur ces articles à bas prix.* »

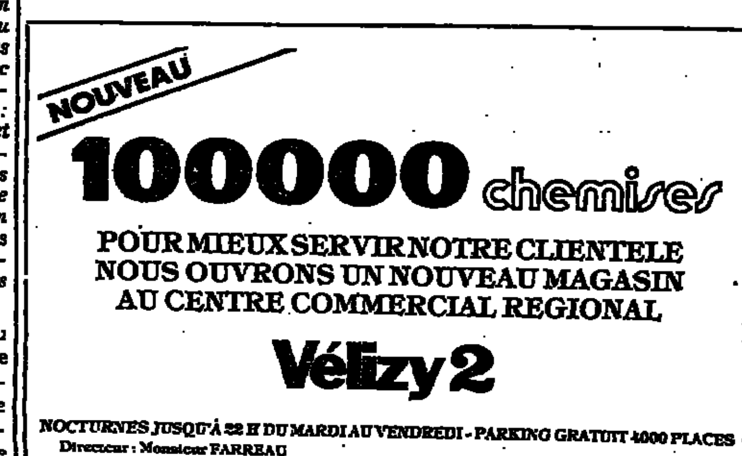
Tout autre est la situation du Japon et de Hongkong : la mode parisienne, et tout ce qui l'entoure, fait courir les foules de Tokyo et des autres grands centres nippons. Le Japon est notre huitième client à l'exportation, surtout en prêt-à-porter de couturiers et de créateurs, dont le groupement vient d'y réaliser une tournée commerciale très réussie.

Hongkong fête, cette année, le dixième anniversaire de son Festival de la mode. L'industrie du territoire est de qualité, sa main-d'œuvre bien formée et ses stylistes sortent souvent de l'école de la Chambre syndicale de la couture parisienne. Notre consœur Jacqueline Claude y a rencontré des acheteurs des cinq continents, dont des Français. Cette manifestation occupe déjà la troisième place mondiale (14 millions de francs en 1976), après le Salon de Paris et l'IGEDO de Düsseldorf. On vient y chercher des dessins exclusifs, des tissus peints à la main, la qualité de l'exécution et la modicité des prix de revient.

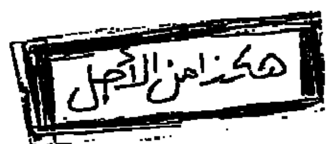
Le dernier marché à s'ouvrir au prêt-à-porter griffé français est l'Australie, grâce à des importateurs dynamiques qui ouvrent des boutiques dans les grandes villes. Ce n'est encore qu'un début, mais intéressant à suivre.

La Fédération porte aussi ses efforts sur le marché américain (9,1 % des exportations en 1976). Ainsi une cinquantaine de fabricants de Paris, de Grenoble et de la Côte d'Azur ont-ils participé avec des producteurs de mode enfantine et d'accessoires au European Fashion Fair de New-York, en avant-première du Salon parisien, avec des résultats satisfaisants, surtout pour les maisons de nouveautés qui y ont rencontré des acheteurs de boutiques spécialisées, comme ils l'ont fait à Chicago. En effet, d'après les experts, le commerce américain tend à se fractionner au bénéfice des petites et moyennes entreprises par rapport aux grands magasins, surtout dans ce domaine du luxe que représentent là-bas les importations « *made in France* ».

N. M.-S.







Plaisirs de la table

Tout au long de la Riviera

NICE, ce n'est pas seulement les palaces, la Promenade des Anglais, le triste *Méridien*, que l'on va peut-être morceler en appartements. Ce sont les Musées Masséna et Jules-Chéret, le marché aux fleurs, la boutique d'*Alziari* (14, rue Saint-François-de-Paule ; tél. : 85-76-92) avec sa merveilleuse huile d'olive vierge extra, non filtrée, ses savons et ses miels. C'est aussi le vieux Nice et, surtout, la cuisine niçarde (si bien racontée dans le livre de Jacques Médecin, chez Julliard).

Cette cuisine prend souvent l'allure d'attrape-touriste, mais ce n'est pas le cas chez *Da Lilou* (9, rue Penchienatti ; tél. : 85-61-55, fermé le lundi). « Da Lilou » ou, si vous préférez, « Chez Lilou » ou, si vous préférez, « Chez Alice » Balestra. C'est une de mes Dames d'Arc.

Petite, juvénile, Mme Balestra, accordant les exemples d'un beau-père cuisinier et d'une tradition familiale ménagère, a transformé un petit bistrot de quartier en restaurant. Elle y est aidée en salle par son grand fils (que passionne l'œnologie), tandis que le plus jeune prépare l'école hôtelière. Mais l'école de sa maman lui apprendra les secrets du *farcun maioun* (farci maison), de la daube niçarde, de l'*estoficaia* (morue), du *cournieu de la maioun* (lapin maison), des *cousteleta* à la mode de Gairaut, du pistou, que sais-je encore. Un repas chez Alice est un plongeon dans la réalité niçoise et dans la vérité gourmande.

Mesclun du jardin

Je ne pouvais pas ne pas aller au *Mas des Serres* (route des Serres, à Saint-Paul-de-Vence ; tél. : 32-81-10). Ne fût-ce que l'espace d'un déjeuner et parce que, ici, tout est « autre chose ». Ne serait-ce que ce château Pique-Caillou, que Marité Saucourt sert, frais, en guise de beaujolais, et avec une telle autorité que les tenants les plus fermes de ce troisième fleuve pollué de Lyon avouent qu'un petit bordeaux peut lui être supérieur. La ratatouille incomparable du Mas, l'andouillette diplômée de l'A.A.A.A.A. (venue de chez Coilbeau, à Châtillon-sur-Loire), le mesclun, dont les herbes qui le composent sont cultivées dans le jardin, les œufs, le boudin aux châtaignes, le foie gras frais de canard de Michel...

Et les éblouissants petits déjeuners du matin (avec les yaourts au lait entier, « maison » comme les confitures !). Quelle maison ! Mais il y a peu de chambres, et la salle à manger est en priorité réservée pour eux : téléphonez à l'avance.

J'ai poussé jusqu'à Menton pour saluer une autre cuisinière : Francine. Souriante et paisible, Francine a fait faire, l'autre année, des travaux pour s'agrandir, elle qui refuse du monde ? Non ! Pour agrandir sa cuisine, y être bien à l'aise et mieux y travailler ! Une omelette aux scampis ou des moules marinière, des loups mais, surtout, mieux : des dorades et, mieux encore, des pageots grillés, une bouillabaisse exceptionnelle. Un rouge de Cassis de chez Bodin (château Fontblanche) pour accompagner le tout. *Chez Francine* est le seul restaurant de Menton (1, quai Bonaparte ; tél. : 35-80-67) où l'on sente l'amitié.

Poularde aux concombres

Retour par l'aéroport Charles-de-Gaulle. Dans cet univers démentiel de Roissy un seul point rose : *Maxim's*. Encore qu'il faille beaucoup d'efforts pour y arriver : comme partout ici où l'on erre, hébété, mal aiguillé.

Mais, arrivé, la salle moderne sans excès, élégante, calme, est un apaisement. Le directeur, M. Robinet, est aimable. La cuisine du chef Pasquier satisfaisante. La viande très remarquable, et je songe à une côte de bœuf accompagnée d'un gratin de fonds d'artichaut qui fit mon bonheur. On retrouve les plats classiques de *Maxim's*, signés, comme la sole Albert braisée au vermouth, les saint-jacques au safran, la poularde aux concombres, les crêpes veuve joyeuse. On reprend pied dans la vie parisienne alors que l'on est encore à Aéropolis. Il pleut ? Bah ! Il pleuvait aussi sur la Côte...

LA REYNIÈRE.

L'HEURE C'EST L'HEURE

L'heure des repas a souvent varié. Au quinzième siècle, le dîner avait lieu à 10 heures du matin, le souper à 4 heures de l'après-midi ; au seizième, le dîner à 11 heures et le souper à 7 heures du soir ; au dix-huitième siècle, les dîners ont lieu de 2 à 3 heures après-midi, le souper entre 10 et 11 heures du soir, à Paris ; mais en province on dînait encore à midi et soupait à 18 heures. Dès le début du dix-neuvième siècle on fit désormais trois repas dont le déjeuner (substantiel) du matin, vers 9 heures, que remplaça le « petit déjeuner ». Puis l'usage s'établit enfin, que l'on a connu, du déjeuner de midi, du dîner du soir, voire du souper.

Mais ce dîner du soir nous l'avons connu à 19 heures. On le repousse de plus en plus, et il n'est pas rare au restaurant de voir arriver des clients à 22 heures passées ! Libre au restaurateur de les accepter. Libre aussi à lui de les refuser (ce que j'approuve). Mais, surtout, libre au client qui sait « raison garder » de venir — et de vouloir être servi — à l'heure normale.

Or et c'est là mon sujet, de plus en plus, si vous venez dîner à 19 h. 30, on vous fait « la gueule ». C'est inadmissible ! Trop souvent même, on tombe sur le personnel en train de dîner, prenant ses aises, ne se dérangeant pas pour vous recevoir et vous faisant comprendre (quand il ne vous le dit pas avec arrogance !) que vous n'avez qu'à revenir plus tard et qu'il est d'un « plouc » ridicule de prétendre dîner avant 20 h. 30 !

C'est, je le répète, inadmissible. Et c'est aussi aux restaurateurs de faire cesser ces méthodes (mais, hélas ! sont-ils seulement là eux-mêmes avant 20 heures ?). — L. R.

« MES » GRANDS

Jacques Manière : jamais satisfait...

ETONNANT Jacques Manière, remettant vingt fois sur le métier son ouvrage gourmand, polissant sans cesse sa technique, élargissant sa palette, fignolant son éthique culinaire. Jamais satisfait de lui-même, perfectionniste et créateur, tout cela dans la bonne humeur et la simplicité, gages d'une sincérité qui m'enchante. Le long chemin qui l'amena de Pantin à ce Dodin-Bouffant m'a souvent comblé d'admirables joies de gueule, toujours émerveillé.

Le voilà donc, le Pactole cédé à son élève Roland Magne, seul et chez lui, tout entier voué et dévoué à son double enthousiasme : ses viviers admirables où toute l'année, selon les pêches, les meilleurs coquillages et huîtres sont à l'instant pêchés et servis à la température même de leur habitat marin (le plateau de fruits de mer, repas marin à lui seul : 60 F), et ses recherches de cuisson à la vapeur, de fumaison rapide.

Le bel entêtement

Cela donne une hure d'huîtres et caviar absolument éblouissante. Mais aussi le boudin de canard confit, le haddock de lotte (lotte fumée dans la nuit, avec œuf poché et beurre « à la vierge »), les moules en sabayon et le turbot à la vapeur d'algues (sur un lit de cresson et nappé d'un beurre blanc aux herbes), le poulet de Bresse vapeur et le steak de canard au vinaigre de miel accompagné d'une mousse de mangues, des plats du jour comme la daurade royale aux huîtres, le ragoût de queues d'écrevisses, le jambonneau aux choux verts, etc.

Enfin, après le fromage du jour (ils sont généralement deux, pas plus, et toujours admirablement choisis. Je n'en démordrai pas : le « plateau » des grands est, de nos jours, une aberration !), le chariot des desserts, sorbets, glaces et petits-fours exclusivement préparés « maison ».

Ce qu'il faut dire encore, c'est le bel entêtement de Jacques Manière à proposer des vins à des prix qui sont un défi à certains « fusilleurs » de clients : un graves 74 à 16 F la bouteille, le gamay de Touraine de Marionnet à 18 F, un nature de Champagne à 25 F, un camensac 1970, cinquième cru classé du Médoc, à 45 F !

Les familiers du Pactole retrouveront avec plaisir le sourire de Dany, la belle hôtesse, dans ce décor plus élégant, confortable (avec une salle climatisée, au premier, très agréable). Si l'on veut admettre que le luxe est une chose et le confort une autre, que la cuisine prime le reste, ainsi qu'il se doit lorsque l'on parle gastronomie, alors on admettra que je place le Dodin-Bouffant au rang de « mes » grands. D'autant qu'il est, par mauvaise foi et rancune, volontairement inconnu de ces messieurs du Michelin ! — L. R.

★ Dodin-Bouffant, 25, rue Frédéric-Sauton, 75005 Paris. Tél. 325-25-14.

Hippisme

Longchamp, avant-première

Attaquées sur un flanc par le Loto, qui tend à grignoter leurs recettes, ne trouvant pas, sur l'autre flanc, un soutien assuré de l'Etat, lequel fait la sourde oreille à leurs demandes d'allégements fiscaux, les courses tendent un sabot qui se veut fraternel — et qui, d'ailleurs, l'est souvent — vers la presse.

C'est ainsi que, quatre jours avant la réouverture de Longchamp, deux cents journalistes ont été conviés, mercredi, à une conférence de presse — et au déjeuner subséquent — par le président de la Société d'encouragement, M. Hubert de Chaudenay, entouré (le front uni des heures graves) de ses homologues des quatre autres sociétés parisiennes.

Au menu, avant les classiques turbot et selle d'agneau des agapes officielles, pensantes et réformatrices — turbot et agneau qui, cette fois, refroidirent, car on était entre passionnés, — les débats se prolongèrent : l'Etat et les courses, le doping, de nouvelles formes de paris. Ayant la gratitude de l'estomac et du palais (cette dernière se limitant cependant au saint-émilion), nous passerons sous silence un quatrième plat, qui avait goût excessif d'amertume et qui entendait accommoder de façon vengeresse les restes d'une récente émission de télévision (1).

Les courses et l'Etat. D— chiffres : en 1975, l'Etat a prélevé en France, sur les courses, 2 474 millions de francs ; aux Etats-Unis, le prélèvement a été de 2 286 millions ; au Japon, de 1 664 millions. En pourcentage des sommes jouées, les prélèvements d'Etat sont de 18,75 % en France, de 6,65 % aux Etats-Unis, de 12,45 % au Japon. Première conclusion de M. Hubert de Chaudenay : « *Les courses françaises détiennent le record mondial des sommes versées à l'Etat, bien que notre économie soit infiniment moins puissante que celle...* » des autres pays cités.

Si les courses peuvent traîner ce boulet, c'est que notre Pari mutuel urbain, en dépit de ses méthodes artisanales (les quelque quinze millions de tickets de tiercé hebdomadaires sont triés avec des aiguilles à tricoter qui décèlent les bonnes encoches), est « *remarquablement géré* ». Ses frais de fonctionnement sont de 4,30 % des enjeux en France, pour 8,40 % au Japon et 7 % aux Etats-Unis.

Cependant, la marge qui revient aux sociétés de courses, après paiement de ces frais, et qui est de l'ordre de 5 %, n'est plus suffisante pour « *payer l'avoine* ». Les propriétaires perdent, en moyenne, 10 000 francs par an et par cheval. Comme, en outre, ils sont l'objet de tracasseries fiscales, ils dételLent : six cents chevaux de moins en un an à Chantilly et à Maisons-Laffitte ; 3 % de partants en moins dans les courses de plat depuis le début de la saison, fléchissement qui peut entraîner une baisse des recettes et, par conséquent, alimenter, à son tour, la régression.

Pour essayer de redresser la barre, trois grandes directions d'action : la recherche d'accommodements fiscaux ; une modernisation du P.M.U permettant de resserrer encore ses frais de gestion ; un rajeunissement du tiercé pour attirer une nouvelle clientèle.

Fiscalité. Le principe serait d'obtenir de l'Etat qu'il considère le propriétaire de chevaux de course comme un autre entrepreneur de spectacles, en l'imposant au réel e* en lui permettant de reporter se: déficits. Nous ajouterons, personnellement, une proposition : demander à l'Etat, qui ne devrait pas être insensible à une telle formule, de renoncer au bénéfice des plus-values sur les chevaux restant en France comme étalons à l'issue de leur carrière de course.

Plusieurs études de modernisation du P.M.U. ont été réalisées. Il y a des projets « courts », comportant une automatisation partielle, et des projets « longs » avec enregistrement instantané de tous les paris, où que ce soit en France, par un seul cerveau électronique. Mais les coûts sont énormes : entre 100 et 200 millions de francs. Décision difficile : faut-il s'endetter dans l'espoir de faire repartir la machine ou faut-il attendre que celle-ci donne des signes de réveil pour lui sacrifier les millions qu'elle réclame ?

Pour l'instant, on cherche à susciter le réveil. Mais que le président de Chaudenay nous excuse : la sonnerie que ses services ont imaginée ne perce pas le tympan. Il s'agit du « super-couplé ». C'est un couplé dans lequel on joue... trois chevaux. Si le troisième est à l'arrivée en plus des deux autres, on touche une prime. Mais, si nous avons bien compris — nous n'en sommes pas certain, — le rapport et la prime varient selon que le gagnant est un des deux premiers chevaux ou que ceux-ci sont seulement placés. Voilà vingt-cinq ans, quand le tiercé est né, il avait fallu un polytechnicien pour l'inventer. Bientôt, il va falloir être polytechnicien pour y jouer : on n'arrête pas le progrès.

Le Loto marque des points, bien que la masse qu'il redistribue aux gagnants ne soit que de 55 % des jeux (entre 68 et 78 %, selon les types de paris, aux courses). Ses recettes sont maintenant de 35 millions par semaine et atteindront 60 millions à la fin de l'année (recettes des courses : 250 millions par semaine). Le principal moteur de cette expansion tient à l'espoir de gros gains. Le « super-couplé », qui ne les assurera pas, ne peut donc être, nous semble-t-il, le contrepoids recherché. Le « jackpot », où il faut désigner tous les gagnants d'une réunion, mais qui rapporterait au moins 100 000 francs pour une mise de 10 francs, par exemple, serait à coup sûr une meilleure réplique.

Il reste, du menu de mercredi, le doping. Nous y reviendrons. Pour l'instant, qu'on serve le dessert. Demain, Longchamp, avec, en principe, les rentrées de *Blushing, Groom, Amyntor* et *Général*. Le palais fond à l'avance.

LOUIS DENIEL.

(1) « Les dossiers de l'écran ». Voir *le Monde* du 19 mars.

Jeux

échecs N° 703

UN ÉCHEC DE TROP

Lucerne, 1977)
Blancs : POLOUGAEVSKY
Noirs : MECKING
Gambit - D. Défense slave

1. d4	d5	28. T×b8+	C×b8 (o)
2. ç4	ç6	29. Cç-é4 (p)	Dé7
3. Cf3	Cf6	30. f4 !	Fç7
4. Cç3	é5	31. Fb3 (q)	Rf8
5. Fg5 (a)	h6 (b)	32. f5 (r)	é×f5
6. F×f6 (ç)	D×f6	33. C×f5	Dé8
7. é3 (d)	Fd6	34. C×h6 ! ! (s)	g×h6
8. Fd3	Dé7	35. D×h6+	Ré7 (t)
9. 0-0 (é)	Cd7 (f)	36. Cd6 ! ?	Df8 (u)
10. ç5 (g)	Fç7	37. Dé3+ (v)	Rd8
11. b4	0-0 (h)	38. C×f7+	Rç8
12. é4 !	d×é4	39. h4	Rb7
13. F×é4	Td8 (i)	40. h5	Cd7
14. Té1	Cf6	41. h6	Cf6
15. Fç2	b6	42. Dé6	Ch7 ! (w)
16. Fa4	Fb7	43. Fa4 !	Rb8 ! (x)
17. Dé2	a5	44. F×ç6	Cg5 ! (y)
18. a3	a×b4	45. Dé8+ (z)	D×é8
19. a×b4	b×ç5	46. F×é8	C×f7
20. b×ç5	Ta7	47. F×f7	Ff4 !
21. Fç2	Ta5 (j)	48. Rf2 (aa)	F×h6 nulle.
22. Dé3	Dd7 (k)		
23. T×a5	F×a5		
24. Tb1	Dç7 (l)		
25. Cé5	Cd7 (m)		
26. Cç4 (n)	Fa6		
27. Cd6 !	Tb8		

NOTES

a) Refusant la « défense de Méran » qui pourrait avoir lieu après 5. é3, Cb-d7 ; 6. Fd3, d×ç4 ; 7. F×ç4, b5, au profit du « système Botwinnik » si les Noirs poursuivent par 5..., d×ç4.

b) Mais le grand maître brésilien ne souhaite pas s'engager dans des complications du « système Botwinnik » (5..., d×ç4 ; 6. é4, b5 ; 7. é5, h6 ; 8. Fh4, g5 ; 9. C×g5, h×g5 ; 10. F×g5, Cb-d7 ; 11. é×f6, Fb7 ; 12. Fé2 ou 12. g3). 5..., Cb-d7 ; 6. é3, Da5 conduirait à la variante Cambridge-Springs.

c) Après 6. Fh4, d×ç4 ; 7. é4, g5 ; 8. Fg3, b5 ; 9. Dç2, g4 ; 10. Cé5, D×d4 ; 11. Td1, Db6 ; 12. Fé2, Cb-d7 ; 13. 0-0 les Blancs auraient, selon Spassky, un contre-jeu suffisant pour le pion sacrifié.

d) 7 Db3, d×ç4 ; 8. D×ç4, Cb-d7 aboutit à la variante de Moscou. 7. é4 est également jouable : 7..., d×é4 ; 8. C×é4, Fb4+ ; 9. Ré2 !, Df4 ; 10. Dd3, Fé7 ; 11. g3 suivi de Fg2 - Th-é1 - Rf1.

e) 9. é4 semble bon.

f) Contrôlant la case é5 et prévoyant sur 10. é4 la suite 10..., d×ç4 ; 11. F×ç4, é5 avec égalité.

g) Essayant d'enfermer le F-D noir.

h) N'ayant pas encore roqué, les Noirs peuvent difficilement se dégager par 11..., é5 à cause de la réplique 12. é4 ! Si 12..., d×é4 ; 13. F×é4, é×d4 ; 14. Té1, d×ç6 ; 15. F×ç6, b×ç6 ; 16. T×é7+, R×é7 ; 17. Dé2+ suivi de 18. Té1.

i) Si 13..., é5 ; 14. d5 !

j) Si 21..., Fa5 ; 22. Té-b1 et si 21..., Td-a8 ; 22. T×a7, T×a7 ; 23. Fd3 et le F-D noir reste passif. Le coup du texte menace 22..., Fa6.

k) Et non 22..., Fa6 ; 23 T×a5, F×a5 ; 24. Ta1 !

l) 24..., F×ç3 laisserait les Noirs avec un mauvais F et un pion faible sur ç6.

m) Echangeant le plus possible de pièces pour faciliter la défense.

n) A considérer est 26. Cé4, C×é5 ; 27. Cd6 !

o) Ou peut-être 28..., D×b8 ; 29. Df3, Cf6 ; 30. D×ç6 (30. Cç-é4), F×ç3 ; 31. D×a6, F×d4 ; 32. ç6, Fé5 !

p) Les C blancs sont solidement installés.

q) Menace 32. f5, é×f5 ; 33. F×f7+. De gros dangers planent sur le R noir

r) Menace 33. f×é6, f×é6 ; 34. Df4+, Rg8 ; 35. Df5 ! Comme 33. f6

s) Couronnement d'une stratégie impeccable.

t) Si 35..., Rg8 ; 36 Cf6+ avec gain de la D.

u) Les Noirs sont presque perdus. Si 36..., F×d6 ; 37. D×d6 mat.

v) En zeitnot, un échec malencontreux Après 37. Cf5+, Ré8 ; 38. Df6 ! les Noirs tombent en zugzwang et peuvent abandonner : si 38..., Rd7 ; 39 Fé6+, Ré8 ; 40. Cg7+ ; si Rd7 ; 39. Fé6+, Rg7 ; 40. Fé6+ ; si 38..., Fa5 ; 39 F×f7+ ; si 38..., Ff4 ; 39. g3.

w) Une défense naturelle qui menace perfidement 43..., Cg5 ! ; 44. C×g5, Df1 mat

x) Si 43..., Cg5 ; 44 D×ç6+, Rb8 ; 45. D×a6, D×f7 ; 46. Fç6 !

y) Forçant la nulle !

z) Si 45. Db3+, Ra7 ; 46. Fd5, C×f7 ; 47. F×f7, D×h6 !

aa) Si 48. h7, Fé3+ ; 49. Rh2, F×d4.

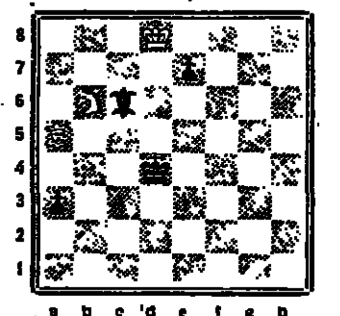
ab) Les Blancs ne peuvent plus gagner. Si 49. Rf3, Fd3 !

CLAUDE LEMOINE.

ETUDE

A. OLMUTSKY

(1960)



BLANCS (3) : Rd8, Fa5, Cb6.
NOIRS (4) : Rd4, Fç6, Pa3 et é7.

Les Blancs jouent et font nulle.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 702

D. GURGUENIDZE, 1973

(Blancs : Rd1, Cb1, Dç7, Tg8. Noirs : Ra2, Dé4, Ta1, Pa3 et b6. Nulle.)

1. Df7+, Rb2 (si 1..., R×b1 ? ; 2. Db3 mat.) ; 2. Tg2+ !, D×g2 ; 3. Df2+!, Rb3 ! (si 3..., D×f2. Pat.) ; 4. D×b6+!, Ra2 ; 5. Dé6+, R×b1 (sinon, c'est l'échec perpétuel) ; 6. Db3+, Db2 ; 7. Dç4 !, Ta2 ; 8. Db4 !, Ra1 ; 9. Dç3 !, Rb1 ; 10. Db4, Ta1 ; 11. Dç4!, nulle positionnelle.

LE TOURNOI DES PRÉTENDANTS

Il faudra attendre deux semaines au moins avant de connaître les résultats définitifs des quarts de finale du tournoi des prétendants au championnat du monde. En effet, Spasski, qui vient d'être opéré d'une appendicite aiguë, est autorisé à reprendre la compétition contre Hort, le 9 avril. Les deux adversaires comptent chacun six points, et les partisans de l'ancien champion du monde se demandent avec inquiétude si son état de santé lui permettra de défendre sérieusement ses chances.

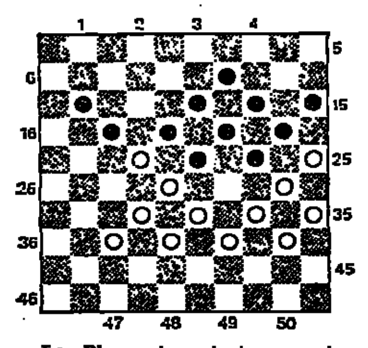
Le samedi 2 avril, Polugajevski et Mecking, d'une part, Kortchnoi et Petrossian, de l'autre, disputeront leur douzième et — en principe — dernière partie. Polugajevski et Kortchnoi mènent, en effet, de 1 point (6 à 5) et il faudrait que leurs adversaires gagnent la dernière partie pour remettre en cause leur qualification.

Enfin, rappelons que, dans le dernier quart de finale, Portisch l'a brillamment emporté sur Larsen.

dames N° 38

OUVERTURES DE BRÈCHES

V. DIJK
3e prix (ex aequo) V.I.S.D. 1976



Les Blancs jouent et gagnent.

Les Blancs ont un pion en plus et pourtant ils semblent devoir abandonner. Cette apparente situation de « mat » s'explique du fait d'un développement trop rapide de leur camp, mais aussi de la structure particulièrement compacte du camp adverse.

Le facteur « temps » ne sera cependant pas fatal aux Blancs, car ils disposent d'une combinaison procédant d'ouvertures de brèches et dont le mécanisme illustre la règle en vertu de laquelle la prise majoritaire est prioritaire (on doit prendre du côté du plus grand nombre).

SOLUTION : 33-29 ! ! [premier élément de surprise et première illustration de la règle rappelée ci-dessus] (24×31) 30-24 ! ! [second élément de surprise et nouvelle illustration de cette règle] (18×38) 39-33 ! ! [V. Dijk ne manque pas d'humour] (19×39) [la prise majoritaire] 28×10 [une suite originale en ce sens que les trois possibilités de prise qui s'offrent aux Noirs sont perdantes] (15 × 4 A. B) 25 × 3 (38×29) 3×16 ! + :

A) (39×28) 25×3 (15×4) 3×16 ! + :
B) (38×29) 25×3, etc. + comme ci-dessus.

● NICE. — L'ex-champion du monde Sijbrands a disputé simultanément cinquante parties contre des joueurs des niveaux « Honneur » et « Excellence » du championnat de France. Résultats : quarante-trois gagnées et sept nulles.

● CANNES. — Sijbrands a donné également une séance de simultanées contre trente joueurs. Résultats : vingt-sept gagnées, deux nulles et une perdue (première défaite de Sijbrands en simultanées depuis 1969).

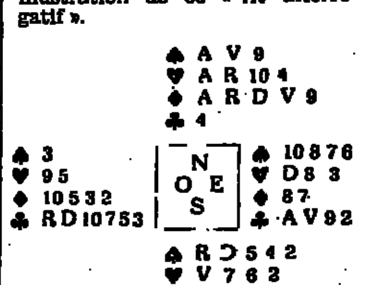
● Des lecteurs pensent que priorité doit être donnée à la dame dans les prises. La prise majoritaire étant prioritaire, on doit prendre du côté du plus grand nombre, sans tenir compte de la qualité de la pièce (pion ou dame) qui permet d'effectuer la prise ou la rafle. A égalité numérique de pions ou de pièces à prendre, on peut choisir parmi les diverses possibilités. En aucun cas donc la dame n'a priorité dans les prises.

JEAN CHAZE.

bridge N° 700

SAVANTS CALCULS

Quand on est intéressé seulement par la qualité des atouts pour un chelem dans une majeure, l'annonce de cette majeure au palier de cinq demande au partenaire de dire six si sa couleur est solide. La donne suivante est une illustration de ce « fit interrogatif ».



Ann. : O don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	2 ♣	passe	3 ♦
passe	3 ♦	passe	3 ♠
passe	5 ♠	passe	6 ♠...

Ouest ayant entamé le roi et la dame de trèfle, le déclarant a coupé avec le 9 de pique, puis il a joué l'as et le valet de pique. Est ayant fourni, *comment Sud (Lefèbure) a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ? Comment faut-il raisonner à cartes cachées ?

Réponse :

Le déclarant avait le choix entre deux lignes de jeu :

a) La première consiste à *prendre le valet de pique avec la dame* en espérant qu'Ouest aussi fournira (atouts 3-2). Ensuite, il n'y aura plus qu'à réaliser le roi de pique, as et roi de cœur et les quatre carreaux maîtres ;

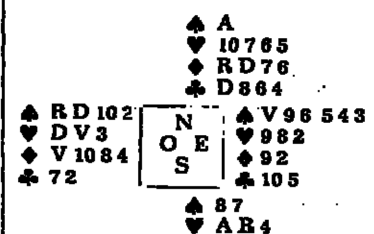
b) La seconde solution consiste à laisser faire le valet de pique pour se protéger contre quatre atouts en Est. Sud tire ensuite as et roi de carreau et rejoue *le 9 de carreau qu'il coupe* pour tirer roi et dame de pique...

Que fallait-il choisir ? La première façon de jouer perd si Est a quatre atouts (environ une fois sur quatre), et l'autre échoue si un des adversaires a un singleton à carreau et trois atouts. La probabilité de ce singleton est de 15 % environ, et ce pourcentage pour la chute doit être diminué puisqu'il faut évidemment que la main qui coupe ait le troisième atout...

Bref, la seconde solution doit avoir un net avantage et les chances de réussite du chelem sont avec elle d'au moins quatre sur cinq !

AVANTAGE DE LA COULEUR

Quand on a le choix entre un contrat à la couleur est un contrat à sans atout, il est rare qu'une coupe ne rapporte pas au moins une levée de plus. Voici un exemple tiré d'un tournoi de présélection :



Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	1 ♦	passe	3 ♣
passe	4 ♣	passe	4 SA
passe	5 ♦	passe	5 SA
passe	6 ♣	passe	6 SA...

Ouest ayant entamé le roi de pique, comment Sud doit-il jouer pour gagner le PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Si Nord avait déclaré SEPT TREFLES, comment Sud aurait-il joué avec la même entame ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 1 ♦ » est un peu faible et le « 4 SA » est discutable, mais « 5 SA » est excellent. Sur « 6 SA... », Nord, qui avait sagement menti en disant « 6 ♣ », doit logiquement déclarer « 7 ♣ », car le black-wood des rois (5 SA) montrait indirectement tous les contrôles et invitait le partenaire au grand chelem.

De toute façon, avec atout trèfle la coupe à pique pouvait procurer une ou deux levées de plus qu'à sans atout.

PHILIPPE BRUGNON.

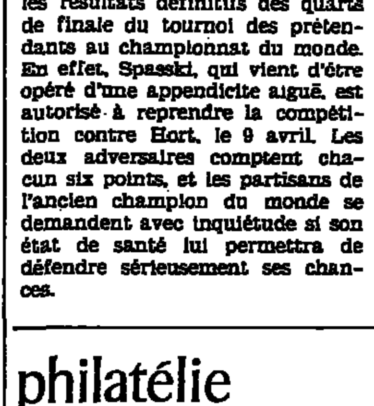
philatélie N° 1479

FRANCE : série « Préoblitérés ».

Une nouvelle série de timbres préoblitérés vient de débuter par l'émission de quatre nouvelles valeurs dont les sujets représentent des signes du zodiaque.

Cette série est mise en vente aujourd'hui 1er avril.

0,54 F. bleu ; « Poisson ».
0,68 F. brun : « Taureau ».



1,05 F. violet ; « Scorpion ».
1,85 F. vert : « Verseau ».

Dessins et gravures de Georges Bétemps. Impression taille-douce, Atelier du timbre de France.

La pré-oblitération a été affectuée en noir par impression typographique.

ANDORRE : série « Nature ».

Pour la série dite « Nature » — comme prévu sur le programme — paraît un timbre, en vente générale le 4 avril.



1,00 F. gris, bleu et noir ; « l'hermine ».

Dessiné par H. Heinzel et imprimé en héliogravure dans les Ateliers du timbre de France.

La mise en vente anticipée : le 2 avril au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « premier jour »

ANDORRE : retraits de timbres.

Le 29 avril, les deux timbres de la série « Europa ».

0,80 F. « Forge catalane ».

1,20 F. « Travail de la laine ».

seront retirés de la vente de tous les guichets philatéliques de l'Hexagone.

FRANCE : « Œuvre originale de Vasarely ».

Le treizième timbre du programme 1977 (non compris les trois timbres de « service ») sera dédié à une œuvre originale de Vasarely et s'ajoutera aux émissions intitulées « Musée imaginaire », émissions qui ont débuté le 10 novembre 1961 par une série de quatre valeurs. Vente générale le 8 avril.





3,00 F, vert et violet clair.
Tirage : 6 000 000 d'exemplaires.

La gravure est due à Jean Pheulpin. Impression en taille-douce : Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Le 7 avril, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « premier jour ».

— Le 7 avril, de 8 heures à 19 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour l'oblitération « premier jour ».

FRANCE : les retraits de timbres.

A des dates différentes, de nombreux timbres seront retirés de la vente des guichets des bureaux de poste :

Le 15 avril :
— 1,00 F + 0,20 F ; Eugène Fromentin, émis le 25 septembre 1976.
— 1,40 F ; Festival international du film de tourisme, émis le 2 octobre 1976
— 1,10 F ; Police nationale, émis le 9 octobre 1976.

Le 22 avril :
— 0,80 F. Faïence de Strasbourg.
— 1,20 F ; Porcelaine de Sèvres.

Ces deux timbres composant la série « Europa » ont été émis le 8 mai 1976.

● A PARIS, *les 2 et 3 avril, au Musée postal, 34, bd de Vaugirard, l'Union marcophile, à l'occasion de son 50e anniversaire, organise « Marcophilex IV ».*

FRANCE : « Régions », Champagne-Ardenne.

La huitième et dernière figurine postale prévue sur le programme de cette année dans la série des « régions » est celle de la Champagne-Ardenne. Vente générale le 16 avril.

3,20 F, bistre clair, vert et bleu.

La maquette est de Roland Irolla. Gravé par Claude Haley. Impression taille-douce : Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 16 et 17 avril, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert dans la salle des fêtes, place du Marché-aux-Fleurs, à Châlons-sur-Marne. Oblitération « premier jour ».

— Le 16 avril, de 8 heures à 12 heures, au bureau de Châlons-sur-Marne R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour »

Bureaux temporaires

⊙ 54200 Toul (quartier Fabvier), le 15 avril. — Journée « Création du 516e régiment du train »

⊙ 31000 Toulouse (Centre national d'études spatiales, 18, av. Edouard-Belin), le 16 avril — Quinzième anniversaire

⊙ 13500 Martigues (salle d'exposition « L'Aigalier », place du 8-Mai), les 16 et 17 avril. — Exposition philatélique « A la conquête des Etoiles »

⊙ 25600 Sochaux (salle des fêtes de l'hôtel de ville), les 16 et 17 avril. — Trente-cinquième congrès philatélique de Bourgogne-Franche-Comté.

⊙ 45000 Orléans, du 16 au 24 avril. — Foire-exposition. (Petit cachet.)

● A VERTOU, *les 2 et 3 avril, sera organisée une exposition, à la salle des fêtes, dans le cadre du 1 400e anniversaire de la commune.*

● A SIX-FOURS-LES-PLAGES, *les 2 et 3 avril, la Maison des arts et de la culture abritera une exposition.*

● A SENS, *dans les salons de l'hôtel de ville, les 2 et 3 avril, le club philatélique local propose une exposition.*

ADALBERT VITALYOS

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 1er AVRIL

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Sequoia », de G. Furth, avec J. Gauthier, M. Lassot, J. Dynam, J. Legras.

22 h. 35, Allons au cinéma ; 23 h. 5, Boxe : le match Jean Matéo-Benny Briscoe, en différé.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : La mission Marchand (Fachoda) ; 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Farceurs et pasticheurs.)

Avec Jean-Christophe Averty et Jacques Sicller (« Un homme Averty »), Jean-François Bizot (« Rire 2 »), Jean-Louis Bory (« le Pied »), Jacques Martin (« J'ai peur »), Jean-Michel Royer (« A la manière d'eux »).

22 h. 45, Journal ; 22 h. 50, Ciné-club, FILMS : LA PETITE MARCHANDE D'ALLUMETTES, de J. Renoir et J. Tedesco (1927-1928), avec C. Hessling, M. Raabi, J. Storm, A. Wells. (Muet, N.) (Rediffusion.)

LA PARTIE DE CAMPAGNE, de J. Renoir (1936), avec S. Bataille, G. Darnoux, J. Marken, Gabriello, J. Borel (N.). (Rediffusion.)





CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi : De quoi avons-nous peur ? (Le paranormal, phantasme ou réalité ? Réal. R. Rein).

La parapsychologie, l'occultisme, les fantômes, les « chirurgiens aux mains nues », les maisons hantées : du sérieux au loufoque, une synthèse alimentée par des interventions de spécialistes.

21 h. 30, Les grandes batailles du passé : le siège de La Rochelle, d'H. de Turenne, réal. J.-F. Delassus.

1627 : Louis XIII et Richelieu assiègent la capitale huguenote.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Relecture : Chateaubriand, par H. Juin, réal. : B. Saxel.

Avec MM. Pierre Barberis, Pierre Reboul, Pierre Biberette et Jean-Claude Berchet, partis, tous quatre, dans leurs ouvrages à la recherche de l' « éternel René ».

21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Entretiens avec J. Gracq ; 23 h., Rencontres de la décentralisation musicale à Grenoble ; 23 h. 30, Poésie : Gérard Engelbach.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct de l'auditorium 104 : Cycle baroque et classique, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H.L. Hirsch (« Cinq madrigaux », Gesualdo ; « Concerto pour piano K. 414, Mozart ; « Symphonie », Vivaldi ; « Concerto pour cordes », Scarlatti) ;

23 h., Cabaret de jazz : Colin Maillard, par A. Francis et C. Maison ; 0 h. 5, Et dire qu'on aurait pu être si heureux, par E. Dietlin, J.-P. Gillard et A. Noël.

SAMEDI 2 AVRIL

CHAINE I : TF 1

De 10 h. 55 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 17 h. 10, Série : Le roi des Celtes.

20 h. 30, Variétés : Les magiciens ; 21 h. 30, Feuilleton : Peyton Place.

22 h. 30, Documentaire : Sociologie de la danse contemporaine.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, Feuilleton : César Birotteau, d'après H. de Balzac, mise en scène R. Lucot, avec A. Ferjac, M. Trevières, D. Jemma ;

Grandeur et décadence d'un parfumeur, candidat au IIe arrondissement de la mairie de Paris.

22 h., Entretien : Questions sans visage, avec P. Dumayet ; 22 h. 45, Variétés : Drôle de dessin, réal. R. Sangla.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Le Festival du cirque à Monte-Carlo (deuxième partie) ;

21 h. 15, Lettres de Paris et d'ailleurs : le Festival de Vence 1976, réal. F. Reichenbach (rediffusion).

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : « la Poule d'eau », de Witkie Wick, avec F. Darbon, R. Dubillard, E. Legrand ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, Divertissement : La fugue du samedi *ou mi-fugue, mi-raisin* ; 23 h. 30, Poésie : Gérard Engelbach.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, La dernière marche : portrait d'H. Dufourt, avec G. Sinopoli, par P. Szersnovicz ; 21 h., En direct du Festival de Royan : Concert des Percussions de Strasbourg (H. Dufourt) ; 23 h., Vieilles cires : M. de Falla et ses interprètes (« Chansons populaires » ; « le Tricorne » ; « Concerto pour clavecin » ; « les Hommages ») ; 0 h. 5, *Un musicien dans la nuit* : Munir Bachir.

DIMANCHE 3 AVRIL

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 30 à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, FILM : ANTOINE ET SEBASTIEN, de J.-M. Périer (1973), avec F. Périer, J. Dutronc, O. Piccolo, K. Carradine, M. Pavan.

Un homme de soixante-cinq ans a fait de son fils adoptif son ami et son complice. Il veut le marier à une jeune fille qui vient de tomber amoureuse d'un Américain.

22 h., Questionnaire : Les anxiétés d'un Européen (voir Tribunes et débats).

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

De 11 h. 20 à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, Variétés : Musique and Music, à l'Empire ; 21 h. 30, Feuilleton : Scènes de la vie conjugale, d'I. Bergman.

22 h. 15, Documentaire : Chef-d'œuvre en péril.

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question : l'écrivain Philippe Sollers ; 21 h. 30, Aspects du court métrage français.

22 h. 20, Journal ; 22 h. 30, Cinéma de minuit, FILM : L'IMPOSTEUR, de J. Duvivier (1943), avec J. Gabin, R. Whorf, A. Joslyn, E. Drew, J. Qualen (v.o. sous-titrée, N.).

Un assassin, rescapé de la guillotine en juin 1940, prend l'identité d'un sergent tué pendant l'exode, gagne l'Afrique et s'engage dans les Forces françaises libres, où il devient un héros avant d'être démasqué.

Film de propagande à la gloire de la France combattante réalisé à Hollywood par Duvivier en exil. Le personnage et le mythe de Gabin amènent des analogies avec « la Bandera » (1935).

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, La Comédie-Française présente : Hommage à Berthe Bovy, réal. J. Reynier ;

20 h. 40, *Atelier de création radiophonique* ; 23 h., Black and blue, par L. Malson : Table ronde et vient de paraître ; 23 h. 50, Poésie ininterrompue : André Chouraqui.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques : « Divertimento en trio en mi bémol majeur », Mozart ;

20 h. 30, Echanges internationaux : la Camerata Academica et le chœur « Monteverdi », de Hambourg, dir. J. Jürgens (« Passion selon saint Matthieu », Bach) ; 0 h. 5, Concert extra-européen (en différé du Festival de Rennes) : le joueur de tabla Ustad-Lafit Ahmad Khan ; 1 h. 30, Trêve.

VU

Essentiellement nomades

Le « Grand Echiquier », il n'y a pas mieux. Mais de longtemps, sans doute, on n'en fera pas plus dans le registre de l'attendrissement, de l'émerveillement, devant les « grands hommes ». L'émerveillement, c'est à la fois le don et la faille de Jacques Chancel, quand son côté « ils sont formidables ! » dérape vers un « tous en forme » de rigueur, sur le thème des vieillards toujours jeunes et des grands malheurs surmontés.

Avec Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, ça ne marche pas. Ça n'a pas marché, jeudi soir, lorsqu'il a fallu feuilleter l'album de famille (Dullin, Artaud, Claudel... le Français, le Théâtre Marigny) et que la caméra s'est fixée sur une silhouette, de dos, tirant sa révérence : 1968. L'Odéon. Cette rupture, ce divorce, ça a été dur, questionnait timidement Jacques Chancel. Mais non. Rideau. Silence. Barrault met, comme il dit, « ses mauvais souvenirs au-dessus des portes pour pouvoir les fermer ». Sa seule « prostitution » ? celle du théâtre.

« Essentiellement nomades », c'est ainsi qu'ils sont apparus dans l'espace pourtant clos du plateau, cueillant un poème ou un souvenir, parlant de science et lutherie, citant Rabelais et Baudelaire, naviguant de la Volga au Rhin pour aboutir au bord de la Seine, dans leur théâtre-péniche, sous lequel grondent — mais ça ne les gêne pas — des bruits de gare. Lui : prodigue, comme toujours, de sa voix et de son corps. Elle : droite, lisse, presque redevenue, derrière la table d'hôte, cette vieille dame raisonneuse dont le visage, seul, exprimait dans Beckett la beauté du jour. Lui, brouillon, elle, mutine : chacun son rôle.

ANNE REY.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 1er AVRIL

— *Le Comité catholique des amitiés françaises dans le monde* dispose de la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F., participe au journal d'Antenne 2, à 20 heures.

SAMEDI 2 AVRIL

— *M. Yvan Charpentié*, président de la C.G.C., est l'invité du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 3 AVRIL

— *M. Edgar Faure*, président de l'Assemblée nationale, répond aux questions de la rédaction du *Quotidien de Paris* au cours d'Inter-Presse, sur France-Inter, à 12 heures.

— *M. Jacques Chirac*, président du R.P.R., maire de Paris, est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

— *M. Gaston Thorn*, premier ministre du Luxembourg, participe à l'émission « Questionnaire », sur TF 1, à 22 heures.

ARTS ET SPECTACLES

Formes

Le milieu de l'art

Drôle de milieu que celui de l'art, quand il est saisi sur le vif au gré des vernissages et festivités diverses, où ses tenants ont l'air de bien s'amuser. On s'y bouscule : consultez l'index. Précieux et précis, riche de plus d'un millier de noms, mille têtes réparties sur quelque six cents photographies, il permet d'identifier, parmi les victimes d'André Morain, autant d'artistes, et pas mal de conservateurs, critiques, marchands et même hommes politiques, tels MM. Valéry Giscard d'Estaing, François *Mitterrand*, Jacques *Chirac*. L'art le plus subversif a son côté officiel.

Sur le vif... Beaucoup, hélas ! nous ne les coudoierons plus, dans l'ambiance où André Morain les a surpris, ni Arp, ni Braque, ni Calder, ni Marcel Duchamp, ni Dunoyer de Segonzac, ni Lanskoy, ni Van Dongen, ni le dernier en date de cette liste incomplète, Geer Van Velde. Sans oublier les écrivains André Malraux ou Tristan Tzara. L'hécatombe s'est accélérée depuis seize ans, car l'album débute en 1961 et il éternise trop de fantômes. Quant aux survivants, ils fournissent la matière d'un impressionnant Who's Who en images, impossible d'ailleurs à mettre à jour, dit son auteur : d'Adami à Zao Wou-ki, en passant par Francis Bacon, Balthus, Chagall, Delvaux, Gilioli, André Masson et *tutti quanti*. L'admirable est qu'ils apparaissent tels qu'en eux-mêmes l'instantané les *change*, au *naturel* ; l'admirable est qu'il en est quelquefois résulté des portraits, alors traités en pleine page, d'une bouleversante vérité psychologique, entre autres ceux de Hans Bellmer, Victor Brauner, Luis Fernandez, Giacometti, Max Ernst, Magritte, Man Ray, Papazoff, Joseph Sima, Jacques Villon parmi les morts, et, parmi les vivants, d'Andy Wahrol serrant les dents, Bram Van Velde, D. H. Kahnweiller, Camille Renault, Vieira da Silva...

Belle brochette en vérité, encore plus impressionnante lorsqu'on contemple le gigantesque patchwork de ces photos collées côte à côte, bout à bout, dans l'atelier Annick Le Moine (1), coéditeur avec Le Chêne du volume *le Milieu de l'art*. André Morain d'ailleurs a souvent opéré dans ces murs, témoins de tant de rencontres heureusement sauvées de l'oubli.

Il est bien tard pour signaler les « Visages » hallucinants de Jean Deviller (2). Dommage. En une saison où l'art fantastique, au moins dans son expression graphique, connaît un renouveau — les extraordinaires films télévisés de Michel Random le confirment, — ces dessins extrêmement fouillés, qui ne réussissent à inspirer un malaise de cauchemar que par l'expression de faces un rien diaboliques, eussent été dignes d'un meilleur sort. Qu'elles sortent de l'ombre, sinon de leur ombre.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 21, avenue du Maine.
(2) M. D. Entreprises, 83, rue du Bac.

Exposition

Retour du sourire des dieux d'ailleurs

(Suite de la première page.)

L'ambiance Guimet, autrefois ressentie au rez-de-chaussée autour du célèbre *Çiva dansant pour conserver le monde* et au premier étage, à gauche, devant les nus « à trois flexions » des ivoires de Begram (Afghanistan, troisième siècle), risquait de se diluer dans des locaux agrandis. Fort heureusement, les aménagements, conçus par l'architecte Jacques Riedberger nous évitent toute nostalgie : assez peu agrandi, le musée est simplement mieux rempli.

C'est évidemment avec les collections d'art khmer, orgueil légitime du musée puisqu'elles sont les plus importantes et les plus belles du monde en dehors du Cambodge, que s'installa, au niveau dont Malraux a su dire la qualité et la hauteur, la *grande rencontre attendue*. Le déploiement d'un génie local original œuvrant sur les thèmes indiens est suivi en quatre salles, du septième siècle à l'aube du treizième siècle.

Dans le hall d'entrée qui sera réaménagé sont provisoirement groupés les styles dits angkoriens : des visages pleins aux sourcils réunis en ligne droite du style de Kulên (neuvième siècle) aux bas-reliefs traités en petits panneaux et au brillant art animalier du style de Bâphûon (onzième siècle). La petite salle George-Coedès offre sur fonds clairs des sculptures pré-angkoriennes dont le grand Harihara d'Ashrâm Mahâ Rosei (cinquième siècle) et le bronze bouddhique Maitreya (fin huitième siècle), et des éléments d'architecture. La salle Delaporte accueille la sculpture monumentale des styles d'Angkor Vat et du Bâyon (douzième-début treizième siècle) avec une série d'œuvres puissantes, gardiens redoutables, grands bustes, lions dressés, nâga dissuasif, etc. C'est une évocation majestueuse de l'architecture des sanctuaires vichnouistes.

Une Chine précieuse et éternelle

Pour illustrer cette mystique de type pharaonique — le roi est dispensateur de toute vie grâce à son organisation de l'irrigation — et surtout pour mettre en valeur l'admirable sculpture khmère dont le sourire est si célèbre, la galerie finale de la série, dédiée à Gilberte de Coral, élève de Philippe Stern, l'un et l'autre analystes de la riche symbolique du « moi subtil », présente une superbe série de têtes bouddhiques. Presque toutes proviennent de « statues d'apothéoses » et elles ont été placées dans une salle obscure tendue d'un tissu japonais sombre, chacune éclairée individuellement.

Assez imperméable à la mystique venue de l'Inde, la Chine associe volontiers, comme on le sait, ses techniques parfaites à ses rites et à sa sagesse. Au premier étage, c'est surtout la Chine du jade, des laques et du bronze qui est largement présentée, du néolithique au dix-neuvième siècle. Les collections du musée sont riches en ces matières et se sont augmentées d'achats et de dons inédits. Des poteries et des jades archaïques servent dans des salles rénovées ou nouvelles d'introduction aux célèbres bronzes funéraires : on retrouve avec plaisir leurs merveilleuses patines vertes à reflets parfois irisés et leurs petits monstres stylisés. De l'invention des formes aux époques Chang, Tcheou, Ts'in et Han (seizième siècle à 220 avant J.-C.), signalons seulement plusieurs dons récents (Pierre David-Weill et Mmes M. Citroën, Jean Lamblotte et Henry de Bastard). La collection Vladimir Golshmann (bronzes des steppes, de Mongolie et du Luristan), entrée en 1972, occupe avec quelques pièces des fouilles venues du Nord-Vietnam toute une salle harmonieuse, tandis qu'une galerie de sculptures occupe une galerie animée de chimères, de maquettes en terre cuite, d'un Bouddha debout (acquis en 1965), de bronzes dorés, etc... des Han au T'ang.

Dans la salle des laques, plusieurs grands meubles d'apparat très ornés, souvent de provenance impériale, et deux petits meubles très simples, en contraste : ils sont destinés à un lettré. Pour les autres, toutes les ressources du genre semblent avoir été épuisées, de l'incrustation à la peinture, de l'incision à la sculpture dans la masse. Une Chine précieuse et éternelle, que complètent des pièces de pierres dures, de jade et même en plumes de martin-pêcheur.

Afghanistan et Gandhâra

Après un détour par le Vietnam, un peu décevant, malgré le tambour Moulié (II-Ier siècle av. J.-C.), les bronzes, les céramiques et les grès anciens, et passée la « rotonde de repos », le ton monte en arrivant aux deux nouvelles et très importantes salles communiquantes consacrées à l'art de l'Afghanistan ancien et à l'art du Pakistan ancien (art du Gandhâra, encore récemment dit « gréco-bouddhique »). Le « trésor de Begrum », découvert en 1936-1939 par Joseph et Ria Hackin, Jean Carl et leurs coéquipiers, qui a été partagé entre le musée Guimet et le musée de Kaboul, est toujours une occasion de revenir sur les échanges des fameuses « routes » de la soie et des épices.

Pour l'art du Gandhâra (« gréco-bouddhique » ou non), bien que mêlé d'apports indiens et iraniens, la surprise reste tout de même saisissante de rencontrer tant de souvenirs de la tradition gréco-bactrienne. Et l'on évite difficilement de penser à l'expédition d'Alexandre devant la vitrine de ces « icônes » au profil apollinien. Notons parmi les nouveautés la présentation en coupole d'éléments de peintures murales de Kakrak et celle de reliefs en terre crue de Bâmiyan, les uns et les autres peut-être du cinquième siècle.

Un peu en marge : une vitrine de monnaies. Très nouvelle. Et un petit ensemble de miniatures mogholes extrêmement bien choisies. C'était facile : elles sont si belles et si variées. Et c'était inévitable, c'est une des gloires, un peu sentimentale, du musée.

Les autres gloires, plus sérieuses, n'ont, d'autre part, pas manqué au rendez-vous : bien que sa rénovation ne soit pas terminée, Guimet est « rouvert ».

PAULE-MARIE GRAND.

LETTRES

François Nourissier et André Stil élus à l'académie Goncourt

L'académie Goncourt, qui s'est réunie le 31 mars, au Havre, dans la villa d'Armand Salacrou, a élu les successeurs de Raymond Queneau, décédé en octobre 1976, et de Bernard Clave, démissionnaire depuis janvier 1977.

François Nourissier a été élu par 7 voix et André Stil par *6 voix sur 8 votants. Comme le montrent* les biographies ci-dessous, l'académie Goncourt n'a pas hésité à rapprocher des tempéraments et deux œuvres politiquement et esthétiquement opposées.

Un « hussard chiraquien »

François Nourissier déjoue les pronostics. Les milieux littéraires ne le destinaient pas à l'académie Goncourt, qui lui a refusé de justesse son prix en 1968 pour *le Maître de maison* (entraînant la démission d'Aragon), mais plutôt à l'Académie française, qui a décerné son Grand Prix du roman à *Une histoire française*, en 1966, et pour laquelle le prix de Monaco, qu'elle lui a obtenu en 1975 pour l'ensemble de son œuvre, constitue, dit-on, un marche-pied.

C'est, en outre, un écrivain de tradition, élevé, comme les « hussards » Roger Nimier et Jacques Laurent, avec qui il a animé, vers 1950, la revue *la Parisienne*, dans le culte de l'émotion contenue, à la Morand, à la Chardonne. Né il y a cinquante ans en Lorraine, il a été marqué par la religion barrésienne de l'héroïsme et la frustration d'avoir été trop jeune pour s'illustrer pendant la guerre. Ainsi s'expliquent le repli autobiographique et l'espèce de morosité élégante de ses quelque douze romans, dont la trilogie intitulée *Un malaise général* (1958-1966), *la Crève* (prix Fémina 1970) et *Allemande* (1973).

Après une *Lettre à mon chien* (1975), où son allergie à la gauche politique et culturelle l'incitait à l'intimisme désabusé, il a exprimé, le mois dernier, ses espoirs mesurés dans le R.P.R. (*Lettre ouverte à Jacques Chirac*).

Il tient la chronique littéraire du *Point* et donne au *Figaro*, où il a été critique théâtral, un article hebdomadaire de télévision.

Un romancier communiste

Est-ce un signe des rapports nouveaux entre les communistes et « les autres » ? Si l'on excepte Aragon, qui n'a fait qu'un bref passage place Gaillon et qu'on appelait pour son œuvre plus que pour son engagement politique, c'est la première fois que l'académie Goncourt fait signe à un militant affiché du P.C. et qu'un militant rejoint une institution, sinon « bourgeoise », du moins liée au « système ».

Né en 1921 dans un village minier du Nord, André Stil a adhéré au parti dès la Résistance. Membre du comité central en 1950, il a été rédacteur en chef de *Ce soir*, puis de *l'Humanité*, où il tient la chronique des livres.

Un appel à manifester contre la nomination du général américain Ridgway lui a valu d'être arrêté de mai à juillet 1952. Il a été également poursuivi en 1953, avec d'autres dirigeants communistes, pour « complot » contre la sûreté de l'Etat. Un de ses romans évoquant la guerre d'Algérie — *Foudroyage* (1960) — a été saisi. Enfin, la seule récompense importante lui est venue, non des jurys parisiens, mais de Moscou, avec le prix Staline, pour *le Premier Choc* (1952).

Sa production abondante fait une large place aux problèmes sociaux — *La Seine a pris la mer* (1950), *le Coup du canon*, *Pignon sur ciel* (1967), *Beau comme un homme* (1968), *Qui ?* (1969), *Romansonge* (1976), — mais elle n'exclut pas les préoccupations techniques, avec le souci de rendre le « *sensible intelligible* ».

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

Festival du film arabe

LES VOIX CONTRADICTOIRE D'UN MONDE

Le Festival du film arabe de Paris, ce n'est pas le monde arabe en films, mais un aperçu de quelques contradictions. Contradictions frappantes pour qui arrive avec en tête pétrole et réforme agraire sur fond de mosquée et d'Haroun al Raschid.

Chaque jour, pendant une semaine, on peut prendre la mesure de son ignorance. On confond facilement la vie des pêcheurs au Proche-Orient, et celle des paysans d'Afrique du Nord ; on en retient une même pauvreté médiévale, une sorte de patience lourde qui étire le temps, et brusquement on bascule dans une intrigue égyptienne, pleine de criailleries, de gestes extravagants, de femmes rousses aux cheveux crêpés qui marchent comme Rita Hayworth...

Ce festival a été organisé pour en finir avec le folklore, les plaisanteries de chansonniers, le paternalisme. Pour attirer l'attention des distributeurs, des exploitants, de la télévision. Il cherche, ce festival, des circuits « normaux ». Il s'est installé dans le quartier Latin, il préfère le ghetto intellectuel à celui de la Goutte-d'Or (où les salles présentent davantage de mélodrames chantants que de films « dénonciateurs ») ; il a voulu attirer l'attention des distributeurs, des exploitants, de la télévision : un jury franco-arabe a attribué un prix au cours d'une soirée animée par Léon Zitrone, où se côtoyaient des ambassadeurs, où la Troupe nationale folklorique libyenne a donné un spectacle de danse populaire. Contradictions ou œcuménisme...

Le prix est allé aux *Noces de Zeine* (Koweït), de Khalid Ziddig. Un de ses films plus anciens, extrêmement beau, a été également projeté en cours de semaine, *Mer cruelle*, histoire de pêcheurs de perles, l'histoire d'une fascination et celle d'un village lié corps et âme au paysage de la mer, à la vie de ses hauts fonds. Un film tranquille, presque documentaire, dont la violence empoigne, suffoque : la violence d'une révolte sans cris, la colère d'un homme qui se bat contre les prédestinations acceptées, les traditions qui imposent l'oubli de soi, de son âme, de son corps. On voit une cérémonie de mariage et la noce, un viol, dont la brutalité fait voler en éclats les *hard core* les plus audacieux — et pourtant, bien entendu on ne « voit » rien. Seulement, il faut beaucoup plus d'audace pour montrer comment *sont niées les femmes au Koweït* (et ailleurs, et ici, d'une autre manière) que pour ajouter un semblant d'intrigue à des situations scabreuses.

A des degrés différents, la plupart des films interrogent sur le droit des garçons et des filles à disposer d'eux-mêmes. C'est un interdit qui semble encore solide, même dans les pays atteints par l'occidentalisme, c'est en tout cas l'un des thèmes de *Sejnane* (Tunisie). A travers les films, tant de comportements de manières de penser, sont liés à cet interdit, que les jeunes gens, même lorsqu'ils *l'affrontent*, le font timidement.

En revanche, quelle subtile et terrible description de la misère sexuelle masculine dans *Gare centrale*, de Yussef Chahine (Égypte). Autour d'un villageois boiteux, devenu clochard au Caire, s'agite une société d'hommes qui se battent pour leur condition de travailleurs. Celui qu'ils acceptent comme simple d'esprit, ils le prennent en charge. Ils l'emprisonnent dans leur générosité brouillonne, ces mâles qui n'ont même pas une idée de sa souffrance, puisque de toute éternité ils gagnent de l'argent pour s'acheter une femme. Tout est bien comme ça, pauvreté n'est pas vice.

Gare centrale date des années 50. La mode n'a pas encore touché les cinémas nationaux du monde arabe... L'air du temps serait-il en train de changer ? Il y a ce festival. Il y a celui organisé par la Cinémathèque (*le Monde* du 29 mars). Il y a le Festival d'Avignon qui prépare un panorama de films du tiers-monde. Les frontières s'écartent, on attend l'ouverture des circuits d'art et d'essai, l'accueil au ciné-club de la télévision, c'est le but poursuivi par le Festival, un juste but.

COLETTE GODARD.

★ Le Festival du film arabe a eu lieu du 23 au 29 mars au cinéma Seine.



Théâtre

« DE QUI SONT-CE LES MANCHES ? »

AU PETIT-ODÉON

Ce titre insolite, « De qui sont-ce les manches ? », choisi pour intriguer, n'a pas de sens précis. La pièce de Jean-Jacques Varoujean ainsi appelée est une comédie à deux personnages : elle et lui.

Nous voyons d'une part les éclatements du couple. La vie à deux, *il faut l'inventer tous les jours*, casser les rythmes, les tons, mettre de l'air, parodier pour rire, revenir aux choses sérieuses. Jean-Jacques Varoujean s'aventure à moitié dans ces zigzags d'une double fusée à étages, qui perd ses éléments. Il a des trouvailles amusantes.

Nous assistons d'autre part aux éclatements du théâtre lui-même, qui peut changer de genre à volonté, monologue, vaudeville, psychodrame, pièce à thèse. Jean-Jacques Varoujean tricote assez habilement ces laines disparates.

Les deux acteurs, Jacqueline Gauthier et Dominique Paturel, se ressemblent peut-être trop. Ils jouent juste, pareillement. Aucun signe particulier. Du bon travail.

La pièce est beaucoup trop longue, parce que la fantaisie débridée, ça fatigue, à moins d'œuvrer dans le génie. Mais elle ne pourrait pas être plus courte, parce que les extravagances, ça ne trouve pas tout de suite un ton, il faut chauffer la mécanique.

Une bonne pièce courte en un acte, qui a le couple pour sujet, c'est *le Pain de ménage* de Jules Renard. Une bonne pièce longue sur le même thème, c'est *les Epiphanies*, d'Henri Pichette. Celle de Renard est sobre, celle de Pichette est du délire. Jean-Jacques Varoujean reste assis entre les deux, de l'eau tiède jusqu'aux genoux, bien gentil quand même, pas bête, avec ses comédiens bon ton.

On dirait une pièce montée, dans la vitrine d'une pâtisserie. Pas laide, variée, avec des choux ronds, du caramel, des biscuits, des sucres vert pistache, rose bonbon, des rubans, des petits oiseaux. Pas mal, sûrement pas mauvais, on regarde huit secondes, puis on prend un chausson aux pommes, simple comme bonjour, encore tout chaud. Un vrai péché.

MICHEL COURNOT.

★ Petit-Odéon, 18 h. 30.

Musique

SORTIE DE CONCERT

Petit colloque au clair de lune

« Ah ! monsieur, vous faites là un bien vilain métier. » Sans se retourner, l'homme continuait d'écrire, mollement, sans conviction ; et l'autre qui insistait : *« Je vous répète... » « Je sais ! »*, puis, plus bas, comme pour lui-même : *« Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? C'est mon métier. »*

Il fallait se lever, mais il sentit une main sur son épaule, la main humiliante qui absout quand on vient d'avouer les pires fautes ; cela l'agaçait, il était vaincu. *« Ah ! Revenez vous asseoir et causons. »* L'interrogatoire commençait ; il n'était plus question de tricher, de jouer sur les mots, sur les phrases, d'éluder. *« Vous vous êtes souvent montré sévère envers Xénakis ; mais cette fois je comprend mal votre bienveillance :* N'shima *ressemble à certaines musiques africaines pour trompes de chasse, l'authenticité en moins ; et ça n'évolue pas.*

— Qu'importe, il y a une idée ; elle est présentée franchement — comme un pari tenu jusqu'au bout — on perçoit clairement le propos du compositeur, et puis ce n'est pas si souvent qu'on peut voir deux jolies jeunes femmes « aboyer » en dialogue avec les sons rugueux des cors et des trombones.

— Vous ne parlez pas sérieusement, j'imagine...

— Justement si : je sens là quelque chose de très humain. Ces suites de petits cris rauques, cela ressemble à des comptines ; ça fait vibrer la chair de la gorge, c'est tendre et c'est austère... Trop simple si vous voulez, mais cela vaut mieux : bien des fois je ne comprends même pas ce que l'auteur a voulu, même pas ce que l'auteur... Vous m'écoutez, n'est-ce pas ? »

L'autre hochait la tête, comme le garde-chasse qui vient de surprendre un braconnier : un peu complice mais bien décidé à dresser procès-verbal.

« Parlons plutôt de la création de ce soir : Doublures, *commande de l'Ensemble intercontemporain à Philippe Boesmans (1936), un compositeur belge particulièrement remarquable. Vous aviez aimé sa musique à Royan, vous avez même écrit...*

— A Royan, elle me posait des problèmes : on trouvait cela « rétro » ou très neuf, les uns applaudissaient, d'autres sifflaient, c'était un véritable engagement de style. Là nous avons deux pièces : l'une incisive, pointilliste avec tout le charme des doublures, très rythmée, l'autre qui s'installe dans ce fameux accord de la « résonance naturelle » — un accord de dominante avec des notes ajoutées — et puis cela s'arrête avant d'être trop long, comme des gens exquis et bien élevés qui savent partir à temps. On aimerait qu'un troisième mouvement oblige à prendre position, à trouver cela ennuyeux ou dérangeant, monotone, surprenant, mal construit et, peut-être, attachant.

— Vous aimez les œuvres qui ont besoin de votre protection... Les Couleurs de la Cité céleste *doivent vous combler d'aise !*

— Elles se passent de ma protection.

— C'est un peu facile de déclarer que Messiaen a « tout de même » composé quelques chefs-d'œuvre...

— Je n'ai rien dit !

— Vous allez l'écrire...

— Non, j'aurais peur de passer pour un amateur, mais j'en suis convaincu.

— Alors, c'est pire que je ne pensais !

— Il fallait m'étrangler tout de suite, au lieu de tergiverser.

— Plus tard, quand vous m'aurez donné votre avis sur le Double concerto pour clavecin et piano, *d'Elliott Carter, en m'expliquant ce que vous reprochez à la direction de Michel Tabachnik, et aussi... »*

Là-bas il y avait un homme qui posait sans cesse des questions, et un autre qui ne trouvait pas les réponses, et leurs ombres, tout au fond de la salle, dansaient un curieux ballet sans musique.

« *Messieurs*, pensait la Lune, *vous faites là...* »

Mais ce soir-là la Lune aussi aurait voulu changer de métier.

GÉRARD CONDÉ.

★ L'Ensemble intercontemporain, dirigé par Michel Tabachnik, jouait jeudi 31 mars au Théâtre de la Ville, dans la série « Passage du vingtième siècle », *N'Shima*, de Xenakis, dont c'était la création en France ; *Doublures*, de Boesmans ; *Double Concerto pour clavecin et piano*, de Carter, et *les Couleurs de la cité céleste*, de Messiaen.



En bref

Cinéma

● « LE COUPLE TEMOIN ». — Studio Logos, U.G.C. Marbeuf.

C'est un couple de Français moyens, Claudine et Jean-Michel, joués par Anémone, qui a bien l'air d'une fourmi de H.L.M., et par André Dussolier, qui évoque plutôt, lui, un jeune cadre ou un jeune intellectuel. Enfin, les voilà, tous les deux, couple témoin d'une expérience voulue par le « ministère de l'avenir » et qu'ils ont acceptée. Installés dans l'appartement modèle d'une ville nouvelle en construction, ils sont en permanence soumis à des tests et la télévision retransmet, dans toute la France, les moindres détails de leur vie. On façonne à travers eux l'image des futurs habitants de la ville et, sans doute, du pays.

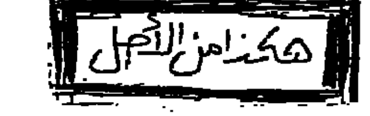
Fondée sur l'idée de la manipulation socio-psychologique du Français moyen, la satire porte bien pendant un quart d'heure, une demi-heure. Et puis, comme William Klein n'en finit pas de triturer, d'exploiter cette seule idée, comme le scénario n'est pas suffisamment travaillé, on commence à s'ennuyer ferme.

Le Couple témoin est la type même du film faussement dénonciateur. Il ne remet en question ni les mythes ni l'idéologie des sociétés industrielles et technocratiques. Seule Zouc, en psycho-sociologue, apporte une note d'inquiétude. Mais Zouc est, de toute façon, un phénomène.

JACQUES SICLIER.

■ Les représentations de « Loin d'Hagondange », mis en scène par Jean-Paul Wenzel au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, sont prolongées jusqu'au samedi 23 avril.

■ M. Gérard Farasse a soutenu, samedi 26 mars, à l'université Paris-VIII-Vincennes, une thèse sur Francis Ponge, « Paraphrase sur Francis Ponge ». La soutenance de cette thèse coïncidait avec la présentation, au Centre Georges-Pompidou du plateau Beaubourg, d'une exposition consacrée à Francis Ponge et qui sera ouverte jusqu'au 4 avril.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Pelléas et Mélisande (abt E).
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Cid (abt A).
Chaillot, grande salle, 20 h. 15 : Gilles de Rais. — Gémier, 20 h. 30 : Transit.
Odéon, 20 h. 30 : l'Oncle Vania.
Petit Odéon, 18 h. 30 : De qui sont-ce les manches ?
TEP, 20 h. 30 : le Cirque Alfred.
Petit TEP, 20 h. 30 : Risibles Amours.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, salle Papin, I, 20 h. : *Lettre à mon fils.* — Salle Papin, II, 20 h. : Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Dimitri ; 20 h. 30 : Jacques ou la Soumission ; L'avenir est dans les œufs.

Les théâtres de Paris

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Sujet, Katherine Mansfield ; 22 h. 30 : Viole d'amour.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Atelier, 21 h. : le Faiseur.
Athénée, 20 h. 30 : Equus.
Bateau-Théâtre de Basile, 20 h. 30 : Rosine Favey ; 22 h. : Yves Riou et Eric Vion.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : la Jeune Fille Violaine.

Vendredi 1ᵉʳ avril

Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : la Nuit de l'iguane.
Cartoucherie de *Vincennes*, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras.
Centre culturel du XVIIᵉ, 20 h. 30 : Fando et Lis.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
La Conciergerie, 20 h. 30 : la Religieuse.
Le Connétable, 22 h. : la Voix humaine.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Une femme presque fidèle.
Essaïon, 20 h. 30 : Transe Kamikaze Express ; 22 h. : Vera Bathory.
Fontaine, 21 h. : Grandeur et misère de Marcel Barju.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : les Fraises musclées ; 22 h. 30 : le Grand Rêveur.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Lisière, 20 h. 45 : la Double Inconstance.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 30 : *les Mains sales.*
Michel, 21 h. 10 : Au plaisir, Madame !
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Tumeur Cervykal.
Nashville, 20 h. 30 : la Barre.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 21 h. : le Cours Peyol.
Palace, 19 h. : Coulisses cocktails ; 22 h. 30 : Gabriel ou le Néo-*Classicisme* à la portée de tous.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaine, 20 h. 45 : José.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Loin d'Hagondange.
Salle Valhubert, 20 h. 30 : Turcaret.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Abraham et Samuel.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : la Femme de Socrate.
Théâtre de la Cité internationale, la *Galerie*, 21 h. : la Paix. — Grand Théâtre, 21 h. : Nuage amoureux.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 30 : Dernier bal.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Guyette Lyr.
Théâtre de Fortune, 21 h. : Angoisse du matin.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre.
Théâtre Oblique, 21 h. : les Bonnes.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 45 : José !
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre *des Quatre-Cents-Coups,* 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Théâtre en rond de Paris, 21 h. : le Dibouk.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 20 h. 30 : C'était hier (dernière).
Théâtre 13, 20 h. 45 : On ne badine pas avec l'amour.
Tristan-Bernard, 21 h. : l'Oiseau de bonheur.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Argenteuil, Salle des fêtes, 20 h. 45 : Bernard Haller.
Corbeil-Essonnes, Centre Pablo-Neruda, 20 h. 30 : Groupe vocal de France, dir. M. Couraud (Monteverdi).
Eaubonne, *Salle des fêtes,* 21 h. : Little Bob Story et Minuit Boulevard.
Ivry, Salle des conférences, 20 h. 30 : Iphigénie Hôtel.
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : Un loup à cinq pattes ?
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Cosi fan tutte.
Saint-Ouen, 30, rue Paul-Bert, 20 h. : le Grand Voyage de Francisco.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l' folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : la Pluie en sens inverse.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Etrange pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : Gros-Câlin.
Le Café d'Edgar, I, 21 h. : J.-M. Thibault ; 22 h. 30 : Je vote pour moi. — II, 22 h. 15 et 23 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 21 h. : Topiques.

Le Connétable, 20 h. 30 : C'est pas la mère à boire ; 23 h. 30 : C'est très important.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : Pardon, je m'excuse ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : What a *fair foot !* ; 23 h. : *Jacques* Debronckart.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 15 : le Président.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : Cami.
Sélénite, 20 h. 30 : Je fus nambule ; 22 h. : Côté cour, coté en Bourse. — II, 22 h. 30 : Jeanne au boucher.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et crustacés.
La Vieille Grille, 22 h. 30 : Salut les moutons !

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : Gilles Vigneault.
Déjazet-Théâtre, 20 h. 30 : Coluche.
Hippodrome de Paris, 21 h. : Tournoi de Du Guesclin.
Le Lido, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Allez Lido !
Mayol, 21 h. : Bouquets de nus.
Olympia, 21 h. : *Georges* Moustaki, Astor Piazzola.
Palais des arts, 20 h. 45 : Je, François Villon.
Palais des sports, 21 h. : Holiday on ice.
Le Palace, 20 h. 30 : Dzi Croquettes.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 15 : Patricio Castillo.
28, rue *du Dunois, 20 h. 30 : Chansons* poubelles.

La danse

Palais des congrès, 20 h. 30 : le Lac des Cygnes. — Salle bleue : Festival du film de ballet soviétique (20 h. 30 : la Belle au bois dormant).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : les Ballets de Changhaï.
Eglise américaine, 20 h. 45 : le Partage du sang.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Little Miss Broadway, d'I. Cummings ; 18 h. 30, cinéma des pays arabes : Hurlements, d'O. Khlifi (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : Journal d'un procureur de campagne, de T. Salah (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : Touche pas la femme blanche, de M. Ferreri ; 0 h. 30 : l'Homme qui rétrécit, de J. Arnold.

Centre Georges-Pompidou, à 12 h. et 21 h. : Une histoire du cinéma.

Les exclusivités

A CHACUN SON ENFER (Fr.) (**) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Calypso, 17e (754-10-68).

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

ARMAGUEDON (Fr.) (*) A.B.C., 2e (236-55-54), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont - Madeleine, 8e (073-56-03), Normandie, 8e (359-41-18), Helder, 9e (770-11-24), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).

AMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

L'AUTRE FRANCE (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Colisée, 8e (359-29-46), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Diderot, 12e (343-19-29).

LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Rotonde, 6e (633-08-22), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70).

BEHINDERT (Ang.-All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

BILITIS (Fr.) (**) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71), France-Elysées, 8e (723-71-11), Haussmann, 9e (770-47-55), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Secrétan, 19e (206-71-33).

CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont - Rive - Gauche, 6e (548-26-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

CHEWING GUM RALLYE (A., v.o.) : Studio J-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

CINE FOLLIES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).

COMME SUR DES ROULETTES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

DERSOU OUZALA (Soviét.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Arlequin, 6e (548-62-25) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.o.-v.f. : Les Templiers, 4e (272-94-56) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).

LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; U.G.C.-Marbeuf 8e (225-47-18) ; Calypso, 17e (754.10-68).

DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

DE SOL A SOL (Port., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

DROLES DE ZEBRES (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

ENQUETE SUR LA SEXUALITE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), du L. au V., à 18 h.

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LES EXTRA - TERRESTRES (All., v.f.) : Lord-Byron, 8e (225-03-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

IRENE, IRENE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

JE DEMANDE LA PAROLE (Sov., v.o.) : *Le Seine, 5e (325-95-99).*

LE JUGE FAYARD, DIT LE SHERIFF (Fr.) : U.G.C.– Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount - Opéra, 9e (073-34-37).

JULIETTE ET L'AIR DU TEMPS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LACHE-MOI LES BASKETS (A.), v. o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LAST FREE RIDE (A.), v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

MARATHON MAN (A.), v.o. : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

1900 (It.), 2e partie (**), v.o.-v.f. : les Templiers, 4e (272-94-56).

MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

NETWORK (A.), v.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Cps-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

Les films nouveaux

CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND, film américain de Richard Patterson ; v.o : Studio des Ursulines (5e) (033-39-19), Biarritz (8e) (723-69-23) ; v.f. : Bonaparte (6e) (326-12-12), Caméo (9e) (770-20-89).

PIEDRA LIBRE, film argentin de Leopoldo Torre Nilson ; v.o. : Olympic-Entrepôt (14e) (542-67-42).

ROCKY, film américain de John Avildsen (v.o.) : Quartier latin (5e) (326-84-65), Dragon (6e) (548-54-74), Colisée (8e) (359-29-46) ; v.f. : Français (9e) (770-33-88), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Clichy-Pathé (18e) (522-37-41), Gaumont - Gambetta (20e) (797-02-74).

LE COUPLE TEMOIN, film franco - suisse de William Klein ; Studio Logos (5e) (033-26-42) U. G. C. - Marbeuf (8e) (225-47-19).

LIP 73-74, film collectif français : La Pagode (7e) (705-12-15).

DIS BONJOUR A LA DAME, film français de Michel Gérard : Capri (2e) (508-11-69), Ermitage (8e) (359-15-71), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Liberté (12e) (343-01-59), Paramount-Galaxie (13e) (580-18-03), Paramount - Montparnasse (14e) (326-22-17), Convention Saint-Charles (15e) (579-33-00) ; Paramount-Maillot (17e) (758-24-24), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-25).

LA ROULETTE CHINOISE, film allemand de Rainer Werner Fassbinder ; v.o. : Quintette (5e) (033-35-40), Elysées-Lincoln (8e) 359-36-14), 14-Juillet-Bastille (11e) (357-90-81)

PICNIC AT HANGING ROCK, film australien de Peter Weir ; v.o. : Saint-Germain-Village (5e) (633 - 87 - 59), 14 - Juillet-Parnasse (6e) (326-58-00), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), 14-Juillet-Bastille (11e) (357-90-81)

UNE FILLE POUR LE DIABLE, film américain de Peter Sykes (**) : v.o. : Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Balzac (8e) (359-52-70) ; v.f. : Maxéville (9e) (770-72-86), Athéna (12e) (343-07-48), Fauvette (13e) (331-56-86), Cambronne (15e) (734-42-96), Clichy - Pathé (18e) (522-37-41).

NOUA (Alg.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

NOUS AURONS TOUTE LA MORT POUR DORMIR (Alg.), v.o. : St-Séverin, 5e (033-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It.), v.o. : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).

NUIT D'OR (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

PAIN ET CHOCOLAT (It.), v.o. : U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).

PAROLE D'HOMME (A.), v.o. : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

LES PASSAGERS (Fr.) (*) : Montparnasse, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) jusqu'à 20 h., Marignan, 8e (359-92-82), Français, 9e (770-33-88).

LE PAYS BLEU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Impérial, 2e (742-72-52), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN (Fr.-Can., v. angl.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

POURQUOI (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE PRETE-NOM (A.) (v.o.) : Grands Augustins, *6e (633-22-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e* (225-47-19).

PROVIDENCE (Fr.) (v. ang.) : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), La Pagode, 7e (705-12-15), Biarritz, 8e (723-69-23).

QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMELE (A.) (v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Omnia, 2e (233-39-36), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nation, 12e (343-04-67), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

RENE LA CANNE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

REGG'S AND BACON (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

REQUIEM A L'AUBE (Fr.) (*) : Le Marais, 4e (278-47-86).

SALO (It.) (**) v.o. : Studio de la Contescarpe, 5e (325-78-37).

SCRIM (Holl.) v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SEBASTIANE (Ang.) (**) v. latine : Marotte, 2e (233-32-79), Racine, 6e (633-43-71), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

SERVANTE ET MAITRESSE (Fr.) (**) : U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Biarritz, 8e (723-69-23).

TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Elysées - Cinéma, 8e (225 - 37 - 90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde - Opéra, 9e (770 - 01 - 90), Liberté, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Secrétan, 19e (206-71-33), Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf mardi soir et samedi, à 17 h.).

VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) (*) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43), Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 8e (770-84-64), Fauvette, 13e (331 - 56 - 86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les grandes reprises

ALAMO (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16), à partir du 1er.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : le Ranelagh, 16e (288-64-44), 22 h., Sam. et Dim. à 17 h. et 22 h.

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

LA CLINIQUE EN FOLIE (A., v.o.) : Elysées Point Show III, 8e (225-67-29).

COUSIN-COUSINE (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

DELIVRANCE (**) (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).

LA GRANDE COURSE AUTOUR DU MONDE (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

JOUR DE FETE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MACADAM COWBOY (A., v.f.) : Actua Champo, 5e (033-51-60).

MA FEMME EST UNE SORCIERE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 21 h. 45, perm. S. et D.

MELIES TEL QU'EN LUI-MEME (Fr.) : le Ranelagh, 16e (288-64-44) H. Sp.

MURIEL (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Balzac, 8e (359-52-70).

PRIMA DELLA REVOLUZIONE (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

PSAUME ROUGE (Hong., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage 8e (359 - 15 - 71) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-30-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30, perm. S. et D.

LE TRESOR DE LA SIERRA MADRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78)

UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Ang., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325 - 71 - 08) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

VIOLETTES IMPERIALES (Fr.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).

ZIEGFELD FOLLIES (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h. 45.

CLEO DE 5 A 7 (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 12 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 0 h. 15 (sf D., L., mar.). Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h. 20.

LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 20 h. et 22 h. 15.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 12 h. (sf D.).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h. 10.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h. 30.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 20 (sf D.).

JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sf D.).

MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

LA MEDECINE DES RICHES CHEZ LES PAUVRES (Fr.) : Palais des Arts, 3e, à 12 h.

MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h. 20.

NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), le 5, à 21 h.

LE MANUSCRIT TROUVE A SARAGOSSE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e, à 17 h. 45.

ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 24 h.

LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 14 h. 15 et 16 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

SANTHALA, NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 13 h.

UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

YELLOW SUB-MARINE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.

Les festivals

30 ANS DE CINEMA ALBANAIS (v.o.), Studio Git-le-Cœur (6e) (326-80-25) : l'Affrontement.

HISTOIRE ET CINEMA CONTEMPORAIN (v.o.), Olympic (14e) (542-67-42) : Allons enfants.

STUDIO 28 (18e) (606-36-07) (v. o.) : le Jouet.

FELLINI (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 14 h. : Huit et demi ; 16 h. 30 : les Clowns ; 18 h. : Fellini-Roma ; 20 h. : Amarcord ; 22 h. : Satyricon ; 24 h. : les Nuits de Cabiria.

ROBERT REDFORD (v.o.), Boîte à films (17e) (754-51-50), 15 h. 30 : Nos plus belles années ; 19 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 21 h. 30 : les Trois Jours du Condor.

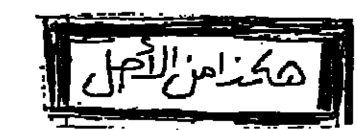
DUSTIN HOFFMANN (v.o.), Boîte à Films (17e), 18 h. : Macadam cowboy ; 20 h. : Little Big Man (v.f.).

CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Gaumont-Madeleine (8e) (073-56-03), à partir de 20 h. : le Choix du but.

CINEMA DIFFERENT (v.o.), Boîte à Films (17e), 13 h : Easy Rider ; 17 h. 15 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; ven. et sam., à 23 h. 45 : Lenny ; ven. et sam., à 24 h. : Panique à Needle Park.

MEL BROOKS (v.o.), Boîte à Films (17e), 14 h. 30 : Le shériff est en prison ; 16 h. 15 : la Dernière Folie de Mel Brooks.

BRANDO/NICHOLSON (v.o.), Action La Fayette (9e) (878-80-50) : Blanches colombes et vilains messieurs.



POLICE

M. Michel Poniatowski fait le bilan de son action au ministère de l'intérieur

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a réuni, une dernière fois, les journalistes, jeudi 31 mars, pour leur présenter les effets de son passage place Beauvau. Il a remis, à cette occasion, une note écrite énumérant l'ensemble de ses initiatives.

« Au moment où j'ai été appelé au ministère de l'intérieur, écrit-il, *je me suis assigné immédiatement un certain nombre d'objectifs, sur lesquels le président de la République avait mis l'accent avec force dès la campagne présidentielle de 1974. Les actions que j'ai menées depuis cette date se regroupent autour de trois thèmes ; la sauvegarde des libertés individuelles, la sécurité des Français, l'aide aux collectivités locales. »*

A propos du premier thème, M. Poniatowski souligne qu'il a mis fin « *à toutes les écoutes téléphoniques qui n'étaient pas indispensables* ». Il précise :

« *Depuis juin 1974, le chiffre total des écoutes autorisées est resté de l'ordre de 400 à 500, plus de la moitié concernant la sécurité du territoire, les autres relevant de la police judiciaire pour des affaires de droit commun particulièrement graves. Pour éviter que, dans l'avenir, des abus puissent exister en ce domaine, j'ai fait mettre à l'étude des projets de textes concernant la protection du secret des communications téléphoniques. Les dernières difficultés, notamment d'ordre juridique, ne sont pas encore levées, mais cette approche constitue déjà un pas en avant pour renforcer davantage les libertés.* »

L'ancien ministre de l'intérieur rappelle, d'autre part, qu'il a décidé la suppression des empreintes digitales sur les cartes nationales d'identité.

Il déclare que « *l'apposition de l'empreinte n'aurait eu une utilité réelle que si l'on s'était orienté vers un classement national de l'ensemble des empreintes. La création d'un tel fichier national m'a semblé dangereuse quant aux libertés individuelles des citoyens.* »

Au sujet de la suppression en octobre 1974 des fiches d'hôtel, M. Poniatowski a indiqué que « *l'établissement de ce document avait pour but de permettre à la police d'assurer le contrôle efficace des voyageurs* ». Mais il ajoute : « *En fait, ce contrôle était assez illusoire. Et dans les grandes villes, les fiches trop nombreuses pour être exploitées utilement. Dans la réalité, ces fiches devenaient sources de tracasseries administratives inutiles.* »

Sur le deuxième thème de sa politique : « *la sécurité des Français* », M. Poniatowski fait le bilan de la lutte contre la criminalité de 1974 à 1976.

Il souligne notamment en 1974 et 1975 le ralentissement de la progression des crimes et délits passée de 10 % chaque année à environ 4 %. Elle était en 1976 en diminution de 4,5 %. Il relève particulièrement une diminution sensible pour la criminalité moyenne et la petite délinquance (en 1976, recul de 10 % des cambriolages). M. Poniatowski indique que la progression est également stoppée pour la grande criminalité :

« *Diminution des vols avec arme à feu en 1976 dans toute la France, sauf en région parisienne. Au total, plus 8 % en 1976 contre 42 % en 1973 ; disparition des prises d'otages les plus graves et des rapts de personnes ; stabilisation du nombre des attentats par explosifs.* »

L'ancien ministre de l'intérieur attribue les raisons de cette évolution aux « *consignes de fermeté données notamment en matière de prises d'otages* », et à une « *prévention organisée et systématique;*

— opérations « sécurité des citoyens » ;

— opérations « tranquillité-vacances » ;

— opérations « sécurité dans le métro » ;

— campagne de protection des personnes âgées. »

M. Poniatowski déclare, par ailleurs : « *Afin d'accroître la sécurité des citoyens et de mieux les protéger contre les agressions, j'ai fait étudier un règlement général de sécurité qui permettrait d'assurer une meilleure protection des locaux d'habitation, des locaux commerciaux, des banques et des bureaux de poste, ainsi que celle des transports de valeurs et d'objets précieux.* »

Sur la situation du personnel de la police, M. Poniatowski indique que l'amélioration recherchée est inspirée de trois principes : « *Favoriser la formation professionnelle et sociale en favorisant les promotions au mérite ; renforcer l'unité entre les différents corps de la police nationale ; améliorer les statuts et les indices.* » Et il estime que ces décisions sont « *largement bénéfiques pour l'ensemble des personnels* ».

A propos des réformes de structures de la police nationale, M. Poniatowski a rappelé qu'une *commission examine* en particulier la possibilité d'augmenter l'efficacité de la police nationale « *par la création d'un corps unique de commandement et le renforcement de la déconcentration régionale* ».

L'ACTION DU MINISTRE D'ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Michel Poniatowski a fait, *le jeudi 31 mars, le bilan de son* action au ministère de l'intérieur pour ce qui concerne les collectivités locales et les régions. Il a notamment rappelé la refonte de la fiscalité locale, la création en 1975 du Fonds d'équipement des collectivités locales, doté en 1977 de 1,5 milliard de francs.

Pour « *renforcer l'autonomie des collectivités locales* », deux réformes ont été menées à bien : la région Ile-de-France (loi du *6 mai 1976) et Paris (loi du 31 dé*cembre 1975) ont retrouvé un statut de droit commun, tandis que se prépare une « réforme générale des responsabilités locales ».

Pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, dont M. Poniatowski a assuré la tutelle jusqu'en août 1976, « *de nouvelles formules de coopération entre l'Etat et les collectivités ont été mises au point sous forme de contrats de pays, de chartes culturelles, etc.* ». Ces procédures ont permis, selon M. Poniatowski, « *d'établir un mode de dialogue nouveau et fructueux sur une base d'égalité entre l'Etat et ses partenaires locaux* ».

Le droit syndical et le pouvoir : une étude de « Presse-Police-Justice »

Créé le 2 octobre 1973 pour intervenir publiquement « *lorsque l'usage fait par les responsables de l'Etat de la justice, de la police, mais aussi de la presse n'est pas démocratique ou toujours légal* », le comité de liaison Presse-Police-Justice s'est réuni, mercredi 30 mars, pour dresser le bilan de son action et de sa réflexion. Composé de représentants de l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T., F.O.), de nombreux syndicats de police, notamment la C.G.T., la C.F.D.T. et la Fédération autonome des syndicats de police, ainsi que du Syndicat de la magistrature, le comité a estimé que la situation actuelle se caractérisait par « *une intervention de plus en plus directe et de plus en plus autoritaire du pouvoir dans le fonctionnement des trois secteurs d'activité concernés* » et par « *des atteintes croissantes à l'exercice du droit syndical* ». Les journalistes, magistrats et policiers présents ont analysé dans leur profession respective « *l'emprise du pouvoir et les atteintes au droit syndical* ».

M. Daniel Gentot, président du Syndicat national des journalistes (S.N.J.), a dénoncé, « *à l'approche d'échéances électorales, la concentration, la restructuration et la prise en mains des organes d'information* », ainsi que « *l'aggravation des censures et des pressions* ».

Pour la police, MM. Claude Toulouse (C.G.T.) et Jean Chaunac (F.A.S.P.) ont rappelé que, si le droit syndical leur était accordé, « *l'exercice de celui-ci était conditionné à un ensemble de mesures réglementaires ou jurisprudentielles* » et que, d'autre part, le droit de grève leur était interdit et l'obligation de réserve « *particulièrement renforcée* ». « *A ces mesures restrictives directes s'ajoutent des actes d'intimidation pure et simple à l'encontre des dirigeants syndicaux et des pressions hiérarchiques de tous ordres* », ont ajouté les dirigeants syndicaux de la police avant de dénoncer « *l'utilisation de la police à des fins partisanes à l'occasion de conflits sociaux et la réforme des statuts en cours dont on peut se demander si elle n'est pas aussi une forme d'emprise politique* ».

Une véritable chasse aux sorcières

Pour ce qui concerne la justice, M. Jean-Pierre Rosenczveig, membre du bureau du Syndicat de la magistrature a indiqué que les libertés syndicales venaient d'être reconnues aux magistrats par une circulaire en date du 28 mars, malgré « *une véritable chasse aux sorcières qui revêt soit une forme voilée, soit une forme violente, et qui s'accompagne d'une campagne de dénigrement à l'égard du Syndicat de la magistrature* ». « *La justice est appropriée et elle est contrôlée* », a ajouté, d'autre part, M. Rosenczveig, avant de constater que le « *gouvernement entreprend un nouveau mode de contrôle plus structurel de la production judiciaire* » (affaire Claude Joly).

M. Michel Lemerle a conclu en précisant que, « *confronté à un pouvoir qui souhaiterait une police servile, une justice soumise, une presse muselée, le C.P.P.J. allait poursuivre son action pour démontrer la cohérence des projets gouvernementaux et leur nocivité* ».

Faits et jugements

Les témoins passifs d'une ratonnade.

Poursuivis pour non-assistance à personne en danger, après une « ratonnade » mortelle qui a eu lieu le 29 octobre 1973 dans un débit de boissons de Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise), la tenancière de cet établissement et deux de ses clients ont comparu, mercredi 30 mars, devant le tribunal correctionnel de Pontoise.

Les trois *prévenus* — Mme Solange Raymond, cinquante-trois ans, gérante du café le Lady Land, M. Raymond Petit, cinquante et un ans, agent de l'E.D.F., et M. Joël Leclerc, vingt-cinq ans, employé — avaient assisté sans intervenir à la « correction » infligée par deux hommes à un ouvrier algérien, père de huit enfants. Ils ne s'étaient pas portés au secours de la victime et n'avaient pas davantage alerté la police ou même les services de secours. *Les deux auteurs* des coups mortels, MM. Marcel Viboud et Jacques Ly Su Yen, avaient été condamnés respectivement à quatre ans d'emprisonnement, dont trois ans et neuf mois avec sursis, et à quatre ans de la même peine, dont trois ans avec sursis, par la cour d'assises *du Val-d'Oise le 5 juillet 1976.*

Contre les trois témoins passifs de ce meurtre, M. Alain Junillon, substitut, a requis mercredi 30 mars une peine de six mois de prison ferme. M. Junillon estime en effet que chacune de ces trois personnes aurait pu sauver la victime, en intervenant à temps. De plus, *il a souligné* que « *les trois prévenus avaient voulu tromper la justice en donnant onze versions différentes de ce qu'il faut bien appeler une véritable ratonnade* ».

Jugement le 4 mai.

Roland Agret espère une révision.

Roland Agret a annoncé, mardi 29 mars, au cours d'une conférence de presse donnée à Marseille dans le cabinet de son avocat, Mᵉ Jean Dissler, qu'il avait l'intention de « *reprendre le combat pour la révision de son procès* ». Roland Agret avait quitté pour quelques heures l'hôpital de la Conception où il a été admis après sa libération le 12 mars dernier. S'exprimant avec aisance, il a déclaré, après avoir rappelé qu'il était resté un an et vingt-huit jours sans manger, que la mesure de grâce dont il avait bénéficié « *était loin de le satisfaire* ».

« *La justice n'existe pas* », a-t-il précisé avant d'ajouter qu'il a été « *victime d'une erreur judiciaire* » et « *qu'il n'avait rien à voir dans le double meurtre* » commis à Orthoux (Gard). « *Je suis le bouc émissaire* » a-t-il indiqué, avant de déclarer qu'il comptait élargir la lutte avec les « comités Agret ». « *Il y a beaucoup à dire et beaucoup à écrire sur la prison et l'injustice* », a-t-il poursuivi.

Roland Agret, qui souffre d'ennuis cardiaques et digestifs, ne quittera définitivement l'hôpital que dans une dizaine de jours. Il n'envisage pas, pour autant, de reprendre un travail.

L'enquête sur le meurtre de Jean-Antoine Tramoni.

Douze personnes ont été interpellées, jeudi 31 mars, par les policiers de la brigade criminelle à propos de l'enquête sur le meurtre de Jean-Antoine Tramoni, tué le 23 mars. Selon le quai des *Orfèvres ces personnes* étaient susceptibles de connaître M. Christian Harbulot, un étudiant âgé de vingt-cinq ans, recherché après l'assassinat de l'ancien vigile de chez Renault. Une prolongation de garde à vue a été accordée pour trois d'entre elles, dont une journaliste du quotidien *Libération*, Mme Nicole Savoullan, ainsi que son mari.

● *Déjà condamné à quinze ans de réclusion criminelle,* le 15 avril 1976, pour le meurtre de sa femme, Alfred Tavano, cinquante-quatre ans, a été de nouveau condamné à la même peine par la cour d'assises des Hauts-de-Seine, le 31 mars. L'arrêt de la cour d'assises de Paris, qui l'avait jugé la première fois, avait été annulé par la Cour de cassation.

Mme Spaggiari est inculpée et écrouée.

Mme Marcelle Spaggiari a été inculpée et écrouée jeudi 31 mars à Nice au terme d'un auditoire de deux heures dans le bureau du juge d'instruction, M. Richard Bouazis. L'avocat de l'épouse du cerveau présumé *du « gang des égoutiers »*, Mᵉ Jacques Peyrat, s'est refusé à préciser le chef d'inculpation. On indiquait au palais de justice que Mme Spaggiari a été inculpée de recel qualifié. Elle doit être confrontée avec un « témoin important » dont l'identité n'est pas connue. *Il s'agit, selon toute vraisemblance,* d'une bijoutière de Nice qui avait, peu après l'arrestation d'Albert Spaggiari, affirmé à la police reconnaître en Mme Spag*giari une femme qui lui avait* proposé des bijoux de très grande valeur à bas prix. — *(Corresp.)*

Le directeur du Ruhl réclame 105 millions de francs.

M. Jean-Dominique Fratoni, président-directeur général de la société exploitant le casino Ruhl, de Nice, a chargé Mᵉ Santucci, du barreau de Nice, de faire citer en correctionnelle, pour diffamation, M. Alain Moreau, éditeur du livre *M. comme Milieu, et* l'auteur, notre collaborateur James Sarazin. S'estimant indûment mis en cause, à titre personnel, dans cet ouvrage, il en demande la saisie, en plus de 5 millions de francs de dommages et intérêts. Pour le préjudice matériel et moral considérable subi, selon lui, par sa société, il réclame, en outre, 100 millions. L'affaire doit être appelée, pour fixation, le 2 mai, au tribunal de Nice, où Mᵉ Chazal se présentera en défense.

● *M. Hubert Haenel*, magistrat, secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature, est nommé *maître des requêtes au Conseil* d'Etat (tour extérieur) par décret publié au *Journal officiel* du 1ᵉʳ avril. Cette nomination doit avoir pour conséquence la nomination d'un nouveau secrétaire du C.S.M.

UN DERNIER MESSAGE DE M. GUICHARD

M. Olivier Guichard a adressé jeudi après-midi 31 mars, avant de remettre ses pouvoirs à M. Alain Peyrefitte, nouveau garde des sceaux, un message à tous les personnels relevant du ministère de la justice.

Ce message est le suivant :

« *Au moment où je quitte la Place Vendôme, je tiens à exprimer mes remerciements à tous ceux qui, durant les sept mois écoulés, ont travaillé à mes côtés pour que le rôle de la justice dans notre pays soit clairement affirmé, conformément aux grands principes de notre République.*

» *Ainsi que je l'ai proposé, les moyens indispensables au fonctionnement de la justice devront être dégagés sans plus tarder.*

» *C'est le vœu que je forme en vous disant ma confiance dans l'avenir.* »

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Décision de clémence pour Jean-Charles Willoquet et son épouse

Les jurés de la cour d'assises de Paris ont rendu, jeudi 31 mars, un verdict de modération à l'encontre de Jean-Charles et Martine Willoquet. La jeune femme a été condamnée à cinq ans de réclusion criminelle, son mari à vingt ans de la même peine et à cinq années de prison. A ces cinq années près, qui sanctionnent l'évasion, ces peines sont confondues avec celles qui leur ont été infligées par la même cour d'assises le vendredi 25 mars.

L'avocat général, M. Pierre Calland, avait requis la réclusion perpétuelle pour lui, quinze années pour elle.

L'ENFANT DE NOËL

Il n'est pas courant d'être jugé sur les lieux de son crime. C'est pourtant à quelques mètres de la cour d'assises seulement, il n'y a pas deux ans, que « *l'assassin en puissance* » et « *la furie dévastatrice* » complaisamment dépeints par M. Calland ont enlevé, « *terrifié* » et « *humilié* » deux magistrats, puis grièvement blessé le commandant militaire du palais et l'un de ses gardes.

Les otages, les victimes et les magistrats revêtus de l'hermine appartenaient à la même famille. Mais *c'est un cas où il n'existe* pas de requête en suspicion légitime possible.

Les jurés ont pourtant accordé aux deux accusés de larges circonstances atténuantes. Il faut dire que Jean-Charles et Martine Willoquet ont eu de grandes chances.

En premier lieu — ce n'est pas vraiment leur faute, — ils n'ont tué personne, et leurs premiers avocats ont été sans nul doute le lieutenant-colonel René Guillaume et le garde Jean Germanaud. Le colonel Guillaume a eu l'idée généreuse de choisir pour l'assister sur le banc de la partie civile Mᵉ Philippe Lemaire, qui défendit Roger Bontems à Troyes. L'avocat général a reconnu lui-même que leur attitude — et elle seule — l'empêchait de requérir la peine de mort contre Jean-Charles Willoquet.

De leur côté, les magistrats se sont livrés en pleine cérémonie à une querelle intestine qui manquait de grandeur et qui a pu aisément suggérer au jury quelques doutes sur la sérénité de la justice.

Quatre jours durant, Jean-Charles et Martine Willoquet sont restés très unis, presque toujours silencieux, comme en retrait. Et, en même temps, peu à peu bouleversés. C'est avec des visages ravagés qu'ils ont tenté de dire leurs remords à leurs deux victimes. « *Peut-être qu'il est trop tard pour exprimer des regrets...* », a-t-il dit. Elle, a simplement ajouté, les joues baignées de larmes : « *Je vous demande pardon.* »

En les regardant, les jurés ne pouvaient pas ne pas voir aussi cet enfant « *plus pâle que les autres* » qu'a évoqué l'un des quatre avocats, Mᵉ Jean-Louis Pelletier, cet enfant qui grandit avec sa mère au quartier des nourrices de la prison de Fleury-Mérogis. Elle l'élève avec passion. A dix-huit mois — c'est le règlement de l'administration pénitentiaire, — on enlève les enfants à leur mère. Or, c'est le 25 décembre très exactement, le jour de Noël, que le petit Willoquet William aura dix-huit mois.

A l'*instant du verdict, un garde* a séparé Jean-Charles et Martine Willoquet — on ne sait jamais... A ce moment, ils pensaient ne plus jamais se revoir. Un juré leur a souri en rentrant dans la salle.

Les jurés de Paris ont considéré que rendre à un enfant sa mère et un espoir de père, c'était aussi défendre la société. A voir

FRANÇOISE BERGER.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

Le Monde
INFORMATION-EMPLOI

Depuis le 28 mars, un nouveau service vous est proposé afin de vous aider dans la recherche d'un emploi et faciliter la communication entre candidats et entreprises.

La recherche d'un emploi est fondée en grande partie sur une bonne connaissance du marché du travail. Depuis septembre « le Monde » répond mieux à ce besoin en proposant, sur abonnement, une synthèse hebdomadaire des annonces classées publiées dans « le Monde » : **INFORMATION-PROFESSIONS.**

Pour répondre à la demande de lecteurs, nous proposons un nouveau service : **INFORMATION-EMPLOI.** Chaque lundi et mardi nous publierons, à la première page des annonces classées, des informations pratiques concernant :

- Le curriculum vitae et la lettre d'accompagnement ;
- Les organismes et les moyens disponibles pour la recherche d'un emploi ;
- La préparation des entretiens ;
- Les informations à recueillir au moment de l'engagement, etc.

*Elaborés à partir des problèmes rencontrés par les candidats, les conseils du « **MONDE** » **INFORMATION-EMPLOI** devront être, bien entendu, adaptés par chacun à sa situation particulière.*

offres d'emploi

BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIF
recherche
pour études financières
COLLABORATEUR
niveau Sciences ECO, Sciences PO
Adresser C.V., photo, à n° T 99244 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

PARIS (9e)
Cie D'ASSURANCES recherche
RÉDACTEUR RISQUES DIVERS EXPÉRIMENTÉ
Ecrire avec C.V. et prétent. sous référence n° 3.613
L.T.P 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui trans.

Grande entreprise de génie climatique recherche pour bureau d'études
JNES INGÉNIEURS
DEBUTANTS, Grande Ecole (E.N.S.A.I., Strasbourg).
Ecr. MINET PUB., n° 2.768/AL., 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Société INGENIERIE recherche
JEUNE INGÉNIEUR
A.M minimum
Possédant expérience systèmes informatisés
Adresser C.V. et prétentions : SOMEPOST
24, rue d'Arcueil, Silic 210 94518 RUNGIS CEDEX



emplois régionaux

Importante Société étrangère de Jeans et Vêtements de loisirs recherche pour son usine dans le Haut-Rhin
CHEF DE FABRICATION
Agé de 30 ans min., rattaché au Directeur de l'usine. Il aura la responsabilité :
- de la définition des approvisionnements et fonction des prévisions ;
- de la gestion des stocks de production ;
- de la programmation de la fabrication ;
- du contrôle de productivité et de la qualité.

Expérience poste similaire exigée. Discrétion totale assurée.
Adresser lettre manuscrite, C.V., prétentions et photo à AHLERS FRANCE, 7, r. du Chemin-de-Fer, 68360 SOULTZ.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
recherche
INSPECTEUR COMMERCIAL
Le candidat retenu aura :
- Quelques années d'expérience de la vente de matériel de Travaux Publics ;
- Une grande disponibilité pour les déplacements.

Dans une équipe dynamique et au sein d'une Société en expansion rapide depuis plusieurs années, nous lui offrons :
- Des avantages sociaux parmi les meilleurs ;
- Une rémunération motivante ;
- Un point d'attache dans la région de POITIERS ;
- Des déplacements fréquents en France et en Afrique du Nord.

Si vous répondez au profil du candidat recherché, et si notre offre vous intéresse, adressez-nous votre C.V. manuscrit, avec photo et prétentions, à n° 6715 R.A.P. Hall Petites Annonces TX - 44040 NANTES Cedex.

Pour proche province
INGENIEUR
en électromécanique connaissant allemand, anglais
SRS 79, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris-9e

URGENT recherchons
INGÉNIEUR
expérience logging, offshore.
Téléph. (91) 52-85-84 Marseille. Référence B.C. 1.

secrétaires

Secrétaires de direction

IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE (Filiale groupe CREUSOT-LOIRE)
recherche pour son siège social à COURBEVOIE
SECRÉTAIRE
TRILINGUE ANGLAIS, ALLEMAND
- Culture générale niv. bac.
- B.T.S. de secrétariat (excellente sténodactylo) ;
- Deux à trois ans expérience.

Adres. C.V. détaillé manuscrit et photo sous référence 3.014. GAUTRON, 29, rue Rodier, PARIS (9e), qui transmettra.

Sténodactylos

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTION MECANIQUE LOURDE (proche La Défense)
RECHERCHE pour son service commercial
1° STÉNODACTYLO
TRILINGUE (ALLEMAND, ANGLAIS)
Ayt une très bonne expression orale en allemand et de bonnes connaissances en anglais.
2° STÉNODACTYLO
TRILINGUE (ANGLAIS, ESPAGNOL)
POUR CES DEUX POSTES les candidates devront posséder le niveau B.T.S.
Adres. C.V. détaillé manuscrit et photo sous référence 3.016. GAUTRON, 29, rue Rodier, PARIS (9e), qui transmettra.

capitaux ou proposit. com.

BUREAU D'INGENIEUR CIVIL
Pr l'exécution de nos ordres au Moyen-Orient nous cherchons un bur. d'ingén. civil efficace avec 30-50 collaborat. Nous prévoyons une participat. financière partielle ou complète ds l'entrepr. L'expér. concernant construction d'habitations, usines et maisons commerciales est exigée, ainsi que l'expér. de l'étranger. De bonnes connaiss. en angl. sont nécess. L'entrepr. doit disposer d'un ingénieur en mécaniq. et d'un ingén. électricité. Veuillez envoyer des informations détail. en anglais concernant genre et capacité de l'entreprise à notre personne de confiance.
Offres sous chiffre 75-31418, SCHWEIZER ANNONCEN A.G. « ASSA », CH-5001 AARAU.

COTE D'AZUR Cède agence immobilière ou participation très belle affaire pleine expansion. Ecrire HAVAS TOULON, 54.472.

Livraison immédiate et périodique
INDIGO
(pure blue vat cl-73'000) pureté minimum 95 %.
S'adr à Intertrade Löwenstr 11, CH-8001 Zurich-Suisse. Télex 57142 raf. ch.

formation professionnelle

L'INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE DE L'U.E.R.
Sciences Humaines Cliniques de l'UNIVERSITE PARIS 7, propose, à partir du lundi 25 avril, un stage de trois mois destiné aux architectes :
- URBANISTES
- PAYSAGISTES
- SPÉCIALISTES DE L'ENVIRONNEMENT

rencontrant des difficultés d'emploi.
Pour tout renseignement, s'adresser à : INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE U.E.R. Sciences Humaines Cliniques Centre CENSIER - Bureau 304 B 13, rue de Santeuil, PARIS (5e) à partir du lundi 18 avril.
Tél. (entre 9 h. 30 et 12 h.) : 336-22-39 ou 336-12-41.

enseignement



L.T.C. SCHOLL OF ENGLISH LONDRES
Cours intensifs à tous les niveaux.
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant
Laboratoire de langues ; service d'aide au logement
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING et BIRMINGHAM.
Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) 26-32, Oxford Street, London, W 1 A 4DY

demandes d'emploi

PSYCHOLOGUE confirmé, diplôme faculté, plus. années d'expér. domaine exigence humaine, ch. situation. Tél. 257-02-09.

DIRECTION D'HOTEL
Couple suisse 40/50 ans, ancien élève E.H.L., longue expérience direction 3 et 4 étoiles France et Afrique, spécialiste en gestion, serait intéressé par nouvelle situation en France ou Afrique francophone. Ecrire : SAVOY PUBLICITE, n° 1:305, BP 90, 74102 ANNEMASSE, qui transm.

sports loisirs

DANEMARK 1977
A louer bord de mer : villas tout confort avec jardin pour vacances familiales.
Ecrire : Touristbureau Asserbo, DK-3300 Frederiksvaerk

cours et leçons

Maths, Physique : rattrapage par ancien X. Tél. : 928-82-71

ANGLAIS. Jeune prof. d'orig., initiation rapide à la conversat. Ecr. DUNN, 30, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 75001 PARIS

Préparation accélérée BAC
MATH.-PHYS. Rattrapage rapide par prof
Terminale PCEM, Fac. 526-82-47

bateaux

Particulier vend house boat 1975 acier, type catamaran, 10,40 m, 6 couchettes en 3 cabines indépend., plages imptes, très gd cft, bien équipé, mot. Volvo diesel 25 CV in board.
Voir sur place : PLAISANCE SERVICE, Port d'Auxerre.

automobiles automobiles automobiles

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans_16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

Part. à Part., collaborat. Simca Chrysler, vend 1308 GT, janv. 77, 3.000 km, blanche, verres teint. 28.000 F - Tél. (soir) : 974-84-74.

RENAULT 30 TS, vert métall., modèle 76, prix 31.000, 8.500 km. Tél. H.B. : 474-72-72 (P. 32-87).

MERCEDES 280 S.E.L. avr. 76, 15.000 km, voiture de direction, B.A. intérieur velours, peint. métall. tempomat, T.O. et glaces teintées électriques. Téléph. 686-51-51, le matin ou 903-96-99 toute la journée (rép. automat.)

2 CV 4, blanche, 70, bon état, mécanique, carrosserie à revoir. 2.500 F à débattre. 346-88-44

JAGUAR X J 6 4,2 l, 24.000 km, nov. 75, mod. 76, voiture de direction, peint. gris métall., intér cuir noir, B.A. climatiseur. Tél. : 686-51-51, le matin, 903-36-99 tte la journ., rép. aut

PAX MAZDA
NOUVEAU COUPE 2 + 2
600 F moyenne mensuelle
GARANTIE 2 ANS
Elégance - Qualité - Prix
133, rue de Rome, 17e - 924-76-83

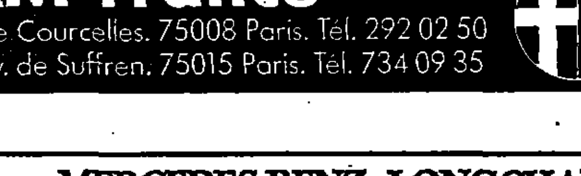
Particul. vend TRIUMPH MK2, parfait état, 36.000 km., 1970 : 6.200 F Téléphone : 504-37-77.

VOLVO DAF
75 MODELES DISPONIBLES
OUEST - AUTOS
655-37-37
92 CHATILLON

EXCEPTIONNEL
ALFA-ROMEO, 92-CLICHY vend voitures de direction :
ALFETTA GTV 2000, 8.000 km.
ALFETTA 1,8 berline, 5.000 km.
ALFA Sud TI, 2.500 km.
ALFA Sud luxe 5 M, 14.000 km.
83, rue du Landy, 92-CLICHY. Tél. 737-14-91 - 739-88-18.

104 - 304 - 504 - 604
export 76 et 77, peu roulé. AUTO-PARIS XV - 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris (15e).

ALFA ROMEO
Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées.
Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.
SFAM-France
23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35





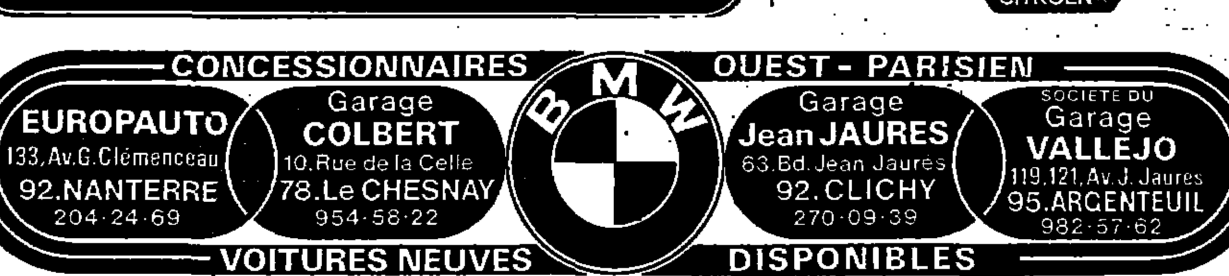
MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures "SECONDE MAIN"
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules "seconde main", vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre. *Exigez le sigle "SECONDE MAIN" Mercedes. C'est votre meilleure garantie.*

MERCEDES — **SFAM-France**
Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie.
Concessionnaire. 23, bd de Courcelles Paris 75008 Tél. 292 02 50



Du 25 mars au 25 avril
LE DEPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
vous propose un grand choix de voitures qui viennent d'être révisées dans ses ateliers.
Il s'agit exclusivement de
– 100 DS ou ID toutes années de 12.000 à 25.000 F
– 100 GS toutes années de 9.000 à 22.000 F
Livraison immédiate. Crédit. Garantie. Reprise.
DÉPARTEMENT OCCASION DES USINES CITROËN
- 10, place Etienne Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00.
- 50, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89.
- 59 bis, avenue Jean Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60.

CITROËN



Pour cause départ étranger vd FIAT 127, 3 portes, spéciale, bleu métal., nov. 1976, garantie jusqu'au 15 mai 77. 15.900 F. Téléphone : 250-39-10.

l'agenda du Monde

Antiquités
Vd belles GIRANDOLES bleues de DELFT. T. (99) 55-44-02, soir.

Artisans
AGENCEMENT MAGASIN menuiserie bois, aluminium, vitrerie, elec. T. 278-52-01 jusq. midi.

Bijoux
BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Cours
COURS ARABE par étudiant tunisien 3e cycle. Tél. : 842-41-30 le soir.

REVISIONS PAQUES prép. examens par professeurs Français, philosophie allemand. Ecr n° T 099 181 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 2e.

DACTYLOGRAPHIE-STENO méthode accélérée. T. 757-86-86.

RATTRAPAGE MATHS par professeur qualifié : 201-78-11.

Déménagement
Dgts F.L. Service. Ts volumes qualité artisanale 12, r. Valadon Paris-7e. Tél. : 555-23-48/23-89.

Disques
Vends lot de 50 disques jazz. TEL. : 577-41-91.

Expert
BOUTEMY ET DECHAUT pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie, 9, rue Saint-Florentin, Paris-8e. Tél. : 260-34-80.

Habitacle démontable
Cellule sphérique démontable. Diamètre 4 m, modèle unique. Px 35 000 F. RODITI. 492-40-27.

Lithographie
LITHO. Prix et cond. intéress. Dali, Bellmer, Tobiasse, Fini, etc. Tél. : 292-26-19.

Moquettes
30 à 70 % sur stock 10 000 m2 moquette toutes qualités. Tél. : 757-19-19.

Philatélie
TIMBRES ACHETE CHER collection. Tél. : 359-76-98, mat.

Photos
Vends pour Konica T3 objectif 1,8/85 Hexanon : 600 F. Ecr. n° 6 469, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Rencontres
" Ce message s'adresse à tous les Solitaires "
POURQUOI N'EXISTERAIT-IL PAS UNE PERSONNE QUI REPONDE A VOS ASPIRATIONS ?
Augmentez vos chances de la découvrir en nous consultant
Notre Agence est ancienne, sérieuse et de confiance
DESACHY Mariages mondiaux
44, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS
Tél. 874.29.80 et 66.03
Les présentations ont lieu à nos bureaux

Ne rêvez plus d'amis avec qui partagez vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient : artistiques, sportifs, touristiques. Vous les trouverez grâce à « Goûts communs » Colette LESURE, Paris-7e. Téléphone : 548-95-16.

Groupes de rencontres amitié, développement des potentiels, psycho-analystes. T. : 705-09-63.

Si vous voulez agrandir le cercle de vos relations participez aux réunions amicales que nous organisons. Prochaine journée champêtre près Paris. Contact Accueil Neuilly Téléph. : 747-13-67.

Yachting
GRÈCE - TURQUIE A LA VOILE
PRENONS 3/4 PERSONNES A BORD DE NOTRE KETCH pour CROISIERES SAUVAGES ILES EGEE INITIATION PERFECTIONNEMENT FARNIENTE
TEL. : 606-44-50 ou écr. Delanty 2, rue Tholozé, 75018 PARIS.

VOILE A PAQUES
embarque 4/5 pers. sur beau ketch Aurique 12 m. pour croisière côte atlantique. T. Durandeau, 941-73-53 ou 522-60-01 mat.

Spécialités régionales (vins)
Pour le rapport qualité/prix un VDQS CORBIERES est idéal ! Recevez en direct de la cave rouge, rosé, 5,50 TTC départ du DOMAINE DE GRAFFAN primé Paris/Mâcon. BARTHEZ récoltant à FERRALS 11200.

Restauration
PEINTRE SCULPTEUR offre restauration : tableaux, statuaires, polychromes, dorure à la feuille. Estimation (déplacement), 3, rue des Parrières 35800 St-BRIAC. T. (35) 46-32-12.

Vacances - Tourisme - Loisirs
Vacances randonnées motos en AVEYRON LOZERE, LOT. 700 km en 5 jours, gastronomie. Moto fournie, permis voiture suffisant, étudié, tout âge. Ecr. Gayrard, 12260 VILLENEUVE.

Les vacances chaque week-end à 40 minutes de Paris. LE CLUB DE LOISIRS dont vous rêviez. TEL. : 404-42-01.

Pralognan-Vanoise Savoie, chalet 6-8 pers. Pâques, mai, juin, sept. T. (74) 65-07-71, ap. 20 h.

A louer 2 pièces dans VILLA 3 km mer. Juin, septembre, mois et quinz. 1 000 F-500 F. Sylvain Amatà, 66100 St-André.

Hôtes payts reçus dans château Empire aux env. Aix-en-Prov. Très beau cadre, parc 6 ha gd calme, séj. conv. particul. aux pers. ayt bes. de dét. dans une atmosph. cultur. et gentillesse. Ecr. Château-Bas 13120 MIMET.

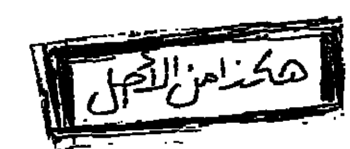
Part. loue **CABOURG** VILLA 7 pces août, hiver. Téléph. : 970-41-82 ou (31) 91-01-38.

CRANS (Suisse) Hôtel Carlton 19 41 27 - 41 - 37 - 73 100 m téléphérique Pâques 7 jours pension complète. Chambre bains T.T.C. Francs Français 950.

CAUSE DESISTEMENT cherche personne pour voyage Land-Rover Paris-Libreville tourisme, chasse. Départ le 9 avril, durée 6 semaines. TEL. : 533-31-58.

Vélos
— LOCATION DE VELOS — 2, rue du Fer-à-Moulin, Paris-5e. TEL. : 337-59-22.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PROPRIÉTAIRE VEND
17e - RUE JOUFFROY
Sup. imm. p. de t., ravalé, séj., 2 chbres, entrée, cuis., w.-c., s. de bs, chauff. cent. électr. Intérieur refait neuf.
PRIX 278.000 A débattre
Petit comptant + crédit - Renseign. : 706-06-32

PROPRIÉTAIRE VEND
16e - TROCADÉRO
Rue SQUARE-MIGNOT
Studio, entr., cuis., w.-c., dche. Standing. Chauffage central, eau chaude immeuble (téléphone).
PRIX 185.000 Possibil. 10 % cpt + crédit - Renseign. : 706-06-32

PORTE DAUPHINE
Plusieurs beaux 6-7 p., 240 m², bel imm. P. de T., asc. Propriétaire direct. Visites samedi, lundi, 14 h. 30-18 h., 16, rue Spontini - 723-86-78.

RANELAGH. Imm. P. de T., beau 3-4 p., vue dégag., soleil, 530.000 F - Téléph. 224-02-26.

Bd LANNES. Part. préf. à part. appt standing, 4 p., 2 s. bs, service, cave. Tél. : 504-64-67.

Saint-Mandé-Tourelle, près Mo, 33, av. Quihou. Gd 2 p., entr., cuis., bains, wc, tél. 224-02-86, état neuf, 4e étg., plein soleil. Bel immeuble, 125.000 F. Propriétaire sur place, 16 h. à 18 h., samedi, dimanche, lundi.

Part. à Part. vd APPART. standg, imm. récent, 57 m², 1er étage, ascens., tout confort. Prox. Gambetta (20e). Téléph. le matin jusqu'à 10 h. et après 20 h. 30 : 366-39-79.

PROMOTEUR vend directem. appt 98 m² + jardin dans H.P. entièrement rénové, voie privée. Prix 418.000 F. S/place samedi, de 14 à 16 h., 29, cité des Fleurs ou 970-37-12.

11e. Fg Saint-Antoine, duplex 170 m² (extra living, atelier 100 m² + 3 chbres), gros travx faits. - Prix intéressant. 589-20-97 après 18 heures.

RESIDENTIEL
Stdg, réc., tr. beau studio, tout confort, balcon, parking.
CADRE DE VERDURE
180.000 F. - Gros crédit.
IDEAL PLACEMENT
Propriétaire sur place jeudi, vendredi, samedi, de 14 à 19 h., 17, BOULEVARD DE PICPUS.

LAMARCK-DAMREMONT
Imm. grand standg en cours de finition, livr. juin 77, reste à vendre 4 x 2 p. et 3 x 3 p. Visite sur rend.-vs : 757-84-50.

POUR INVESTISSEUR SEULEMENT
A vendre en bloc ou séparément 11 appartements superficie totale 330 m² + caves. Prix total 875.000 F à débattre. Gros rapport - Cabinet ORTHO-GESTION, 343-84-19.

RUE DU RANELAGH
Direct. propr., dans bel imm. P. de T., magnifique 4 pces, tt cft, décoré, tél.+chbre serv. Px EXCEPT. VU URG. 225-18-30.

VIIIe PLACE DE L'EUROPE
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Dans immeuble pierre de taille 4e étage. Asc. Soleil. Balcon
ENTIÈREMENT RENOVE
FINITIONS GOUT ACQUEREUR
GD 7 P. TRES BON PLAN VASTE RECEPTION
2 bains, 1 douche, 2 w.-c. Belle cuisine + 2 chbres service
POSSIBLE PROF. LIBERALE
PRIX : 1.200.000 F
Samedi-lundi, de 11 h à 19 h : 2, rue de LENINGRAD ou Tél. 292-29-92

INVESTISSEURS
Rentabilité immédiate Indexation
STUDIOS - 2 PIECES
Gestion locative assurée
SEFIMA 622-35-05 (le matin) M. ANTEBI

RUE DE PASSY
CALME. SOLEIL **2 P.** Poutres SUPERBE Caract. URGENT - 326-19-18.

CHAMPS-ELYSEES Somptueuse garçonnière, gd conft. Bas prix. Voir les 1er et 2 avril : 28 rue WASHINGTON - 14-18 h.

AVENUE FOCH
MÉTRO ÉTOILE
Appartem. 200 m2 à aménager. Idéal pour profession libérale. Immeuble très grand standing. Affaire exceptionnelle.
PX 1 400 000 F. TEL. 567-01-22.

ÉGLISE D'AUTEUIL
Vue sur Seine. Dans très bel immeuble catégorie 2-A. Asc. Ch. central. STUDIOS, 4, 5, 10 p. Px except. vu urgence, 225-18-30.

11e - PHILIPPE-AUGUSTE
5-7, impasse Lamier, petit imm. pierre de taille, tout électrique. studio, 2 et 3 pièces livrables print. 77, à part. de 4 200 F/m2. Prix ferme et définitif. Vis. de l'appartement témoin le vendr.-samedi-dimanche-lundi 14/19 h. S.C.I. LAMIER : 346-71-08.

BONNE-NOUVELLE
DIRECT PROP. ds tr. bel imm. P. de T., caract., magn. 5 P., tt conft, 130 m² + STUDIO cft. Prix except. vu urgence. Tél. : 225-18-30

EXCEPTIONNEL
Dans très bel immeuble 1930, asc., chauff. centr., INONDE DE SOLEIL, reste quelq. beaux appts 4 et 5 PCES, tout conft. Px EXCEPT. VU URGENCE. Vis. ts les jours, de 13 h. 30 à 16 h. 30 et dim. 10 à 12 h. et 14 à 16 h : 44, av. de Versailles.

O.R.T.F. - VUE SUR SEINE
Bon imm. standing, TOUT CFT. DBLE LIVING + 1 CHAMBRE. Entrée, gde cuis., s. bns, tél. + chbre serv. avec balcon et asc.
4.500 F LE m2
40, QUAI LOUIS-BLERIOT, JEUDI, VENDREDI, 13 A 17 H.

Paris Rive gauche

VAVIN. Ds bel imm. restauré, plein ciel, dernier étage. Duplex + terrasse : grand livg, double exposition, 3 chb., 3 s. de bs, cuisine équipée, tél, tt conft. Tél. : 261-06-50 et 13-50.

Ve Place Maubert, pierre de T. Gd 2 p., entr., cuis., s. de bains, wc, tél. 520-13-57, cave, 4e étg. 195.000 F. Pptaire s/pl., 13 h.-15 h., samedi, dim., lundi, 5, rue BASSE-DES-CARMES.

JUSSIEU Part. vend 4 pièces tt confort, jardin, chbre service, belle cave. Prix 530.000 F - Tél. 535-45-62.

RASPAIL-MONTPARNASSE
DUPLEX SEJ+chb., 48 m², asc. TERRASSE PANORAMIQUE ORIGINAL - ODE. 95-10.

INVALIDES
Métro ECOLE-MILITAIRE
Immeuble 1930 tout confort, STUDIOS et 2 P. avec garages à partir de 140.000 F.
IDEAL PLACEMENT
Mardis, jeudis, samedis, visites 14 h. 30-18 h. 30, 13, RUE CHEVERT.

UNIQUE, SUR SEINE
Face LOUVRE, grand appart. 130 m², 3e étg., asc., parking. Prix 1.600.000 F. Vis. tous les jours 13-18 h., 25, quai Voltaire.

ARÈNES DE LUTÈCE
S/JARDIN **2 P.** Bel immeuble SOLEIL. Asc., ch. cent. Refait neuf. RARE - 033-56-72.

Mo MOTTE-PICQ - GRENELLE
IMMEUBLE RENOVE
1 PCE Cuis., w.-c., poss. bains. JOUBERT et ANDRE
5, r. A.-De-Neuville, 75017 Paris Tél. : 766-04-17 (p. 255)

RUE SAINT-GUILLAUME
Façade XVIIIe siècle
2 P., 51 à 64 m2 - 3 P., 100 m2 - Duplex dont atel. 150 et 200 m2
GEFIC CTI Mme DELORE 296-10-51

VAVIN PROPRIETAIRE VD DIRECT.
1) Ravissant studio confort Véritable bonbonnière
2) Très bel appartement 55 m2 living double + 1 chambre
Rénové avec goût. Px à discuter Sur place, 14-17 h, SAMEDI : 16, rue de la Grande-Chaumière ou tél. au : 325-10-74

MAUBERT MONTAGNE-STE-GENEVIEVE
Très bon immeuble lumineux et spacieux, 1 living + 2 chambres, aménagement soigné - 033-30-73.

Avec votre plan ou compte d'épargne logement
INVESTISSEZ à PARIS
STUDIOS, 2 P., DUPLEX
Rénovés ou à rénover.
Rentabilité très élevée.
Indexation du capital investi. Location et gestion assurées. 12 programmes cours.
GROUPE VRIDAUD
15, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 261-52-25.+

LE MARQUIS
19/21, rue Cambronne, Paris-15e.
2 pièces : 316.000 F.
4 pièces : 631 80 0F.
Appartement modèle sur place tous les jours de 14 à 19 h. 30.
JOR & Cie - T. 766-25-32

Région parisienne

PARTICULIER VEND F 3 tout confort
dans RESIDENCE AGREABLE 10' gare Brunoy. Prix intéress. S'adr. M. LEROY Alain, 47, rue des 3-Chênes, 91800 BRUNOY, tous les soirs de 6 h. 15 à 19 h., samedi de 11 hres à 19 hres, ou tél. heures bureau 922-80-91.

NEUILLY - Près bois et métro
STUDIO 33 m2 + 8 m2 loggia. Soleil. Téléph. Crédit possible. Calme. 245.000 F. - 331-81-11.

NEUILLY SABLONS R.-de-c. 135 m2. Uniq. Pr profess. libérale. 5.500 F/m2. Chbre serv. comprise. 548-76-25.

IVRY (94) Métro Pierre-Curie
Propriétaire vend appartement : s. de séjour, cuisine, 2 chbres, s. de bains, w.-c., cave, tél. 200.000 F — 672-28-86

SAINT-CLOUD Standing RAVISSANTS
4 P et 5 P. Balcons Parkings
Sur PLACE de 14 à 18 h. le 2/4 17, Parc Béarn (rue Calvaire).

ST-MANDE Sur bois, résidence luxueuse, du studio au 5 pces. Etude Bel-Air, 61, av. Dr-Arnold-Netter, 75012 Paris. Tél. 343-63-04 et 307-76-62.

Près VERSAILLES, Fontenay-le-Fleury, 4-5 p., pignon SO lib. cave, park., tél. 220.000. 460-14-53.

FONTENAY-LE-FLEURY (près VERSAILLES), 5-6 pièces 112 m², résidence standg, belle décoration, soleil, cave, parkg, téléph. Px 385.000 F. 460-31-22.

Pte St-CLOUD, près Mo. Vue s/jard., entr., séj., 2 chbres, cuis. aménagée, s. bs, impeccable. Px 225.000 F. 825-36-49.

Mairie St-Mandé. Près Mo et bois, 3 p., entr., cuis., wc, s. bs, chauffage, 254.000 F. 345-83-72.

ASNIERES. Gd séj., 3 chbres, tt cft, chff. centr., balc., asc., cave-parkg. 220.000 F. S/place Vendredi et Samedi, 14 à 19 h. Av. de la Redoute, 11, Résidence Les Mourinoux, bât. 5.

Neuilly/V.-Hugo-Parmentier
Imm. P. de T., ravissant 150 m², réception + 3 chbres, 2 bains, chbre de serv., r.-de-ch., avec cour-jardin privative.
MONTESFORT - 544-11-87.

P. à P. BOUGIVAL, vue forêt, gare, 4-5 p., tt cft. 969-80-43.

CROISSY RESIDENTIEL
10' R.E.R., dans très beau parc, appt beau séj., 2 chb., cuis., office, s. de bs, wc, lingerie, parking, cave, tél. Prix 340.000. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. FOCH à CHATOU. 976-30-02.

LE VESINET résidentiel
3-4 p., état impeccable, proxim. R.E.R., commerc. Px 445.000 F. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. FOCH à CHATOU 976-30-02.

JUVISY. 6 p., exceptionnel, résid., bds de Seine, 10e étage, gd stdg, 126 m² + 8 m² loggia. 2 s. bs, tél., park., cave. Amén. LUXUEUX. Proximité gare, 650.000 F - 903-74-28.

BURES. Part. à P. Appt 3 p., 78 m² + balc. ds pet rés. av. gd jardin, 5 min. métro. 907-73-36.

St-CLOUD. Appt 92 m² + loggia excellent état, séjour 37 m² + 2 chb., cuis., bains, wc, parking couvert, cave. Prix : 440.000 F. J.M.B. - 970-79-79.

ST-MANDE. Imm. récent, grand standg, dernier étg., grande terrasse, vue s/bois, 4 p., tt cft, bains + s. eau, box. Px 760.000. Micot - 344-43-87.

RUEIL, bord de la Seine, RER, séj. + 2 ch., 73 m2, tr. gd stdg 1973, calme, dans parc partic., 320.000 F. Téléphone : 977-28-38.

LEVALLOIS
MAIRIE - Ds imm. gd standing, sup. appt impecc., hall, vaste dble liv., bel. cuis. équip., 3 jolies ch., bains + s. d'eau, 2 wc, chauff. cal individ., chbre serv., cave. 690.000 F, gros crédit poss.
ACI 30, rue A.-France, LEVALLOIS - 757-15-85 et 04-18.

La Varenne RER, 112, av. Bac
90 M² + BOX, 320.000 F
Rare liv., 3 chbres, imm. 1968. Sam.-lundi, 14-17 h. 266-27-55

BOULOGNE BOIS APPT décoré
120 m2, dble living 36 m2, 4 ch., bains, s. eau, placards. 680.000 F 553-00-27, matin de 10 h à 12 h.

ORSAY - URGENT
Appt 2 p., refait nf, près gare. Prix 100.000 F. Tél. 010-13-65.

NEUILLY-SUR-SEINE
Idéal pour placement
Propriétaire vend studios et 2 p. stdg, 200 m. bois. Px intéress. Tél. 293-66-66 le matin pour r.-vs sur place 1er et 2 avril, de 14 h. à 18 heures. 4, rue Boutard.

Province

Mes BOUZIN et BATEL, notaires associés, 21, rue J.-Lecesne, LE HAVRE, tél. 42-79-03. - A VENDRE libre ETRETAT, gd studio, cuis. am., log. front de mer, parfait état. Prix : 200.000 F.

CANNES, région, appts, villas, commerces. BOURSE FRANÇAISE DE LA CONSTRUCTION ET DU COMMERCE, 122, rue d'Antibes, 06400 CANNES.

CANNES. 3 p. neuf, luxe, 80 m² + 20 m² parc, vue mer, garage. Prix 620.000 F. - Tél. 99-24-57.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Sty-Charles, 75015 PARIS, loue à la SEMAINE QUINZAINE ou MOIS, studios et appts. Tél. 577-54-04.

Région parisienne

NEUILLY - M.-BARRES
Luxueux petit pavillon, gd liv. + chambre. Tél. Gar. - 685-42-23

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société Européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. : 283-57-82

locations non meublées Offre

Paris

MARAIS - Part. loue Studio tt cft 25 m2 (Mo Arts-et-Métiers), 850 F TCC - Tél. : 437-24-83

ST-GEORGES - Rez-ch., tt cft, remis neuf, gd living, 2 ch., s. bns, pend., hall. Cave. Ch. él. Tél. Libre. Calme. Ds verdure. 2.200 + Ch. - T. Pptaire, 526-91-18

17e Malesherbes - 6 p. 150 m2, cft, tél. Bail 6 a., bel immeuble bourgeois. Profession libérale admise. 3.600 + ch. - 256-13-29.

Région parisienne

5' VERSAILLES - Résidence standing, Appt 162 m2, parfait état, cave, parking, téléphone. 3.500 F ch. compr. 460-14-53

Logez-vous bien à Courbevoie avec les avantages de Paris (RER, Mo, Bus), 20, r. de Belfort, Courbevoie (pr. Défense), imm. neuf, standg, cuis. équip., studette 600 F + ch. ; studio 730 à 1.000 F + ch. ; 2 p. 1.100 à 1.550 F + charges. Bureau location sur place, tous les jours de 10 h à 19 h - Tél. : 789-30-10

NEUILLY-INKERMANN - Très luxueux 4 p. + serv., 2 bains, parking - 605-62-23

PART. LOUE PAVILLON 6/7 P. principales. NEUF. Tt confort. GARD. JARD. 2.300 F. Vis. s/pl. samedi et dimanche 7, rue des Colombes 91220 PLESSIS-PATE

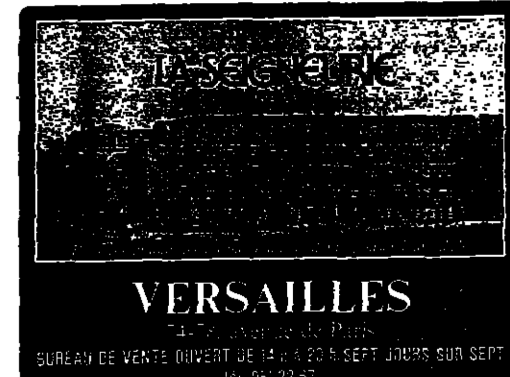
locaux commerciaux

Partic. rech. à louer ou acheter à Paris discothèque, restaurant, café ou local pour danser. Ecr. no 704, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A vendre libre, imm. splendide
42, RUE DE PARADIS
Rez-de-chaussée sur rue : 75 m2
S/sol commercial s/rue : 200 m2
Rez-ch. locx cciaux : 53/500 m2
1er étage sur rue : 425 m2
3e étage sur rue : 170 m2
5e ét. sur rue : 290 m2 + 170 m2
6e étage sur rue : 170 m2
Appt 6e étage sur rue : 104 m2
Vis. s/pl. tous les jrs, 9 h 30/12 h, 14/17 h 30 Bur. vte escalier D, 5e étage, porte face.

SAINT-DENIS (93)
PRES AUTOROUTE NORD
Partic. loue hangar et bureaux de 650 m2 s/terrain de 3.500 m2, possibilité 4.500 m2.
ACCES GROS PORTEUR.
Bail 3, 6, 9.
Ecr. no 6.455, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

constructions neuves



MEUDON - BELLEVUE
Résidence « LES BALYSIS »
APPARTS DE QUALITE, DU STUDIO AU 5 PIECES.
Prix moyen 5.700 F le m2, pondéré, ferme et défin., livrab. en avril 1977. APPART. TEMOIN, s/pl. samedi, dimanche, 14-19 h. Téléphone : 027-14-13, 34, avenue Galliéni. Réalisation et vte, COCIM, Marc FLEURY SARL, 35, rue Bienfaisance. - 387-04-38.

BOULOGNE, PTE ST-CLOUD
5 et 7, RUE HENRI-MARTIN, DANS BEL IMM. GD CFT, STUDIOS avec moquette, cuisine équipée, grande S. de B.
A partir de 153.500 francs.
ROUSSEL : 825-36-49.

SAINT-MANDÉ (94)
20-22, rue Jeanne-d'Arc
Petit im. de classe de 21 appts
STUDIO AU 5 PIECES
Balcons - Terrasses
PRIX FERME ET DEFINITIF
S/place tous les jours de 11 h. à 18 h. (sauf mardi)
GECOM - 747-59-50
171, av. Charles-de-Gaulle 92200 NEUILLY

PRES VERSAILLES - BUC
Dans parc 4.000 m2, rue L.-Blériot, imm. de 20 appts. Visites samedi et dimanche, promoteur Bernard, 17, rue Godot-Mauroy, 75009 Paris. Tél. : 742-99-09.

appartements occupés

6e - Appt occupé, 31 m2, rez-ch. ch. Proxim. gare Montparnasse, pièce, chbre, cuis., bains. Prix 130.000 F. J.M.B. - 970-79-79

appartem. achat

AGENCE F.N.A.I.M. recherche XVe, XIVe, VIIe, 2-3 ou 4 pces confort ! 577-96-85

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e, Tél. 566-00-75, rech., PARIS 15e et 7e, pr bons cl., appts ttes surf. et immeubles PAIEMENT COMPTANT

fonds de commerce

PARIS IXe, magasin 40 m2 + 46, façade 7 m., tous commerces de luxe. - Tél. : 878-79-62.

Désire créer commerce rue piétonne, Bordeaux. Etudie toutes propositions. — BENITEZ, 30, rue Dupaty, Bordeaux.

TOULOUSE, cause familiale : vente et pose cheminées avec contrat, exclusivité en S.A.R.L., C.A. 800.000 F avec 1 ouvrier, marge importante magasin de 100 m2, luxueusement aménagé, formation assurée, prix matériel et stock compris : 250.000 F. Téléphonez avant 9 heures et après 19 heures à (61) 74-25-44.

Cause désaccord associés, vends emplacement unique, gare banl. nord Paris, local 145 m2 + 37 m2 de s.-sol, tout pr l'enfant, poss. autr. comm. (banq., alim., pièc. auto, cycles), facil. T. 986-23-57.

CENTRE VILLE universitaire
Café-bar. 2.200 F/jour, Appt F 4. Tt cft. 130.000 F. Créd. Brasseur S.A. IND. VENDOMOIS 41100 VENDOME - (54) 77-35-91.

TOURAINE BAR-HOTEL
24 Nos, recette bar 800 F. Hôtel rempli à 60 % - Appt F 3. 600.000 F, murs et fonds (importantes facilités vendeur.) S.A. IND. VENDOMOIS 41100 VENDOME - (54) 77-35-91

COTE D'AZUR
PRÈS CANNES
12 km mer, HOTEL ** N.N. Calme. 12 chbres. Tout confort. Restaurant 120 couverts Parking 3.000 m2. C.A. assuré 2.100.000 (expertisé) mur et fds.
Ec. no T 099.510 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

bureaux

6, RUE DE BERRI
50, 54, 70, 75 et 101 m2, à louer, moderne, téléphone, parkings. K.F.R. — Téléphone : 260-67-52.

Adresse prestigieuse, 48 bis, avenue Kléber, dans petit hôtel part., propriét. cède bail cclal, 5 bureaux, 100 m2. — 073-82-41.

8e Proximité Saint-Augustin Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

A 200 m **Mo LOUISE-MICHEL**
Propr. loue ds immeuble neuf
BUR. 35 m2 TEL. + PARK. 757-31-15

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 380 F. — 742-78-92.

pavillons

EPINAY-SUR-SEINE, Construct. récente. Sous-sol avec garage, hall, séjour, 3 chbres, cuis. + coin repas, tout conft. Terrasse. Jardin 1.000 m² — 826-10-80.

NOGENT-SUR-MARNE
Pavillon meulière, 6-7 pièces, tout confort, garage, jardinet 200 m². 550.000 F. Tél. 873-66-17.

Vaisins-le-Bx. Mais. rurale, séj. + chem., cuis., 3 ch., w.-c., bs, ch. centr., tél. 275.000. 460-94-65.

LE VESINET, RESIDENTIEL. Charm. pav. s/2 niv, 3 ch., liv., cheminée, garage, jardin, Soleil. Prix 530.000. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch à Chatou. 976-30-02.

FONTENAY-SOUS-BOIS
Partic. vend pavillon 6/7 pièces, tout conft., excell. état. Jardin. Garage. S/place tous les jours, 185 bis, av. de la République.

échanges

A Nice, promenade des Anglais, propr. échange un mini-studio, 15 m2 env., wc, S. de B. sans vue mer, contre équiv. à Paris 6e et 14e arrdt de préfér. Ecr. no T 099.090 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur. 75002 Paris.

maisons de campagne

CAYEUX-S.-MER, 300 m. de la mer, part. vd maison campagne 5 p., tt conft, cour intér. 60 m², tél., ch. centr. gaz, tr. belle cheminée feu de bois, petite dépend. Prix 165.000 F. Téléph. 972-55-37.

maisons individuelles

Vends meilleure région climatique Espagne bungalow 1 km. mer, tout confort, 2 chambres, jardin, dans urbanisation premier ordre. Prix intéressant. — Ecr. Agencia Amanecer, Aduanas del Mar Javea, Alicante.

viagers

Propriétaire, réalisez mieux votre viager, indexation garantie
F CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Estimation gratuite, discrète.

100 m Mo VILLIERS, 3 p. 60 m2. 2e ét. sur grande cour. Soleil Occupé dame propr. 72 ans. 80.000 F. direct. — 764-14-47.

villas

A 5 minutes gare de
CHANTILLY
25 MINUTES DE PARIS-NORD
LE HARAS AU BOIS
31 VILLAS
INDIVIDUELLES, gd standing DANS PARC BOISE CLOS DE MURS
Construction traditionnelle avec ou sans sous-sol, terrain de 1.000 à 1.800 m2 clôturé.
PRIX FERME à partir de 585.000 F clés en main.
Renseignements :
DEVIQ Place de la Gare, CHANTILLY.
Tél. 15 (4) 457-12-02, ou sur pl. C. D., 909, route de Gouvieux, samedi et dimanche, 14 à 19 h.

VAUCRESSON PLATEAU
Maison 1930. 200 m2 habitables. Séjour, s. à manger, cuisine. 4 chbres, 2 chbres de service. 2 bains, 1 dche. Calme. Terrain 1.400 m2. - Prix : 1.200.000 F. J.M.B. - 970-79-79

ST-NOM-LA-BRETECHE
Société vend magnifique villa neuve, 200 m2 de plain-pied. Gde réception + mezzanine + 5 chbres, 2 bains + cab. toil. S/ss-sol total. Gar. 2-3 voitures. Chbre serv. avec s. d'eau. Jardin de 2.500 m2. Prix total 1.000.000 F. — Tél. : 969-85-35.

DRAVEIL, résidentiel. Sur beau terrain 1.500 m2. - Très calme. Villa 7-8 p. Bon état. 650.000 F. Tél. : 903-74-06

MONTPELLIER
Part. vd villa F 7 120 m2, gar. Jard. Ds lot. récent. Px 220.000. Tél. : 16 (67) 57-12-86

ST-MAUR. Gd pav. 7 p. princ. Tt cft. Petit pav. 3 p. à rénover. Garage. Jdin agrément 1.100 m2. Agce s'abstenir. Prix 530.000 F. Tél. 684-17-23 ou 16-86-63-67-40.

95 - PONTOISE, quartier résidentiel. Vue imprenable. Proche écoles et commerces.
PART. VEND VILLA récente 75. Sols en marbre 230 m2 Séjour 55 m2, 7 chambres, cuisine équipée, 2 salles de bains, 2 w.-c., 1 douche. Terrasses. - Terrain 600 m2. Chauffage central, confort. Tél. après 19 hres : 464-32-62.

PARC DE SCEAUX
Gde maison compren. 2 appts indép. de 5 p. + 2 p. r.-de-jdin, tout conft. sur 507 m² de jardin. Prix 980.000 F. Téléph. 702-34-86.

Près SAINT-GERMAIN - Villas neuves, pierre, s/sol total, récent., bur., 4 ch. Jdin 750 m2. 688.000 F TTC. Reprise possible de votre habitation - 827-57-40.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
à la limite de la forêt, sous de vastes horizons, l'aisance avec 280 m2 habitables, de plain-pied, jardin 2.500 m2. Affaire except. Prix 750.000 - RHODES, 958-19-28

Villa provençale avec terrain de 740 m2, villa F-4 80 m2 avec garage. Terrasse. Livraison immédiate. Prix : 250.000 F. Ecrire à M. ROUIT Yvan à Châteauneuf-Val-St-Donat 04200

terrains

VESINET RESIDENTIEL CALME
Beau TERRAIN BOISE 880 m2. Faç. 20 m. Ttes viab. à la rue. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

Ter. à bât. 770 m², fac. 22 m. Px 200.000. Epinay-s.-O., 10' gare, 20 km. Paris aut. Sud. 909-17-40.

A VENDRE TERRAIN 1.500 M2. 20 mètres de façade, toute viabilité, 175 kilomètres de Paris. Prix 40 F le m2. Tél. 957-17-05.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Magnifique terrain 912 m² prêt à constr., 32 m. façade, expos. Sud, prox. gare et centre, 1 km. sortie autor. 420.000 F à débat. Téléph. 924-39-63, 929-45-62, 53-64.

SUD-FINISTERE, près de LOCTUDY, ds île boisée sur rivière de Pont-l'Abbé. TERRAINS A BATIR DE 23.000 M2, 26.000 M2, 36.200 M2. S'adres. Me QUEINNEC, notaire, PONT-L'ABBE. Tél. (98) 87-00-32 (sauf le lundi).

EN PROVENCE
BONNIEUX au cœur du Lubéron 14.000 m2 av. ruines à reconst. Site protégé. Vue panor. Source abond. EDF à proxim. Tr. rare. 160.000 F.
LES MAS DE PROVENCE 84160 CADENET
Tél. : (90) 68-06-59
Ouvert même dimanche

fermettes

RÉG. LE GD LUCÉ (72)
Beau cadre - Proche rivière - Fermette 4 pièces, laiterie, écuries séparées, cave. S/2 ha terrain. Bon état. - 250.000 F. S.A. IND. VENDOMOIS 41 VENDOME - T. (54) 77-35-91

FERMETTE
Parfait état - Cuis., vaste séj., 3 ch., gren. amén., dép. Région Verdoy. S/1.500 m2 clos haies. Px justifié 135.000, av. 35.000 F. AG. BONNEVAL (28) T. (15) 37-98-25-52 même dim.

propriétés

40 KM., AUTOROUTE SUD, DE PARIS. Superbe propriété construction récente, s.-sol, entrée, séjour, salon, 4 chambres, parc de 5.400 m2, proximité FORET, possible division. Prix 1.560.000. COFIF, 3, avenue Thiers, MELUN. Tél. : 437-89-81.

Région DOURDAN - ETAMPES
Part. vd ferme anc., 5.000 m2, site protégé, plein Sud, 7 Pces, chem., ptres, S. de B., chauff., tél., caves, granges et boxes. Téléphone : 020-37-18.

140 km. Paris Sud-Est, tr. belle propriété, parf. état, tout conft, 4 ch. salon, S. à M., S. de B., 2 cab. toil., 2 wc, grenier, caves, granges, 4 boxes, jardin et 2 ha prés. Prix : 580.000 F. - Téléphone : (25) 45-02-52, h. repas.

Propriété ville et campagne, à CLERMONT (Oise), grand jardin, vue splendide. - NAQUET, notaire, CLERMONT. 450-01-11.

18 KM. DE DEAUVILLE
8 km. sortie autoroute Paris, à vendre BELLE PROPRIETE : parc 12.000 m2, nombreux arbr., mais. normande à colombages, tuiles anciennes, grand séjour 50 m2, cheminée ancienne, ptres et solives apparent., 3 chbres, cuis., 1 S. de B., 1 S. d'eau, conft. Téléphone : 16-31-62-04-32.

A 45 minutes de Paris
Ferté-s/Jouarre, Bel. ppté, vue, 2.250 m2, pr. Pt-Morin, gd séj. av. gde chem., gde s. à m., bur., saj., cuis., off., 6 ch. av. cab. t., caves, 2 gar. Prop. BLO. 59-62.

BRUXELLES
MAISON DE MAITRE
Gde belle mais. réc. en lisière forêt de Soignes, à 12 km. centre, s/terr. 2.700 m2, 7 Pces au rez-de-chaus., 6 chbres à couch., 2 S. de B. et 3 cabin. de toil., garage pr 4 voit. Prix 1,87 million de F F. Offres à Etude de Me André Belmans, notaire à Bruxelles (1070), chaussée de Mons, 104. Téléph. à Bruxelles : 19 (32) 521.07.96.

Particul. cède MOULIN 18e s., 8 km. Orléans, parc 1 ha, beaucoup caract., amén. lux. Ecrire HAVAS, Orléans, no 202.351 q. t.

TOURAINE Vallée du Cher
GENTILHOMMIERE
Parfait état, sur 4 ha avec pièce d'eau, calme. 530.000 F.
Agence DESTREGUIL
82, rue Nationale - 37 TOURS (47) 05-35-99 - 05-39-18

PACY-SUR-EURE - VERNON
Agréable propriété, très beau terrain 1 ha, confort, maison caractère 5-6 pièces. 633-08-11.

AIX-EN-PROVENCE
(périphérie nord)
VASTE DEMEURE
13 pièces sur 2 niveaux.
Longue et basse. Grand caractère, confort moderne, bon ét. Avec vaste terrasse ombragée. Pelouse, piscine. Vue panoramique imprenable. Téléphone (91) 23-32-37, aux heures des repas.

PROVENCE-ALPILLES
bastide XVIIIe siècle dans site protégé. Jardin de pins, cyprès, lavande, 10 ha de bois et terre. Ag. E. GARCIN, 8, bd Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : (90) 92-01-58.

EN PROVENCE
Maison caractère ds village sud Lubéron, 5 p., à aménag., voûtes ancien., terrasse, solarium, cave, dépend., belle vue, plein sud.
Prix : 160.000 F
LES MAS DE PROVENCE 84160 CADENET
Tél. : (90) 68-06-59
Ouvert même dimanche

châteaux

ILLE-ET-VILAINE 50 km RENNES
Vends
TRES BEAU CHATEAU
XVe - XVIIIe SIECLE - Ferme, dépend., CHAPELLE, s/15 ha. Très calme. - Bordé rivière (pêche). — Tél. : (99) 08-10-61.

Vend magnifique petit château avec dépendances, 7 ha, parc av. 1 ha étang, Bas-Berry. Ecr. no T 99.229 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

chasse-pêche

Vd en bloc ou détail 95 ha + 32 ha taillis, landes, traversé par rivière, 2 étangs, chasse magnifique, Sud de GIEN. Ecr. no T 99.221 M, Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

villégiatures

PRESQU'ILE DE RHUYS et GOLFE DU MORBIHAN
Choix important
Belles locations d'été près ports et plages.
Cabinet BENEAT CHAUVEL, 56640 PORT-NAVALO
Téléphone : 26-22-00

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

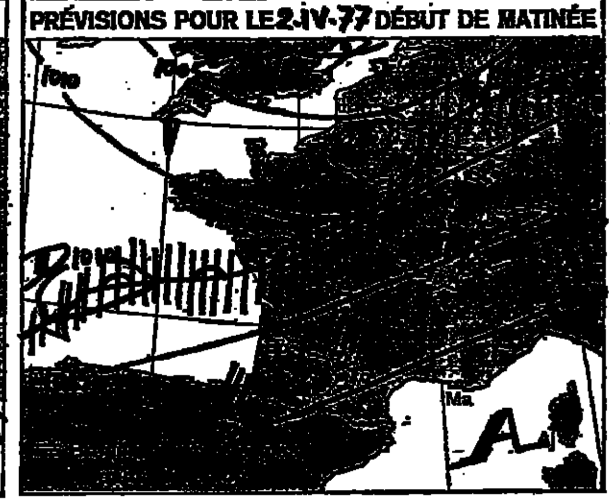
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1-4-77 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 2-IV-77 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 1er avril à 0 heure et le samedi 2 avril à 24 heures :

L'adoucissement, qui a débuté vendredi avec la pénétration, sur notre pays, de masses d'air humide d'origine océanique, gagnera rapidement le reste de la France. La limite perturbée axée de la mer du Nord aux Açores pénétrera lentement sur notre pays avec des pluies. De l'air plus instable et un peu moins doux lui fera suite par le nord sur nos régions septentrionales.

Samedi, le temps restera assez ensoleillé des Pyrénées centrales au sud des Alpes et aux régions méditerranéennes, les éclaircies étant plus belles sur le Sud-Est et la Corse.

Du nord de la Loire aux Flandres et au nord des Vosges, le temps sera ou deviendra plus variable et un peu moins doux, avec des éclaircies passagères et des nuages parfois accompagnés d'averses.

Entre ces deux zones, le temps assez doux sera le plus souvent très nuageux avec des pluies passagères ; ces dernières seront mieux organisées de la Vendée et du Bordelais au Jura et au nord des Alpes (neige vers 1 500 mètres).

Les vents, orientés généralement entre sud-ouest et ouest, seront encore assez forts à forts par moments sur les côtes de la Manche et celles de l'Atlantique au nord de la Gironde.

Vendredi 1er avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 008,6 millibars, soit 756,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 mars ; le second, le minimum de la nuit du 31 mars au 1er avril) : Ajaccio, 12 et 3 degrés ; Biarritz, 12 et 9 ; Bordeaux, 13 et 6 ; Brest, 11 et 11 ; Caen, 8 et 7 ; Cherbourg, 7 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et 4 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 5 et —2 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 7 et 0 ; Marseille, 12 et 0 ; Nancy, 8 et 2 ; Nantes, 10 et 7 ; Nice, 12 et 7 ; Paris-Le Bourget, 10 et 5 ; Pau, 13 et 7 ; Perpignan, 14 et 4 ; Rennes, 8 et 8 ; Strasbourg, 7 et 1 ; Tours, 9 et 5 ; Toulouse, 11 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 13 et 3 degrés ; Amsterdam, 7 et 3 ; Athènes, 22 et 14 ; Berlin, 2 et —4 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 8 et 4 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 1 et —2 ; Genève, 7 et 1 ; Lisbonne, 17 et 11 ; Londres, 8 et 8 ; Madrid, 15 et 0 ; Moscou, 0 et —3 ; New-York, 16 et 8 ; Palma-de-Majorque, 14 et —1 ; Rome, 16 et 5 ; Stockholm, 4 et —6 ; Téhéran, 14 et 7.

LOTO

TIRAGE DU 30 MARS 1977 — n° 13

10 — 19 — 35 — 40 — 41 — 43

NUMERO COMPLEMENTAIRE 33

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	2 984 004,00 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	994 668,00 F
5 bons numéros	19 210,30 F
4 bons numéros	241,20 F
3 bons numéros	14,10 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT

1 492 002,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 6 AVRIL 1977

VALIDATION JUSQU'AU 5 AVRIL 1977 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 726

HORIZONTALEMENT

I. Sont en droit d'exiger une décharge ; Il convient de le prendre derrière la bière (pluriel). — II. Ne rencontre pratiquement personne et ne dîne guère en ville ; Couvert d'une naturelle toison ; Ne se hâte jamais. — III. A éponger ! ; Dont aucun détail ne saurait échapper à un œil scrutateur ; C'est toujours la même chanson. — IV. Prénom ; Modifier un état civil ; Extrait de guimauve. — V. Ce fut - l'espace d'un matin - le Palais des Merveilles ; N'est plus perceptible chez une personne atteinte d'anosmie. — VI. On la tient par la queue ; Pronom. — VII. Désignation très vague ; Conjonction ; Pénible sensation. — VIII. Ornement ; Sont appelés à s'élever au-dessus du commun des mortels. — IX. Grappin ; Dont on a réussi l'ascension ; Lie. — X. Possessif ; A donc un certain goût ; Cours d'eau. — XI. C'est une faute, ce n'est pas un crime ; Stopper ; Symbole chimique. — XII. Parmi les préoccupations d'un bonze ; C'est surtout aux pauvres que sa clémence est douce ; Marque de civilité romaine. — XIII. Article ; Symbole ; Passe pour dégager une certaine odeur. — XIV. Bien serré ; Pour certains, ce n'est qu'un jeu ; Bestiole ; Roue. — XV. Evolue dans les hautes sphères ; Verres de montre.

VERTICALEMENT

1. Maîtres qui imposent de nombreux devoirs et dictent beaucoup ; Timbré à Marseille. — 2. Cela s'entend de loin quand on le frappe ; Toujours bien accueillis. — 3. Adverbe ; Sur la rose des vents ; Pourvu d'une forte charpente ; Terme musical. — 4. Reçoit de droite et de gauche ; Enroulé ; Pieuses initiales. — 5. Faisait rarement preuve de conciliation ; Temps ; Les Fuxéens peuvent y faire trempette. — 6. Nous n'en disons pas plus ! ; En rogne. — 7. Prénom épelé ; Font que certains regardent de trop près. — 8. Travail de précision ; Elargirait. — 9. Vieux carnassier ; Chair à pâté ; En Crète. — 10. Eminences vagabondes ; Diminuent une acuité visuelle ; Surtout apprécié au sortir du lit. — 11. Ne prête pas à rire ; Permet à des ladies de papoter à loisir. — 12. Etats ; Occuper une position horizontale. — 13. Frère inférieur ; A moins de charme en été. — 14. Morte dans l'oubli et souvent dans l'indifférence générale ; Corsées. — 15. Vocable de robin ; Fausse... couche.

Solution du problème n° 1 725

Horizontalement

I. Tueur. — II. Antée ; Ops. — III. Oie ; Veule. — IV. Nostalgie. — V. Nias. — VI. Essieu. — VII. Panse ; SSE. — VIII. Rusera ; SS. — IX. En ; Raides. — X. Tétai. — XI. Es ; Stands.

Verticalement

1. Taon ; Apreté. — 2. Union ; Aunes. — 3. Etésiens. — 4. Ue ; Tasseras. — 5. Rêvasserait. — 6. El ; Ai. — 7. Bougies ; Don. — 8. Pli ; Ussé. — 9. Osées ; Esses.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 1er avril 1977 :

DES DECRETS

● Fixant les modalités de la consultation des populations du territoire français des Afars et des Issas organisée par la loi n° 76-1221 du 28 décembre 1976 ;

● Fixant les conditions d'intégration dans le corps des administrateurs civils des administrateurs de la Ville de Paris et des fonctionnaires appartenant au corps du secrétariat des assemblées parisiennes.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux opérations des sociétés de négoce international.

Service national

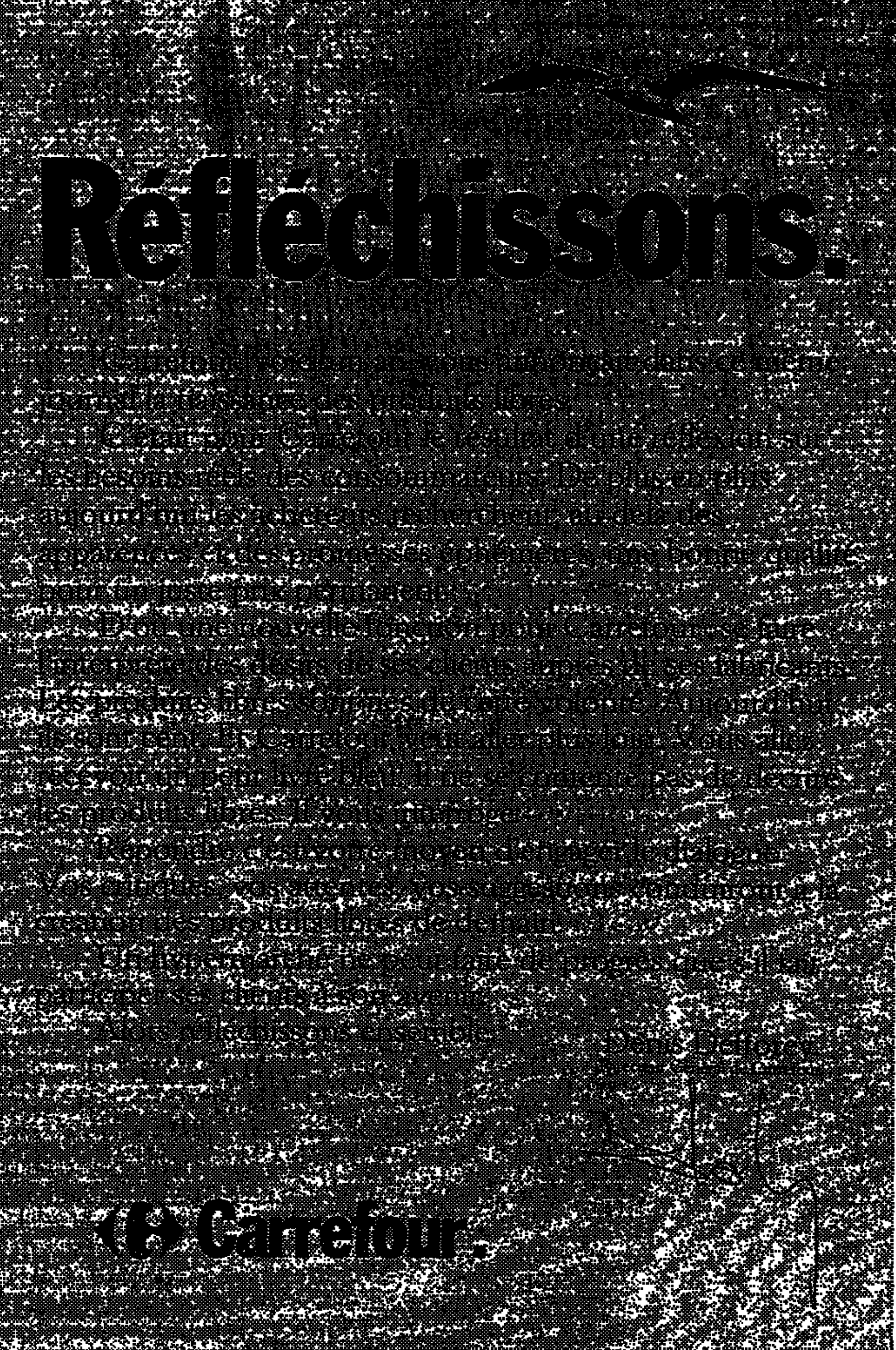
RECENSEMENT DES FRANÇAIS NÉS ENTRE AVRIL ET JUIN 1959

Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 1959 sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile au plus tard le 30 avril 1977. Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant légal, précise dans un communiqué le ministère de la défense, qui ajoute qu'une brochure relative au choix de la date d'appel, aux dispenses reports, etc., est donnée dans les mairies au moment du recensement. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux de recrutement.

Les jeunes gens doivent, dans leur propre intérêt, accomplir cette formalité en temps voulu pour bénéficier de cette information.

Ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de recensement sont exclus du bénéfice du report spécial d'incorporation au-delà de vingt-trois ans (candidats à l'aide technique ou à la coopération, scientifiques du contingent, médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires).

Ceux qui, nés avant le 1er avril 1959, auraient omis ou négligé de se faire recenser doivent se faire connaître d'urgence à la mairie de leur domicile pour régulariser leur situation.



SOCIÉTÉ

UNE ENQUÊTE DE L'U. F. C. S.

Ville nouvelle, femme nouvelle ?

Quelle est la vie des femmes dans les « villes nouvelles », cités qui représentent une fraction croissante de la population (10 % dans la région Ile-de-France) ? Ce sont les femmes qui font vivre ces villes, comme le montre une enquête réalisée par l'Union féminine civique et sociale (U.F.C.S.) dans la région parisienne auprès de quatre cents habitantes de cinq villes nouvelles (1).

L'enquête de l'U.F.C.S. devait d'abord permettre de juger de l'état des villes nouvelles créées *ex nihilo* à partir de 1965 pour éviter la multiplication des cités-dortoirs et pour promouvoir une vie urbaine équilibrée à la périphérie de la capitale. L'enquête devait aussi répondre à la simple question « A ville nouvelle, femme nouvelle ? »

A Evry, Melun-Sénart, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines ou Cergy-Pontoise, la femme rencontrée par les enquêtrices de l'U.F.C.S. est généralement jeunes (moins de trente-cinq ans) et a fait des études secondaires. Elle est mariée, souvent à un cadre moyen, et mère d'au moins deux enfants. Les raisons les plus citées pour expliquer l'installation varient selon les villes : profession du mari (Evry et Cergy-Pontoise), recherche d'un meilleur environnement (Saint-Quentin-en-Yvelines) ou questions financières (Melun-Sénart et Marne-la-Vallée).

Les femmes des villes nouvelles semblent satisfaites de leurs appartements, dont la majorité sont propriétaires (jusqu'à 73 % à Saint-Quentin-en-Yvelines). Chacune en apprécie la dimension (de quatre ou cinq pièces), le confort et l'architecture (sauf l'isolement phonique et parfois thermique). Plus de 58 % des femmes interrogées y passent l'essentiel de leurs journées. En effet, l'homogénéité de la population des villes nouvelles, où ne vivent pas les grands-parents, et peu d'adolescents, rend délicate la question de la garde des enfants.

D'une manière générale, les équipements collectifs qui facilitent la vie des femmes font défaut dans les villes nouvelles. A l'insuffisance des garderies s'ajoute, selon le rapport d'enquête, *« le manque à peu près général de lycées, d'établissements techniques et supérieurs »*. Partout, *« il y a unanimité pour dénoncer la carence en matière d'équipements sanitaires, qu'il s'agisse de centres de soins-courants ou d'établissements hospitaliers »*. Tandis que certains services publics, comme la mairie, la poste, la caisse d'épargne, les lieux de culte, sont considérés par les femmes comme « proches », d'autres, comme la Sécurité sociale, les allocations familiale et l'Agence pour l'emploi, sont partout jués *« trop lointains »*.

L'éloignement des marchés est vivement ressenti. Il n'est pas rare que, comme à Marne-la-Vallée, les femmes doivent parcourir de 3 à 5 kilomètres pour les atteindre. Les transports en commun étant presque inexistants (particulièrement à Melun-Sénart) et *« la voiture (du mari) restant le moyen de déplacement majeur »* (Saint-Quentin-en-Yvelines), la femme doit être une énergique marcheuse. Femme des grands espaces, l'habitante des villes nouvelles est aussi une femme des grandes surfaces. Mais l'approvisionnement limité et le manque de concurrence sont souvent regrettés.

Le poids des contraintes matérielles et l'éloignement des grandes zones d'emploi font que la proportion des femmes au travail (42 %), si elle est supérieure à la moyenne nationale (38,1 %), est très inférieure à la moyenne de la région parisienne (55 %). Les femmes au foyer sont plus nombreuses, mais cela ne correspond pas toujours à un véritable choix. D'où le désir, maintes fois exprimé au fil des questionnaires, *« d'avoir ou de reprendre une activité »*, de *« recevoir une formation »*. La volonté de se « valoriser » s'exprime de façon très forte parce que, en dépit de quelques relations de bon voisinage ou d'une participation discontinue à la vie locale (surtout à Melun-Sénart), les femmes vivent dans un grand isolement.

Les statistiques ne permettent pas de juger du bonheur. Nombreuses, pourtant, sont celles qui se déclarent satisfaites de vivre en « *pionnières* ». Mais nombreuses aussi celles qui affirment que la ville ne leur a rien apporté, si ce n'est *« une existence repliée, dénudée, suspendue »*.

MICHÈLE SOLAT.

(1) U. F. C. S., 6, rue Béranger, Paris-3e, tél. 272-17-26.

A l'occasion d'un procès

PLUSIEURS MILLIERS DE FEMMES MANIFESTENT A ROME CONTRE LE VIOL

(De notre correspondant.)

Rome. — Plusieurs milliers de femmes ont défilé à Rome le jeudi 31 mars pour protester contre une affaire de viol particulièrement odieuse survenue la veille dans un faubourg de la capitale.

La victime est une jeune fille de dix-huit ans, Claudia Caputi, violée par seize hommes le 30 août 1976, à Cinecitta. Le procès de ses agresseurs — quatre d'entre eux sont sous les verrous — est en cours. Appuyée par des féministes, la plaignante a voulu donner aux audiences du tribunal un caractère public. Le président s'y est résigné, et le procès se tient à portes ouvertes.

Jeudi, en sortant du bureau de son avocat, Claudia Caputi s'aperçut qu'elle était suivie par quatre hommes. Elle reconnut plusieurs de ses agresseurs et alerta aussitôt des amies par téléphone. Mais celles-ci n'eurent pas le temps d'intervenir. Dans la soirée, la jeune fille fut retrouvée en larmes : elle avait été de nouveau violée, et on lui avait tailladé le corps à coups de rasoir. — R. S.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	100 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



SOCIÉTÉ

Après avoir « occupé » les arènes d'Arles

Les toreros ont obtenu satisfaction

Les jeunes toreros français ont levé, dans la soirée du mardi 29 mars, le campement qu'ils avaient installé la veille à midi dans les arènes d'Arles. Le directeur de celles-ci, M. Pierre Pouly, ancien matador lui-même, a finalement accepté d'inclure, comme ils le demandaient, un torero national dans le programme de la feria pascale, qui se déroulera à Arles du 9 au 11 avril et qui sera la première de la « temporada » 1977 en France. Un communiqué a été publié pour préciser que M. Pouly et M. Frédéric Pascal, présidents de l'Association des toreros français (A.T.S.), « ont décidé d'un commun accord » que la corrida du dimanche 10 avril comprendra huit taureaux — au lieu de six — avec, au « cartel », les six toreros espagnols prévus et le jeune Nîmois Robert Pilès, excellent le dimanche 27 mars à la corrida de Méjanes.

De notre correspondant régional

Arles. — « *C'est une victoire. Nous avons signé aujourd'hui l'acte de naissance d'une profession en France* », a déclaré M. Frédéric Pascal, qui avait conçu l'occupation, tout à fait inédite, des arènes arlésiennes. Les deux *matadors* et la *dizaine de novilleros* qui avaient dressé leurs tentes sur la piste et s'entraînaient dans la journée devant les touristes médusés, comptaient aller « *jusqu'au bout* ». Un mouvement de sympathie s'était déjà dessiné en leur faveur dans l'opinion publique locale, la municipalité, dirigée par un maire communiste, M. Jacques Perrot, souhaitant, elle aussi, un arrangement rapide qui leur donnât satisfaction.

Dans sa lutte pour briser le monopole espagnol pesant sur le marché taurin, la première génération de nos toreros, qui comprend actuellement près d'une trentaine de professionnels, dont quatre matadors confirmés, a marqué un point non négligeable. Des jeunes Français avaient déjà obtenu de se produire sur le sol national dans des spectacles mineurs, sans picadors, puis dans des novilladas dites « économiques » et dans des spectacles majeurs avec picadors et des taureaux d'âge minimum de trois ans, leur permettant de réaliser les différentes étapes de leur apprentissage, sans être contraints de s'expatrier en Espagne.

Mais, jusqu'ici, les directeurs d'arènes n'avaient pas encore inclu dans leur « *carteles* » les premiers toreros nationaux. En septembre dernier, l'Association des toreros français avait soumis à M. Pouly un projet de convention *qui entérinait une situation* de fait pour les aspirants toreros et les novilleros professionnels ; ce projet préconisait aussi la réservation d'un poste de matador de toros sur six.

Le projet, comme l'assure l'A.T.S., aurait été accepté verbalement, mais aucune suite ne lui avait été donnée. En désespoir de cause, les toreros français avaient alors formulé de nouvelles propositions tendant à l'organisation, pendant la saison taurine 1977, de corridas spécifiquement françaises en marge des programmes traditionnels. Le compromis auquel ils sont parvenus leur évite au moins cette marginalisation à laquelle ils s'étaient résignés.

Il crée, d'autre part, un précédent, que ne pourront pas ignorer les autres directeurs d'arènes françaises et même les organisateurs de spectacles espagnols. Les jeunes toreros français vont donc réaliser leur rêve : toréer au plus haut niveau, en se mesurant à leurs rivaux espagnols, même s'ils sont pris « *en plus* ». A eux de faire la preuve de leur talent.

GUY PORTE.

SPORTS

Basket-Ball

CINQUIÈME DÉFAITE DU CLERMONT U.C. EN FINALE EUROPÉENNE

Pour la cinquième fois, l'équipe féminine du Clermont Université-Club a été battue par celle du Dangawa Riga (79 à 53), le 31 mars, à Barcelone, en finale de la coupe d'Europe des clubs champions de basket-ball. Les Soviétiques ont remporté, pour la seizième fois, cette épreuve sans avoir été plus inquiétées que précédemment.

Les Françaises ont fait illusion jusqu'à la douzième minute du match, où elles menaient 26 à 24, quand Irène Guidotti, touchée à une cheville, ne fit plus preuve de la même efficacité. La capitaine soviétique, la géante Ouliana Semenova, fut, une fois de plus, la meilleure marqueuse du match avec 38 points.

BOXE. — *Le poids moyen américain Benny Briscoe a battu le Français Jean Mateo par arrêt de l'arbitre à l'appel du 10e round, le 31 mars, au Pavillon de Paris.*

HIPPISME. — *Le Handicap de l'Essonne, disputé le 31 mars à Evry, et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Balsamo, suivi de Guile Princess et de Picketer. La combinaison gagnante est 5-3-14.*

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A L'ÉTRANGER

En Espagne

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 6 % EN DEUX MOIS

(De notre correspondant.)

Madrid. — Un conflit oppose le gouvernement et l'institut national *des statistiques espagnols. Les autorités* refusent que soient publiées l'ensemble des données relatives au coût de la vie. Cette interdiction est à l'origine de la démission, le mois dernier, du directeur général des statistiques.

La direction générale des statistiques utilise cette année une nouvelle méthode de calcul du coût de la vie qui correspond mieux à la réalité. Cette méthode a été fort bien accueillie par les techniciens de l'O.C.D.E. Lorsqu'il prit connaissance des premiers chiffres concernant la hausse des prix le gouvernement ne sut comment affronter l'échec de sa tentative de stabilisation. Ainsi, en janvier le coût de la vie a augmenté de 3 % et, en février, selon des données provisoires, de 2,9 %, ce qui fait prévoir pour 1977 une hausse de 30 % (19,7 % en 1976).

En Grande-Bretagne

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT SE POURSUIT

Londres (Agefi). — Les taux d'intérêt « officiels » poursuivent leur désescalade en Grande-Bretagne. La Banque d'Angleterre a ramené son taux de prêt minimum de 10,5 % à 9,5 %. De leur côté, les Finance Houses, organismes de prêts industriels et commerciaux, ont abaissé leur taux de 13 % à 11,5 %, ce qui reflète l'évolution du marché monétaire britannique.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

LES SALARIÉS DE L'USINE SCHLUMPF SE DÉTERMINERONT LUNDI SUR LA POURSUITE DE L'ACTION

A la requête de la COGEFI, cabinet de gestion qui avait élaboré le plan de sauvetage industriel des quatre usines du groupe Schlumpf et qui était chargé de les administrer provisoirement, *les juges des tribunaux de Mulhouse* et de Thann ont accepté de ne pas convertir le règlement judiciaire des usines en liquidation de biens *(le Monde* du 1er avril).

Selon M. Sallan, président de la COGEFI, ce délai supplémentaire permettra, sans augmenter la masse des créances, d'honorer les contrats en cours, d'utiliser les matières premières actuellement en stock et de permettre aux salariés d'effectuer les préavis de deux à trois mois.

Pour la C.F.D.T., « l'objectif essentiel reste toujours la sauvegarde des mille deux cents emplois ». « La responsabilité de la situation, ajoute-t-elle, *incombe au patronat et au gouvernement.* »

Les salariés de Schlumpf, qui observent une grève totale depuis le mercredi 30 mars, se réuniront lundi 4 avril en assemblée générale pour décider de leur attitude.

● *Selon le Livre C.G.T.*, les propositions syndicales présentées jeudi 31 mars au cours de la réunion de la commission paritaire pour l'imprimerie de labeur se sont heurtées à un « *refus catégorique, notamment sur les salaires, la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation de la profession, les libertés syndicales, etc.* ». « *Face à cette attitude négative, il convient que les travailleurs du labeur répondent par une mobilisation massive* », conclut la C.G.T. dans son communiqué, en préconisant l'organisation d'assemblées de personnels dans les entreprises.

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES VENDREDI DES EMPLOYÉS PARISIENS DE LA B.N.P.

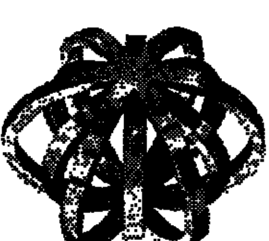
Les vingt mille employés parisiens de la B.N.P. ont été appelés, par l'ensemble de leurs organisations syndicales, à observer une grève de vingt-quatre heures, ce vendredi 1er avril, afin de soutenir les dix informaticiens sanctionnés au centre informatique Barbès.

En ce qui concerne l'assignation de trente-huit grévistes accusés par la direction d'« entrave à la liberté du travail », qui était examinée jeudi par M. Justafré, vice-président du tribunal de grande instance (« le Monde » du 1er avril), aucun accord n'a pu être trouvé entre les deux parties. Toutefois, l'avocat de la direction indiquait, au terme de trois heures de discussion, que celle-ci était disposée à infliger un simple avertissement ou un simple blâme aux huit employés qu'elle voulait d'abord suspendre et aux deux pupitreurs qu'elle voulait rétrograder.

De leur côté, les grévistes sembleraient prêts à se retirer totalement de l'immeuble Barbès, à la condition que les deux pupitreurs conservent des conditions de travail équivalant à celles dont ils bénéficiaient avant la grève.

L'ordonnance de référé devait être rendue dans l'après-midi de ce vendredi.

● *La Coopérative agricole de blé et approvisionnement de la Loire vient d'être condamnée* par le tribunal d'instance de Montbrison — statuant en matière prud'homale — pour licenciement irrégulier et rupture abusive de contrat, à verser à son ancien directeur, M. Pierre Chèze, congédié le 18 décembre 1975, une indemnité de 10 000 francs ainsi qu'une somme de 20 000 francs à titre de provision sur les dommages et intérêts, attendu que le licenciement « *a été fait avec une légèreté blâmable* ».



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE

La Commission européenne durcit sa position sur les ventes de beurre aux pays de l'Est

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *La Commission européenne est déterminée à ne pas accorder de subventions pour permettre de nouvelles exportations importantes de beurre vers les pays de l'Est. Afin d'éviter que sa décision politique soit contournée par les négociants, elle a décidé jeudi 30 mars de suspendre pour trois jours l'octroi de toute « restitution » (subvention). D'autre part, à partir de lundi 4 avril, aucune exportation de beurre ne pourra être effectuée sans la délivrance d'un certificat. Ces mesures marquent un net durcissement de l'attitude de la Commission.*

Comment cette affaire de vente de beurre aux pays de l'Est a-t-elle rebondi? Une dépêche venue de Washington — ce qui est déjà curieux — faisait état de démarches soviétiques pour acheter 30 000 à 35 000 tonnes de beurre en Allemagne. Qu'allait faire la Commission qui, début mars (*le Monde* des 3 et 4 mars), après que des firmes françaises eurent exporté avec le concours du Fonds européen 45 000 tonnes de beurre vers l'U.R.S.S., avait annoncé avec éclat que désormais la *« préfixation de la restitution »*, c'est-à-dire l'octroi de la subvention pour les ventes à terme, ne serait plus accordée automatiquement et que par ailleurs, dans un *« avenir prévisible »*, elle serait refusée pour les exportations de beurre vers l'Est.

La question méritait d'autant plus d'être posée qu'au début du mois de mars, M. Gundelach, le commissaire chargé des affaires agricoles, avait donné l'impression de ne guère apprécier la manière dont M. Jenkins, le président de la Commission, avait conduit cette affaire durant son absence. M Gundelach proclamait alors qu'il n'y aurait aucune discrimination à l'égard des pays de l'Est, et comme pour le prouver il autorisait la préfixation d'une restitution pour la vente de 400 tonnes de beurre à la Bulgarie.

Jeudi, le porte-parole, après avoir admis qu' *« il est connu que l'U.R.S.S. cherche à importer de nouvelles quantités de beurre »*, a constaté qu' *« aucune demande de préfixation n'a été présentée jusqu'ici... »* et a précisé que *« si de telles demandes devaient être introduites, la Commission ne pourrait pas les accepter en application de sa décision du 2 mars »*. La Commission va même plus loin qu'elle allait le 2 mars, autrement dit durci sa position. A cette date, ne voulant précisément pas donner l'impression qu'elle décrétait un embargo sur les ventes à l'Est, elle laissait ouverte aux négociants la possibilité de demander une *« restitution » « au jour le jour »* (dans ce cas, le commerçant qui conclut un contrat le 15 mars et livre son beurre le 20 avril reçoit une *« restitution »* telle qu'elle est fixée le 20 avril, et prend le risque en l'absence de préfixation que la *« restitution »* soit diminuée entre le 15 mars et le 20 avril). Cette échappatoire est maintenant refusée au négoce. *« La Commission n'a pas l'intention d'admettre que cette possibilité soit utilisée pour exporter de nouvelles quantités substantielles de beurre vers l'Europe de l'Est et elle prendra si nécessaire les mesures appropriées »*, a, en effet, précisé le porte-parole.

Interrogé par les journalistes, M. Cheysson, l'un des deux commissaires français, a déclaré que la Commission n'avait pas été mise au courant par son président, et par M. Gundelach de ces nouveaux développements et qu'en tout état de cause, il n'y aurait pas discrimination entre les acheteurs. Cependant, si l'orientation qu'a exposée le porte-parole est maintenue, il sera bien difficile de prétendre qu'il n'y a pas discrimination. Ceux qui tentent sans grand succès de le démontrer expliquent que l'unique souci de la Commission est de pratiquer une gestion équilibrée du marché, d'éviter des *« excès »* et de ne pas utiliser exclusivement les deniers du Fonds européen pour exporter à perte vers tel ou tel pays, mais aussi pour vendre à prix réduit dans la C.E.E.

Un comportement « électoraliste »

C'est là, répétons-le, une argumentation malhonnête. Vendre 35 000 tonnes de beurre à l'Union soviétique, alors que les stocks sont de 200 000 tonnes et vont considérablement augmenter d'ici l'automne, est d'autant moins *« excessif »* qu'il n'existe pas d'autre client important et que la vente à bas prix à l'intérieur de la C.E.E. (beurre social) est d'un coût plus élevé que l'exportation. Les raisons de la Commission, ou plutôt de son président, n'ont pas grand-chose à voir avec les exigences d'une saine gestion du marché : la vente de beurre aux pays socialistes à un prix inférieu à ce qu'il coûte sur le marché anglais est impopulaire auprès de l'opinion publique britannique et doit donc être évitée, surtout en cette époque de fixation des prix de campagne, où l'Europe « verte » et, bien sûr ses « aberrations » sont sur la sellette outre-Manche. Faut-il encore une fois remarquer que ce comportement « électoraliste » de la Commission, qui ne tient délibérément aucun compte des réalités les plus élémentaires du Marché commun agricole, n'est pas conforme à sa mission et la discrédite ?

PHILIPPE LEMAITRE.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr suisses		Fr. français	
48 heures	4 3/8	5 3/8	4	5	2 1/2	3	9 3/4	10 1/4
1 mois	4 3/4	5 1/4	4 1/4	4 3/4	3 1/8	3 5/8	9 7/8	10 1/8
3 mois	4 7/8	5 3/8	4 1/8	4 5/8	2 7/8	3 3/8	10 1/4	10 1/2
6 mois ..	5 1/4	5 3/4	4 1/4	4 3/4	3 1/4	3 3/4	10 7/8	11 1/8

CONJONCTURE

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL EN FÉVRIER

	En 1 mois (Fév. 1977 comparé à janv. 1977)	En 6 mois (Fév. 1977 comparé à août 1976)	En 1 an (Fév. 1977 comparé à février 1976)
ENSEMBLE	0,7	4,2	9
ALIMENTATION	1,1	6,4	11,4
Produits à base de céréales ..	0,4	3,1	11
Viandes de boucherie	0,4	5,7	9,7
Porc et charcuterie	1	— 0,9	6
Volailles, lapins, produits à base de viande	0,1	8,9	7,9
Produits de la pêche	1,3	7,3	11,8
Laits, fromages	0,8	4	9,6
Œufs	— 4,3	9	15,5
Corps gras et beurre	1,1	4,9	6,6
Légumes et fruits	2,1	13,9	17,4
Autres produits alimentaires ..	1	4,6	8,2
Boissons alcoolisées	1,1	3	8,2
Boissons non alcoolisées	7,2	19,4	35,9
PRODUITS MANUFACTURES	0,4	3,1	6,9
1) Habillement et textiles .	0,1	3,6	6,5
2) Autres prod. manufacturés.	0,6	3	6,9
Dont : Meubles et tapis	0,3	2,7	6,1
Appareils ménagers électriques et à gaz	— 0,1	2,5	5
Papeterie, librairie, journaux ..	0,9	1,8	4,4
Photo, optique, élec. acoust. ..	— 0,1	0,4	1,8
Combustible, énergie	1,5	8,3	15,2
SERVICES	0,8	4,2	10,5
Logement	0,6	4,8	11,6
Soins personnels, soins de l'habillement	0,2	3,4	8,9
Services de santé	2,3	4,5	9,3
Transports publics	0,1	0,8	5,6
Services d'utilis. de véhic. priv.	0,2	1,1	8,3
Hôtels, café, restaur., cantines.	0,8	5	12

● *« La hausse des prix reprend de plus belle : 0,7 % en février, plus encore, d'après le gouvernement lui-même, au cours des prochains mois »*, déclare M. Michel Rolant, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T., dans un communiqué. « *Ceci révèle bien la véritable nature de la campagne orchestrée autour des « bons indices » de l'INSEE pour décembre et janvier. Il ne s'agissait que d'un élément de la propagande électorale et non pas de résultats durables. A coup de milliards, et avec quelques manipulations de techniques statistiques, on peut toujours faire baisser le thermomètre (...). Puisque les prochaines élections ne sont, paraît-il, que dans un an, le gouvernement va ouvrir les vannes pendant trois mois, ce qui lui permettra de bloquer à nouveau les prix à la fin de l'année.* »

● *L'augmentation de 6,5 % des tarifs du gaz et de l'électricité* (toutes tensions) à partir du 1er avril est publiée au *Bulletin officiel* du service des prix daté du 1er avril. Le même B.O.S.P. publie l'autorisation donnée à la S.N.C.F. de relever de 6,5 % ses tarifs voyageurs à partir du 18 avril.

PME

M. Giscard d'Estaing s'engage à organiser un « rendez-vous annuel »

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu jeudi 31 mars une délégation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, conduite par M. Léon Gingembre. Répondant en partie à l'une des principales revendications de ce syndicat qui réclame depuis plusieurs années l'organisation d'une *« conférence annuelle P.M.E. »* à l'image de celle existant pour l'agriculture, le chef de l'Etat s'est engagé à organiser *« un rendez-vous annuel »* avec les patrons petits et moyens.

Selon un communiqué publié par la présidence de la République, cette concertation sera réalisée *« par la participation à l'assemblée générale de la C.G.P.M.E. des membres du gouvernement principalement concernés par les questions relatives aux petites et moyennes entreprises »*. En outre, M. Giscard d'Estaing a annoncé *« qu'il demanderait au premier ministre d'accroître la concertation du gouvernement avec les petites et moyennes entreprises »*.

Selon M. Gingembre, la délégation a demandé au chef de l'Etat *« d'arrêter une politique générale concernant les P.M.E. au lieu de se contenter de mesures fragmentaires »*. Il a été enfin convenu que M. Giscard d'Estaing recevra à déjeuner, le 5 avril, vingt dirigeants de petites et moyennes entreprises industrielles, avant de tenir un conseil ministériel consacré à ces entreprises.

M. Monory, le nouveau ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a assuré, selon les membres de la délégation, qu'il s'occuperait particulièrement des problèmes du commerce et de l'artisanat, et serait assisté par deux secrétaires d'Etat à l'industrie et à l'énergie.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● M. MARCEL DASSAULT VIENT D'ACQUERIR 20 % du capital de la société Intertechnique. Ces actions lui ont été vendues par M. Jacques Maillet, président de la firme, qui voit ainsi sa participation ramenée de 35 à 15 %. Intertechnique, spécialisée à l'origine dans la fabrication d'équipements aéronautiques, a étendu ses activités à l'électronique nucléaire, aux instruments de recherche en biologie et aux mini-calculateurs.

● BRITISH LEYLAND va procéder au rappel de deux cent quatre-vingt-dix mille voitures vendues, afin de réviser des pièces défectueuses, annonce le constructeur automobile britannique. Cent quatre-vingt mille modèles Austin-Allegro nécessitent une vérification de leurs systèmes de suspension avant et cent dix mille Austin-Morris 18-22, fabriquées entre avril et juin 1974, seraient équipées de système de freins dangereux. Le coût total de l'opération s'élèverait, selon la firme, à 1,5 million de livres. — *(A.F.P.)*

A l'étranger

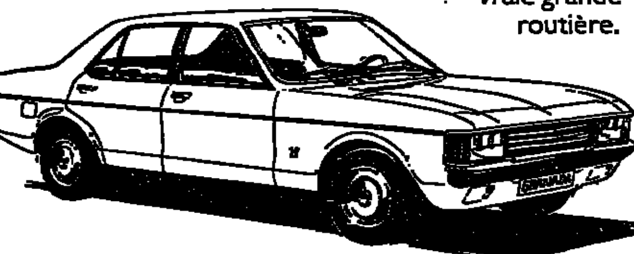
● ETATS-UNIS : REPRISE APRES LE FROID. — L'indice global, qui est censé préfigurer l'évolution de l'économie, a progressé de 0,4 % en février pour s'établir à 127,5 (base 100 en 1967). Cet indice avait reculé de 1,2 % en janvier. En outre les commandes passées à l'industrie ont augmenté de 1,6 % en février, après avoir baissé de 1,8 % le mois précédent. — *(Agefi.)*

● EN ALLEMAGNE FEDERALE LE COUT DE LA VIE n'aurait augmenté que de 0,3 % en mars (chiffres provisoires) contre 0,6 % en février. En un an, par rapport à mars 1976, la hausse s'établit à 3,9 % contre 4 % en février et 4,1 % en janvier. — *(Agéfi.)*

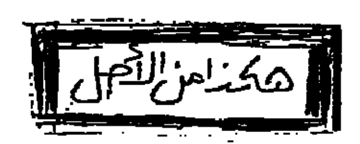
● EN BELGIQUE, LE PRIX DE L'ESSENCE augmente, à partir du 1er avril, d'environ 1 franc belge par litre, à la suite de la majoration de 6 à 14 % de la T.V.A. Le prix du litre passe de 14,93 à 15,34 francs belges pour le super et de 14,52 à 15,50 F pour l'ordinaire.

Or

● LE PRESIDENT DE LA COMMISSION BANCAIRE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS, M. Henry Reuss, a demandé à la trésorerie américaine de reprendre ses ventes d'or en raison de la hausse des cours du métal précieux. *« En ces temps de lourds déficits du budget fédéral et de la balance commerciale, pourquoi devons-nous laisser 40 milliards de dollars d'or s'empoussiérer ? »* a déclaré M. Reuss dans une lettre adressée au sous-secrétaire au Trésor, M. Anthony Solomon. Il souligne que le stock d'or de la trésorerie ne rapporte pas d'intérêt et *« dépasse largement tout besoin stratégique ou monétaire prévisible »*.







LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE

ACCEPTANT TOUTES LES CONSÉQUENCES DE SON CHOIX

La C.G.C., dans un rapport, défend la thèse de l'assurance sans redistribution des revenus

« La Sécurité sociale fait penser à un navire qui prend l'eau. On le surcharge alors qu'il risque de couler », a déclaré M. Yvan Charpentié, président de la C.G.C., en présentant, jeudi 31 mars, un rapport de cent cinquante-quatre pages, dans lequel la Confédération des cadres propose « sa » réforme. Comme l'a reconnu l'auteur du rapport, M. Corentin Calvez, ce projet « précise et améliore des idées anciennes » qui, ajoute-t-il, « ont bien vieilli ». S'il est vrai que le rapport reprend les thèses traditionnelles de la C.G.C. sur la notion d'assurance, c'est-à-dire l'opposition qui est maintes fois réaffirmée à toute redistribution des revenus et à tout déplafonnement, s'il est vrai que la C.G.C. s'ancre dans une farouche défense de l'autonomie du régime de retraites complémentaires, il faut reconnaître qu'elle approfondit cette thèse de l'assurance basée sur l'esprit de responsabilité et en tire franchement les conclusions en acceptant, si nécessaire, une augmentation de la part non remboursée des produits pharmaceutiques (ticket modérateur) et même le non-remboursement de certains médicaments. Elle va jusqu'au bout de la notion de revenu de remplacement en se déclarant favorable à une imposition des indemnités journalières et de la future allocation parentale si elle est consistante et accordée à tous. Au total, une doctrine très libérale qui rejoint de très près parfois les orientations du C.N.P.F. et du gouvernement ; une doctrine qu'on peut cependant qualifier d'assez corporatiste ou catégorielle, puisque tout nouvel effort des cadres — par l'impôt ou la cotisation — est franchement repoussé.

Ce rapport, qui risque de provoquer les protestations d'autres confédérations, n'ira pas cependant sans soulever des vagues au sein de la C.G.C. Adopté par 202 voix contre 60, le rapport, qualifié de Livre vert et promis à l'édition, offre les bases d'une réforme que contestent vivement les syndicats minoritaires de la C.G.C., notamment celui des métallurgistes. Un rapport relativement courageux cependant, dans la mesure où la C.G.C. écrit noir sur blanc ce qu'elle est prête à accepter et ce qu'elle refusera, y compris en descendant dans la rue si cela est nécessaire.

Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale, qui répondra sans doute favorablement à la demande d'un entretien de la C.G.C. et, à la fin du mois, le P.S., qui doit rencontrer son président, devront en tout cas tenir compte des positions de cette catégorie de cadres, même si la confédération ne représente pas tout le personnel d'encadrement. Un tel rapport relance enfin le débat que souhaite le gouvernement et cela au moment où M. Beullac, qui transmet le dossier à Mme Veil, vient de déclarer : « La trésorerie de la Sécurité sociale aura encore en 1977 un trou de 4 à 5 milliards de francs. Des mesures d'économie doivent encore être fixées. » *Celles que préconise la C.G.C. répondent à l'attente des pouvoirs publics mais certainement pas à celle des confédérations ouvrières.*

JEAN-PIERRE DUMONT.

Le rapport « *Pour une sécurité sociale de responsables* » contient vingt-sept propositions qui peuvent être résumées de la façon suivante :

● LA NOTION D'ASSURANCE. — *La sécurité sociale « représente une assurance contre un certain nombre de risques où l'étendue des droits garantis est liée au montant des cotisations versées »*. Cette formule entraîne « *nécessairement une redistribution (...) entre malades et bien portants, actifs et retraités, chargés de familles et célibataires* » mais en aucun cas une redistribution des revenus des plus riches au profit des plus pauvres.

● LES CHARGES INDUES. — Tirant les conséquences de cette philosophie de la sécurité sociale, la C.G.C. estime qu'un certain nombre de charges incombant actuellement à cette institution doivent être supportées par le budget de l'Etat : allocation-logement, handicapés, aide sociale, allocations minimales aux *personnes âgées, financement* des équipements hospitaliers et, en partie, les aides du régime général aux régimes spéciaux, « *la compensation dite démographique* » étant acceptée par la C.G.C. Au total cela représente 14 milliards de francs qu'il *s'agit* de financer.

● L'INTERVENTION FINANCIERE DE L'ETAT. — La C.G.C. rejette la *fiscalisation de la sécurité sociale* et précise son opposition au projet du C.N.P.F. de faire financer par l'Etat le régime des allocations familiales. En revanche, elle demande l'intervention financière de l'Etat pour les charges indues et aussi pour couvrir les frais qui seront engagés par la généralisation de la sécurité sociale. Plusieurs propositions sont avancées non sans que la C.G.C. ait *rappelé qu'on ne peut réformer la* sécurité sociale sans, dans le même temps, réformer la fiscalité. La C.G.C. propose : la *réduction* des dépenses improductives de l'Etat et même celle de certains équipements ; la lutte contre la fraude fiscale (évaluée à *50 milliards de francs*) ; l'augmentation des taxes spécifiques sur l'alcool et le tabac et enfin si nécessaire l'accroissement des impôts directs. Mais la C.G.C. « *affirme très nettement que la budgétisation des charges indues doit être financée uniquement par ceux qui ne paient pas encore leur juste tribut à l'impôt et non pas par ceux qui, depuis toujours, ont fait plus que payer leur contribution* ». La C.G.C. se prononce aussi pour une « *meilleure imposition des plus-values* ».

● LES COTISATIONS. — Très attachée au financement des régimes sociaux des salariés par les cotisations, la C.G.C. *demande* tout d'abord que toutes les cotisations, salariales et patronales, figurent sur la feuille de paye : « *Il faut que les assurés aient réellement conscience que les cotisations sont bien un droit acquis ou si l'on préfère un salaire différé.* » Après avoir réclamé une lutte contre le travail noir — ce qui dégagerait des ressources nouvelles, — la C.G.C. *estime que si la situation financière l'exige*, « *la seule solution possible, conformément au principe de l'assurance, ne pourrait venir que d'une majoration plafonnée de la cotisation* », et elle propose, comme en octobre 1976, une augmentation de 0,50 point de la cotisation-maladie et de 0,20 point de la cotisation vieillesse. La C.G.C. rappelle, en effet, son hostilité catégorique à *tout déplafonnement et demande que* l'évolution du plafond des salaires soumis à cotisation soit fixée en fonction des salaires moyens et non pas des salaires ouvriers. Pour le régime des allocations familiales, le syndicat ne se déclare pas hostile à une extension de l'assiette des cotisations (valeur ajoutée, etc.) mais demande qu'avant de modifier le système on expérimente des modèles.

● LA GESTION DES CAISSES. — La C.G.C. réclame une représentation égalitaire des syndicats dans les conseils d'administration, un allégement de la tutelle des pouvoirs publics, un pouvoir accru des caisses, la séparation des risques et l'application de l'ordonnance de 1967 qui donne la possibilité aux caisses, *en cas de difficultés* financières, d'accroître elles-mêmes les cotisations ou de réduire les prestations.

● LES PRESTATIONS MALADIE. — La C.G.C. confirme son opposition à la généralisation du tiers payant et son attachement au principe du ticket modérateur qui implique pour l'assuré la prise en charge d'une partie des frais de santé. La C.G.C. serait prête, sous condition, à accepter un relèvement du ticket modérateur et estime que « *le remboursement des produits qui ne relèvent pas d'un traitement médical caractérisé devrait être supprimé* ». Considérant que les indemnités journalières constituent un remplacement du salaire, la C.G.C. accepte l'idée de soumettre ces indemnités à l'imposition sur les revenus.

Au sujet des économies possibles, la Confédération générale des cadres, *outre une rationalisation* dans la création et la gestion des hôpitaux et la réforme des prix de journée, préconise le transfert des *risques loisirs* (sports, ski, voile) à des mutuelles ou compagnies d'assurance ; elle demande une réelle application du profil d'activité des médecins, mais aussi la mise en place d'un profil des assurés. Favorable au maintien de libre exercice *de la médecine, et opposée à toute* nationalisation des laboratoires, la C.G.C. propose un meilleur conditionnement des médicaments.

● PRESTATIONS FAMILIALES. — La C.G.C. rappelle que ces prestations doivent être d'un montant *identique quels que soit les revenus* et suggère la simplification des prestations en ramenant leur nombre de dix-huit à quatre (naissance, entretien, logement et allocation parentale). Cette dernière, si elle était consistante et amorçait la mise en *place d'un salaire maternel, pourrait* être imposée comme les autres revenus. Mais la C.G.C. confirme son opposition à toute modification *du quotient familial.*

● RETRAITES. — L'organisation des cadres défend vigoureusement le *maintien des régimes complémentaires*. Elle se déclare *favorable* à un relèvement du minimum vieillesse financé par l'Etat. Elle rejette la *reconnaissance d'un droit à la* retraite systématique à soixante ans même s'il s'agit des travailleurs manuels, mais suggère une formule de *retraite à la carte*, et, pour les cadres, l'expérimentation d'une formule de préretraite financée par une cotisation égale à 1 % des salaires, payée pour moitié par les cadres, pour moitié par les employeurs.

SIDÉRURGIE

Le P.S. propose de transformer l'endettement des firmes françaises en prise de participation

La sidérurgie française est « *au bord de la faillite* » : « *Cette situation est le fruit de vingt ans d'erreurs aussi bien patronales que gouvernementales* », affirme le parti socialiste dans un communiqué diffusé jeudi 31 mars. « *Pour sauver cette industrie et ses milliers d'emplois, il faut retrouver une compétitivité comparable à celle de nos partenaires internationaux sans licenciements (retraite à cinquante-cinq ans, cinquième équipe pour le travail continu...), et mettre en place une politique de produits mettant l'accent sur la couverture des besoins nationaux et le développement des techniques avancées.*

» Cette politique nouvelle et audacieuse exige, comme le prévoit le programme commun de gouvernement, un contrôle direct et renforcé de la puissance publique tant sur les holdings que sur les sociétés d'exploitations. »

Aussi, le P.S. propose-t-il de consolider en capital la dette des sociétés sidérurgiques, qui serait gérée par un organisme d'Etat regroupant les holdings et définissant les objectifs de production pour *la société* d'exploitation.

[Ce communiqué, qui confirme les propos déjà tenus par Michel Rocard le 3 mars dernier à France-Inter, illustre les convergences et les différences avec les positions défendues par le parti communiste. Ce dernier demande la nationalisation intégrale, alors que le P. S., soucieux de limiter les dépenses d'indemnisation, estime suffisante la prise de contrôle par consolidation de la dette, la collectivité publique prenant le pouvoir de toute façon. Vis-à-vis de l'environnement extérieur, le P. S. tient compte de la concurrence internationale, tandis que le *P. C. la fait passer* à l'arrière-plan. Cette concurrence est pourtant une dure réalité : la C. E. E. est submergée par les importations en provenance des pays tiers et la Grande-Bretagne vient d'instaurer un droit antidumping sur certains aciers espagnols. Au niveau de l'emploi, enfin, le P. S., comme le P. C., refuse les licenciements, mais semble admettre la nécessité de supprimer des postes, tout en condamnant les politiques commerciales et industrielles actuellement pratiquées.]

AFFAIRES

Crise à la Fédération de la chaussure

M. Bidegain et le président démissionnent

La Fédération de l'industrie de la chaussure, réunie mercredi 30 mars en conseil fédéral extraordinaire, a demandé à MM. José Bidegain et Labelle, respectivement délégué général et président de la fédération, de remettre leur démission. Pour les remplacer, un directoire de trois membres a été nommé. Composé de MM. Daniel Raufast, président de la société Kickers, James Rondinaud, président des établissements du même nom, et Xavier Noël, présidents des établissements Noël à Vitré (Ille-et-Vilaine), le directoire a été chargé d'étudier la mise en place de nouvelles structures à la fédération. M. José Bidegain pourrait se voir confier une mission de représentation auprès des pouvoirs publics et des instances patronales.

Ces décisions sont le résultat d'une crise qui oppose depuis plus de dix mois, au sein de la fédération, *le président, M. Labelle, et* ration, le président, M. Labelle, et son délégué général. Avec M. Labelle, certains industriels reprochent notamment à M. Bidegain une gestion financière imprudente, marquée par des dépenses excessives (construction du siège de l'avenue George-V notamment), qui ont virtuellement placé la fédération en état de cessation de paiements, et une utilisation peu claire de la taxe parafiscale, *qui doit être affectée* à la restructuration du secteur.

Une partie des professionnels souligne également les échecs de la politique qu'il a menée en matière de restructuration de la profession (faillites de Salamander à Romans, de B.C.D à Dax, etc.) et d'exportation. Enfin, les démarches menées par le secrétaire général l'an passé, qui avaient abouti à la fixation de visas techniques sur les importations de chaussures italiennes, ainsi qu'à un accord avec la Fédération italienne des fabricants de chaussures, lui ont valu la rancœur des détaillants et des importateurs.

M. Bidegain, soutenu par une autre partie des fabricants, estime que les attaques sur sa gestion financière ne sont pas fondées et n'ont servi que de prétexte, la taxe parafiscale étant notamment contrôlée par l'administration. Il assure que le problème porte sur les orientations de politique générale de la fédération, la plupart des industriels — dont le président — s'étant peu ou prou reconvertis vers l'importation et voyant d'un mauvais œil ses tentatives pour sauvegarder l'emploi dans la chaussure en France.

Le conseil fédéral s'est refusé à trancher le débat en renvoyant les adversaires dos à dos. Reste à attendre les décisions du nouveau directoire pour connaître laquelle des deux positions l'emportera finalement. En tout état de cause, ces remaniements ne faciliteront pas le redressement d'un secteur en crise qui, plus que tout autre, aurait besoin d'une politique claire et énergique de redéploiement s'il veut reconquérir les parts qu'il n'a cessé de perdre sur les marchés français et européen depuis deux ans. — V. M.

CASE REÇOIT L'AUTORISATION D'ACQUÉRIR 40 % DU CAPITAL DE POCLAIN

L'affaire Poclain est définitivement réglée. Le groupe américain Case-Tenneco va prendre une participation de 40 % dans le capital de Poclain — n° 1 européen de la pelle hydraulique — par le biais d'une augmentation de capital qui lui sera réservée au prix de 310 F l'action. Les pouvoirs publics ont donné, le 30 mars, leur accord à l'opération, qui comporte également le rachat de certaines filiales commerciales de Poclain à l'étranger.

Comme nous l'avions indiqué (« le Monde » du 22 mars), un consortium composé de Renault, de Peugeot, de certaines banques et d'investisseurs institutionnels prendra également une participation au capital de Poclain, qui, ajoutée à celle que conservera la famille Bataille — qui jusqu'alors contrôlait la firme, — permettra aux intérêts *français* de détenir au moins 34 % du capital, soit la minorité de blocage. Le groupe suédois Volvo, qui a conclu des accords de commercialisation avec Poclain, fait partie du consortium et aura un représentant au conseil d'administration de Poclain.

Dans un communiqué, la société Poclain précise que l'accord passé avec Case comporte d'importantes assurances concernant le maintien des centres de décision, de recherche, de production et de l'emploi en France ».

INDUSTRIE MÉCANIQUE

1977 RISQUE D'ÊTRE UNE ANNÉE DIFFICILE

Les industriels de la mécanique sont préoccupés. Pour l'heure, la conjoncture dans ce secteur, qui compte 10 000 entreprises et emploie 686 000 salariés, est contrastée selon les domaines d'activité. Bonne dans la précision, elle est étale dans la transformation et reste médiocre dans l'équipement, qui représente 50 % du chiffre d'affaires de la branche, même si l'on constate une certaine stabilisation. *Les* perspectives pour 1977 font toujours état d'une faible croissance, avec cependant un second semestre plus favorable *que le premier*. L'année risque donc d'être difficile.

Pour faire face, la profession envisage de mener une double action : sur les marchés extérieurs et sur le marché intérieur, qu'il s'agit de reconquérir. L'année 1976 a en effet été marquée par une forte progression (30 %) des produits importés : « 10 % de gain sur la concurrence étrangère sur notre marché intérieur se traduirait par une progression de 4 % de notre activité globale », a indiqué, à ce propos, M. Philippe Burnel, président *de la Fédération des industries* mécaniques et transformatrices de métaux (F.I.M.T.M.), qui souhaite, comme M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., que les entreprises puissent bénéficier de crédits à des taux compatibles avec les objectifs de modération de la hausse des prix du plan Barre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CÉRALIMENT - LU BRUN - GENERAL BISCUIT COMPANY

L'Aliment essentiel, l'Institut de développement industriel, l'Union d'études et d'investissements, la Banque Worms, actionnaires majoritaires de Céraliment-Lu Brun, annoncent qu'ils ont acquis la majorité du capital de General Biscuit Company. Une assemblée générale extraordinaire de cette société s'est tenue, le 25 mars 1977, sous la présidence de M. le gouverneur Vandeputte et a modifié en conséquence la composition du conseil d'administration.

Le groupe ainsi constitué par Céraliment-Lu Brun et General Biscuit Company avec l'aide des pouvoirs publics français et le concours actif de la Banque Worms, prend la première place dans sa branche professionnelle en Europe continentale, où il disposera de sociétés de fabrication et de commercialisation dans sept pays : Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne de l'Ouest, Autriche, Italie, Espagne.

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés intéressées a atteint 2 600 millions de franc en 1976, ce qui place le nouveau groupe au troisième rang mondial, lui permet de lutter efficacement contre la concurrence internationale et lui donne une capacité d'intervention hors de l'Europe.

SICOTEL

Au cours de l'exercice 1976, SICOTEL a passé divers accords pour financer en crédit-bail, seule ou en pool, quatre nouveaux hôtels dont le prix de revient sera de l'ordre de 52 millions de francs. Par ailleurs, le conseil d'administration du 25 mars a retenu cinq nouveaux dossiers pour un montant prévisionnel de 29 millions de francs, ce qui portera à près de 600 millions de francs le montant des investissements hôteliers de la société une fois achevées les réalisations décidées en 1976 et pendant le premier trimestre 1977.

Les quarante-sept hôtels actuellement ouverts représentent 500 millions de francs d'immobilisations brutes, dont 227 millions de francs correspondent à des locations pures. Rappelons que le capital social atteint 300 millions de francs ; le caractère foncier très marqué de SICOTEL devrait donc, lors de l'introduction en Bourse du titre, la distinguer des autres SICOMI cotées.

Les comptes encore provisoires de 1976 (le cinquième exercice complet de la société), après leur approbation définitive par les commissaires aux comptes, devraient faire apparaître un bénéfice net supérieur à 19 millions de francs et permettre la distribution d'un dividende de 8,75 F par action de 100 F, contre 8,25 F l'année dernière.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Obligations Caisse nationale de l'énergie 4 % 1952 (regroupement Moyenne-Dordogne)

DERNIER AMORTISSEMENT AU 15 AVRIL 1977

Les obligations de 100 F - 50 F et 20 F en circulation et non encore amorties à des tirages antérieurs ainsi que les obligations restant à délivrer aux détenteurs de titres soumis à regroupement, soit au total 234 700 F nominal, comprises dans les séries ci-après, seront remboursables respectivement à 100,01 F, 50,01 F et 20,01 F à partir du 15 avril 1977 (démunies de coupons).

— Obligations de 100 F comprises dans les séries : 828 à 4 033 — 13 631 à 16 625 — 33 200 à 33 429 — 37 871 à 37 920.

— Obligations de 50 F comprises dans les séries : 1 à 387 — 1 233 à 1 494 — 2 626 à 2 781 — 3 745 à 3 778 — 4 851 à 4 958.

— Obligations de 20 F comprises dans les séries : 1 206 à 1 606 — 3 198 à 3 316 — 3 494 à 3 500 — 3 762 à 3 815 — 4 019 à 4 247.

Ci-après sont rappelées les séries des numéros sortis aux tirages antérieurs :

	Obligations de 100 F	Obligations de 50 F	Obligations de 20 F
Amortissement 1965	28 899 à 30 134	692 à 924	3 317 à 3 493
— 1966	9 739 à 10 635	1 954 à 2 109	326 à 445
— 1967	31 041 à 33 032	605 à 691	1 941 à 2 167
		et 925 à 1 140	
— 1970	19 997 à 25 009	388 à 604	527 à 760
		et 1 141 à 1 222	
— 1971	1 à 62	1 793 à 1 953	1 858 à 1 940
	et 34 236 à 37 867	et 2 110 à 2 284	et 2 168 à 2 336
— 1972	16 626 à 19 996	4 138 à 4 574	1 à 259
	et 25 010 à 25 366		et 3 816 à 4 018
— 1973	63 à 827	2 790 à 3 140	3 501 à 3 761
	33 430 à 34 235		
	et 37 868 à 37 870		
Amortissement 1974	4 034 à 9 348	2 782 à 2 789	1 607 à 1 857
		et 3 141 à 3 744	et 2 337 à 2 617
— 1975	9 349 à 9 738	1 495 à 1 792	260 à 325
	et 10 636 à 13 630	et 2 285 à 2 625	446 à 526
			et 761 à 1 205
— 1976	25 367 à 28 898	3 779 à 4 137	2 618 à 3 197
	30 135 à 31 040	et 4 575 à 4 850	
	et 33 033 à 33 199		

Le remboursement des titres est effectué, sans frais, aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après : Crédit Lyonnais - Société Générale - Banque Nationale de Paris - Banque de Paris et des Pays-Bas - Crédit du Nord - Crédit Commercial de France - Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées - Société Marseillaise de Crédit.

SEFIMEG

Le conseil d'administration s'est réuni, le 29 mars 1977, sous la présidence de M. Philippe Chareyre.

Il a examiné et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976 qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le jeudi 2 juin 1977, à 10 h. 30, au Royal Monceau, 39, avenue Hoche, à Paris (8e).

Le conseil a relevé la progression des loyers qui sont passés de 68.683.000 F en 1975 à 76.712.000 F y compris les 145.000 F dus par l'Etat au titre de sa garantie contre le blocage des loyers au quatrième trimestre 1976.

Les recettes totales s'élèvent à 81.731.000 F contre 72.707.000 F, en augmentation de 12,4 % par rapport à l'exercice 1975.

Dans ces conditions, le bénéfice net atteint 58.160.975 F à comparer à 51.727.613 F en 1975, soit une progression de 12,4 %.

Compte tenu de ces résultats, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende en espèces de 9,26 F, dont 2,16 F soit 23 % non déclarables à l'impôt sur le revenu, contre 8,70 F pour l'exercice précédent.

La majoration du dividende est ainsi plafonnée à 6,50 %, conformément aux recommandations gouvernementales. Un report à nouveau de 3.213.850 F viendra donc conforter d'autant les bénéfices des exercices suivants.

SICAV DU GROUPE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉ POUR L'INVESTISSEMENT DE L'ÉPARGNE « VALOREM »

L'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1977 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires de la société sont convoqués une deuxième fois pour le 19 avril 1977, à 11 heures, à Paris (2e), 18, rue du Croissant, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

SOCIÉTÉ POUR LE RENDEMENT DE L'ÉPARGNE « FRUCTIDOR »

L'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1977 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires de la société sont convoqués une deuxième fois pour le 19 avril 1977, à 9 h. 30, à Paris (2e), 18, rue du Croissant, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE MOBILIÈRE

L'assemblée générale a fixé le dividende à 7,30 F assorti d'un crédit d'impôt de 1,63 F, payable le vendredi 1er avril 1977 et représenté par :

— Un coupon de 3,70 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,42 F, représentant les revenus des obligations françaises non indexées ; il bénéficie de l'abattement fiscal de 3 000 F ou du prélèvement forfaitaire de 25 % libératoire.

— Un coupon de 3,60 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,21 F, représentant le solde des revenus distribuables : la quote-part de ce coupon représentant les revenus d'actions françaises s'élève à 1,96 F, l'avoir fiscal correspondant est de 0,99 F, l'ensemble bénéficiant de l'abattement fiscal de 2 000 F dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires auront la faculté de remployer le dividende, augmenté du crédit d'impôt en actions S.E.M. sans acquitter de droits de souscription.

INTERBAIL

L'assemblée générale s'est réunie le 30 mars et a approuvé les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

Au cours de cet exercice, vingt opérations nouvelles ont été acceptées par la société, représentant un total hors taxes d'engagements de 237 541 000 F, se décomposant en dix-neuf opérations de crédit-bail immobilier et une opération de location simple.

Les recettes hors taxes se sont élevées à 95 114 000 F contre 81 millions 930 000 F en 1975.

Après déduction des amortissements, frais financiers et frais généraux, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 25 454 198,38 F contre 19 917 426 F en 1975.

Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée générale a décidé de distribuer un dividende unitaire de 16,35 F par action ancienne numérotées 1 à 1 203 000. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 avril 1977.

Il est rappelé que les actions nouvelles numérotées 1 203 001 à 1 804 500, correspondant à la dernière augmentation de capital, seront assimilées aux actions anciennes dès le 15 avril 1977 et portent jouissance depuis le 1er janvier 1977.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 11,20 % février 1975

Les intérêts courus du 14 avril 1976 au 13 avril 1977 sur les obligations Electricité de France 11,20 % février 1975 seront payables, à partir du 14 avril 1977 à raison de F 100,80 par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon numéro 2 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 11,20 (montant global : F 112). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de F 16,79, soit un net de 84,01.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 10,20 % novembre 1975

Les intérêts courus du 25 avril 1976 au 24 avril 1977 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1975 seront payables, à partir du 25 avril 1977 à raison de F 91,80 par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon numéro 2 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 10,20 (montant global : F 102,00). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de F 15,29 soit un net de F 76,51.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE Obligations 10,20 % mai 1976

Les intérêts courus du 30 avril 1976 au 29 avril 1977 sur les obligations Electricité de France 10,20 % mai 1976 seront payables, à partir du 30 avril 1977 à raison de F 91,80 par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon numéro 1 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 10,20 (montant global : F 102). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de F 15,29 soit un net de F 76,51.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'Union européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des banques populaires et toutes les banques populaires de France, Société centrale de banque.

COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT

EUROPARTENAIRES
BANCO DI ROMA
BANCO HISPANO-AMERICANO
CREDIT LYONNAIS

L'Assemblée générale annuelle de la Commerzbank A.G. se tiendra à BERLIN le 10 mai 1977.

Selon l'ordre du jour, il est envisagé de payer un dividende de DM 9, par action d'une valeur nominale de DM 50. Les actions ordinaires nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital d'août 1976 donnent droit à la distribution de la moitié du dividende.

De plus, il sera proposé - avec le consentement du Conseil de Surveillance - que la Société puisse augmenter son capital d'un montant nominal de DM 100 millions par l'émission en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles libérées en numéraire. Le capital autorisé totalisera alors un nominal de DM 176,7 millions.

Cette autorisation sera valable jusqu'au 10 mai 1982. Le droit de souscription des actionnaires pourra éventuellement être supprimé. En outre, il est prévu l'élection d'un membre du Conseil de Surveillance.

Les actionnaires français qui désireraient participer à l'assemblée générale annuelle devront en informer jusqu'au 3 mai 1977

LE CREDIT LYONNAIS, 19 Bd des Italiens, PARIS 2e,
ou LE CREDIT CHIMIQUE S.A., 20, rue Treilhard, PARIS 8e,
qui procéderont aux formalités nécessaires.

ROTTERDAMSCH BELEGGINGSCONSORTIUM N.V.



L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 30 mars 1977 aux fins d'approbation des comptes de l'exercice 1976, a décidé que le règlement du dividende final serait représenté par une distribution de 3 1/3 % en titres libérés par prélèvement sur la réserve des primes d'émission. Toutefois, il a été décidé de laisser aux actionnaires la possibilité d'obtenir le règlement du dividende final en espèces à raison de 5,20 florins par titre de 50 florins nominal. Cette option est valable jusqu'au 30 septembre 1977 inclus. En cas de paiement comptant, le dividende total de l'exercice 1976 s'élèvera à 12,60 florins, compte tenu du dividende intérimaire de 7,40 florins mis en paiement en octobre dernier.

Pour les actionnaires optant pour le règlement du dividende final en actions, la distribution d'actions gratuites se fera du 12 avril au 30 septembre 1977 inclus, à raison d'une action de 50 florins nominal créée jouissance du 1er janvier 1977 pour :

— 30 droits coupon n° 72 détachés des actions de 50 florins nominal ;

— 15 droits coupon n° 72 détachés des coupures de deux actions de 50 florins nominal ;

— 1,5 droit coupon n° 72 détachés des coupures de vingt actions de 50 florins nominal.

En vue de l'attribution, des coupons de titres d'une, de deux ou de vingt actions peuvent être groupés.

La distribution en actions gratuites sera exempte d'impôts.

Pour les actionnaires préférant un paiement en espèces, le dividende final sera payable du 12 avril au 30 septembre 1977 inclus sur présentation du coupon n° 72 accompagné de la formule prévue par les dispositions fiscales de la convention franco-néerlandaise, à raison de :

— 4,42 florins net pour les actions de 50 florins ;

— 8,84 florins net pour les coupures de deux actions de 50 florins ;

— 88,40 florins net pour les coupures de vingt actions de 50 florins ; montants auxquels s'ajoute un crédit d'impôt.

A partir du 30 septembre 1977, contre remise du coupon n° 72, les actionnaires recevront un montant en espèces correspondant à la valeur boursière du droit, à Amsterdam, à cette date.

En France, le règlement du dividende final en titres ou en espèces s'effectuera aux guichets des établissements suivants :

— Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;

— Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;

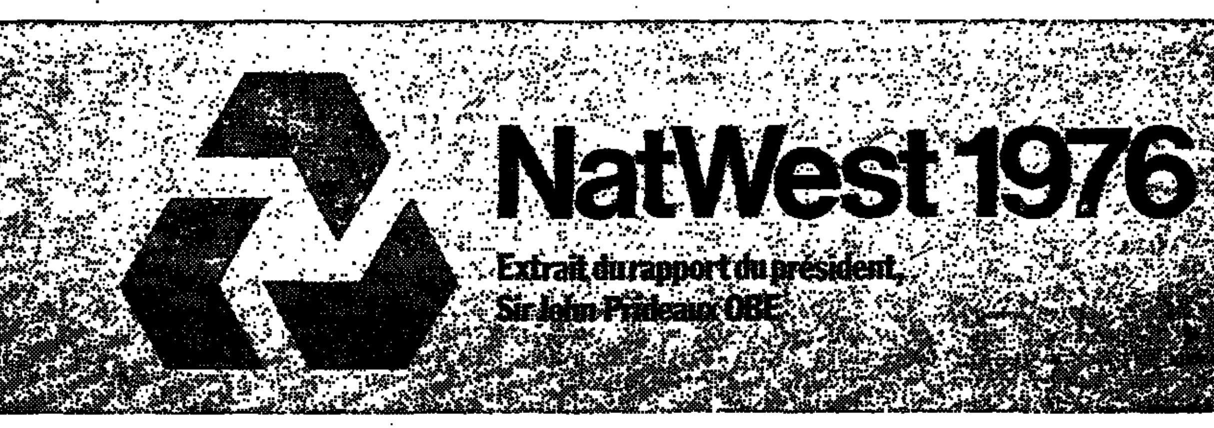
— Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;

— Banque nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;

— Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e) ;

— Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e),

ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.



Le redressement enregistré dans les bénéfices du Groupe a renversé la tendance des deux dernières années et revêt une importance particulière en cette époque de sévère inflation – la rétention d'un montant adéquat de bénéfices demeure essentielle à la constitution d'un stock de capital en rapport avec les besoins du Groupe.

Nous avons des engagements substantiels sous forme de soutien à long terme pour l'industrie, outre la fourniture de fonds de roulement à court terme – et nous avons augmenté notre contribution au financement de l'industrie du gaz et du pétrole de la Mer du Nord en intervenant à titre principal dans plusieurs importantes opérations de crédit.

Dans l'ensemble, nos activités sur le plan international continuent à dégager une progression vigoureuse tant du côté des actifs que du côté des bénéfices et nous sommes fiers de nous ranger parmi les principaux producteurs d'exportations invisibles du Royaume-Uni.

C'est au Gouvernement personnellement qu'incombe la responsabilité de recréer le climat nécessaire pour encourager l'industrie à investir pour se rééquiper et se moderniser – dans un climat favorable, 1977 pourrait voir la mise en place d'une reprise spectaculaire et soutenue de la prospérité économique du Royaume-Uni, dans laquelle nous sommes prêts à jouer au maximum notre rôle.

Chiffres extraits des Comptes du Groupe pour l'exercice 1976

Capital actions ordinaires	222 millions de £ – F1876 m.
Réserves	697 millions de £ – F5888 m.
Comptes-courants, dépôts et autres comptes	15,384 millions de £ – F129994 m.
Avances	10,615 millions de £ – F89695 m.
Bénéfices du groupe après provision pour intéressement du personnel	188 millions de £ – F1587 m.
Impôt	100 millions de £ – F844 m.
Bénéfices non distribués	63 millions de £ – F535 m.

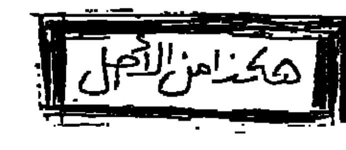
Taux en vigueur, au 31 décembre 1976

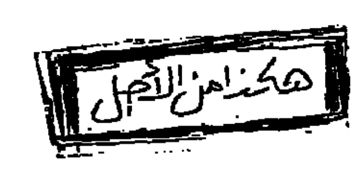
National Westminster Bank Group

Le Rapport et les Comptes, y compris le Rapport du Président, peuvent être obtenus en s'adressant à : The Secretary's Office, National Westminster Bank Limited, 41 Lothbury, London EC2P 2BP

Agence Principale en Belgique de L.W.B. Ltd. à Bruxelles, 2 Treurenberg et en France à Paris, 18 Place Vendôme

Autres agences à Anvers, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes et Nice.







LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

31 MARS

Rechute

La Bourse de Paris a salué jeudi par un repli de 3 % en moyenne la mise en place, la veille au soir, de la nouvelle formation gouvernementale.

La baisse a été générale, sept valeurs seulement sur les cent-soixante-dix-huit inscrites à la cote ayant échappé au mouvement.

Les pertes ont été lourdes, très lourdes même, s'échelonnant le plus souvent de 0,5 % à 5 % et de 5 % à 7 % dans quatorze cas très précis.

Aucun compartiment n'a été épargné, le plus durement touché étant, comme à l'habitude, les électriques. Les valeurs de croissance comme les valeurs de prestige et les grandes vedettes traditionnelles se sont trouvées, pêle-mêle, « mises à la même sauce ». Les cotations de deux d'entre elles (l'Oréal et générale de Fonderie) ont même dû être retardées devant l'afflux des ventes et l'action Michelin est, pour la première fois depuis de longs mois, retombée au-dessous de 1 000 F.

Verdict politique ? Autour de la corbeille, les conversations allaient bon train sur le choix des hommes, chargés par le chef de l'Etat de conduire la majorité à la victoire. Le thème en était toujours à peu près identique : « On prend les mêmes et l'on recommence. » Bref, l'impression a été franchement mauvaise. Néanmoins, et même si pour beaucoup le marché anticipe déjà la fin du régime, il faut en convenir : la baisse des cours n'a pas été entièrement imputable à la présentation du nouveau cabinet Barre. Deux facteurs ont joué un rôle au moins aussi important : la rechute de Wall-Street et les ventes de fin de mois. Cette séance, en effet, était la dernière pour les règlements du terme échu, et Dieu sait combien les soldes débiteurs sont lourds.

Reprise de l'or et des valeurs indexées (4 1/2 % 1973, 7 % 1973) sur le métal précieux, mais dans un marché totalement creux. Le lingot a regagné 200 F, à 23 990 F, et le napoléon 2,90 F, à 243,80 F (après 243,70 F).

LONDRES

Nouveau repli des cours vendredi matin sur le marché de Londres, où, peu après l'ouverture, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 5,2 points, à 414,2. Recul également des pétroles. Effritement des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 148 25 contre 148 90

VALEURS	CLOTURE 31/3	COURS 1/4
*War Loan 3 1/2 %	31 1/4	31 1/2
Beecham	438 ...	432 ..
British Petroleum	794 ...	792 ...
Shell	486 ...	483 1/2
Vickers	175 ...	174 ..
Imperial Chemical	362 ...	356 1/2
Courtaulds	117 ...	114
De Beers	238 ..	239 1/2
*Western Holdings	13 1/4	13 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	217 ...	214 ...
*West Driefontein	16 3/4	16 3/4

(*) En livres

NOUVELLES DES SOCIETES

L.M.T. - TELEPHONES ERICSSON. — Afin de permettre au groupe Thomson-Brandt d'accroître sa participation dans la Française des Téléphones Ericsson, une offre publique d'échange d'actions Téléphones Ericsson contre des titres L.M.T. va prochainement être lancée. La parité a été fixée à deux actions L.M.T. contre neuf Téléphones Ericsson. Sur la base de cet échange, l'action Téléphones Ericsson ressort à 211 F contre 203 F, cours de Bourse du 31 mars.

FINANCIERE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Bénéfice net non consolidé de la holding pour 1976 : 172,42 millions de francs contre 164,26 millions. Dividende global : 19,95 F contre 18,75 F, soit un rendement d'environ 14 % sur les cours actuels.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHES. — Le bénéfice net réalisé en 1976 a atteint 7,63 millions de francs contre 7,58 millions. Dividende global : 11,55 F contre 11, 25 F.

SEFIMEG. — Bénéfice net pour 1976 : 58,16 millions de francs contre 51,72 millions. Dividende : 9,25 F (dont 2,16 F non imposable) contre 8,70 F.

ETABLISSEMENTS J. LEFEBVRE. — Bénéfice net pour 1976 : 12,69 millions de francs (+ 46 %). Dividende global : 19,14 F contre 18 F.

ROUDIERE ET Cie. — Résultat net pour 1976 de la société mère : 10,35 millions de francs contre 10,57 millions en 1975. Dividende global : 21,60 F contre 20,25 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	31/3	1/4
1 dollar (en yens)	277 50	277 50

NEW-YORK

Nouveau recul

Les cours ont encore reculé jeudi, à Wall Street, mais l'ampleur de la baisse n'a pas atteint celle de la veille. De fait, à l'issue d'une séance empreinte d'une grande irrégularité, l'indice Dow Jones s'inscrivait à 919,13, en repli de 2,08 points.

Un peu plus de 16,5 millions de titres ont changé de mains, contre 18,81 millions mercredi.

Sur 1 836 valeurs traitées, 752 se sont repliées, 590 ont progressé et 494 sont restées inchangées.

Outre la défiance habituelle du *marché à l'égard du plan de relance* de M. Jimmy Carter, les opérateurs soulignaient que cette séance était la dernière au cours de laquelle les institutions pouvaient *procéder* à des ajustements de portefeuille avant la présentation des résultats trimestriels. Il en a résulté des mouvements divers, qui permirent au Dow Jones de s'établir, un moment, en progression sensible.

Mais les ventes devaient légèrement s'accélérer peu avant la fin de la séance à l'annonce d'un recul de 1,1 % des ventes au détail la semaine dernière. Huit jours plus tôt, le volume de ces ventes avait *progressé de 11 %*.

VALEURS	COURS 30/3	COURS 31/3
Alcoa	52 1/2	56 3/4
A.T.T.	62 5/8	62 3/4
Boeing	43 1/2	43 7/8
Chase Manhattan Bank	29 7/8	29 7/8
Du Pont de Nemours	126 1/4	125 3/4
Eastman Kodak	68 1/2	68 ..
Exxon	50 1/2	50 3/4
Ford	54 7/8	54 1/4
General Electric	49 5/8	49 1/8
General Foods	31 1/2	31 3/8
General Motors	66 1/8	66 3/4
Goodyear	20	19 7/8
I.B.M.	276 5/8	276 1/2
I.T.T.	32 ...	31 7/8
Kennecott	27 1/2	27 5/8
Mobil Oil	68 7/8	67 3/8
Pfizer	28 1/4	28 1/8
Schlumberger	59 1/8	58 3/8
Texaco	26 3/4	26 1/4
U.A.L. Inc.	20 3/8	20 1/4
Union Carbide	57 5/8	57 1/2
U.S. Steel	45 1/2	45 1/2
Westinghouse	17 3/4	18 1/8
Xerox	47 5/8	47 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1976.)

	30 mars	31 mars
Valeurs françaises	87,8	85,6
Valeurs étrangères	101	100,1

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	57,7	55,3

Taux du *marché* monétaire

Effets privés .... 8 3/8 %

BOURSE DE PARIS - 31 MARS - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 .	1 496	GAN (Sté) Centr.	611	610 .	Locabail immob.	180 :	180 .	Immobvest	79 50	80 10
5 %	53 20	0 808	Protectrice A.I.R.	228	219 .	Locafinancière	138 .	138 ..	Cie Lyon. imm.	92 60	92 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	487 ..	487	Cr. Ind. Als.-Lor.	140	137	Fonc. Chât.-d'Eau	588 ..	594 ..	Charg. Réun. (D.)	2500	2480 ..
E.D.F. parts 1953	... ..	474	(M) Crédit Mod.	56 50	53 30	(M) S.O.F.I.P.	..	70 ..	Comiodus	320	325 ..
Ch. France 3 %	... ..	130 ..	Electro-Banque	148 ..	148 .	Fonc. Lyonnaise	587	584 ..	(Li) Dév. R. Nord.	..	140 .
Abeille (G.A.R.D.)	... ..	488 .	Financière Sofal	192	190 .	Immob. Marseille	518	801 .	Electro-Financ.	200	194 .
Abeille (Vie)	203 ..	197 .	Finextel	128 ..	128	Louvre	178 50	178 50	Fin. Bretagne	47 10	47 ..
A.G.F. (Sté Centr.)	392 ..	383	Fr Cr et B. (Cie)	51 10	51 .	Midi	582	581 .	Gaz et Eaux	495	495 ..
Ass. Gr. Paris Vie	1188	1186	France-Bail	205 ..	205	Rente foncière	650	650 .	La Mure	25 50	25 ..
Concorde	214	205 50	Hydro-Energie	..	22 20	SINVIM	157 30	157 30	Lebon et Cie	120	119 70
Epargne France	294 .	294	Immobail B.T.P.	139 ..	138	Voitures à Paris	269	270 .	(Ny) Lordex	..	119 .
Financ. Victoire	171 .	171	Immobanque	191	190	Cogifi	112 30	112 ..	Cie Marocaine	28 70	28 60
Fonc. I.A.R.D.	77 .	77 .	Immofice	138 ..	136 50	Foncina	100 10	100 10	O.V.A.I.M.	..	44 50
France I.A.R.D.	152 .	155	Interbail	170	169 10	Gr. Fin. Constr.	116 20	116 .	OPB Paribas	93 50	93 80
France (La)	279 .	279	Lafitte Bail	118 10	119 ..	Immindo	119 .	119 .	Paris-Orléans	75 .	72 .

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
534	4,50 % 1973	636 ..	642 ..	643 ..	641 ..
1665	C.N.E. 3 %	1646	1658	1651 ..	1650 ..
365	Afrique Occ.	345 ..	334 80	339	332 ..
325	Air Liquide	312 50	300 10	299 50	300 10
405	Cie Gle Eaux	373	360 20	355	358 ..
185	E. J. Lefebvre	180	180 ..	178 ..	175 ..
48	Esso S.A.F.	48 80	48 60	48 55	48 ..
154	Eurafrance	148	147	147 ..	148 ..
380	Europe n° 1	380 ..	379 50	379 50	379 ..
123	Olida-Caby	120 80	120 10	120 10	120 .
77	Opfi-Paribas	80 .	78 50	78 50	78 50
84	Paris-France	78 10	78 10	78 10	78
445	I.T.T.	425	425 ..	421	420 ..
570	Tél. Electr.	525	502 ..	502	502
116	— (obl.)	114 50	114 50	114 50	113 50
225	Tél. Ericsson	210 ..	201 ..	203	200
74	Free State	70 50	69 05	68 90	67 88
255	Gen. Electric	253 80	248 50	248 ..	245 50
350	Gen. Motors	341 90	335	335 ..	335
15 50	Goldfields	14 70	14 50	14 40	14 30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31/3	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 973	4 974	5 ..
Canada ($ can. 1)	4 712	4 704	4 71
Allemagne (100 DM)	207 815	207 865	206 50
Autriche (100 sch.)	29 325	29 320	29 35
Belgique (100 F.)	13 573	13 593	13 45
Danemark (100 krd)	84 920	85 105	83 50
Espagne (100 pes.)	7 245	7 238	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 562	8 569	8 57
Italie (1 000 lires)	5 611	5 610	5 525
Norvège (100 k.)	95 .	95 170	94
Pays-Bas (100 fl.)	199 400	198 725	198 50 .
Portugal (100 esc.)	12 890	12 908	12 75
Suède (100 krs)	118 420	118 570	117 50
Suisse (100 fr.)	195 225	195 525	196 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/3
Or fin (kilo en barre)	23800	23950
Or fin (kilo en lingot)	23790	23990
Pièce française (20 fr.)	240 90	243 80
Pièce française (10 fr.)	206 ..	205 .
Pièce suisse (20 fr.)	215 20	216
Union latine (20 fr.)	203	208
Souverain	228 .	220 30
Pièce de 20 dollars	1128	1139 60
Pièce de 10 dollars	595	586
Pièce de 5 dollars	356	353 .
Pièce de 50 Pesos	960 50	971 ..
Pièce de 10 florins	217 5	216 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 1er avril 1977 a été tiré à 606 924 exemplaires.

A B C D E F G

Au Canada

Le gouvernement cherche, avec le budget à relancer l'économie sans nourrir l'inflation

De notre correspondant

Montréal. — M. Macdonald, ministre canadien des finances, a présenté jeudi 31 mars à Ottawa le budget fédéral pour l'année fiscale 1977-1978, qui commence ce 1er avril.

Le nouveau budget s'élève à 42 milliards de dollars canadiens, soit une augmentation d'un peu plus de 7 % par rapport à l'année dernière. Le déficit prévu est de 7 milliards de dollars, soit 500 millions de plus qu'en 1976. Ces deux chiffres montrent le souci de modération du gouvernement, qui préfère freiner le rythme de l'expansion (le P.N.B. ne devrait croître en 1977 que de 4 %, alors qu'il progressait les années précédentes d'environ 5 %) plutôt que de laisser se développer une inflation qui tourne autour de 9 % par an. Si le gouvernement atteint ses objectifs, celle-ci devrait être ramenée à la fin de 1977 à un taux annuel de 6 %. Sur ce point, M. Macdonald a déçu les milieux d'affaires et les syndicats, qui espéraient que le gouvernement lèverait les mesures de contrôle des prix et des salaires décrétées le 14 novembre 1976.

De même que l'inflation, le chômage est l'une des préoccupations principales du gouvernement canadien. Avec 930 000 chômeurs, soit 7,9 % de la population active, le problème de l'emploi n'a jamais été aussi grave depuis dix-huit ans. Pour tenter d'y remédier, le gouvernement a décidé d'y consacrer 458 millions de dollars. Cinquante mille emplois temporaires devraient notamment être créés en application de deux programmes spéciaux Jeunesse Canada : et Canada au travail. Le chiffre total des nouveaux emplois pour l'année qui s'ouvre devrait être de 150 000 ; il était de 200 000 en 1976.

C'est sur le soutien aux entreprises que le gouvernement porte essentiellement son effort : 485 millions de dollars viendront cette année encourager l'économie grâce au maintien d'une déduction fiscale en faveur des investissements. Cette déduction sera d'autant plus élevée que la société concernée se trouvera dans une province plus pauvre. De même, 120 millions de dollars seront dégagés au moyen d'exemptions fiscales sur les dividendes tandis que 300 millions de dollars seraient concédés au secteur privé par voie d'une réduction de l'impôt sur la valeur des stocks ; autant de liquidités qui devraient faciliter l'autofinancement des entreprises.

En matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, le gouvernement canadien a voulu faire un geste qui a paru trop modeste aux partis d'opposition. Les douze millions de contribuables canadiens se partageront 390 millions d'allégements fiscaux. Ceux-ci s'appliqueront essentiellement aux familles nombreuses et aux « gagne-petit ». Enfin, chacun pourra déduire de sa déclaration d'impôt 3 % de son revenu pour des frais relatifs à ses activités professionnelles, et ce jusqu'à concurrence de 250 dollars. Le pouvoir d'achat supplémentaire qui en résultera s'élèvera à 115 millions de dollars.

ALAIN-MARIE CARRON.

BOISSON D'AVRIL

Devant le « zinc » du bistrot du coin le client, un costaud à rouflaquettes, proteste avec véhémence : « Non, je ne paierai pas mon café ! Puisqu'ils l'ont annoncé dans le poste ! C'est gratuit, aujourd'hui. Je l'ai entendu, je vous dis ! » *Et, l'air soupçonneux, déjà presque menaçant :* « Est-ce que, par hasard, vous seriez un « jaune », patron ? Les consignes de votre syndicat, vous vous en moquez, alors ? »

Deux, trois, bientôt une demi-douzaine de consommateurs, les habitués du petit matin, font chorus : « Il a raison, je l'ai entendu, moi aussi ! Oui, à France-Inter, parfaitement. Ils ont interviewé le président du syndicat des limonadiers et cafetiers, et il a dit que, pour effacer la mauvaise impression causée par la grève de l'autre jour, tous les bistrots serviraient, aujourd'hui, le café gratuit. Vous n'allez tout de même pas être le seul à le faire payer ? »

D'abord ironique, puis sceptique, bientôt inquiet, le patron se défend de son mieux « Le syndicat ne nous a rien dit. Je ne sais même pas de quoi vous parlez. Non, non, c'est 1,10 F, comme toujours. Le café gratuit, et puis quoi encore ! Les croissants aussi, pendant que vous y êtes !... »

A l'écart, un sourire aux lèvres, un client, un seul, écoute sans mot dire l'échange de répliques. Comme le ton monte, on le voit s'avancer, tendre le bras, montrer du doigt un point sur le mur, derrière le comptoir. Instinctivement, chacun tourne les yeux dans la direction ainsi impérativement indiquée. Et, miracle, d'un seul coup, la discussion s'apaise, on entend quelques rires gênés, et chacun d'avaler rapidement son « petit noir », en faisant tinter sagement sur le « zinc » ses pièces de monnaie.

Sur le mur, le calendrier proclame en lettres noires et chiffre rouge : « Vendredi 1er avril. » — P. V.-P.

Au sommaire du supplément
EUROPA
publié dans
Le Monde
de lundi
(daté 5 avril)

- Une interview de M. Roy Jenkins, président de la Commission des Communautés européennes.
- Un dossier sur la recherche en Europe.
- Des études sur l'évolution du capitalisme américain aux Etats-Unis et sur l'art et la manière d'attirer des capitaux étrangers en Europe.

Au Tchad

Des mutins ont vainement tenté d'investir le palais présidentiel

N'Djaména (A.F.P., Reuter). — Le calme était revenu vendredi matin 1er avril à N'Djaména, où une soixantaine de gardes nomades, appuyés par des blindés, avaient, au cours de la nuit précédente, tenté d'investir le palais présidentiel. Le général Malloum, chef de l'État, qui, dès les premiers coups de feu, a convoqué le Conseil supérieur militaire — qui siégeait encore vendredi matin — est sain et sauf.

De minuit à 6 heures, des tirs d'armes automatiques et de mortiers se sont poursuivis, les gardes chargés d'assurer la sécurité du chef de l'État tchadien ayant riposté. Ces échanges de coups de feu auraient fait huit morts, parmi lesquels le chef d'état-major de l'armée, le lieutenant-colonel Ali Dabio.

La radiodiffusion tchadienne a commencé normalement ses émissions vendredi matin à 6 heures, lançant un appel au calme et invitant la population à demeurer chez elle. Quelques tirs sporadiques se poursuivaient dans un quartier proche de la Mosquée, où se seraient retranchés des mutins. Cependant, un jeune lieutenant, qui aurait pris la tête de la mutinerie, aurait été arrêté.

C'est du camp du 13 avril — ainsi rebaptisé par référence à la chute du président Tombalbaye, le 13 avril 1975, et à la prise du pouvoir par le général Malloum — que seraient partis des éléments de la garde nationale, dont l'objectif, selon les premières indications, aurait été d'attaquer le palais présidentiel, situé en bordure du Chari. Le camp du 13-Avril — anciennement camp Koufra, d'où partit pour la Libye la colonne du général Leclerc lors de l'épopée de la France libre — est situé à quelques centaines de mètres au nord de la résidence officielle du chef de l'État.

NOUVELLE GRÈVE SAMEDI DANS LES PORTS FRANÇAIS

La fédération nationale C.G.T. des ports et docks a décidé de déclencher une nouvelle grève de vingt-quatre heures, samedi 2 avril, en solidarité avec les dockers de Dunkerque en grève avec occupation du port depuis vingt-deux jours à propos des conditions d'emploi sur les quais privés d'Usinor.

A Dunkerque, la négociation a repris, vendredi matin 1er avril, à l'occasion d'une « table ronde » présidée par le directeur du port autonome. Au cours d'une précédente rencontre, mardi, un fait nouveau était intervenu : la participation effective au débat — pour la première fois — d'Usinor.

PRIX DU LAIT : + 8 CENTIMES LUNDI

Le prix du lait au détail augmentera de 8 centimes environ (+ 4,5 %) à partir du lundi 4 avril, indique le *Bulletin officiel des services des prix* du 1er avril

Cette hausse est d'abord la conséquence d'une des décisions communautaire prises à Bruxelles cette semaine (dévaluation du « franc vert »). Elle intègre ensuite ne hausse de 5% des prix des industriels laitiers, hausse autorisée par les pouvoirs publics à la suite d'un engagement de modération signé par les professionnels avec l'administration. Enfin, les marges des détaillants sont augmentées sur le lait pasteurisé. En sens inverse, l'administration a décidé de réglementer les marges — jusqu'à présent libres — sur le lait stérilisé et les laits de longue conservation.

Le *Bulletin officiel des services des prix* daté du 1er avril indique également que les prix du lait qui jusqu'à maintenant variaient à travers toute la France vont commencer à être harmonisés. Il n'y aura plus désormais que quatre zones de prix.

● *La R.A.T.P. communique* : « L'heure légale est officiellement avancée d'une heure dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 avril. La R.A.T.P. n'appliquera l'heure nouvelle qu'après l'arrivée des derniers trains dans les terminus, soit à 1 h. 20, heure ancienne. Les premiers départs des terminus, le dimanche 3 avril, auront lieu à 5 h. 30, heure nouvelle. »

